NUMISMATIQUE

DE

L'ANCIENNE AFRIQUE.

DEUXIEME VOLUME.

LES MONNAIES DE LA SYRTIQUE, DE LA BYZACÈNE
ET DE LA ZEUGITANE.





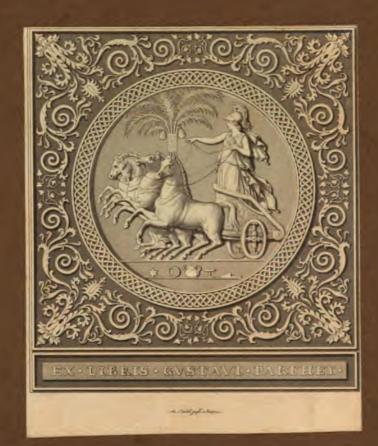
PARIS,

CHEZ CARL B. LORCK.

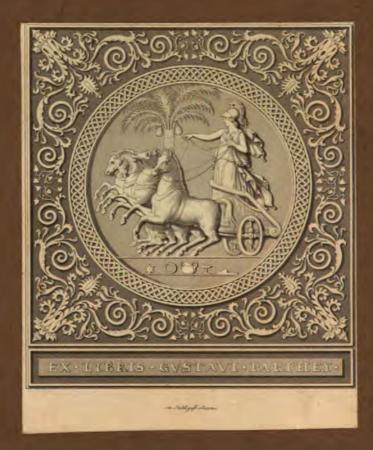
COPENHAGUE,

CHEX A. S. HOST. LIBORIDE BE L'UNIVERSITE.

1861.









II.

LES MONNAIES DE LA SYRTIQUE, DE LA BYZACÈNE ET DE LA ZEUGITANE.

Préface de ce volume.

Le manuscrit laissé par Lindberg embrasse les monnaies de la Syrtique et de la Byzacène, mais pour la Zeugitane, il ne contient que les commentaires de quelques pièces puniques attribuées à deux villes de cette province; mon savant devancier ne parvint pas à traiter des monnaies de Car-Il en est de ce manuscrit comme de celui sur les monnaies de la Cyrénaïque; je n'ai été à même d'en adopter aucune partie, quel qu'ait été mon désir à cet égard; les raisons en ont déjà été indiquées dans la préface de cet ouvrage. Aussi ce manuscrit, qui a été écrit en 1842 et qui depuis l'an 1847 n'a subi aucune révision, aurait-il sans doute été refait ou changé sur des points essentiels par l'auteur lui-même, s'il lui avait été accordé de reprendre ses travaux, comme il se A la vérité ce volume contient plusieurs interprétations de légendes puniques qui sont les mêmes que celles de Lindberg; mais, pour la plupart d'elles, ce savant n'est pas le seul qui y soit parvenu, bien qu'il faille lui attribuer l'honneur d'avoir été le premier. Sabrata avait déjà été découvert par Gesenius; Movers a de même déchiffré le nom de Leptis Magna, et M. Judas a trouvé les noms d'Oéa, de Zitha, de Zuchis, de Macarée et d'Utique, sans avoir d'autre connaissance des recherches de Lindberg que celle que lui fournit l'annonce publiée en 1843 de cet ouvrage. Lindberg seul a indiqué le nom de la ville de Cercina et le titre de magistrat que nous présente sans doute une monnaie de Leptis. En admettant les interprétations que je viens de citer, j'ai taché de les appuyer par des arguments nouveaux. donné à plusieurs autres légendes puniques des explications que je regarde comme douteuses, ou auxquelles je n'ai pu adhérer; il en est ainsi des légendes inscrites aux monnaies dont nous avons traité dans l'appendice, et de celles qui sont ajoutées au nom de la ville sur les monnaies d'Oéa et de Sabrata 1); ensuite, dans son manuscrit, un nombre de monnaies puniques qui appartiennent sans doute à la Numidie et à la Mauritanie, comme nous tâcherons de le démontrer dans le prochain volume, sont attribuées à des villes dans les provinces dont il est question dans ce volume 2), tandis qu'on n'y trouve pas les villes de Thæna, d'Alipota et de Tysdrus de la Byzacène, dont il existe apparemment des monnaies. Lorsque j'ai emprunté au manuscrit de Lindberg une explication ou une remarque quelconque 1), j'ai toujours eu soin de le relever par la citation de son nom.

Le catalogue des monnaies de ces provinces rédigé par Falbe, a été entièrement refait. Beaucoup de monnaies décrites sous des villes auxquelles, selon nous, elles n'appartiennent pas, ont changé de place ou ont été omises, tandis que des monnaies, insérées dans d'autres cahiers



¹⁾ Voyez les pages 18, 24 et 31.

C'est à Stina (Iscina), Makuma, Capsa, Leptis Minor, Sullectis, Hadrumetum et Cothon que ces monnaies ont été rapportées par Lindberg.

³⁾ On en trouvera encore p. 26, 30, 32, 51, 53, 80-81 et 163. Des explications que je n'ai pu admettre, sont citées p.19 note 9, p. 22 n.2, p. 48 n.4 et p. 58 n.1.

du catalogue de Falbe, ont été adoptées; l'ordre que j'ai suivi dans la disposition des monnaies, diffère du sien, surtout pour les monnaies de Carthage; la description des types et des légendes a été faite par moi d'après les monnaies ou les empreintes mêmes; j'y ai enfin ajouté l'indication de la division et du système monétaires. Mais pour les poids, ainsi que pour les collections et les livres cités, je me suis servi du catalogue de Falbe, toutefois de manière à y admettre des raccourcissements et des additions; parfois on rencontrera aussi des annotations dues à Falbe 1).

Ce qui depuis le temps d'Eckhel a été publié de nature à éclaircir les monnaies latines appartenant à ces provinces, est d'une importance peu essentielle, si l'on excepte les savantes observations communiquées par le comte de Borghesi dans les Decade numismatiche du Giornale arcadico. pour les monnaies puniques, l'étude en a fait pendant les derniers temps des progrès assez notables. Parmi les savants de différents pays qui, à partir de Gesenius, ont aplani la voie d'une explication mieux fondée des monnaies de ce genre, il faut surtout nommer l'allemand défunt, Movers, et M. Judas à Paris. Le premier de ces savants a aidé à répandre de la lumière à peu près sur toutes les parties de l'antiquité phénicienne par son ouvrage approfondi Die Phönizier, publié pendant les années 1841-1856. Nous devons à M. Judas d'avoir beaucoup contribué à une interprétation plus juste des inscriptions puniques, soit en général, soit à l'égard des monnaies dont il est question ici, d'abord par son Étude démonstrative de la langue phénicienne, publiée en 1847, puis par ses articles sur les monnaies de l'Afrique septentrionale avec légendes puniques, insérés dans la Revue numismatique française de l'année 1856. Quant aux monnaies de Carthage, on n'en a étudié qu'un nombre limité, celles à légendes puniques et frappées surtout en Sicile; la totalité des monnaies carthaginoises n'a été l'objet d'aucun travail spécial.

Dans le catalogue des monnaies on trouvera des abréviations pareilles à celles qui ont été employées dans le Ier volume. St., Dr., Ob. indiquent Statère, Drachme, Obole, les chiffres précédents, le multiple et la fraction de ces espèces, les mots abrégés suivants, le système monétaire auquel elles appartiennent (voir p.134 et 136). Les chiffres placés en dernier lieu dans la description de la monnaie, en présentent le poids en grammes français; l'astérisque y ajouté renvoie à la table supplémentaire des poids à la fin du volume. Pour les lettres A-E, par lesquelles la tête de la déesse est marquée dans le catalogue des monnaies de Carthage, il faut consulter le § 3 p.112.

Beaucoup de xylographies avaient déjà été exécutées sous la direction de Falbe d'après les monnaies de ce volume. Avant de les adopter, je les ai soumises à une révision détaillée; une partie en a été rectifiée et une autre partie mise de côté; j'y ai en outre ajouté un nombre de nouvelles gravures en bois. 2)

Copenhague, septembre 1861.

L. Müller.

a) Des gravures des monnaies contenues dans ce volume, les 384 sont anciennes, les 52 nouvelles; il y a eu 40 d'écartées.



Voyez p. 72 et 116. Il se trouve d'ailleurs des remarques concernant le catalogue de Falbe: p.18, p. 22 note 2, p. 35, p. 49, p. 62, p. 81-82, p. 144, p. 145-147 et p. 152 note 9.

Table des matières.

	LA SYRTIQUE.									
	La province et les monnaies de la Syrtique									Pages
N° 1-27.	LEPTIS MAGNA									3
N° 28-37.	OEA									15
Nº 38-40.	OEA, ZITHA et ZUCHIS								•	20
N° 41-45.									•	23
N° 46-47.	OEA, MACARÆA et BILAN (?)									26
N° 48-64.	SABRATA									
N° 65.	GERGIS									
11 00.	Système monétaire de la Syrtique									
	LA BYZACÈNE.									
	La province et les monnaies de la Byzacène .	•	•	•	•	•	•	•	•	38.
Nºs 1-4.	THÆNA	•	•	•	•	•	•	•	•	
N° 5.	ALIPOTA. (SULLECTI.)	•			•	•	•	•	•	42.
Nº 6-11.	ACHULLA	•	•	•	•	•	•	•	•	43.
Nº 12-14.	THAPSUS	•	•	•	•	•	•	•	•	47.
N° 15-20.	LEPTIS MINOR	•	•	•	•	•	•	•	•	49.
N° 21-33.	HADRUMETUM	•	•	•			•	•	•	51.
N•• 34-36.	THYSDRUS	•				•			•	58.
	CERCINA		•	•	•	•	•	•	•	60.
N° 37-39.	Monnaies frappées par le préset de la province		•				•		•	61.
	Système monétaire de la Byzacène	•	•	•	•	•	•	•	•	63.
	LA ZEUGITANE.									
	La province et les monnaies de la Zeugitane .		••	•	•	•	•	•	•	65.
	La ville et l'état de Carthage									66.
	Les monnaies carthaginoises et leur classification									70.
N° 1-44.	A. Tétradrachmes frappés par Carthage en Sicile									74.
	Commentaires aux monnaies précédentes									78.

	B. Monnaies autonomes frappées principalement à Carthage.	Pages
Nºs 45-83.	Monnaies d'or, classes I-VII	84.
N° 84-130.	Monnaies d'argent, classes I-VIII	87.
N° 131-318.	Monnaies de bronze, classes I-IX	92.
N** 151-516.	§ 1. Motifs de la classification à Carthage des monnaies précé-	32.
	dentes	104.
	§ 2. Les lieux d'émission	107.
	§ 3. Les types principaux et le style	110.
	§ 4. Les types accessoires	118.
	\$ 5. La légende des nº 76 et 127	122.
	§ 6. Les noms abrégés, les lettres isolées, l'écriture	126.
	§ 7. Différentes autres marques	120.
	•	131.
		133.
	§ 9. Le système monétaire	141.
	§ 11. Motifs de l'ordre suivi dans la classification	143.
	Monnaies autonomes dont l'attribution à Carthage est incertaine ou	140.
		144.
Na. 210 200		
N° 319-329.	CARTHAGE, colonie romaine	148.
N° 330-340.	CLYPEA	155.
Nº 341-373.	UTICA	159.
Nº 374-379.	HIPPO DIARRHYTUS	167.
N° 380-392.	L. CLODIUS MACER	170.
	Système monétaire de la Zeugitane à l'époque romaine	175.
	APPENDICE.	
No. 1 (0		470
N° 1 - 16.	Petits bronzes phéniciens au type d'un crabe	178.
		
	Table du système monétaire de Carthage	184.
	Table supplémentaire aux poids des monnaies	185.

LA SYRTIQUE.

Syrtica, ή Συρτική, est le nom par lequel les Romains et les Grecs désignaient le continent situé entre les deux Syrtes, c'est-à-dire depuis le cap Céphalé ou l'extrémité occidentale de la grande Syrte jusqu'au cap Zitha, où commençait la petite Syrte.¹) Sous les empereurs romains le pays, devenu province séparée, à dater probablement du 3° siècle, reçut d'après ses trois villes principales, le nom de Tripolitana, d'où le nom actuel de Tripolities son origine. La limite de cette province romaine s'étendait vers l'ouest jusqu'à la rivière du Triton qui formait les lacs de Libya palus, de Pallas et de Triton. Le littoral était sablonneux et non très fertile, à l'exception du district oriental sur la rivière du Cinyps.

Les habitants aborigènes de ce pays, comme dans toutes les régions septentrionales de l'Afrique, étaient le peuple auquel les anciens donnèrent le nom de Libyens, et les Arabes celui de Berbères), peuple qui a été primitivement d'un teint blanc, à ce qu'il semble, mais qui dans un très ancien temps a mélé le sang avec celui des races d'un teint foncé, immigrées dans le pays de la haute Égypte et de l'Éthiopie. Les tribus qui demeuraient le plus près de la côte, étaient agricoles, tandis que celles de l'intérieur, qui appartenaient principalement aux peuples immigrés du sud-est, menaient la vie nomade. Ces peuples africains avaient admis dans leur sein des Cananéens émigrés, qui, expulsés en partie par les Israélites, lors de la conquête du pays par Josué 4), étaient venus se joindre à eux en traversant l'Égypte et en longeant la côte; ils furent ensin suivis par les Phéniciens qui par la voie maritime se rendirent en Afrique, pour y fonder des colonies. Ce peuple, composé d'Africains indigènes mêlés avec des Cananéens et des Phéniciens immigrés, reçut des anciens auteurs le nom de Liby-Phéniciens. 5)

- 1) Le pays a été décrit par Strabon, Ptolémée, Mela et Pline. Parmi les auteurs modernes qui nous en font la description, voici les plus importants: Mannert, Géogr. anc. par Marcus, p. 129 suiv.; Forbiger, Handbuch d. alt. Geogr. II p. 832 suiv.; Barth, Wanderungen durch die Küstenländer d. Mittelmeeres I p. 267 suiv.; Movers, Die Phönizier II B. 2 Th. p. 462 ff.
- 2) Dans les traditions généalogiques des Berbères, recuelllies et publiées par Ibn Kaldun, ils sont désignés par le nom de Beranis. Les peuples berbères se donnèrent à eux-mêmes le nom de Mazigh ou d'Amazigh qui signi-
- fie les hommes libres ou indépendants. Voir Movers Die Phönizier II B. 2 Th. Cap.VIII p. 363 suiv., et Kenrick Phœnicia p. 138 suiv.
- 8) Dans les traditions berbères que nous venons de mentionner, ces peuples ont été nommés Al Butar, descendant de l'immigré Kaïs, qui est probablement le même que Cusch, Al3iou, dont il est dit qu'il se mariait avec Tamazight, personnisication des Berbères. Movers l. c. p. 371-389.
- 4) Movers l. c. p. 413-435.
- 5) Movers l. c. p. 435 suiv.



1

La Syrtique était une de ces parties de la côte africaine qui de très bonne heure eurent part à la civilisation des Phéniciens.¹) Parmi les colonies fondées par ces derniers, celles de Leptis, d'Oéa et de Sabrata s'élevèrent, par le trafic avec les peuples de l'intérieur, à un état de prospérité qui en sit des villes florissantes; elles reçurent par suite de leur commerce le nom d'Emporia ou d'Emporia puniques, dénomination qu'elles partageaient avec les villes maritimes autour de la petite Syrte. A dater du 6° siècle, la Syrtique était soumise à Carthage. Cet état exerçait par sa domination une insluence oppressive et onéreuse sur le pays, en imposant aux villes une contribution très élevée, et en s'emparant de leur trasic maritime, pendant qu'elle tachait d'éloigner tous les peuples étrangers. Le pays, isolé par cet état des choses, était par conséquent, durant la période carthaginienne, très peu connu des Grecs et des Romains.

Dès que Carthage eut succombé aux Romains, il paraît que la Syrtique fit partie du royaume numide ⁹) jusqu'à la guerre de Jugurtha, après laquelle elle fut incorporée dans la province romaine de l'Afrique ⁸), qui comprenait la Zeugitane et le Byzacium; elle en fut détachée ensuite plus tard, quand, au troisième siècle, elle parvint à former, comme il a été dit plus haut, une province à part sous le nom de Tripolitana. Les trois villes étaient pendant cette période unies par une alliance, et se rassemblaient dans des réunions annuelles, pour se concerter sur leurs intérêts communs. ⁴) Dès le quatrième siècle le gouvernement impérial cessa de s'occuper de la défense de la province; des peuples indigènes ravagèrent alors le pays et envahirent les villes, dont plusieurs furent détruites; les Vandales et les Arabes en achevèrent la destruction.

La langue usitée dans cette province, comme dans les autres pays du nord de l'Afrique à l'ouest d'elle, était en partie la libyenne, dont la langue actuelle des Berbères a conservé plusieurs restes, en partie la phénicienne; la première en était surtout parlée par la population de la campagne, tandis que la dernière était celle des villes. Le phénicien se maintenait pendant la domination des Romains. Dans la régence tripolitaine on a découvert plusieurs inscriptions lapidaires en langue punique, appartenant à cette période ⁵); sous le règne de Septime Sévère, c'était encore la langue dominante dans les cercles supérieurs des villes ⁶), et du temps d'Arnobius, au milieu du 5° siècle après J. C., c'était encore la langue universelle du peuple. ⁷)

Les monnaies frappées dans les villes de cette province, sont en bronze, à l'exception d'une seule (le n° 13), et elles sont toutes de la période après la chute de Carthage. Il n'y a pas de doute que celles de ces monnaies qui sont autonomes et portent des inscriptions purement puniques, n'appartiennent à cette même époque; on s'en persuade, d'abord par la qualité de l'écriture, et ensuite par la ressemblance qu'elles ont avec celles qui portent la tête ou le nom de l'empereur. Aucune d'entre elles n'est postérieure au règne de Tibère. Le nom de la ville écrit en langue punique, et répété sur toutes les monnaies, sauf les n° 24, 25, 27 et 65°, nous montre qu'elles ont été émises par le propre gouver-

- 1) Movers l. c. p. 462 suiv.
- Conférez Becker, Rôm. Alterthûmer III B. 1 Th. p. 225-226.
 Voyez plus bas p. 8 note 6.
- 3) La Syrtique y est comprise par Ptolémée, Mela et Pline.
- 4) Ammian XXVIII, 6, 7. Il n'est pas invraisemblable qu'une pareille alliance ait déjà existé à une époque précédente sur l'exemple des trois villes de la mère-patrie, conf. Movers l. c. p. 482.
- 5) Gesenius Monumenta p. 213 suiv., tab. 27. Judas Étude
- p. 138 suiv. Movers l. c. p. 476.
- 6) La soeur de cet empereur, en arrivant de Leptis à Rome, pouvait à peine s'exprimer dans la langue latine. Spartianus Sept. Sev. c. 15. Cf. Statius Silv. IV, 5, 45.
- Cf. Movers Phonizien, Ersch u. Gruber Allg. Encyclop. III Sect. 24 Th. p. 434.
- 8) Quoique le nom de la ville ne soit visible aux nºº 24, 25 et 27, il se peut néanmoins qu'il y ait été originairement.

LEPTIS MAGNA.

nement des villes. Les trois villes principales de la province étaient apparemment autonomes (liberæ) sous la domination romaine, c'est-à-dire qu'elles se gouvernaient elles-mêmes d'après leurs propres lois, sans que le gouverneur romain fût investi du droit de s'ingérer dans l'administration; à cette autonomie a probablement été joint le droit de frapper la petite monnaie dont la circulation à l'intérieur pourrait avoir besoin. Il n'y a que la monnaie frappée à Gergis (n° 65) qui, à en juger par son inscription, n'a pu être émise que par suite de la permission du proconsul romain, attendu que cette ville d'un rang inférieur n'a probablement pas joui de la même liberté politique que les trois grandes villes. Les caractères puniques, inscrits aux monnaies, nous offrent un mélange des caractères normaux qui constituaient l'ancienne écriture carthaginienne, et des caractères dégradés ou transformés appartenant à l'écriture néo-punique.¹)

LEPTIS MAGNA.

- 1. Tête de Bacchus, couronnée de lierre, à gauche; les cheveux en sont liés en noeud par derrière, et tombent sur le cou en longues tresses régulières. Grenetis. R. Massue droite; des deux côtés: אַלָּלָיּ (מַפְקָר לְפַקְי), écrit de haut en bas; le tout entouré d'une couronne de laurier. (Le second mot est varié ainsi: جُلِوْمُ))
- 2. Mêmes types et mêmes légendes.

Æ. 4. 7,9—3,7 gr.**



- 3. Tête de Bacchus comme sur les nºº précédents; devant, ב לפקי) de bas en haut. R. Tête d'Hercule, barbue et laurée, à dr.; devant, la même légende qu'au droit, de haut en bas. Grenetis. (Fig.)

 Æ. 7½. 20,4—12,1 (us.) gr.*4)
- 4. Même tête à droite; les feuilles et les baies de la couronne de lierre paraissent dessus et derrière la tête; les boucles tressées pendent derrière la nuque. Devant, même légende écrite ainsi: 2914. Grenetis. R. Une peau de taureau étendue et une massue, placées en sautoir. Grenetis. (Fig.)

 Æ. 7. 14,0—8,9 gr.*5)
- 4) Cette écriture formée après la chute de Carthage et assez différente de l'ancienne, a reçu de la part de Gesenius le nom moins juste de numidienne. Movers l'appelle la liby-phénicienne, Levy y donne le nom de néo-phénicienne, Blau et Ewald la qualifient de néo-punique.
- 2) Cabinets de Stockholm, de Copenhague (2 exemplaires), de Paris (Pellerin Rec. III p. 147 pl. CXX, 5, cf. Suppl. IV p. 82, Mionnet VI p. 611 nº 8) et de Florence. Cf. Lindberg De inscr. Melitensi p. 25 note 60 cl. III; Judas

Revue num. fr. 1856 p. 237 nº 7.

- 8) 24 exemplaires de différentes collections et catalogues.
- 4) Musée britannique (Cat. P. Knight p. 218 n° 1), cab. du roi de Sardaigne, de Paris (Barthélémy Journ. d. sav. 1763 p. 711, pl. fig. 8, Mionnet VI p. 611 n° 10) et de Copenhague (2 ex., Cat. Mus. Münter n° 3268). Cf. Lindberg De inscr. Mel. p. 26 note 60, cl. IV; Revue num. fr. 1856 p. 237 n° 6.
- 5) Cab. de Paris (de la coll. Wiczal, Sestini Mus. Hederv. III cont. p.78 nº7, Mionnet S. IX p. 201 nº12), de Fon-

Digitized by Google



5. Autre semblable avec C& en contremarque.

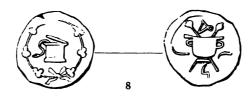
- Æ. 7. 10,6 & 9,0 gr. 1)
- 6. Tête de femme tourelée à dr. Grenetis. R. Massue et thyrse en sautoir, tournés de différentes manières; même légende écrite ainsi **x71**, les lettres disposées dans les quatre intervalles. Grenetis. Æ. 6-5. 9,6—6,9 gr.* 2)
- 7. Même tête à g.; derrière, un rameau. R. Le même que le revers précédent.

Æ. 5-4. 8,1-3,8 gr.* *)



- 8. Ciste bacchique entr'ouverte d'où sort un serpent; entourée d'une couronne de lierre. R. Coupe bacchique et deux thyrses en sautoir; même légende que sur les n° précédents, disposée dans les quatre intervalles.

 Æ. 4½. 4,9 gr. 4)
- 9. Autre semblable; la légende est autrement disposée, le phe à dr., le jod à g. Æ. 4. 4,2 gr. 5)



10. Tête de femme tourelée à g. R. Thyrse droit; des deux côtés, la même légende écrite ainsi

Thyse droit; des deux côtés, la même légende écrite ainsi

E. 3. 2,5 gr. 6

tana (Mus. Fontana I p. 128 n° 2, tab. V, 14; III p. 96 n° 3; Mionnet S. n° 11), de Copenhague (2 ex., l'un de la coll. Wiczai, Neumann Num. vet. ined. II p. 107 tab. III, 18, Sestini Mus. Hederv. III cont. p. 78 n° 6), de Florence, de Vienne et mus. brit. (Cat. P. Knight p. 218, Rex ign. n° 1). Cf. Judas Revue num. fr. 1856 p. 238 n° 14.

- 1) Cab. de Stockholm et coll. de Rollin. Cf. Judas I. c.
- 2) 8 exemplaires de différentes collections et catalogues.
- 3) 17 exemplaires de différentes collections et catalogues. Judas (Revue num. fr. 1856 p. 237 nº 4) a cité une pièce des mêmes types et légendes que nº 7, ayant derrière

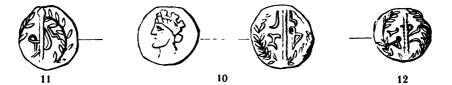
la tête une patère au lieu du rameau, sans en indiquer la collection. Gesenius (Monum. p. 320 H, cf. Judas l. c. n°5) a encore décrit une monnaie portant au droit la même tête, au revers une tête barbue avec la même légende, du musée britannique; cette pièce ne se trouve pas parmi celles dont on a envoyé les empreintes pour cet ouvrage.

- 4) Musée britannique.
- 5) Coll. de feu le comte de Borghesi.
- 6) Cab. de Paris (Mionnet VI p. 611 nº 7, Revue num. l. c. p. 236 nº 2 pl. VI, 6) et de feu M. Welzl.

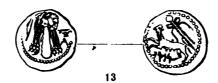
11. Autre semblable; la légende est écrite transversalement en une ligne.

Æ. 3. 3,1 gr. 1)

12. Même tête à dr. R. Même type et même légende, écrite ainsi 🔭 , perpendiculairement en deux lignes. Æ. 3. 2,5 gr. 2)



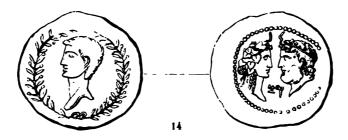
13. Dépouille de lion suspendue sur une massue élevée; à g., un arc.; à dr., une coupe à boire et la lettre A. Grenetis. R. Une panthère sautant à g.; au-dessus, un thyrse; au-dessous, la même légende écrite ainsi 37%. Grenetis. R. 4. Den. (Dr.) 2,85 gr. 3)



Sous le règne d'Auguste.

14. Tête d'Auguste à g., dans une couronne de laurier. Br. Têtes affrontées de Bacchus couronné de lierre, et d'Hercule barbu et diadémé; même légende écrite ainsi **27**) , en deux lignes. Grenetis.

E. 9. 23,8—14,7 gr.*4)



- 15. Même face. R. Massue et thyrse en sautoir; même légende en une ligne; le tout dans une couronne de laurier. (Fig.)

 Æ. 7. 12,8—8,8 gr.* 5)
- 16. Mêmes types et même légende. (Fig.)

Æ. 4. 3,7 gr. 6)

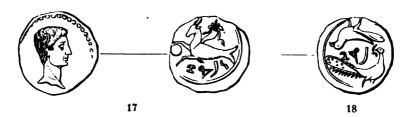
- 1) Cab. de Copenhague.
- Çab. de Paris (Revue num. fr. 1856 p. 236 nº 2 pl. VI, 7).
- Coll. de feu M. Tôchon d'Annecy (2 ex., Cat. de vente nº 986) et de M. Judas.
- 4) Cab. de Stockholm, de Paris (2 ex., Pellerin Rec. III
- pl. CXX, 4, Revue num. l. c. nº10), de Copenhague et de Rollin.
- 5) Cab. de Copenhague (de la coll. Wiczai, Sestini Mus. Hederv. III cont. p. 78 nº 5), de Paris (3 ex. cf. Pellerin l. c. nº 6, Revue num. I. c. ñº 9) et de la Haye.
- 6) Cab. de Copenhague.



- 17. Même tête à dr. Grenetis. R. Le capricorne ayant un globe entre ses jambes et une corne d'abondance sur le dos; au-dessous, même légende, écrite ainsi x . Filet au pourtour. (Fig.)

 Æ. 5. 6,6 & 5,4 gr. 1)
- 18. Même face. R. Aigle et paon, posés en sens inverse; au-dessus du paon, même légende écrite ainsi 2414. Filet au pourtour. (Fig.) Æ. 5. 6,4 & 5,4 gr. ?)
- 19. Autre semblable; la légende se trouve au-dessus de l'aigle. Æ. 5. 6,9 & 4,7 gr. 3)
- 20. Autre semblable; la légende est la même que sur le n°17 et se trouve au-dessus du paon.

 Æ. 5. 5,1 gr. 4)



Sous le règne de Tibère.

- 21. DIV(OS AV)GVSTVS Tête d'Auguste laurée à dr. Rr. Bacchus debout à g., vêtu d'une longue tunique et d'un pallium et couronné de lierre; il tient de la main droite une coupe, de la gauche un thyrse; à côté est une panthère qui lève la tête vers le dieu. Des deux côtés, la même légende phénicienne, écrite ainsi
- 22. Autre semblable avec la légende DIVOS AVGVSVTS (sic). Æ. 10. 33,6—24,6 gr. 6)
- 23. IMP·CAESAR·AV Même tête. R. AVG(VSTA MATER) PAT... Livie en déesse, assise sur un siège, à dr.; elle est vêtue de la stola et voilée, tenant une patère de la main droite et un sceptre de la gauche; à l'exergue, la même légende phénicienne, écrite ainsi 2414.

 (Fig.)

 Æ. 9. 15,5 gr. 7)
- 24. Autre semblable. La légende phénicienne à l'exergue n'est pas apparente. Au droit on lit AVG au lieu de AV; au revers la légende circulaire est distinctement écrite AVGVSTA MATER PATRIA (sic).
 Æ. 9. 18,4 gr. 8)
- Mus. brit. et cab. de Paris (Pellerin l. c. nº7, Revue num. l. e. nº12).
- 2) Cab. de Copenhague et de Paris (Revue num. l.c. nº 13).
- 8) Cab. de Stockholm et de Copenhague.
- 4) Cab. de Paris.
- 5) Coll. de Fontana (Sestini Mus. Fontana II p. 68, tab. XII, 1; III p. 96 no 2) et de lord Northwick; cab. de Paris; cf.
- Mionnet VI p. 612 no 18 et S. IX p. 199 no 3-4.
- 6) Coll. de Fontana (Sestini I.c. I p. 127 tab. IV, 8; III p. 96 n°1; Mionn. S. n°2) et de Capranesi; cab. de Stockholm.
- Cab. de Copenhague (Falbe Recherches sur Carthage p. 113), cf. Mionnet S. IX p. 200 nº 9.
- Coll. de Fontana, cab. de Paris et de Vienne (Eckhel Doctr. VI p. 155).

25. Autre semblable. Au droit, CR en contremarque.

- Æ. 8. 9,1 gr. (us.) 1)
- 26. IMP TIB CAESAR AVG CO.... Tête de Tibère laurée à dr. Rr. AVGVSTA MATER PATPIA (sic). Même type et même légende phénicienne à l'exergue que sur le n° 23.

Æ. 9. 20,2 & 16,1 gr. ⁹)

27. Autre semblable, sans légende phénicienne visible; dans la légende du droit, TI au lieu de TIB.

Æ. 9. 18,1—13,8 gr. 8)



LA VILLE DE LEPTIS.

Leptis 4), qui des trois chefs-lieux de la Syrtique était le plus important, était situé sur la limite orientale du pays, non loin de l'embouchure de la rivière du Cinyps. C'était une colonie phénicienne, fondée par les Sidoniens, que des troubles civils avaient engagés à quitter leur ville 5); cependant, il est probable qu'il y a eu déjà auparavant un lieu habité par des Libyens ou par des Liby-Phéniciens 6); plus tard la ville a sans doute aussi admis dans son sein des colons de Tyr. 7) Les anciens auteurs lui ont donné le nom de Aénus, Leptis, surnommé quelquefois Msyaln, Magna, pour la distinguer d'avec la ville du même nom, située dans la Byzacène; parfois on la rencontre aussi désignée par le nom de Neapolis. 8) Elle était de toutes les villes phéniciennes sur la côte de l'Afrique la plus grande et la plus riche après Carthage, ce qu'on peut déduire

- Coll. de Fontana (Sestini Mus. Fontana I p. 131 nº 1;
 II p. 69, tab. XII, 3;
 III p. 97 nº 2;
 Mionnet S. IX p. 200 nº 7;
 Sestini a lu MAT à l'exergue au lieu du nom punique).
- 2) Cab. de Paris (Falbe Recherches sur Carth. p.114 pl.VI, 7; Mionn. S. IX p.200 nº8; cf. Pellerin Mel. I p.197 pl. X, 2, à Sinope) et de Milan.
- 8) Cab. de Stockholm, de Copenhague et de Vienne (Mus. Theupoli p.664, Eckhel Doctr.VI p.156 incorr.). Ces monnaies ont peut-être porté le nom de Leptis à l'exergue.
- 4) Quant à l'histoire et à la topographie de Leptis, on aura des renseignements dans les ouvrages suivants: Mannert Géogr. anc. par Marcus, p. 130-134; Forbiger dans Paully Real-Encyclopădie d. class. Alterth. Wiss. IV p. 934-935; Beechey Travels p. 51 suiv. et 74 suiv.; Barth Wanderungen p. 306-315 et p. 360-362; Movers Phænizier II B. 2 Th. p. 483-489; C. Müller Geographi gr. min. p. 461.
- 5) Selon l'hist. de Jugurtha par Salluste, ch. 78. Pour ce

- qui est de la fondation de la ville, Mannert (l. c.) prétend qu'il faut en rapporter l'époque au temps d'Hérodote ou à celui qui suivait immédiatement la mort de cet historien, puisque Scylax est le premier qui en fasse mention.
- 6) Le nom, à ce qu'il paraît, est d'origine libyenne, voir Movers l. c. p. 485. La dérivation proposée par Hamaker et Gesenius (Monum. p. 424) n'est guère admissible.
- Pline (V, 17) et d'autres auteurs racontent qu'elle a été fondée par des colons de Tyr; cf. Movers l. c. p. 485.
- B) Chez Scylax, Strabon et Ptolémée. Mannert (l. c.) est d'avis que le nom de Néapolis a été donné à la ville par les Cyrénéens, Barth (l. c. p. 361 note 14-16) prétend, en conformité avec Movers et C. Müller (ll. cc.), que ce n'est que la partie neuve de la ville (voir plus bas) qui a reçu primitivement ce nom; Forbiger enfin émet l'opinion, d'après Mela et Pline, que Néapolis a été le nom d'une ville toute disserted.

soit des débris qu'on en aperçoit encore aujourd'hui, soit de la contribution dont elle était tributaire à Carthage, à qui elle payait un talent par jour. 1) Le territoire de la ville était très fertile; Hérodote et d'autres auteurs vantent également la grande fertilité de la contrée qu'arrose la rivière du Cinyps. 2) Pendant la première période de son existence, la ville a aussi dù s'occuper du commerce maritime; on voit par les débris de môles et les constructions sous-marines en briques qu'il y a eu autrefois un port très sûr; mais déjà au 4° siècle on n'a pu se servir du port 3, suivant ce que nous en rapporte Scylax, et plus tard il est dit expressément que la ville était dépourvue de port. Mais la grande prospérité dont jouissait Leptis, était principalement due au trasic qu'il faisait avec les peuples libyens et l'intérieur de l'Afrique; les tribus nomades, surtout les Maces limitrophes, paraissent être venus s'établir sous leurs tentes pendant l'hiver dans un faubourg construit spécialement à leur égard. 4) Par les mariages et par d'autres liaisons, les habitants de Leptis s'étaient successivement sondus avec les peuples indigènes, et par suite de cette susion la langue s'était modifiée d'après le libyen. 5)

Peu de temps avant la chute de Carthage, Masinissa s'était emparé de Leptis. Dans la guerre de Jugurtha, la ville se rangea du côté de Rome , et il est vraisemblable qu'elle acquit sa liberté à cette époque. Plus tard elle fut convertie en colonie romaine, ce qui paraît avoir été fait sous Septime Sévère qui y était né ; cet empereur accorda à la ville le jus italicum et y fit construire un palais magnifique. Autant par les avantages qui en furent la conséquence, que par l'activité de son commerce avec l'intérieur, dont l'importance est constatée par la route mentionnée dans l'itinéraire d'Antonin, Leptis figure comme une ville opulente jusqu'au-délà du milieu du 4° siècle. Mais en 366 les Ausuriens, le même peuple libyen qui avait ravagé le territoire de Cyrène, vinrent assaillir la ville, qui implora vainement le secours de l'empereur Valentinien; le territoire fut saccagé et la ville fut envahie. L'empereur Justinien la trouva abandonnée et ensevelie dans le sable; il la rétablit de nouveau, ou plutôt, à en juger par les ruines encore visibles, il fit construire une nouvelle ville, un peu à l'est de l'ancienne; mais encore cette ville n'eut qu'une existence très courte. Les invasions des peuples indigènes l'amenèrent près de sa ruine, que les Arabes achevèrent au 7° siècle.

Les débris qui en restent encore, témoignent de l'ancienne grandeur de la ville. Une rivière qui à l'endroit où elle se jetait dans la mer, en formait le port, partage les ruines en deux parties. L'ancienne ville était située à l'ouest sur une langue de terre saillante, et une triple ceinture de murailles la mettait à l'abri d'un assaut du côté du continent. La ville neuve (Neapolis), qui se rattachait à l'ancienne, était d'une étendue bien plus grande, et l'on en voit encore des ruines nombreuses et superbes datant pour la plupart du temps des empereurs romains. Il en faut surtout relever une basilique, un arc de triomphe et un péristyle. Ces édifices sont pourtant en

A l'époque de la deuxième guerre punique, selon Tite-Live XXXIV, 62.
 Cf. Movers p. 488.

²⁾ Voir vol. I p. 133 note 8.

a) Barth (l. c. p. 309) présume que le port a été successivement ensablé par les alluvions de la mer; Movers (l. c. p. 488) est d'avis que les Carthaginois ont défendu aux Leptitains l'usage du port, ou même qu'ils l'ont rendu inaccessible.

⁴⁾ Movers l. c. p. 487.

⁵⁾ Jugurtha de Salluste, ch. 78. Ejus civitatis lingua modo conversa connubio Numidarum; leges cultusque pleraque Sidonica.

⁶⁾ Polybe XXXII, 2. Tite-Live XXXIV, 62. Conférez: Rudorff, Zeitschr. f. gesch. Rechtwissenschaft X p. 87; Becker, Rôm. Alterthûmer III B. 1 Th. p. 226.

⁷⁾ Jugurtha par Salluste ch. 77.

⁸⁾ Cf. Zumpt, Comment. epigraph. p. 425.

9

grande partie ensablés, et une quantité de précieuses colonnes de grandes dimensions en ont été emportées en Angleterre et en France. A l'est de la rivière, on découvre les débris d'une citadelle servant à défendre le port, ainsi que de plusieurs établissements appartenant à la ville et offrant une construction plus récente. Le champ couvert de ces ruines porte encore aujourd'hui le nom de Lebidah ou Lebdah.

LES MONNAIES DE LEPTIS.

Les légendes puniques des monnaies précédentes ont été interprétées de manières très Le mot qui se répète sur toutes les monnaies, fut lu לכקו par Barthélemy 1), לכקו par Hamaker 9), et a été traduit Bocchi par tous les deux savants, qui prétendaient y voir le nom de Bocchus II, roi de Mauritanie. Falbe ayant publié une monnaie au même nom punique et frappée sous Tibère 3), il fut évident que l'explication proposée était inadmissible, vu que la mort du roi nommé arriva avant la bataille d'Actium. Plus tard Gesenius 4) parvint à établir la juste leçon: לכקי, LBQI. Ce savant prenait 5 pour le préfixe et ססיד pour le nom de Baga ou Vacca, ville de Numidie, dont il déduisit le nom du mot correspondant de la langue égyptienne signifiant ville; quant au mot ajouté sur le nº1, il le lut מלקר, Hercules, en supposant que le nom entier de la ville avait été la cité d'Hercule. Mais la dernière lettre de ce second mot est incontestablement daleth et non resch, et quant à l'interprétation du premier mot, il faut faire remarquer que la lettre lamed sur les monnaies des villes africaines n'est point employée comme signe du cas oblique, et que par conséquent il faut plutôt la regarder comme radicale.5) Falbe et Lindberg en publiant, en 1843, l'annonce de cet ouvrage, étaient d'avis que ces monnaies appartiennent à Lambæsa en Numidie, et que celles des deux premiers no ont été frappées dans cette ville par le roi Bogud (Bocchus I) 6). Dernièrement M. Judas a en partie adopté cette opinion, en rendant compte de ses motifs. 7) Ce savant, en s'appuyant sur l'inscription Verna Lepcitana que nous présente une épitaphe romaine, découverte parmi les ruines de Lambæse, présume que Lepca est le nom primitif de cette ville, lequel a dans la langue latine été transformé en Lambæsa, et que c'est le même nom qu'on trouve écrit לבקי (LBCA) sur les monnaies dont il s'agit. mot du nº 1, Judas prenant la première lettre pour une ligature du mem normal et de ain, lit: עם בקר, peuple de Bogud, et suppose que ce roi est le second Bogud, appelé aussi Bocchus, allié de J. César et d'Octave. Voici ce qu'il y aura à objecter contre cette explication. très douteux si Lepca a été le nom punique de Lambæsa. Il est de même peu probable qu'une série aussi considérable de monnaies puniques aient été frappées à Lambæse, ville dont il n'a pas été fait mention avant le deuxième siècle lorsqu'elle servait de lieu de station à une légion romaine, et parmi les ruines de laquelle on a découvert des inscriptions romaines en quantité, mais non Ensuite, l'initiale du groupe expliqué en peuple de Bogud, n'est pas la des inscriptions puniques. ligature de mem et d'ain, mais un simple mem, ce que nous font admettre plusieurs exemplaires

Journal des savants 1763, 2^{de} lettre p.711. L'opinion de Barthélemy a été motivée en outre par Lindberg dans Inscr. Melit. p. 25-27 note 60.

²⁾ Miscellanea phoen. p. 155.

⁸⁾ Recherches sur l'emplacement de Carthage p.113.

⁴⁾ Monumenta p. 321.

⁵⁾ Cf. Judas dans la Revue num. fr. 1856 p. 242.

⁶⁾ Annonce p.7 nº 17 et p.8 nº 33 cl. l.

⁷⁾ Étude dém. p. 157, Revue num. fr. 1856 p. 238-245.

bien distincts. 1) Ensin, la forme normale de la lettre mem ne convient nullement à l'époque où vivait Bocchus II. 2)

Pellerin et Dutens avaient déjà rapporté ces monnaies à Leptis Magna, mais ils étaient induits en erreur en transcrivant les lettres par לברץ. **) On les trouve classées à cette ville par Sestini **) et Payne Knight **). Enfin Movers a émis l'opinion que לבקי, seule leçon qui soit vraie, est une autre forme de Leptis. **) Lindberg est parvenu au même résultat; dans le catalogue de Falbe, cette série de monnaies a pour titre: Leptis Magna, et les légendes des premiers nos sont transcrites: לפקר, לפקר, לפקר, לפקר, לפקר (Cette détermination est apparemment la juste, ce que nous tâcherons de démontrer.

Dans les langues sémitiques les lettres qof et tau sont voisines et passent quelquefois l'une dans l'autre, tout comme il en est de k ou q et de t dans les langues grecque, latine et Le nom punique Lephki ou Lepki, chez les Grecs et les Romains, se changeait donc facilement en *Lepti*; de même, si Lepti (Lepte) 9) est le nom libyen primitif, ce qui nous paraît le plus probable, ce nom aurait pu être transformé en Lepki par les Phéniciens. sur les nºº 1-2 doit être transcrit מפקד, non מכקד; la forme normale de la 1ºº lettre porte à croire que la 2^{mc} est également normale, par conséquent un phe. Pour l'interprétation de ce mot, ce qui nous paratt le plus simple, c'est de le rapporter, comme l'a fait Lindberg, à la racine מַקָּד qui en hébreu signifie præficere; on pourra donc traduire præfectura, præfectus, en regardant le mem comme un préfixe employé à la formation du substantif 10), ou a præfecto, si l'on prend le mem pour Ce qui vient à l'appui de l'opinion qui rapporte cette série à Leptis, c'est le parallélisme remarquable qu'elle offre avec les séries des deux autres villes tripolitaines, surtout avec celle d'Oéa, la voisine. Sur les monnaies dont nous nous occupons, on voit figurer deux dieux, Hercule et Bacchus, dont les têtes ou les attributs sont employés comme types; sur les monnaies d'Oéa, on trouve également les têtes ou les symboles de deux seules divinités, savoir de Minerve et d'Apollon. Sur les pièces du plus grand module, qui ont été frappées par toutes les deux villes sous le règne d'Auguste (nº 14 et nº 38), on voit affrontées les têtes des deux divinités En outre, sur les monnaies de l'une et de l'autre ville, on rencontre la tête de la ville personnifiée, ainsi que l'aigle et le paon, symboles de la déification de l'empereur et de l'impéra-Les monnaies de Sabrata portent de même pour types les têtes d'Hercule et de Bacchus, trice.

- 1) Le petit trait vertical à la courbure supérieure du mem prend quelquefois, par suite de la négligence du graveur monétaire, la forme d'un globule (voy. la variante sous le n° 1); c'est ce globule, représenté comme un cercle dans les dessins de Pellerin et de Gesenius, qui a induit M. Judas à penser qu'un am était lié au mem.
- 2) M. Judas lui-même relève comme un fait remarquable qu'un tel *mem* se trouve sur une monnaie de cette époque (1. c. p. 241).
- 3) Pellerin Recueil III p. 148-149, Suppl. IV p. 82-90. Dutens Expl. de méd. gr. et phén. II p. 135. Swinton avait lu le nom de la même manière, mais il l'avait pris pour celui de Lapethus en Chypre, Inscr. cit. p. 78 suiv.
- 4) Ll. cc. p. 3-7 notes.
- 5) Ll. cc. p. 3-4 notes
- 6) Die Phonizier II B. 2 Th. p. 486.

- 7) C'est par la correction de Vacca en Leptis, faite par la main de Lindberg dans le catalogue de Falhe sur les monnaies de la Mauritanie, qu'on reconnaît quelle a été la dernière opinion de Lindberg concernant les monnaies en question; nous ne saurions dire si cette correction est antérieure ou postérieure à la publication en 1850 du livre de Movers que nous venons de citer.
- 8) Des exemples ont été cités par Gesenius dans le Lexicon man. p.877, et par Judas à la Revue num. fr. 1856 p. 104. On pourra y ajouter une foule d'autres exemples de différentes langues.
- 9) La terminaison en i ou e s'est conservée dans les noms des villes de Byzacène, qui semblent dériver de la même racine: Lepte Minus ou Leptiminus et Telepte.
- 10) D'après l'analogie de קֹמְשֶׁל qui indique et principatus (Daniel 11,3) et princeps (I Chron. 26,6).

et contiennent encore l'horoscope d'Auguste qu'on voit sur le n° 17.1) La réunion du nom punique de la ville aux noms et aux titres latins de l'empereur sur les monnaies frappées sous Auguste et Tibère, est une particularité qu'on retrouve sur les monnaies d'Oéa et de Sabrata. style d'art et le même travail, tantôt grossier, tantôt négligé, signalent les monnaies des deux Pour l'écriture, on trouve dans toutes les trois séries des lettres de forme normale mélées avec celles de la basse époque. Dans les divisions monétaires ensin, il y a une pareille conformité; les monnaies de cette série présentent six espèces séparées par les types et les poids; on trouvera dans les séries suivantes d'Oéa et de Sabrata autant de divisions, distinguées l'une d'avec l'autre par les types et correspondant par les poids aux divisions de la série précédente (voyez plus bas). Si l'on rapproche ces monnaies de celles de la Mauritanie, parmi lesquelles on les a rangées, on découvrira une différence essentielle. Il n'existe pas d'autres monnaies qu'on puisse rapporter à Leptis Magna⁹); les deux autres villes commerçantes de la Syrtique ayant frappé des monnaies en quantité, il serait étrange que Leptis seule n'en eût pas émis, d'autant plus que par son opulence et son commerce elle surpassait les autres et tenait probablement à cette époque le premier rang parmi toutes les villes puniques.

Les têtes d'Hercule et de Bacchus que présentent les monnaies de Leptis, ont souvent été méconnues. Les têtes affrontées du n°14 furent ainsi prises par Barthélemy pour celles du roi Bocchus et de son épouse 8), par Pellerin et Gesenius pour celles de Marc-Antoine et d'Octavie; les deux derniers savants voyaient encore le portrait d'Octavie dans la tête du nº 1.4) Selon Neumann la tête du nº 4 serait celle de Julie, fille d'Auguste. 5) Sestini regardait comme têtes de femme toutes les têtes de Bacchus 6); de plus, croyant lire sur un exemplaire du nº 4 auprès de la tête de ce dieu les lettres ABIA, il la regardait comme l'effigie de Livie. 1) Ce même exemplaire est celui que nous avons fait graver ci-dessus 5); on voit comment s'est trompé Sestini, en prenant pour des lettres les feuilles et les baies dont la tête est ornée. M. Judas suppose de même que cette tête représente Livie, attendu qu'il la trouve ressemblant au portrait de cette impératrice sur le n° 35 d'Oéa 9); mais il a échappé à l'attention de ce savant que la tête est ornée La physionomie que présentent les têtes des différents exemplaires de ce n°, diffère en général beaucoup de celle de Livie; si l'on trouve néanmoins que sur une certaine pièce les traits offrent de la ressemblance avec Livie, il faudra prendre en considération que le travail en est trop rude et trop négligé pour qu'on puisse s'appuyer sur une telle ressemblance. Tous les symboles employés comme types sur les monnaies de cette série, se rapportent à Hercule et à Bac-

¹⁾ Ce parallélisme des types n'a pas échappé à l'attention de M. Judas (l. c. p. 240-241), qui cependant n'en a pas profité pour la détermination du lieu d'émission. Aussi Movers (l. c. p. 486) a-t-il fait remarquer la concordance de ces monnaies avec celles d'Oéa et de Sabrata; mais ce savant se trompe en tirant du capricorne et du paon, qu'il regarde comme symboles de Neptune et de Junon, des motifs pour attribuer ces monnaies à Leptis, voyez plus bas p. 13 note 11.

Les autres monnaies qu'on a données à cette ville, appartiennent à Leptis Minor et à Celsa en Espagne, voyez p. 15.

³⁾ L. c. p. 9 note 1.

⁴⁾ Ll. cc. p. 3 note 2 et p. 5 note 4. Gesenius Monum. p. 319-320.

⁵⁾ L. c. p. 3 note 5.

⁶⁾ Dans le Mus. Hederv. III cont. p.78 nº 3, la tête de notre nº 2 est décrite à tort par caput muliebre loti flore ornatum.

⁷⁾ Mus. Fontana I p. 128-129 nos 2-3; Mus. Hederv. III cont. p. 78 nos 6-7. Adopté par Mionnet S. IX p. 201 nos 11-12.

Cette pièce a passé de la collection Wiczai dans le cabinet de Paris.

⁹⁾ Revue num. 1856 p. 239.

¹⁰⁾ Il en est toujours ainsi, quoiqu'il n'y ait quelquefols que de faibles traces de feuilles et de baies.

chus; Hercule est indiqué par la massue, la dépouille du lion, l'arc et le laurier; le thyrse, la peau de taureau 1), la ciste avec le serpent, la couronne de lierre, la coupe à boire et la panthère sont les attributs bacchiques bien connus. Le caractère et la coiffure des têtes nous renvoient également à ces deux dieux. La tête d'Hercule offre la figure large, la barbe arrondie et le cou épais qui lui sont particuliers; elle est ceinte d'un laurier, comme sur les monnaies de Tyr, ou d'un diadème, comme souvent ailleurs. La couronne de lierre dont l'autre tête est ornée, est la parure habituelle de Bacchus; l'expression féminine et les longues tresses de cheveux conviennent parfaitement à ce dieu. 2)

Cependant ce ne sont pas les dieux gréco-romains, Hercule et Bacchus, qui figurent sur ces monnaies, mais les dieux phéniciens qui répondaient à eux. Leptis était une ville phénicienne et continuait à l'être sous l'empire s); les monnaies ne sont pas frappées par les préfets romains, mais par les magistrats indigènes, comme on le voit par le nom de la ville; il faut par conséquent plutôt prendre les dieux y représentés pour puniques que pour étrangers. nités phéniciennes, par suite de l'influence qu'exerçaient la mythologie et l'art grecs, se confondaient avec les divinités grecques auxquelles elles correspondaient; elles furent figurées dans le costume et avec les attributs de celles-ci, et chez les auteurs anciens on les trouve généralement appelées de noms grecs et romains. 4) Le dieu phénicien assimilé à Hercule, comme on le sait, était Melkart ou Baal-Melkart, objet de la plus grande vénération et dont le culte était le plus répandu dans les colonies.⁵) Ce dieu avec Baal-Samim et Astarte formait la triade divine et principale de Tyr et de Sidon; attendu qu'il était selon l'idée religieuse la divinité revélée, agissant dans le monde, on le faisait fils de Baal-Samim (seigneur du ciel), dieu suprême répondant à Ju-Le nom de Baal, le seigneur, désignait sa participation à la divinité suprême; par le nom de Melkart, roi de la ville, il était indiqué comme le dieu tutélaire de Tyr. 6) Dans les différents pays et villes ce dieu était l'objet d'un culte différent; on l'assimilait tantôt à l'un, tantôt à l'autre En Afrique il fut surtout, à ce qu'il semble, considéré comme le principe conservateur de la nature, se rapprochant au Saturne phénicien (Bel) et à l'Hercule égyptien (Chon), ou comme le héros qui luttait contre les éléments destructifs du monde (représentés par Typhon), égalant ainsi l'Hercule grec. 8) Les Liby-Phéniciens le disaient fils de Cronus, qui était vénéré par les

- Souvent on a pris, à tort, cette peau pour la dépouille du lion, attribut d'Hercule, ainsi Neumann, Sestini, Mionnet et Payne Knight II. cc. p. 3 note 5.
- 2) Sous ces rapports la tête ressemble au buste bien connu du musée du Capitole qu'on prenaît pour celui d'Ariadne, jusqu'à ce que Meier démontra qu'il représente Bacchus (Gesch. der Kunst I p. 301, II p. 243 suiv., note 314). Il faut ajouter que déjà M. Judas, en alléguant différents passages des anciens auteurs, a fait voir que les têtes des n° 1-2, 3 et 14 sont celles de Bacchus (l. c. p. 239-240).
- 3) On sait que le phénicien était encore sous le règne de Septime Sévère la langue usitée à Leptis, voyez p. 2 note 6.
- 4) Cf. Movers Phonizier I B. p. 82 f.
- 5) Sur cette divinité voyez surtout Movers Phônizier I B. Cap. 10-12, II B. 2 Th. p. 109 suiv.; Allg. Encycl. III S.

- 24 Th. Phonizien p. 384-386.
- 6) Μελίκας θος, selon Philon de Byblus (Sanchoniaton), écrit מלקרת et traduit 'Αρχηγέτης (= Πολιοῦχος de Tyr) dans la 1º inscription bilingue de Malte. Gesenius Monum. p. 96 suiv. et 410. Movers Alig. Encycl. l. c. p. 377. Aussi le nom d'Hercule est sans doute d'origine phénicienne, voy. Movers Phônizier I p. 430-434.
- 7) Dans les pays aslatiques, Hercule fut, en plusieurs endroits, identifié avec Moloch, dieu du feu chez les Sémites, ainsi qu'avec le Mars romain, et représentait en cette qualité le principe destructeur de la nature (Movers Phon. I p. 385 suiv.); en d'autres endroits, surnommé Sandan, il fut vénéré en héros (Movers l. c. p. 451 suiv.). En outre, pour sa signification sidérique, il était dieu du soleil, confondu à cet égard avec le suprême Baal (Movers l. c. p. 182 suiv. et p. 385 suiv.).
- 8) Movers Phonicier I p. 415 suiv.

Carthaginois 1), et convertissaient le nom Melkart en Makar. 9) Comme dieu tutélaire de Tyr, il passa en même temps pour conducteur des colonies établies dans l'Occident et sorties principalement de cette ville; en Afrique on le faisait fondateur de beaucoup de villes anciennes, ainsi que des dynasties auxquelles appartenaient les rois numides et mauritaniens. 3) Le dieu du vin était l'objet d'un culte en Phénicie, surtout dans les villes de Sidon et de Tyr 4), par lesquelles Leptis avait été fondée. A Tyr on disait que ce dieu avait enseigné à Icare la culture de la vigne, mythe transmis plus tard en Attique par les Grecs 5), et l'on y célébrait une fête annuelle en son honneur 6); sur les monnaies de Sidon on trouve la tête de Bacchus ornée de lierre et la ciste bacchique entourée d'une couronne de-lierre 7), tout comme sur les monnaies dont nous nous Ce dieu phénicien est nommé Dionysos par les anciens auteurs 8); on le confondait aussi, à ce qu'il paraît, avec Osiris, à qui on attribuait également l'introduction de la culture de la vigne, et on l'appelait du nom de ce dieu égyptien. 9) C'est ce Bacchus gréco-phénicien, dieu du vin, qui figure sur les monnaies de Leptis, et non le Bacchus libyen, qui fut regardé comme fils d'Ammon et représenté avec des cornes de bélier, ainsi qu'on le voit sur les monnaies de la Cyrénaïque. 10)

Sur les monnaies frappées sous Auguste et Tibère, on rencontre au revers, outre les représentations empruntées à Hercule et à Bacchus, plusieurs types qui se rapportent spécialement à l'empereur et à l'impératrice; ce sont: le capricorne, l'aigle et le paon, enfin la déesse assise. Moyers est d'avis que le bouc à queue de poisson représente le Neptune liby-phénicien, et que le paon est l'emblème de la déesse phénicienne, assimilée à la Junon samienne, qu'on aurait adorée à Leptis. 11) Cette explication n'est nullement admisible. Le capricorne avec le globe et la corne d'abondance est l'horoscope bien connu d'Auguste, signe de pouvoir et de bonheur, qu'on trouve appliqué sur une foule de monnaies grecques et romaines. 19) Le paon et l'aigle, qui font pendants sur les nº 18-20, sont les symboles de la déification d'Auguste et de Livie; c'est dans ce sens que sur les monnaies suivantes d'Oéa (n° 35 et 37), on voit le paon devant la tête de Livie et La déesse ensin, siégeant sur un trône, est Livie, comme nous l'aigle devant celle de Tibère. l'apprend la légende ajoutée Augusta, mater patriæ, surnoms dont on l'honorait, d'après les rapports des anciens auteurs 18). Il est connu que Livie ou Julie, comme elle fut appelée après la mort d'Auguste, recevait des hommages divins déjà de son vivant; à Rome même on érigea des statues en son honneur, et on lui consacra des temples tout autour dans les provinces. 14) est représentée comme Junon et comme Cérès sur les monnaies d'Oéa et d'autres villes de la province d'Afrique. 15)

- 1) Ampelii Lib. mem. cap. 9.
- 2) Dans les inscriptions lapidaires: מקר ou חבר ou. Pausanias X, 17,2: Μάχηρις. Cf. Gesenius Monum. p. 409, Movers Phonizier II B. 2 Th. p. 117 note 222.
- 8) Movers Phonizier II B. 2 Th. p. 292, 497, 518 et ailleur.
- 4) Movers Allg. Encycl. l. c. p. 377 et 406.
- 5) Achilles Tatius II, 2. Cf. Movers Phon. 1 p. 330.
- 6) Movers Alig. Encycl. l. c. p. 377 et 406.
- 7) Voy. Eckhel Doctr. III p. 366 nos 27, 42 et 48.
- 8) Selon Movers les dieux phéniciens Moloch, Adonis et Jao ont été assimilés, en différents lieux, à Dionysos, à Bacchus, à Liber. Phônizier I p.325 suiv., 337 suiv., 371

- suiv., 381 et 539 suiv.
- 9) Dans la 1e inscription bilingue de Malte (Gesenius Monum. tab.VI) le nom d'un Tyrien, Abd-Osir, adorateur d'Osiris, est traduit en Asorvisios. Cf. Diodore 1, 15.
- 10) Voy. Volume I p. 101.
- 11) Phon. II B. 2 Th. p. 486, cf. p. 469.
- 12) Selon Suétone Octavius c. 94. Cf. Rasche Lexicon T. 1 P. II p. 351-359; Eckhel Doctr. VI p. 109.
- 13) Dion Cass. LVII, 12. Tacite Ann. I, 14.
- 14) Sur la déification de Livie, voyez surtout Le Blond Acad. des inscr. XXXIX p.559-565 et Eckhel Doctr. VI p.146-157.
- 15) Voyez plus bas: Thapsus, Carthago, Utica et Hippo.

L'écriture punique nous présente le lamed et le mem de la forme normale 1), mais le jod de la basse époque. Le 2^{me} caractère du nom de Leptis peut être soit un phe normal, soit un beth dégradé; la légende contenant des lettres de tous les deux genres, on pourrait admettre l'un et l'autre; B et P ou Ph étant limitrophes, ils conviendraient également au nom de Leptis. Tous les savants qui se sont occupés de cette légende, ont pris ce caractère pour un beth; mais si l'on admet l'interprétation que nous avons donnée ci-dessus du mot ajouté sur les nºs 1-2, dont la 2^{me} lettre est la même, il faudra lui assigner la valeur de phe. Il est vrai que dans la gravure du nº 3, publiée par Barthélemy 2), la 2me lettre du nom de Leptis est d'une forme qui la ferait prendre pour un beth sur toutes les monnaies; aussi M. Judas en a-t-il tiré un argument en faveur de la valeur de B⁸), mais le dessin de ce caractère n'est pas correct; on a regardé comme faisant partie de la lettre un petit trait transversal très-faible qui, à ce qu'il paraît, est accidentel. lettre jod offre deux formes divergentes, qui sont employées indifféremment sur les monnaies frappées avant et sous le règne d'Auguste; sur les monnaies émises sous Tibère, on ne rencontre que Gesenius, et d'après lui Judas, a donné comme 3^{me} variante de cette lettre la figure 3; nous ne connaissons pas la monnaie sur laquelle se trouverait cette lettre. 4)

La date. Les monnaies aux types autonomes appartiennent assurément à l'époque postérieure à la chute de Carthage; voilà ce qu'on peut déduire des caractères de l'écriture et de la ressemblance que les monnaies offrent avec celles aux types impériaux. Les nºº 1-2, qui se distinguent d'avec les autres par l'addition du mot מפקר avec le mem normal, sont probablement les Le denier nº 13 se rapproche le plus du règne d'Auguste, ou paraît même premiers en date. frappé sous celui-ci; ce qu'on pourra déduire de ce qu'il porte une lettre latine, A, et qu'il ressemble aux deniers de Juba II de la même époque, soit par le bas poids, soit par le type du droit qu'on rencontre sur certaines pièces de ce roi; la lettre A peut signifier Augustus, de même que C devant la tête de l'empereur sur les monnaies d'Oéa et de Sabrata 5) peut être l'initiale du titre Cæsar. Les monnaies nº 14-20, qui portent la tête d'Auguste sans légende latine, ont sans doute été frappées sous le règne de cet empereur; mais les monnaies suivantes à la tête d'Auguste, qui présentent des légendes latines, ont dù être émises sous Tibère. L'épithète Divus ajoutée au nom d'Auguste sur les nºº 21-22, à en juger par l'usage de ce mot sur les monnaies impériales, indique probablement l'empereur apothéosé après sa mort, et les titres Augusta et Mater patriæ, que porte Livie sur les autres nos, ne lui furent sans doute conférés que sous le règne de Tibère 6).

On rencontre plusieurs contremarques sur les monnaies de Leptis, voyez les nº 5 et 25. Sestini a pris la contremarque dont est signé le nº 25, pour celle de Carthage, et a même classé la pièce sous cette ville. 7) M. Judas a fait observer qu'un exemplaire du nº 4, dans sa collection, porte une contremarque avec CAR, et la regarde de même comme la marque de Carthage. 8) Il est cependant peu probable que ces sigles indiquent le nom de Carthage. La contremarque du nº 25 se retrouve sur une monnaie frappée à Hippo sous Opelius Macrinus; elle appartient donc à une époque où Carthage, comme les autres villes africaines, à la seule exception de Hippo, n'avait plus

- 2) Voyez p. 9 note 1.
- 3) Revue num. 1856 p. 239.
- 4) Gesenius Monum. p. 320 H, Judas l. c. no 5. Conférez plus

haut p. 4 note 3.

- 5) Voyez plus bas les nos 40, 46 et 60.
- 6) Voyez plus haut p. 13 note 14.
- 7) Ll. cc. p. 7 note 1.
- s) Revue num. 1856 p. 238 nº 14.

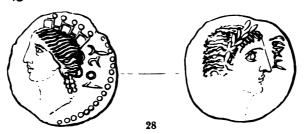
Conférez les formes altérées de ces deux lettres sur les monnaies aux noms de Macarée et Bilan nºs 41 sniv.

ses propres monnaies. La contremarque du nº 5 présente également un C suivi d'un monogramme, qui par plusieurs de ses éléments ressemble aux deux autres; mais ce monogramme ne peut désigner le nom de Carthage. Il est vraisemblable que ces contremarques contiennent les noms d'un préfet ou d'un autre magistrat romain; selon la pièce de Hippo que nous venons de citer, elles appartiennent à une époque de beaucoup postérieure à celle d'où datent les monnaies.

On a longtemps attribué à Leptis les bronzes qui portent au droit COL VIC IVL LEP (ou la même légende abrégée) à côté de différentes têtes, au revers un boeuf et divers noms de magistrats; Lorichs et Grotefend ont démontré que ces monnaies appartiennent à Celsa en Espagne, ville qui était sans doute surnommée Lepida d'après le triumvir. 1) Enfin les monnaies au nom AENTIC, datant des règnes d'Auguste et de Tibère, sont généralement rapportées à Leptis Magna; il y a plus de raison pour les donner à Leptis Minor, ce que nous tâcherons de démontrer sous cette ville.

OEA.

28. Tête de femme tourelée à g.; derrière: ראין). Grenetis. R. Tête d'Apollon laurée à dr.; devant: אַרָּ (מַרוֹ מַשֵּׁי). Æ. 8. 25,0 gr. 2)

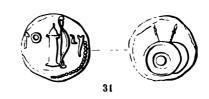


- 29. Même tête; même légende, écrite ainsi **foly**, à droite et à gauche de la tête. **B**. Trophée dans une couronne de laurier.
- 30. Buste de déesse casquée et tourelée à dr.; même légende, écrite ainsi: > 2\formall, à dr. et à g. de la tête. Grenetis. R. Trépied auquel est suspendu un arc et un carquois. Grenetis. (Fig.)

 Æ. 5-4\frac{1}{2}. 7,6-4,1 gr.* 4)
- 31. Arc et carquois; même légende, variée ainsi (C), écrite à dr. et à g. dans le champ.

 Grenetis. R. Deux boucliers ronds placés sur deux lances en sautoir. Æ. 4. 7,7—3,6 gr.*5)





- 1) Crotefend Blätter für Münzkunde IV (1844) p. 1-10. Cf. Gaillard Cat. de la coll. de la Torre p. 86 note 1. Néanmoins on trouve encore souvent ces monnaies attribuées à Leptis, soit dans les ouvrages qui traitent de la géographie ou de l'archéologie de l'Afrique, soit dans les
- catalogues numismatiques.
- 2) Cab. de Copenhague.
- 3) Coll. de Judas (Revue num. fr. 1856 p.101 note 1, pl. IV, 1).
- 4) 14 exemplaires de différentes collections et de catalogues.
- 5) Cab. de Copenhague (2 ex., l'un du cab. Allier, cat. p.123,

- 32. L'égide avec la tête de Méduse, ailée et ceinte de deux serpents qui s'élèvent au-dessus du front. Grenetis. Br. Lyre; même légende, écrite ainsi tou, à dr. et à g. dans le champ. Grenetis. (Fig.)

 Æ. 3½. 3,5 & 3,4 gr. 1)
- 33. Casque, à g. Grenetis. R. Trépied; même légende, écrite ainsi: 701, à dr. et à g. dans le champ. Grenetis. Æ. 3. 3,1 gr. 2)



Sous le règne d'Auguste ou de Tibère.

- 35. Même buste; devant, un paon; derrière, un épi. Grenetis. R. Le même que le revers précédent. Æ. 6. 15,8—7,1 gr.* 4)



Sous le règne de Tibère.

- 36. TI CAESAR AVGVSTVS Tête de Tibère, nue, à g. Grenetis. R. Buste d'Apollon lauré à dr.; devant, la cithare; derrière, même légende, variée ainsi:

 Couronne de lauriers.

 Au pourtour: une Æ. 8-7. 15,7—9,7 gr.* 5)
- 37. Même légende et même tête; devant la tête, un aigle tenant un rameau dans le bec; derrière, un rameau de lauriers. Grenetis. R. Le même que le revers précédent.

Æ. 8-7. 18,9—8,8 gr.* 6)





l'autre du cab. Wiczai, Caronni Ragguaglio tav. V, 24, Sestini Mus. Hederv. III cont. p. 82 n° 2), mus. Thorvaldsen, mus. brit., cab. de Paris (Pellerin Rec. I pl. XXVIII, 35, Mionn. VI p. 591 n° 2), de Vienne et de Milan.

- 1) Cab. de Copenhague (de la coll. de Welzl, cat. nº 7792) et de Fontana.
- 2) Cab. de Florence. Millingen Recueil p. 82 pl. IV, 20.
- 3) 22 exemplaires de différents catalogues et collections.
- 4) 11 exemplaires de différentes collections.
- 5) 24 exemplaires de différents catalogues et collections.
- 6) 32 exemplaires de différents catalogues et collections.

OEA. 17

Oéa 1) était située à l'ouest de Leptis dans le même endroit où se trouve aujourd'hui Tripoli. 2) Cette ville, à en juger par le nom, était d'origine libyenne et non phénicienne 8); sous la domination de Carthage, la population liby-phénicienne fut mélée de Grecs, que les Carthaginois y transportèrent de la Sicile. 4) Il semble qu'Oéa, ainsi que Leptis, ait été étroitement liée avec les tribus nomades, et qu'elle ait dù surtout au commerce qu'elle faisait avec l'intérieur du pays, l'état florissant où elle s'était élevée. Sous les Romains le territoire de la ville était assez considérable et s'étendait vers l'est jusqu'à la frontière de Leptis. Nous devons à Tacite 5) la connaissance d'une guerre, qu'Oéa, assistée par les Garamantes, peuple libyen, faisait avec Leptis sous le règne de Vespasien; cette guerre se termina par la médiation de Rome. Dans les itinéraires, Oéa est appelée colonie; il est assez probable qu'elle en a reçu le titre sous Septime Sévère. 6) Au milieu du 4me siècle, la ville souffrit beaucoup de l'invasion des Ausuriens 7), la même peuplade qui dévasta Leptis. D'après le récit des auteurs arabes, les Sarrasins s'emparèrent de la ville dans l'année 23 de Hégira (644 après J. Chr.). A Tripoli il ne reste de l'ancienne ville qu'un arc de triomphe, érigé en l'honneur de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus; dans les environs on a déterré différentes antiquités.

Il n'y a pas de nom punique dans la numismatique africaine qui ait été l'objet de plus différentes interprétations que celui des monnaies précédentes. Swinton, premier paléographe qui s'occupait de cette légende, lisait יועל et y voyait le nom de Jol (Cæsarea) en Mauritanie, opinion qui fut adoptée par Pellerin, Mionnet et Sestini. 9) Bellermann 10) et Hamaker 11), méconnaissant plusieurs des lettres, déchiffraient la légende, chacun de sa manière, et en venaient à différentes déterminations du lieu de l'émission. Gesenius, prenant les lettres pour מיעת, supposait que c'était le nom de Siga en Mauritanie. 12) Lindberg enfin, qui, lisant כשעת, avait précédemment attribué ces monnaies à Cissa en Mauritanie 18), parvint à la juste interprétation 14), qui a été exposée plus tard par Judas 15) et Movers 16). Il ne peut plus y avoir de doute qu'il ne faille lire זְיעָתְּן; toutes les trois lettres dont la valeur a été contestée, vav, jod et tau, se retrouvent sous les mêmes formes sur les monnaies bilingues de Juba ler. Cette légende répond parfaitement au nom romain Les lettres 1, 1 et y se transcrivaient assez souvent par les voyelles O, E et A; n (T), terminaison féminine en phénicien, qui se perdait sans doute dans la prononciation, n'était fré-

- Sur cette ville voyez: Mannert Géogr. p. Marcus p.143-144 et 644-645, Barth Wanderungen p. 294-295 et 359, Movers Phönizier II B. 2 Th. p.489-491, C. Müller Geogr. gr. min. I p.463-464.
- 2) Mannert fixe la position d'Oéa à 3 ou à 4 milles à l'est du nouveau Tripoli. L'opinion que Tripoli occupe la même place que l'ancienne Oéa est émise par Marcus, Barth, Movers et C. Müller (ll. cc.), et s'appuie sur le témoignage de l'auteur arabe Abou-Obaid Al Bekri du 11 me siècle.
- a) Movers (l. c. p. 490) suppose que le hom d'Oéa dérive du mot libyen ait, tribu, lequel s'est conservé dans la composition de plusieurs autres noms de tribus ou villes libyennes. Selon Judas (Revue num. 1856 p. 107), le nom est d'origine égyptienne ou berbère et signifie sejour.
- 4) Silius Ital. III, 257. Cf. Movers l. c. p. 490.
- 5) Hist. IV, 50.

- 6) Chez les auteurs modernes on trouve assez souvent établi qu'Oéa est déjà auparavant devenue colonie; mais cette opinion est fondée sur la fausse interprétation de certaines monnales, dont nous ferons mention plus bas p. 20.
- 7) Ammien XXXVIII, 6.
- 8) Barth l. c. note 1.
- Pellerin Rec. III p.152; Mél. I p.143. Mionnet VI p.591;
 S. IX p.210. Sestini Mus. Hederv. III cont. p.82.
- 10) Bemerkungen über phon. Münzen II, 9.
- 11) Miscell, phæn. p. 34.
- 12) Monum. p. 324-325.
- 13) De inscr. Melit. p. 42.
- 14) Dans l'annonce faite de cet ouvrage en 1843 par Falbe et Lindberg, on trouve citées sous la rubrique d'Oéa, 11 classes de monnales puniques.
- 15) Étude dém. p. 137; Revue num. 1856 p. 99-101.
- 16) L. c. note 1.

quemment rendue par aucune lettre. Dans les anciens auteurs, on trouve encore, outre la forme Oea, qui est la plus usitée, dans différentes éditions: $E\acute{\omega}a$, Oeea, Ocea, Oc

Le n° 28, pièce unique et inédite, porte encore au revers une légende de 5 lettres; il est douteux si un point qu'on découvre entre la 3me et la 4me lettre, est un signe de distinction ou une élevation accidentelle du métal. L'analogie que présentent les nº 38-47, peut bien induire à croire que ces lettres contiennent le nom d'une ou de deux villes alliées avec Oéa. proposé de lire ברואש et d'entendre par cette légende, Berezeos, station sur la route de Tacape à Cydamus d'après l'itinéraire d'Antonin; Lindberg, lisant לכו מש, y a vu les noms abrégés des villes de Lambesa et de Mascula en Numidie. Ces, interprétations ne sont guère admissibles. Berezeos était un lieu inconnu dans le désert au-delà des montagnes et sans communication directe avec Oéa; les deux autres villes étaient situées dans l'intérieur de la Numidie, et n'avaient assurément aucune relation avec Oéa. Les lettres doivent sans doute être lues פרומש. 3) légende ne peut indiquer le nom d'aucune ville connue. Si l'on en examine les éléments d'après l'hébreu, on verra qu'elle peut signisser præfectus tributo. 4) On pourra donc y voir un magistrat phénicien répondant au ταμίας, quæstor, titres qu'on rencontre souvent sur les monnaies grecques et romaines, notamment sur les monnaies cyrénéennes de la même époque 5); une telle signification serait analogue à celle de la légende מפקד sur le nº 1 de Leptis (voyez p. 10). possible que la légende dont il s'agit, nous offre les noms des deux suffètes qui étaient à la tête de l'administration de la ville 6), ou bien, si la légende n'est pas divisée en deux par un point, le nom d'un des suffètes, auquel a été confiée la surveillance du monnayage. 7)

Les types prédominants sont les têtes et les attributs d'Apollon et de Minerve. Toutefois les deux divinités que nous offrent ces monnaies, ne sont pas, comme nous l'avons déjà fait remarquer plus haut (p. 12), les divinités grecques qui portaient ces noms, mais les phéniciennes qui leur répondaient. Le dieu des Phéniciens qui fut assimilé à Apollon ⁸), avait été vénéré par les Liby-phéniciens depuis une époque très-reculée. Selon Pline ⁹), les Tyriens, en fondant la ville d'Utique, environ 1100 av. J. Chr., y érigèrent un sanctuaire à Apollon. A Carthage il y avait un temple d'Apollon, qui renfermait une statue d'or du dieu placée dans une niche dorée. ¹⁰) Il faut ajouter que, selon Ptolémée, il se trouvait un temple d'Apollon sur la côte à l'ouest de Hippo, et que le promontoire non loin d'Utique portait le nom de ce dieu. On disait que l'Apollon libyen

¹⁾ Les textes anciens sont cités chez C. Müller l. c. p. 463.

²⁾ Cf. Gesenius Monum. p. 430-431.

³⁾ L'initiale ne peut guère être un lamed; conférez les formes de cette lettre dans les noms de Leptis et de Bilan sur les monnaies précèdentes et suivantes; la 2me lettre étant de la forme normale, la 1re l'est probablement de même, et a donc la valeur de phe, comme dans le nom de Leptis, voyez p. 14. La 2me lettre peut être beth et resch; il faut préfèrer resch, vu que beth ne s'associe pas blen avec phe.

⁴⁾ לְּבָּוֹ præfectus, Habac. III, 14. אַנְּדָים, tributum, 2 Chron. XVII, 11.

⁵⁾ Voy. Volume I p. 161 et 168.

⁶⁾ Sur les monnaies de Sabrata on trouve plusieurs groupes composés de deux couples de lettres, séparées par un point, qui indiquent sans doute les noms de suffètes; voyez plus bas sous Sabrata.

Dans les inscriptions lapidaires on rencontre quelquefois le nom d'un seul suffète, voyez Movers Phon. Il B. 1 Th. p. 543 note 142.

⁸⁾ En Phénicie Apollon était un objet de culte à Dor (Joseph. c. Apion. II, 9) et à Ascalon (Euseb. Hist. eccl. I, 6, 1).

⁹⁾ Hist. nat. XVI, 79 (40).

¹⁰⁾ Appien VIII, 127 et 133.

OEA. 19

Quant à la Minerve phénicienne, on la trouve désignée par des noms différents; selon Pausanias, elle fut appelée Siga 2), selon Plutarque, Saosis 3), d'après des passages dans d'autres auteurs, Onka. 4) Par les deux premiers noms elle était sans doute signalée comme la pure, la vierge (ἡ Παρθένος), par le dernier comme une divinité de lumière, attendu qu'elle était aussi déesse de la lune ainsi que dans l'origine la Minerve grecque. 5) Hérodote raconte 6) que les tribus libyennes autour du lac de Triton vénéraient une déesse répondant à Agyrala; à en juger d'après les fêtes qu'on y célébrait en son honneur, elle était déesse de la guerre et fut figurée avec casque et lance. Des mythes grecs de Minerve, datant d'une très-ancienne époque, s'attachaient au lac de Triton; on disait que la déesse était née dans cette localité, fille de Poséidon (ou Pallas) et Tritonis, et on en dérivait ses surnoms, Tritonis et Tritogeneia; le lac de Triton fut aussi appelé Pallantias, et un lac voisin, Pallas. Il est assez probable que cette déesse a été la Minerve phénicienne, que les colons de Sidon et de Tyr ont transportée dans les villes qu'ils fondèrent sur cette côte. 7) L'égide portant la tête de Méduse, qui fait le type du n° 32 et dont est couverte la poitrine de la déesse sur les nº 34-35, convient particulièrement à la Minerve libyenne; le mythe des Gorgones était indigène dans la Libye, et Hérodote dit expressément que l'égide avec laquelle les Grecs représentaient Minerve, provenait de ce pays. 8) La couronne murale dont est entouré le casque de la déesse sur le n° 30, la désigne sans doute comme génie tutélaire de la ville, répondant à Minerve Πολιάς ou Πολιούχος.

Le buste au droit des n° 34 et 35 a été pris tantôt pour celui de Julie, fille d'Auguste °), mariée d'abord à Agrippa, puis à Tibère, tantôt pour celui de Livie 10), épouse d'Auguste et nommée également Julie. Par les traits seuls il est difficile de décider cette question; les portraits des personnages de la famille impériale qu'on trouve représentés sur les monnaies frappées dans les provinces, offrent souvent peu de ressemblance. Si l'on en regarde la physionomie, ce buste pourra représenter l'une et l'autre des deux princesses 11); mais les attributs, le paon et l'épi,

- Aristote chez Cl. Alex. Protrept. II p. 24A (Oxon. 1715). Ampelii Lib. mem. c. 9. Cf. Servius ad Æneid. I, 740. Movers pense que le dieu Apollon, adoré par les Libyphéniciens, est le même qui dans la plus ancienne histoire de Carthage est mentionné sous le nom de Jopas ou Japon. Phônizier II, 2, p.149, p. 384 note 87, p. 509 et 513. Alig. Encycl. S. III Th. 24 p. 398 note 23.
- 2) Paus. IX, 12, 2: Σίγα (lec. var. "Ογγα, "Ογκα).
- 2) Plut. de Iside c. 15: Záwosc.
- 4) Όγκα, ή Αθηνα κατά Φοίνικας. Steph. Byz. s.v. Όγκαῖας.
 Όγγα. Hesychius. Sous ce nom Minerve fut vénérée à Thèbes en Béotie, ville d'origine phénicienne (Nonnus Dionys. V, 15 et 70); dans la ville béotienne Onkæ il y avait une statue de cette déesse qu'on disait érigée par Cadmus. Il faut ajouter qu'une Minerve surnommée Φοινίκη était un objet de culte à Corinthe. O. Müller Gesch. hell. St. I p.115. Kenrick Phænicia p.100 note 1 et p. 325. Movers ll. cc. note suiv.
- b) Les noms Onka et Saosis renvoient à la ville de Sais en Égypte où l'on adorait une déesse Ank ou Anuke à côté de Neith, la Minerve égyptienne. Movers Phôn. I p. 642-650; Allg. Encycl. l.c. p. 394. Pauly Real-Encycl. V p. 511 et 513.

- 6) Herod. IV, 180 et 188.
- 7) Movers Phônizier II, 2; p. 463-467; Kenrick Phœnicia p. 144. Il y avait aussi, comme on le sait, des traditions béotiennes d'une Minerve Tritonis; d'autres archéologues regardent celles-ci comme originaires de la Béotie, en pensant qu'elles ont été portées en Libye par des Minyens émigrés. O. Müller Gesch. hell. St. I p. 349-351; Alig. Encycl. S. III Th. 10 p. 98 suiv. Krause dans Pauly Real-Encycl. V p. 45-46.
- 8) Herod. IV, 189.
- Pellerin Rec. III p.151. Mionnet VI p. 593. Cohen Méd. imp. I p.112. Lindberg suppose de même que ce buste représente la fille d'Auguste.
- 10) Sestini Mus. Hederv. III cont. p. 83 nº 9 suiv. Judas Revue num. 1856 p. 100 note 2.
- 11) Le seul portrait que l'on connaisse de la fille d'Auguste, à ce que nous sachions, est une tête d'un caractère peu prononcé que nous offre une monnale de Pergame (Mionnet n° 542, Eckhel Doctr. VI p. 168). Un denier d'Auguste (Eckhel Doctr. VI p. 102) présente sa tête jointe à celles de ses deux fils; mais elle est trop petite pour qu'on en puisse discerner la physionomie. La statue au musée de Louvre avec la tête couronnée d'épis,

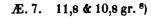
qu'on voit ajoutés sur le n°35, démontrent que c'est l'effigie de Livie. On ne trouve qu'une seule fois la fille d'Auguste figurée comme déesse, savoir sur une monnaie de Pergame, et selon la légende ajoutée, comme Vénus.¹) Mais dans les provinces on rendait en maints endroits des honneurs divins à Livie représentant tantôt Junon et tantôt Cérès²); on la trouve figurée ainsi sur un bon nombre de monnaies ³), notamment sur celles qui ont été émises par les villes de la province d'Afrique.⁴). Parmi ces dernières une pièce frappée sous Tibère à Thapsus, porte la tête de Livie couronnée d'épis et la légende IVN AVG; cette pièce est analogue à notre n°35, sur lequel on voit réunis les symboles de Junon et de Cérès.

On a attribué à Oéa trois monnaies coloniales d'Antonin le pieux, ayant pour types du revers: une tête de femme tourelée, le dieu Lunus à cheval, l'aigle sur la foudre. Ces monnaies, comme il a été démontré par Duchalais, appartiennent à l'Asie, la première à Ælia Capitolina, la deuxième à Olba en Pisidie, la troisième à une autre ville asiatique. 5)

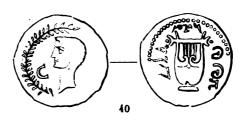
OEA, ZITHA et ZUCHIS.

Sous le règne d'Auguste.

- 38. Tête d'Auguste nue à g.; (devant, le *lituus*); derrière, le *préfériculum*. Le tout entouré d'une couronne de laurier. R. Bustes affrontés de Minerve casquée et d'Apollon lauré; devant la poitrine du dernier, la lyre. Au-dessus: סמי שעות); au-dessous: עורייתו); au-dessous: ביי שעות). Grenetis. E. 9-8. 21,3—19,0 gr.* 6)
- 39. Tête d'Auguste nue à g., entourée d'une couronne de laurier. R. Cithare. Mêmes légendes qu'au revers précédent, écrites ainsi: au-dessus, rear; à droite, argue); à gauche, \$\forall (\forall r)\). Grenetis. \(\mathcal{E}. 7\). \$\forall 11,6 & 11,0 \, \text{gr.}^7\)
- 40. Autre semblable; devant la tête, C.







qui par Visconti et Mongez (Icon. rom. II p.51 pl. XX, 1-3) a été prise pour celle de la fille d'Auguste, ne représente sans doute pas cette princesse.

- 1) Voyez ll. cc. la note précédente.
- 2) Voyez plus haut p. 13 note 14.
- Sur la monnaie de Pergame que nous venons de citer (note 11), on lit AIBIAN HPAN auprès de sa tête.
- 4) Voyez p. 13 note 15.
- 5) Revue num. fr. 1849 p. 97 suiv.
- 6) Cab. de Paris (2 ex., l'un de la coll. Wiczai, Carroni Ragguaglio p. 182, tav. XII, 79, Sestini Mus. Hederv. III cont. p. 83 nº 5, Mionn. S. IX p. 210 nº 2, Revue num. fr.
- 1856 p.107) de Vienne et de Stockholm. La pièce figurée est l'une de celles du cabinet de Paris; la partie droite de la légende en bas est conservée sur l'exemplaire de Vienne; la variante de la légende en haut se trouve sur l'exemplaire de Stockholm.
- Cab. de Paris (2 ex., Pellerin Rec. III pl. CXXI, 18; Suppl. IV pl. III, 16; Mionnet VI p. 612 nº 16; Gesenius Monum. p. 326 nº 1).
- 8) Cab. de Paris (Mionnet VI p.612 n°15) et coll. de Fontana. La pièce figurée est du cabinet de Paris; la légende à gauche est entièrement conservée sur un autre exemplaire du même cabinet et sur celui de Fontana.

Hamaker et Gesenius 1) lisaient et interprétaieut les légendes de ces monnaies d'une manière erronée qu'il serait inutile de reproduire. MM. Movers et Judas en ont reconnu les justes lettres en lisant: ויעה טטי שוק, OEAT ThThE SVQ. Le premier de ces savants, présumant que est une abréviation de ישקל, sicle, et que ויעח est un mot libyen signifiant tribu, traduit la légende: sicle (monnaie) de la tribu de Titi; il fait observer que Titi ou Tet se retrouve dans des noms de lieu en différentes contrées de l'Afrique, mais il ne détermine pas où a demeuré cette Judas prend ויעתן pour le nom de la ville d'Oéa, comme sur les monnaies n° 28 suiv.; pour les deux autres mots, il avait cru précédemment qu'ils n'indiquent qu'un seul nom, celui de la ville de Subtutu a); mais plus tard il est parvenu à établir l'opinion que ce sont les noms de deux villes dans la partie occidentale de la Syrtique, Zitha et Zuchis. 4) Lindberg entend par ces trois mots les mêmes villes que Judas. Cette interprétation, à laquelle sont arrivés ces deux savants sans que l'un ait connu l'opinion de l'autre, est indubitablement la juste qu'il faut préférer à celle de Movers.

La ville de Zitha était située sur le détroit qui sépare l'île de Meninx du continent; elle était jointe à cette île par un pont de pierres taillées, qui est mentionné dans l'itinéraire d'An-A l'époque impériale, la ville était municipe. tonin⁵) et dont il reste encore des débris. ⁶) nom est écrit de différentes manières: Zitha, Zita, Tiza, Ziza, i; on conviendra donc facilement que c'est le même nom qui se lit Thithe ") sur les monnaies dont il s'agit; dans le sémitique, ainsi que dans d'autres langues, les lettres dentales et sibilantes se confondaient souvent 9). chis était situé à l'est de la ville précédente, dans une île qui se trouvait à l'embouchure d'un lac du même nom. Ses habitants s'occupaient de teintures de pourpre et de salaisons; à cause de ce dernier métier, la ville était aussi appelée par les Grecs Tarichiæ 10). On découvre encore tout près de la mer des ruines en briques, qui selon leur construction particulière ont dù servir à la teinture du pourpre, et dans la mer on rencontre des débris d'un port excellent. une citadelle, qui portent le nom de Biban, occupent aujourd'hui l'emplacement de l'ancienne cité. 11) Le nom punique a sans doute signifié marché, nom qu'on a donné à la ville par suite du débit des marchandises dont nous avons fait mention. 12) Ce ne fait aucune difficulté que le nom de la ville sur les monnaies offre pour initiale un sin, tandis que dans Strabon il commence par un Z^{18}); car les lettres sibilantes, comme nous l'avons déjà fait remarquer, se transforment souvent l'une dans l'autre. 14) Sur le nº 38 un aën est intercalé dans le nom, comme on le voit fréquemment

- Hamaker Miscell. phœn. p.153. Gesenius Monum. p. 326, Tab. 44, XXVI, Incerti A et B.
- 2) Phonizier II, 2, p. 489 note 100a.
- 8) Étude p. 139-140.
- 4) Revue num. fr. 1856 p. 104 suiv.
- 5) Municipium ponte Zita. (Ed. Fortia d'Urban p. 19.)
- Barth Wanderungen p. 263. Mannert est d'une opinion divergente (ed. Marcus p. 148).
- Ptolémée: Zεῖθα. Table de Peutinger: Tiza ou Ziza municipium.
- 8) Gesenlus (Monum. p. 430) et Marcus (Géogr. de Mannert p. 646) supposent que ce nom est à dériver de קירן, olivier; Judas est d'avis qu'il désigne limoneux, de מורט, limon, vase, épithète donnée à la ville de la plage marécageuse.
- 9) Des exemples de la transition de tsade en thet se trou-

- vent cités dans le Lexicon de Gesenius p. 580. *Trade* en hébreu répond à *thet* en syriaque. Cf. Judas l. c. p. 105.
- 10) Ταριχείαι. Scylax 110.
- Mannert Géogr. p. Marcus p.148 et 646. Barth Wanderungen p.269-270. C. Müller Geogr. gr. min. I p.464-465. Judas l.c.
- 12) קישוף, forum. Castiglioni Rech. sur les Berb. atl. p.117. Gesenius Monum. p. 430 s. v. Judas l. c.
- 13) Ζοῦχες. Strabon XVII p.834. Chez Stephanus Byz. (s. v.) on trouve le nom écrit Ξοῦχες, dans le stadiasme, Ζεύγαρες.
- 14) Des exemples de la confusion des lettres w et y en hébreu sont cités dans Gesenius Lexicon man. p. 954 sub a et p. 972 sub 4.

dans les inscriptions lapidaires 1); de même le nom de Sabrata sur les nºº 48 suiv. est écrit sans ou avec aïn dans la dernière syllabe. Pour ce qui regarde la réunion de trois noms de villes sur une même monnaie, beaucoup de monnaies grecques de l'époque impériale, comme on le sait, contiennent de même les noms de plusieurs villes qui ont battu monnaie aux frais communs, ou qui ont conclu une alliance monétaire; il n'y a donc rien de plus naturel que d'admettre qu'à la même époque les villes puniques en ont fait de même. Ces villes, toutes trois maritimes et situées sur la même côte, ont du être liées par des relations de commerce.

Ces monnaies portent les mêmes têtes de divinités que nous offrent les monnaies d'Oéa, celles de Minerve et d'Apollon, et la lyre, attribut du dernier dieu; il est donc probable qu'elles sont sorties de l'atelier d'Oéa, qui était aussi la plus grande des trois villes. Selon Sestini et Mionnet, ce sont Tibère et Julie, son épouse, qu'on voit représentés ici avec les attributs des deux divinités.) Il est vrai que les traits en sont très-peu idéaux; mais d'un autre côté ces têtes n'ont qu'une ressemblance lointaine avec Tibère et Julie, et sur les autres monnaies d'Oéa les têtes des mêmes divinités ont un caractère individuel tout pareil. Les deux mêmes numismatistes ont supposé, à tort, qu'il y a un aigle devant la tête d'Auguste sur le n° 38; ce qu'on y aperçoit, ce n'est qu'une partie du lituus.

La lettre C qu'on voit devant la tête du n° 40, ne se laisse rapporter ni à l'atelier ni au magistrat monétaire, puisque la même lettre apparaît devant une tête semblable sur les monnaies de Macarée et Billa (n° 46-47) et de Sabrata (n° 60); il faut donc qu'elle appartienne au personnage que représente la tête. On pourrait prendre cette lettre pour l'initiale de Cajus en attribuant la tête soit au fils adoptif d'Auguste, dont le portrait est figuré sur certaines monnaies de la Byzacène avec l'addition d'un seul C, soit à l'empereur C. Caligula; les effigies des personnages impériaux sur les monnaies africaines sont en général peu ressemblantes. Il est cependant plus probable que ce C est une abréviation de CAESAR, et que la tête en est celle d'Auguste; car cette tête est tout-à-fait pareille à celle d'Auguste que nous offre le n° 38, et sur les monnaies de Sabrata on trouve le nom Cæsar placé seul auprès de la tête du même empereur. Il n'existe pas d'autres monnaies africaines à la tête ou au nom de Caligula.

Pellerin et Gesenius ont publié une monnaie semblable à celle du n° 39, mais sans le nom d'Oéa au-dessus de la cithare ³); M. Judas en a aussi fait mention et la regarde comme frappée par les deux seules villes de Zitha et de Zuchis. ⁴) Mais cette pièce, qui se trouve au cabinet de Paris, n'est qu'un exemplaire du n° 39 dont le revers est usé à la partie supérieure; on découvre encore des vestiges des deux dernières lettres du nom d'Oéa. M. Judas enfin a publié la gravure d'un bronze dans le cabinet de Paris, ayant au droit une tête de femme, au revers une lyre et une légende qui, selon lui, offre le nom de Zuchis répété deux fois. ⁵) Cette inscription n'est pas phénicienne, mais grecque, savoir €∏ HPOT€ IMOY; au cabinet de Paris il y a de cette monnaie, parmi le nombre des incertaines, deux exemplaires qui en complètent réciproquement les légendes.

Voyez: Gesenius Monum. p. 431, Judas l.c. p. 107, De Saulcy Revue archéol. III p. 571.

²⁾ Ll.cc. p. 20 note 6. Dans le catalogue de Falbe ces têtes sont également désignées comme celles de Tibère et de Julie, et Lindberg, dans son manuscrit, émet la conjecture que ces monnaies ont été frappées à l'occasion de

leurs noces. Mais on n'aurait certainement pas choisi les images d'Apollon et de Minerve pour représenter un époux et sa jeune mariée.

a) Recueil III pl. CXXI, 18. Monum. Tab. 44, XXVI, A.

⁴⁾ Étude p.139, Revue num. l. c. p.104.

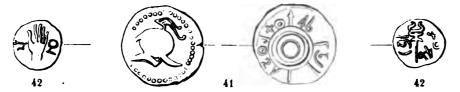
⁵⁾ Revue num. 1856 p. 105-106.

OBA, MACARÆA et BILAN(?).

41. Casque. Grenetis. R. Un bouclier rond, placé sur une lance. Autour: אועת מעקר בילן). Variantes de la légende: אועת מעקר בילן). Variantes de la légende: אועת מעקר בילן). (ויעת מעקר בילן)

Æ. 5. 6,7—4,8 gr.* 1)

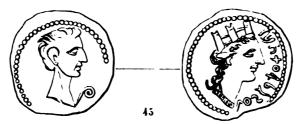
42. Main droite levée; à gauche et à droite: אויערו). R. Caducée; à droite: איסאר); à gauche: בילן). Æ. 2. 1,6 gr. א



Sous le règne d'Auguste.

- 43. Téte d'Auguste, nue, à dr.; devant, le lituus. Grenetis. B. Téte de femme tourelée à dr.; devant: אוני בילן); derrière: אוני בילן). Æ. 8. 18,2—12,3 gr.**
- 44. Même face. Fr. Même tête; devant: רבילן מקר ויעת) (בילן מקר ויעת). Grenetis. Æ. 8. 17,1—12,8 gr.* 4)
- 45. Autre monnaie semblable, avec la même légende écrite ainsi: 102(1404).

 E. 8. 12,7 gr. 5



Les deux mots puniques qui sur ces monnaies sont joints au nom d'Oéa, ont été expliqués différemment. Nous passons sous silence les interprétations manquées qui se rattachent à la lecture erronée du mot qui exprime le nom d'Oéa. 6) M. Judas, en publiant le premier 7) la juste interprétation du mot signifiant Oéa, traduisit le reste de la légende: urbs Macara; il lut ρτίς, qu'il prit pour synonyme de κυίλε, comme Gesenius l'avait déjà fait avant lui, et entendit par cette ville Μακαραία qu'on trouve mentionnée dans le stadiasme parmi les villes de cette côte. Movers, reconnaissant qu'il faut lire χρίς, rendit toute la légende ainsi: Oiat bel

^{1) 8} exemplaires de différents catalogues et collections.

²⁾ Musée britannique.

Cab. de Copenhague, de Paris (2 ex., Pellerin Rec. III pl. CXX,13, Gesenius Mon. tab. 44, B) et de Stockholm.

Cab. de Paris (4 ex., Pellerin Rec. III pl. CXX,12, Eckhel Doctr. III p. 421, Mionnet VI p. 592 no 4, Gesenius Mon.

tab. 44,A), de Stockholm et de M. Thomsen à Copen-hague.

⁵⁾ Cab. du roi de Sardaigne.

Hamaker Miscell. phœn. p. 34. Lindberg De Inscr. Melit. p. 43-44. Gesenius Monum. p. 325.

⁷⁾ Étude p. 138.

noster Makar, et y vit le nom entier de la ville d'Oéa. 1) Cette opinion a été adoptée par le savant géographe C. Müller qui, s'appuyant sur l'interprétation de Movers, présume que Μακαραία du stadiasme dérive de Μακαρ-Οία et que c'est un autre nom de la ville d'Oéa. 2) Plus tard Judas, lisant le troisième mot פֵּילן, l'a pris pour le nom de Pallene, qui, selon lui, a été une ville alliée ou subordonnée à Oéa de même que Macarée. 3) Lindberg, transcrivant également les deux mots en question par בילו es considère enfin comme les noms des deux villes, Macaræa et Villa Magna; il est d'avis que le nom punique de la dernière a été בילן dont בילן est la forme plurielle, indiquant les citoyens; sur le n° 15, prenant la lettre finale pour un caph au lieu d'un nun, il regarde ce caph comme une abréviation de ביכן, magna.

Nous allons discuter ces interprétations si divergentes. Quant à celle de Movers, il faut faire remarquer qu'on ne rencontre pas sur d'autres monnaies un nom de ville d'une telle longueur, et que les deux mots בילן et בילן ne semblent pas former un seul nom avec ויעת, puisque sur le nº 42 ils sont placés au revers, tandis que le dernier se trouve au droit, que sur le nº 43 ils occupent chacun leur côté de la pièce, et que sur les nº 46-47 ils paraissent seuls, sans que le Par la circonstance que dans la série des villes de cette côte que nous offre mot ויעת soit ajoute. le stadiasme, sur l'étendue de Mégerthis jusqu'à Sabrata, on trouve nommée seulement Macaræa et non Oea, ville beaucoup plus importante, on pourrait à la vérité être tenté de croire que Macaræa a été identique à Oea; mais d'un autre côté, nous faisons observer que dans Scylax, entre les villes de Leptis et de Sabrata, on trouve également omise Oea, à laquelle a été substituée une ville obscure, Gaphara, et que Strabon ne fait non plus mention de la ville d'Oéa. nous présentent les monnaies n° 38-40, qui portent les noms de Zitha et Zuchis joints à celui d'Oéa, milite en faveur de l'opinion que nous avons encore ici les noms de deux villes. question quelles ont été ces villes, on ne peut douter que l'une, désignée par מעקר (MAQR), ne soit Macaræa du stadiasme, ville qui, tirant son nom du dieu Makar, a dû être située près d'Oéa vers l'ouest, là peut-être où Edrisi place Gargara. 4) Il est plus difficile de déterminer l'autre ville dont le nom est écrit בילן (BILN). La supposition de Lindberg, que nun est la désinence du pluriel et indique les habitants de la ville, ne paraît pas plausible, vu que les deux autres noms sont employés au singulier et expriment la cité même. Nous ne saurions non plus adhérer à l'opinion du même savant que la dernière lettre de ce nom sur le nº 45 est un caph indiquant le surnom Magna; ce caractère peut aussi être un nun 5), et l'on est amené à lui assigner ici cette valeur, parce que le nom sur toutes les autres monnaies se termine en nun. semblable que le nom Villa tire son origine de la langue punique, comme nous le ferons voir tout de suite, mais il est très-douteux, si Villa Magna a été une ville; cette localité n'est mentionnée que dans l'itinéraire d'Antonin, et simplement comme une station de route entre Sabrata et Zitha avec l'addition villa privata. 6) Pour ce qui regarde la ville de Pallene, proposée par Judas,

¹⁾ Phönizier II B. 2 Th. p. 489-491. Movers suppose que Oiat est un mot libyen signifiant tribu, et que la ville d'Oéa a reçu le nom d'après Makar, pour la distinguer d'une autre ville, Oiat Titi, dont il croit trouver le nom sur une autre monnaie, voyez plus haut p. 21.

²⁾ Geogr. gr. min. I p. 463.

⁸⁾ Revue num. fr. 1856 p. 103.

⁴⁾ Ed. Jaubert p. 283. Cf. Marcus Géogr. de Mannert p.

^{644-645.} Selon Fortia d'Urban (Itin. anc. p.375), Macarée répond à Gargach.

s) On rencontre assex souvent un nun de cette forme, p. ex. dans בעלן à la 5me inscr. carthag., 2me ligne (Gesen. Tab. XVII p.177), et dans אַבררונה à la 1re inscr. athèn. (Gesen. Tab. IX p.113), noms dont l'interprétation n'est sujette à aucun doute.

⁶⁾ Fortia d'Urban p. 19. Cf. Barth Wanderungen p. 270.

il se peut que le nom inscrit sur les monnaies doive être prononcé PALN, et qu'il désigne cette Mais il faut prendre en considération une circonstance qui n'est en faveur d'aucune des deux villes proposées, c'est qu'elles étaient situées l'une et l'autre à l'extrémité occidentale de la Syrtique, à une assez grande distance de Macarée; les monnaies nºº 46-47, dépourvues du nom d'Oéa, ont du être frappées par Macarée et une seule des villes en question; il faudrait par conséquent admettre qu'il y avait eu une alliance monétaire entre ces deux petites villes éloignées l'une de l'autre, ce qui paraît peu probable. On est donc porté à chercher une ville plus rapprochée de Dans l'itinéraire d'Antonin se trouve mentionné un lieu nommé Villa Repentina, situé tout près d'Oéa et de Macarée 9); il est bien possible que ce lieu ait été originairement une Plusieurs noms puniques qui chez les auteurs anciens se terminent ville punique du nom Bilan. en a, ont été écrits en phénicien avec un nun final »; dans la prononciation des Romains Bilan passa donc facilement en Bila ou Billa. Il y avait dans l'Afrique septentrionale un certain nombre de bourgs ou de cités, plus tard siéges d'évêques chrétiens, qui portaient le nom de Villa augmenté de différents surnoms. 4) Il se peut que les noms de ces cités dérivent du mot latin villa, et que ce soient des villas de Romains privés qui se sont élévées successivement au rang de villes ou cités 5); mais peut-être aussi que ce nom si fréquent tire son origine d'un mot punique qui a été dérivé du dieu Baal, ou qui a signifié ville, comme le mot hébreu בעלה. l'une ou l'autre de ces dérivations, ce mot a probablement été prononcé souvent Billa et Villa. 6) C'est ainsi qu'un bourg dans le pays des Garamantes, voisin de la Syrtique, est appelé Balla par Pline, Billa par Ptolémée. 7) On écrivait le nom du dieu de Baal en syriaque Bil. 8) d'une ville en Zeugitane, emprunté du même dieu, se trouve écrit Bol et Vol. 9 Si l'on admet cette étymologie du nom de Villa, les villes africaines appelées ainsi répondraient aux villes nombreuses de la Palestine, dont les noms étaient composés de בעלה ou בעלה et d'un autre mot 10); il y a parmi celles-ci plusieurs qui portaient le nom בעלה tout seul, et il y en a même une, située dans la tribu de Siméon, dont on trouve le nom écrit soit בָּלֶה, soit בָּלֶה. 11)

Le casque, le bouclier et la lance, attributs de Minerve (voyez p. 19), se trouvent sur les monnaies au seul nom d'Oéa; la tête tourelée paraît également sur une pièce d'Oéa (n° 28) et représente la déesse de cette ville fortifiée; il en faut conclure que les monnaies n° 41 et 43-45, qui présentent ces types, sont sorties de l'atelier d'Oéa. Mais la main et le caducée, qui font les

- 1) M. Judas (l. c.) regarde ce nom comme équivalent aux noms de Phelline en Zeugitane et de Bellène en Mauritanie. Barth est d'avis que ce lieu, qui se trouve uniquement dans la Tab. Peutinger, sous le nom de Putea Pallene, n'a point été une ville; cependant ce savant voyageur découvrit au voisinage les ruines d'une ville assez considérable. Wanderungen p. 267.
- 2) Vax Villa Repentina. (Fortia d'Urban p. 19, cf. p. 289.) C'est peut-être la bourgade qui dans Marmol Afrique II p. 431 est désignée sur la carte par le nom de Qansora tout près de Tripoli. Cf. Marcus l. c. p. 645.
- P. ex. les noms de Cirta, de Jugurtha, de Masinissa.
 Revue num. fr. 1856 p. 234.
- 4) Ces siéges d'évêques sont: deux nommés Villa Magna, l'un dans Africa proconsularis, différant du lieu en Syrtique, l'autre dans la Numidie; Villa Victoriata et Villa

- Regia en Numidie; Villa Noba (nova) en Mauritania Cæsariensis. Morcelli Africa christiana I p. 354-356. Cf. Villa Sele de la Numidie (Tab. Peuting.).
- Ainsi que vice versa des bourgs ont été réduits en villas privées.
 Cf. Barth Wanderungen p. 288 note 74.
- 6) C'est le même nom qui, prononcé à l'aide de la voyelle u, se retrouve dans ceux des villes numides, Bulia Regia et Bulia Minsa; la première est appelée Bal par Abu Obaid al Bekri (Marcus l.c. p. 680).
- 7) Marcus l. c. p. 203-204.
- 8) Jesala 46, 1.
- 9) Marcus I. c. p. 700.
- 10) Voir le lexicon man. de Gesenius p. 162-163.
- 11) Josué 19,3. 1 Chron. 4,29. Cf. Gesenius Lexicon p.163 s. v. בעלה, 2.

types du n° 42, ne se retrouvent pas parmi ceux d'Oéa; il se peut donc que cette petite pièce ait été frappée dans l'une des deux autres villes qui a dù posséder un atelier monétaire, comme on le voit par les n° 46-47. Le caducée nous renvoie au dieu phénicien répondant à Mercure, dont la tête est représentée sur les monnaies de Sabrata; voyez plus bas sous cette ville. La main levée est un symbole d'adoration ou de la prestation d'un voeu, qu'on trouve figuré plus d'une fois sur les pierres votives découvertes en Afrique. 1) Lindberg pense que les types de cette pièce ont rapport à un traité commercial conclu entre les trois villes, de sorte que la main levée en indique la confirmation par serment.

MACARÆA et BILAN(?).

Sous le règne d'Auguste.

- 46. Tête d'Auguste, nue, à dr.; devant, C. Grenetis. B. Tête d'Apollon laurée à dr.; devant:

 (בילן) (בילן)

 Æ. 6. 10,6—7,2 gr.*2)
- 47. Autre semblable avec la légende entière écrite devant la tête d'Apollon. Æ. 6. 8,9-7,5 gr. 8)



Les légendes de ces monnaies ont été discutées dans l'article précédent. Nous y avons taché de démontrer, qu'elles offrent les noms de deux villes, dont l'une est Macaræa près d'Oéa, et dont il faut par conséquent chercher l'autre dans le voisinage, ensin que cette autre ville a pu être le lieu, appelé à une époque plus récente Villa Repentina, qui a bien pu être primitivement une ville punique, nommée Bilan ou Billa. Pour Apollon, dont la tête paraît aussi sur les monnaies d'Oéa, voyez p. 18. La lettre C est sans doute abrégée de CAESAR, comme nous l'avons fait voir plus haut p. 22.

SABRATA.

48. Tête (d'Hercule) barbue et laurée à dr.; devant, un astre ou symbole cruciforme entouré de quatre globules. Grenetis. Br. Temple pentastyle; au-dessous אַבררזען). Grenetis. (Variantes de la légende: אַבררזען) (Fig.)

Æ. 9. 27.7—19.7 gr.* 4)

cont. p.84, Tabraca n°1), mus. brit. (Cat. P. Knight p.218 Ign. 2), cab. de St. Pétersbourg (Sestini Mus. Chaudoir p.114, Tabraca n°1), de Fontana (3 ex., Sestini Mus. Fontana I p.17, Abdéra n°1, tab.V, 2; II p.70, tab. XII, 4, et III p.98, Tabraca n°1) et de Florence.

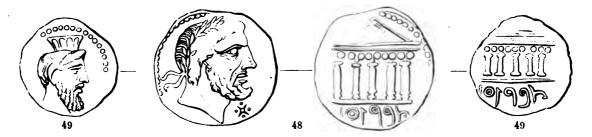
Voyez Gesenius Monum. Tab. 16 et 17, p. 173-174, où la signification de ce symbole est ultérieurement discutée.

^{2) 9} exemplaires de différents catalogues et collections.

⁸⁾ Cab. de Copenhague, de Vienne et de Stockholm.

⁴⁾ Cab. de Paris (de la coll. Wiczai, Sestini Mus. Hedery. III

49. Tête de Sérapis, surmontée du modius, à dr. Grenetis. B. Temple pentastyle; au-dessous, même légende, écrite ainsi:



- 50. Même tête. Grenetis. R. Même légende, écrite ainsi: 101117, au milieu du champ, entourée d'une couronne. Æ. 5. 9
- 51. Tête de Mercure, couverte du pétase ailé, à dr. Grenetis. R. Les lettres 119 97 (צברתן), au milieu du champ. Grenetis et filet au pourtour. Æ. 3. 3,7 gr. 3)
- 52. Même tête. Rr. Les lettres אין (צבר) au milieu du champ. Grenetis et filet au pourtour. Æ. 3. 2,5 gr. 4)



Sous le règne d'Auguste.

- 53. Tête d'Auguste nue (ou radiée) à dr.; devant, le lituus; derrière, CAESAR. Le tout entouré d'une couronne de laurier. R. Tête (d'Hercule) barbue et laurée à dr.; derrière, la même légende que sur les n° 48 suiv., écrite ainsi 107977; dessous, איף איר (בון פון). Grenetis. (Fig.)

 Æ. 8. 18,9–13,8 gr.* 5)
- 54. Autre semblable, mais au revers, au lieu de la légende en bas, devant la tête: -- '٩٨ (ברישי).

 (Fig.)

 Æ. 8. 14,2 & 14,0 gr. 6)
- 55. Autre semblable, avec une contremarque, dans laquelle le symbole 🛣 . Æ. 8. 13,5 gr. 7)





- Cab. de Copenhague et de Paris (Mionnet S. I p. 9, Abdéra nº 47).
- 2) Cab. de Paris (Revue num. fr. 1856 p.100 note, fig.).
- 8) Cab. de Vienne (Eckhel Cat. mus. Vind. 1 p. 287 nº 14, tab.V, 13; Mionnet VI p. 610 nº 3).
- 4) Cab. de Florence.
- 5) 13 exemplaires de différents catalogues et collections.
- 6) Cab. de Milan et de Copenhague.
- 7) Cab. de Stockholm.

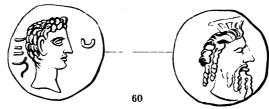
- 56. Tête d'Auguste nue à dr.; devant, le lituus; derrière, CAESAR. Grenetis. R. Tête de Sérapis à dr.; derrière, même légende, écrite ainsi 19797; au-dessous: (γ·αν). Grenetis. (Variantes de la légende en bas: γ·αν). (Fig.) Æ. 6. 11,0—6,6 gr.* 1)
- 57. Autre semblable, mais au revers en bas: אורישו). Æ. 6. 9,5 gr. 9)
- 58. Autre semblable, mais au revers, au lieu de la légende en bas, la lettre (¬) devant la tête.

 (Fig.)

 Æ. 6. 11,5—8,5 gr.*3
- 59. Même face; la tête d'Auguste est radiée. R. Même tête; devant, même légende, écrite ainsi והם שאעכבר) . Æ. 6. 11,3—7,9 gr. 4)



60. Tête d'Auguste nue à dr.; devant, C; derrière, même légende, écrite ainsi - -) 1 . R. Tête de Sérapis à dr. Æ. 6. 10,2 gr. 5)



61. Tête de Bacchus, couronnée de lierre, à g.; devant, même légende écrite ainsi ונרישוי; derrière, ארפים (גרישוי). Grenetis. Br. Capricorne à dr., tenant un globe entre les pieds; audessus, une corne d'abondance; au-dessous, un gouvernail. Filet au pourtour. (Fig.)

Æ. 5. 5,1 & 4,8 gr. 6)

62. Buste de Mercure à g., couvert du pétase ailé et de la chlamyde; derrière, le caducée; devant, même légende que sur le n° 51, écrite ainsi: 1797. (Variantes des deux premières lettres: >> ,) .) Filet au pourtour. R. Le même que le revers précédent. (Fig.)

Æ. 5. $5.9-4.8 \text{ gr.}^{*7}$

63. Sérapis debout, vu de face, la tête surmontée du modius; la main droite est levée, la gauche tient une lance; à g. même légende, écrite ainsi: IIII . R. Le même que le revers précédent. (Fig.)

Æ. 5. 4,8 gr. 8)

- 1) 17 exemplaires de différents catalogues et collections.
- 2) Cab. de Florence.
- Mus. brit., cab. de Paris (2 ex.), de Vienne, de Milan (2 ex.) et de Stockholm.
- 4) Cab. de Stockholm, de Copenhague et de Paris (Pellerin Lettres II p.148 pl. II, 1; Mionnet VI p. 592 nº 8; Gesenius Monum. tab. 43, F).
- 5) Cab. de Stockholm.

- 6) Cab. de Copenhague (2 ex., l'un de la coll. Wiczai, Sestini Mus. Hedery. III cont. p. 87, Ptolemæus nº 26).
- 7) Cab. de Copenhague, de Paris (Pellerin Rec. III pl.CXX,11; Mionnet VI p.610 nº 2), de Vienne, de Munich et de Stockholm; mus. brit. (2 ex.); coll. de Welzl (Cat. nº 7806).
- 8) Cab. de Florence et de Stockholm; Cat. de Gaillard (1854) nº 965 (incorr. décr.).

 $AE. 5. 6,2-4,4 gr. ^{1}$

64. Autre semblable; sur la face à dr., la lettre) (7).



Sabrata⁹), celui des trois chefs-lieux de la Syrtique qui était situé le plus à l'ouest, était une colonie de Tyr⁸); on trouve le nom de Liby-Phéniciens donné à ses habitants⁴). La situation de la ville sur le bord de la mer, était belle et amphithéatrale; dépourvue d'un port, elle avait cependant une bonne rade. Un vaste champ de ruines sur le lieu qu'on désigne aujourd'hui par le nom de vieux Tripoli, ne laisse pas de doute sur l'emplacement de la ville 5); il paraît qu'elle a été d'une étendue considérable, qu'elle a eu beaucoup d'édifices imposants et des fortifications solides; tout comme Leptis, elle avait, du côté de l'intérieur du pays, un faubourg entouré de murailles, où il y a eu probablement un lieu de campement pour les tribus libyennes amies, qui s'y réfugiaient surtout Le nom de la ville est d'origine phénicienne 6); les formes sous lesquelles on le rencontre dans les anciens auteurs, nous présentent les variations suivantes: Sabrata, Sabratha, Sabaratha, Sabathra, et encore, à ce qu'il paraît, Abrotonon. Sous l'empire elle devint colonie romaine, on ne saurait dire à quelle époque; il en a été fait mention pour la première fois dans l'itinéraire d'Antonin. Flavia Domitilla, épouse de Vespasien et mère de Titus et Domitien, était native de cette ville; il est donc vraisemblable que c'est à la protection d'un de ces empereurs qu'elle a été redevable des priviléges de la colonie. 8) On sait que plus tard Justinien s'est intéressé à Sabrata de manière qu'il en fit restaurer les murailles et y fit construire un temple superbe. Sous la domination arabe la ville fut détruite, mais on ne saurait en préciser la date. 9)

Le nom de Sabrata qui se retrouve sur toutes les monnaies, a été lu et interprété bien différemment. Quoique Barthélemy ¹⁰) en eût déjà reconnu les justes lettres, à l'exception de la dernière, Dutens et Hamaker en lisaient pourtant plusieurs d'une autre manière et étaient d'avis que le nom de la ville était Tabraca. ¹¹) Bellermann croyait trouver dans ces lettres le nom d'un roi de Numidie. ¹²) Chez Mionnet, Sestini et d'autres on trouve les monnaies classées à Abdéra en Espagne, à Tabraca en Numidie ou à Césarée en Mauritanie. ¹⁸) Gesenius ¹⁴) parvint enfin à

- 1) Mus. brit., cab. de la Haye et de Milan.
- A l'égard de cette ville, voir: Mannert Géogr. par Marcus p.144-147 et p.645 note 40; Barth Wanderungen p.276-279; Movers Phonizier II B. 2 Th. p.491-492; C. Müller Geogr. gr. min. 1 p.86 et 464.
- 3) Silius Ital. III, 256: Sabratha tum Tyrium vulgus.
- 4) Steph. Byz. 8. v. 'Αβρότονον πόλις Διβυσοινίκων.
- Cet endroit porte, selon Barth (l. c.), le nom de Kasr Allaca, selon d'autres, celui de Sabart ou Sabrat.
- 6) Quant à l'étymologie du nom, voyez plus bas, p.30 note 5.
- 7) Pline distingue deux villes différentes: Sabrata et Abrotonum; Marcus (l.c. p. 645) se règle sur cet auteur, mais Mannert, Barth, Movers et C. Müller (ll. cc.) sont d'avis que les deux noms désignent la même ville.

- 8) Selon Mannert; Marcus est d'un autre avis.
- 9) Marcus (l.c. p. 645) et Barth (l.c. p. 289 note 85) sont làdessus d'opinions divergentes. Suivant un auteur arabe, une foire autrefois très florissante de Sabrata fut en 31, d'après Hégira, transférée à Tripoli.
- 10) Lettre à Olivieri p. 45.
- 11) Dutens Explic. de méd. gr. et phén. p. 137. Hamaker Miscell. phœn. p. 24. Lindberg a aussi adopté cette explication, De inscr. Melit. p. 56-57.
- 12) Bemerkungen üb. phon. Münzen II p. 5.
- 18) Mionnet VI p. 592 no 5-8; Suppl. 1 p. 9 no 47, 1X p. 209 no 1-2. Sestini, plus haut II. cc. aux notes
- 14) Monumenta p. 323.

statuer que le nom est celui de Sabrata, interprétation dont la justesse ne pourra être révoquée en doute, et qui a été reconnue de tous les savants qui se sont occupés plus tard de l'étude de ces monnaies, savoir de MM. Judas 1), De Saulcy 2), Movers 3), Levy 4) et chez nous de Lindberg. à l'égard de l'explication de la première et de la dernière lettre, ainsi que de l'application des voyelles, les opinions sont partagées. La lettre initiale a été prise pour sin par De Saulcy et Movers, et pour tsade par les autres savants. 5) Les auteurs arabes ont, en écrivant le nom, employé pour lettre initiale tantôt tsad et tantôt sin. Le choix de sin s'accorde bien avec la manière d'écrire des auteurs grecs et romains, et la forme de la lettre sur les monnaies s'approche en effet plusieurs fois de celle de sin. Mais il faut néanmoins la considérer comme un tsade, car sur la plupart des monnaies la longueur de la jambe gauche dépasse tant celle de la droite qu'il ne peut guère être question ici d'autre lettre, et dans les légendes ajoutées sur les nºs 57, 59 et 61, on rencontre une lettre d'une forme différente, qui est évidemment un sin. La lettre finale fut prise par Gesenius pour un lamed 6), mais sur les monnaies de Leptis et d'Oéa (nºs 41 suiv.), cette lettre est figurée d'une autre manière. Judas la regarda d'abord comme tau, plus tard, d'après De Saulcy, comme nun, en quoi il a été suivi par Movers. Plusieurs exemplaires bien conservés nous montrent que le haut de la lettre n'a point ce crochet qu'on voit à la lettre précédente tau, de sorte qu'il faut que ce soit nun. Lindberg, qui prend également cette lettre pour nun, suppose que c'est la désinence du pluriel qu'on a employée pour désigner les habitants, et que le nom de la ville a été צברת ou צברת ou répondant au nom usité par les auteurs arabes. Judas et Movers émettent, avec plus de raison, l'opinion que ce nun n'est qu'une lettre paragogique; le premier de ces savants a fait observer que les noms puniques se terminent assez souvent par n, terminaison que les auteurs grecs et romains font disparaître pour faire place à un a 1); le dernier est d'avis que la terminaison en question fait partie d'une forme intensive, analogue au 11 des Hébreux. l'application des voyelles, Movers suppose que le nom a été prononcé par les indigènes comme Sabraton ou Sabroton, en renvoyant au nom d'Abrotonon, employé par les auteurs grecs d'une époque plus reculée; cette supposition s'accorde très bien avec le penchant pour des voyelles obscures habituelles à l'idiome phénicien, ainsi qu'avec la prononciation particulière de ain dans bien des noms phéniciens. 8) Les autres savants présument que le nom a été prononcé avec le son d'a dans toutes les trois syllabes, selon la manière habituelle dont on le trouve écrit. nº 51 et 62-64 l'écriture du nom est défective, l'ain y étant omis; sur le nº 52 il a été abrégé de manière à n'en offrir que les trois premières lettres. Les globules ou points qu'on voit quelquefois à l'intérieur des lettres (voir les nº 48 et 49) ne proviennent probablement que du goût pour l'ornement de la part du graveur des coins. Les lettres beth et resch sont tracées sur les n° 50,60 et 63-64 de la manière négligente, habituelle à l'écriture néo-punique, c'est-à-dire comme des barres verticales.

- 1) Étude dém. p. 144; Revue num. fr. 1856, p. 100 note.
- 3) Revue archéol. III p.571.
- 8) Die Phonizier II B. 2 Th. p. 492 note 109.
- 4) Phonizische Studien II p. 92.
- b) Movers (l. c.) dérive le nom de nu blé, et suppose qu'il signifie marché au blé (cfr. p. 29 note 9); Levy (l. c.) est d'avis qu'il est composé de nuy, réunion, et de nu en pourrait se ranger de
- son avis, quant au sens qu'il attribue à la désinence; conf. la note 7.
- 6) Gesenlus (l. c.) regarda le nom comme formé par contraction de בררו בעל colline de Baal.
- 7) Voyez plus haut p. 25 note 3.
- Conf. Gesenius Monum. p. 431, Movers dans Ersch u. Gruber Allg. Encycl. S. III Th. 24, Phonizien p. 431, 434-435 et 437.

SABRATA. 31

La légende que nous présente le nº 59, outre le nom de Sabrata, a été interprétée très différemment, jusqu'au temps dernier. Nous passerons sans discussion les premières interprétations faites par Gesenius 1), Judas 2) et Lindberg 3), mais auxquelles on ne peut adhérer, déjà par la raison qu'ils ont vu à la lettre initiale le caractère de resch, selon la manière d'expliquer ce signe, en usage jusqu'à ce que M. De Saulcy prouva que c'est he. Ce dernier savant a lu la legende המקם עכבר la grande ville ou métropole 4); mais la troisième et la quatrième lettre ne sont Movers 5) transcrivit les lettres en קם עם עם, qu'il traduisit par moneta populi et curiæ. Contre cette interprétation Judas fait l'observation juste que la troisième et la quatrième lettre sont et non שא et non פין; ce savant propose de diviser la légende ainsi: המשאע כבר,, et de traduire le grand port comme l'épithète de Sabrata, ou d'y voir le nom d'une autre ville, Villa Magna, située sur la route qui conduit de Sabrata à Macomades. 6) Cependant, autant que nous en pouvons juger, M. Judas n'a point réussi à rendre vraisemblable que le mot משאע a eu la signification de port ou de villa; il est en outre douteux si jamais il a existé une ville portant le nom de Villa Magna. 7) Enfin M. Levy 8) est d'avis qu'il faut lire המש מעכבר, et veut que la légende de la monnaie ait la signification du peuple de la puissante Sabrata; pour arriver à cette interprétation, il considère comme identique au mot hébreu ou chaldéen אממה, peuple; mais cette dernière supposition paraltra certainement trop hardie, et la quatrième lettre, étant différente de la deuxième, ne peut être, comme celle-ci, la lettre mem. La juste lecture de cette légende tant contestée est sans nulle doute שאעכבר ainsi que l'a présumé M. Judas. Rien n'empêche que cette légende ne signste moneta senatus, selon l'explication donnée par Movers. Une monnaie d'argent frappée à Gades, porte l'inscription מהלם 10), qui signiste sans doute monnaie, en dérivant du mot הלם, tudit, feriit; dans Ézéchiel 7, II, on rencontre le mot □□□, employé, à ce qu'il paraît, dans le sens d'opes 11); on peut donc fort bien admettre que מלם est provenu par contraction de הלם, et qu'il a eu la signification indiquée, sous laquelle le mot paratt, selon toute probabilité, aussi sur les monnaies datant des rois de la Numidie et de la Mauritanie. On sait que la lettre 12, employée comme préfixe, Pour ce qui est ensin du mot אעכבר, il est bien probable, qu'il a eu sert à marquer le génitif. la signification du sénat; on peut le considérer comme formé de חבר, employé dans le vieux testament dans le sens de societas, socius 12), avec un x prosthétique et un y intercalé en pléonasme, comme les inscriptions néo-puniques nous en offrent souvent des exemples.

Parmi les légendes ajoutées sur les n° 53-57 et 61, plusieurs ont été déchiffrées et interprétées d'une manière erronée. Sur un exemplaire du nº 56, publié par Pellerin 18), Gesenius

1) Monumenta p. 323.

- 2) Étude dém. p.144.
- 3) Au manuscrit de Lindberg la légende est lue אַעורר. dont le sens serait prince du peuple, titre donné à Auguste.
- 4) Revue archéol. III (1847) p. 571.
- 5) Allg. Encycl. l. c. p.347 notes et p.437; Phonizier II B. 1 Th. p.517 note 97 a; les arguments allégués par Movers seront exposés plus bas.
- 6) Revue num. fr. 1856 p. 114 note 1.
- 7) Voir plus haut p. 24 note 6.
- 9) Phonizische Studien I p. 61-62.
- 9) A l'appui de cette lecture nous renvoyons à l'exemplaire suffisamment distinct au cabinet de Stockholm, qui est 13) Recueil III pl. CXX, 9.

figuré ci-dessus au nº 59.

- 10) P. Bayer dans Gesenius Paläogr. Studien p. 52-53 et 66, tab. IV, 15; Rubio dans Horozco Historia di Cadiz, tab. II serie 2º nº 2; Delgado Cat. de la coll. de Lorichs nº 211, pl. L. 1 et 3. Le cabinet de Copenhague possède deux exemplaires de cette monnaie.
- 11) Voir Gesenius, Lexicon man. p. 280.
- 12) Movers lit un mot de l'inscription phénicienne de Marseille הברנם, et suppose qu'il désigne צימוספים, familles aristocrates de Carthage, ou le sénat qui les représentait. Phon. Texte II (Opferwesen der Carthager) p. 35. Die Phönizier II B. 1 Th. p. 495.

lisait לעמת, qu'il combinait avec le nom de la ville dans le sens de populi Sabratæ; sur un autre exemplaire du même n°, il croyait voir לי-מר, et sur le n°53, en proposant de ces légendes des explications singulières qui ne le satisfaisaient pas lui-même. 1) Movers est d'avis que les légendes des deux exemplaires du nº 56, qui ont été étudiées par Gesenius, doivent être lues זעמת et אועמח, mais il s'accorde du reste avec le dernier savant dans la traduction qu'il en a faite; il considère ainsi le 7 et le 7 comme la désignation du génitif en le regardant comme synonyme du W, et en sous-entendant le mot DA, monnaie. Dernièrement M. Levy a adopté l'interprétation de M. Judas lit les légendes mentionnées מליצי et מליצי, sans essayer de les inter-Quant aux interprétations de Gesenius et de Movers, nous ne pouvons y donner notre préter. 4) Ils se sont trompés en prenant pour un ain le point qui sur le nº 56 suit les deux premières lettres; il apparaît des légendes correspondantes des autres n° que c'est uniquement un point de distinction. Il faut ajouter que la légende de la première monnaie, publiée d'après Pellerin, ne diffère en rien de celle qu'on lit sur notre nº 56, et que la dernière lettre des deux légendes interprétées en populi, n'est pas tau, mais identique à la lettre initiale du nom de Il existe des exemplaires de toutes les monnaies en question (excepté du nº 54), qui font ressortir les lettres on ne peut plus distinctement. Mais plusieurs de ces lettres se prêtent à une valeur dissérente. Sur le nº 53, les deux premières lettres se laissent lire comme po ou comme אם; les deux suivantes sont sans doute צ. Le nº 54 paraît nous offrir les mêmes deux couples de lettres qu'on lit sur le nº 61. Sur le nº 56 la première couple se prête à ces différentes lectures: ני, ני, ו' ; l'autre couple peut être ou מש ou שם. La première couple du nº 57 nous présente ט ou ז, la seconde a très distinctement les lettres ש. Le nº 61 renferme enfin la légende incontestable: גרישוי. Il n'y a pas de doute que toutes ces légendes ne doivent, à cause de leur uniformité, être interprétées d'une seule et même manière. Elles peuvent nous offrir, soit des noms de villes qui ont été ou alliées avec Sabrata ou dépendantes d'elle, soit des noms de magistrats ou de suffètes de Sabrata; Lindberg présume que le dernier est le juste. les monnaies portant le nom d'Oéa, on rencontre des noms d'autres villes et peut-être aussi des noms de suffètes (voyez le n° 28). En repassant les noms conservés de villes situées sur cette étendue du littoral africain, on rencontre les noms suivants: Meninx, Gerra, Gergis et Suchis, dont le premier aurait pu être désigné par 👸 , le deuxième ou le troisième par 🤼 , le quatrième par 🗤 ; ensuite שי, צי et יו pourraient exprimer le commencement du nom de Zitha, écrit de différentes ma-Meninx et Gerra étaient les deux villes les plus considérables de l'île de Meninx qui était peu éloignée de Sabrata; Gergis, Zitha et Suchis étaient des villes du littoral entre l'île mentionnée et Sabrata, et l'on en trouve les noms sur d'autres monnaies (voyez les nºº 38-40 et 65); nous avons déjà plus haut fait la remarque que la manière d'écrire le nom de Zitha varie beaucoup dans les Il y a ainsi quelque raison pour admettre que ce sont les noms de ces villes qui ont été indiqués. D'un autre côté il faut faire observer qu'on ne connaît sur ce littoral aucune ville qui ait pu être désignée par YD, et que le nom de Zitha sur les nºº 38-40 a ₺ pour lettre initiale, de sorte qu'il faut que le nom de cette ville ait été écrit de quatre manières différentes sur des monnaies d'une même époque. Les noms sur les monnaies d'Oéa, lesquels nous

¹⁾ Monumenta p. 322.

³⁾ Phon. Studien 1 p. 61.

²⁾ Allg. Encycl. l. c. p. 438 note 56, et p. 440 notes 90 et 91.

⁴⁾ Étude dém. p.144.

SABRATA. 33

avons considérés plus haut comme des noms de villes, sont écrits en entier, et à l'égard de la grandeur des caractères et de la place que ces noms occupent, ils sont coordonnés avec le nom d'Oéa; ici les noms sont abrégés jusqu'à n'avoir que deux lettres; plusieurs d'entre eux sont écrits en petits caractères et n'occupent qu'une place inférieure. De plus, ces noms sont toujours désignés d'une seule et même manière, par deux couples de lettres, séparées entre elles par un point, et ils sont presque tous différents. Nous croyons y voir assez de raisons pour les regarder plutôt comme des noms de suffètes. Dans les villes puniques l'administration suprême était confiée à deux suffètes 1) qui alternaient tous les ans, et qui répondaient aux duumvirs des villes de province où la population romaine l'emportait; par l'inscription sur la ruine de l'arc de triomphe 9) à Leptis, on voit que nommément les villes de la Syrtique, sous l'empire, étaient administrées par Sur les monnaies frappées dans la Carthage romaine, on rencontre des noms de personnes puniques désignés par SVF comme noms de suffètes, tout comme les monnaies frappées sous Auguste et Tibère dans les villes de la Zeugitane nous présentent souvent les noms de Les caractères isolés qu'on trouve ajoutés sur les nº 58 et 63-64, savoir resch (ou beth) et phe, se rapportent probablement aux fonctionnaires de l'atelier monétaire, à l'instar des lettres et des monogrammes figurant sur les monnaies grecques.

Les monnaies de Sabrata présentent les images des dieux phéniciens répondant à Hercule, à Bacchus et à Mercure, enfin celle de Sérapis, dieu assyrien. Quant à la tête barbue et laurée du n° 48, on a cru y voir celle de Neptune ou de Jupiter 3); mais elle représente apparemment Hercule ou Baal-Makar 4) que l'on figurait comme Hercule (voyez plus haut p. 12). Sur le nº 3 de Leptis, on rencontre une tête tout-à-fait semblable qu'il faut prendre pour celle d'Hercule, attendu que les autres monnaies de cette ville offrent les attributs et les symboles de ce Hercule était le dieu principal de Tyr, métropole de Sabrata, et sur les monnaies de cette ville la tête est également représentée ceinte d'un laurier. Le temple du dieu qu'on voit au revers, offre dans le frontispice, sur plusieurs exemplaires, le symbole du soleil; Baal-Melkart fut aussi considéré comme dieu du soleil 5) chez les Phéniciens. Devant la tête du dieu on observe un signe ayant la forme d'un astre à quatre rayons ou d'une croix; c'est peut-être encore le symbole du soleil; mais on pourra aussi le rapprocher des différentes croix qui sont employées en attributs d'Astarte sur les monnaies d'autres villes puniques et qui sont des symboles sacrés d'origine asiatique⁶). C'est probablement encore l'image d'Hercule que représentent les têtes barbues et laurées sur les nºº 53-55. Sestini 7) a eu tort en appelant la tête du nº 53 celle de Pan; ce sont les cheveux dont le front est hérissé qu'il a pris pour des cornes. La tête ornée de lierre que

¹⁾ Voir: Movers Die Phonizier IB. 1 Th. p. 534.

Gesenius Monum. tab. 27 p. 214, cf. Barth Wanderungen p. 312 et 361 note 28.

³⁾ Voir les passages cités p.26 note 4.

⁴⁾ Gesenius (Monum. p. 217) et Judas (Étude p. 139) ont lu le nom de Baal Makar dans une inscription punique trouvée au territoire de Tripoli; remarquons pourtant que Movers (Phönizier II B. 2 Th. p. 477 note 61) interprète différemment les mots en question de cette légende.

⁵⁾ Voir Movers Phônizier 1 p.182 suiv., 385 suiv. et 444, Allg. Encycl. l.c. p. 397-398. Nous retrouvons la même signification sidérale dans une partie des mythes de l'Hercule

grec. L'ornement ressemblant à une rosace, qui dans d'autres exemplaires de cette monnaie figure au frontispice du temple, se laisse prendre pour un astre servant à désigner le soleil; sur quelques exemplaires des monnaies puniques d'Utique, les étoiles placées au-dessus des têtes des Dioscures ont une forme analogue.

⁶⁾ Voir plus bas sous la Byzacène Thæna nº 4. Des croix pareilles se trouvent comme symboles divins sur des cylindres assyriens, voir Lajard Acad. des inscript. XVII Partie I pl. III, 2 et 5; Luynes Num. et inscr. Cypr. pl. VII. 1.

⁷⁾ Mus. Hederv. III cont. p. 83, Cæsarea nº 4.

nous montre le nº61, est, à l'instar d'une pareille tête sur les monnaies de Leptis, celle du dieu du vin vénéré par les Phéniciens, à qui l'on vouait un culte particulier à Tyr, d'où Sabrata tirait son origine, et qui fut figuré comme le Bacchus des Grecs; voyez plus haut p.13. dont la tête est représentée avec les attributs de Mercure, est Taaut, qui se fond avec Cadmus. Taaut répondait à Thot, l'Hermès égyptien, et avait probablement été tiré de l'Égypte; Cadmus était un objet de culte divin à Tyr et à Sidon; l'un et l'autre furent vénérés, ainsi que Hermès, comme inventeurs des arts et des sciences, spécialement de l'écriture; on les considérait tous les deux comme conseillers et messagers du dieu suprême. Ce dieu, Taaut-Cadmus, était probablement un des huit Cabires ou des grandes divinités révérées par tous les peuples phéniciens dans les différents pays; il appartenait en outre au nombre des dieux qu'on appelait Ophiones et dont le symbole était un serpent. 1) A l'instar de Hermès et de Mercure chez les Grecs et les Romains, ce dieu était sans doute chez les Phéniciens aussi le dieu du commerce. On racontait de Cadmus que dans ses courses il était arrivé en Libye et y avait fondé cent villes, et aux environs du lac de Triton, comme en beaucoup d'autres lieux, on célébrait une fête en l'honneur de lui et d'Har-Une rade près de Leptis Magna et un promontoire non loin de Carthage portaient aussi le nom de ce dieu (Hermæon). Selon les traditions des Libyens, Mercure était petit-fils d'Atlas B), vénéré comme dieu en Afrique, et ce fut à ce dieu qu'il devait son éducation. 4) La tête barbue avec le modius représente sans doute Sérapis, de même que la tête analogue qu'on voit fré-Le culte de Sérapis était durant la période à laquelle ces quemment sur les monnaies grecques. monnaies appartiennent, très répandu dans les pays de l'Asie depuis Babylon jusqu'à Sinope sur la mer noire, de même qu'en Grèce, en Italie et en Égypte; comme dieu de l'enfer il avait des rapports avec Osiris et Hades-Pluton, et comme dieu de la médecine, il s'approchait d'Esculape. paraît que cette divinité a été d'une origine assyrienne très ancienne, et que son culte a surtout été introduit en d'autres pays par les Phéniciens⁵); il est donc tout naturel que nous le retrouvons aussi dans les colonies phéniciennes de l'Afrique. 6) Le revers du nº 49 nous montre le temple du dieu, et la face des nº 63-64, sa statue qui y était érigée.

Le capricorne des n° 61-64 est l'horoscope bien connu d'Auguste, qu'on trouve également sur les monnaies de Leptis, voir p. 13. Le symbole phénicien de la contre-marque du n° 55 sera mentionné sous les monnaies de Carthage. Le signe qu'on voit devant la tête d'Auguste sur le n° 60, est probablement la lettre C, initiale de CAESAR, qu'on lit sur les autres monnaies de Sabrata qui portent la tête de l'empereur; voyez plus haut p. 22.

Les monnaies aux types autonomes, n° 48-52, à en juger par la fabrique et l'écriture, ne peuvent être bien antérieures à celles qui portent les types impériaux. Il se peut même que les n° 50-52 soient frappées simultanément avec les dernières, car le n° 50 à la tête de Sérapis nous offre dans la légende les mêmes formes dégradées de beth et de resch qu'on aperçoit sur les n° 60,

¹⁾ Taaut-Cadmus était encore un dieu cosmogonique, et dans cette qualité il a été, comme Uranus, placé à côté d'Astarte représentant la terre (Varro De lingua lat.V, 10). Voir au sujet de ce dieu surtout Movers Phônizier I p. 500-502 et p. 513-522; Allg. Encycl. S. III Th. 24, Phœnizien p. 394-395.

²⁾ Voir Movers Phonizier I p. 519 et p. 522.

³⁾ Servius ad Æneid. I, 741.

⁴⁾ Cf. Movers dans Allg. Encycl. l. c. p. 403 notes 43 et 44.

⁵⁾ Voir Movers Phönizier II B. 2 Th. p. 197-201, où le savant auteur a démontré que les noms de Sérapis, de Sinope et de Canopus ne sont primitivement qu'un seul et même mot. Cf. Pauly Real-Encycl. d. cl. Alterthumswiss. VI, 1 p. 1064.

⁶⁾ On trouve également la tête de Sérapis sur une monnalede Thæna dans la Byzacène.

GERGIS. 35

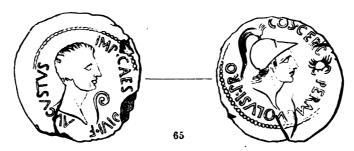
63 et 64 qui portent l'image du même dieu, et le n° 51 à la tête de Mercure offre le nom de Sabrata écrit défectivement, ainsi que le n° 62 qui nous présente également la tête de Mercure. Parmi les monnaies au capricorne, les n° 61-64, la première en a été frappée sous Auguste simultanément avec le n° 54, attendu qu'elle nous offre les deux mêmes noms de suffètes que ce n°; les trois autres peuvent être rapportées au règne de Tibère, puisque l'horoscope d'Auguste fut employé à l'empreinte monétaire encore après sa mort, comme symbole du bonheur et de la puissance de l'empereur romain.

GERGIS.

65. IMP· CAES(AR) DIVI·F· AVGVSTVS Tête d'Auguste nue à dr.; devant, le lituus. Grenetis.

B. PERM· L· VOLVSI· PRO· COS· GERG Tête de Minerve à dr.; devant, un crabe, placé entre la dernière et la première lettre de la légende.

Æ. 11. 38,9 gr. 1)



La ville de Gergis⁹), située à l'extrémité occidentale de la Syrtique, non loin de l'île de Meninx, avait, selon le stadiasme, un château fort et un port; les ruines et une citadelle moderne qui se trouvent dans ce lieu, portent encore l'ancien nom que l'on prononce Zarzis.³) Cette ville a peut-être dù son origine aux Gergesiles qui, selon les anciens écrivains judaïques, avaient quitté le Canaan à l'époque de Josué et étaient allés s'établir en Afrique.⁴)

Sestini et Mionnet 5) ont attribué à Achulla de Byzacène deux exemplaires de cette monnaie, sur lesquels la partie du revers devant la tête de Minerve a dû être usée et non reconnaissable, comme on le voit par la description qu'ils en ont donnée; Sestini lisait, à tort, ACHVL au lieu de PERM. Dans le catalogue de Falbe, elle est classée parmi les monnaies incertaines de la Byzacène, et les dernières lettres de la légende circulaire y sont rendues par CEN ou GEML (?), dans lesquelles il paraît que Falbe a cru voir un nom de magistrat. Mais la teneur de l'inscription en entier fait supposer que ces lettres désignent le nom de la ville, et que le crabe, auquel elles se rattachent immédiatement, en est le symbole. Les deux dernières de ces lettres, il est vrai, ne sont pas bien distinctes; cependant, par un examen attentif, on se persuade, que ce sont RG ou RC et que le nom entier doit se lire CERC ou GERG. D'après la première lecture,

Musée britannique. Cf. Sestini Mus. Hederv. III cont. p. 79, Achulla n°2 (Mionnet S. n°2, incorr. décr.), et Mionnet VI p. 578 n°4 (incompl.).

Stadiasmos 102: Pieyss. Procop. De ædif. VI, 4: Pieyss.
 Cf. Mannert Géogr. p. Marcus p.149-150, C. Müller Geogr.

gr. min. p. 465 notes.

³⁾ Barth Wanderungen p. 266.

⁴⁾ Movers Phonizier II B. 2 Th. p. 427 et 434-435.

⁵⁾ Ll. cc. note 1.

le lieu d'émission serait Cercina, ville située dans l'île du même nom près de la côte de la Byzacène, et en effet, par l'inscription et la fabrique, cette monnaie se rapproche plus de celles de la Byzacène que de celles de la Syrtique. Cependant, selon nous, il faut donner préférence à Gergis par les raisons suivantes. Par une contre-marque qui nous offre sans doute le nom de Cercina en lettres puniques, et dont sont signées plusieurs monnaies de la Byzacène datant du règne d'Auguste, on peut conclure que l'écriture officielle de cette ville à l'époque impériale était punique, tandis que la monnaie en question porte une inscription latine. Cercina, selon Pline 1), était une ville libre, et pour battre monnaie, il ne lui fallait probablement pas la permission du proconsul romain avec laquelle cette pièce a été émise. La tête de Minerve ne se rencontre pas sur les monnaies de la Byzacène, mais bien sur celles de la Syrtique (voyez les n° 34-35 et 38); la déesse phénicienne, répondant à Minerve, était honorée d'un culte particulier dans le pays voisin du lac de Triton (voyez p. 19), sur la côte duquel pays était située la ville de Gergis. Le crabe, type maritime et spécialement symbole d'un port 2), convient parfaitement à Gergis, qui possédait un bon port.

Le proconsul qui a donné la permission de l'émission de la monnaie, est L. Volusius Saturninus, préfet de la province d'Afrique entre les années 748 et 755 u.c.; il sera fait mention de lui plus bas, sous Achulla de Byzacène.

Il y a quelques petits bronzes portant au revers un crabe et les lettres puniques ٦٦ (GR), qui appartiennent peut-être à cette ville; nous y reviendrons à la fin de ce volume.

Système monétaire de la Syrtique.

On ne connaît qu'une seule monnaie d'argent de la Syrtique, celle du n°13, qui pèse 2,85 grammes. C'est peut-être une drachme du système asiatique ⁸); cependant, comme par l'empreinte elle se rapproche des deniers de Juba II, qui sont d'un poids égal, et qu'elle appartient à la même époque que ces derniers, on pourra la regarder comme un denier de bas poids.

Quant aux monnaies de cuivre puniques, nous ignorons complétement quelles en ont été les divisions et les dénominations. En examinant les rapports des poids avec les types, on parvient facilement au résultat, que ces monnaies, de même que les monnaies de cuivre grecques, n'ont pas eu une valeur correspondant au poids ni au prix du métal, mais que la valeur en a été fictive; ce n'était qu'approximativement par le poids et le module que l'on en désignait les divisions, qu'il fallait surtout distinguer par les types. On s'en aperçoit par la circonstance que beaucoup de monnaies aux mêmes types qui, selon le nom de l'empereur ou la fabrique, appartiennent à une même époque, varient sensiblement à l'égard du poids, sans que leurs pesées présentent de lacunes ou de sauts de manière à faire croire que de temps en temps une élévation ou une diminution légale du poids a eu lieu; les pesées se succèdent sans interruption, en offrant une série progressive, comme on le voit par le tableau des poids ajouté à la sin de ce volume. Il est évident que de telles pièces n'ont pu constituer différentes divisions; il n'aurait pas été pos-

1) Hist. Nat. V, 7. 2) Voir volume 1 p. 95.

3) Voyez, sur ce système, volume I p.117-118.

sible de distinguer dans la circulation l'une division d'avec l'autre. De l'autre côté on verra qu'en général les monnaies d'une même époque qui offrent des types différents et qui paraissent ainsi avoir formé différentes divisions, se séparent par les pesées l'une de l'autre; assez souvent, il est vrai, les plus fortes pièces à certains types se rapprochent de très-près, par leurs poids, des plus faibles pièces à certains autres types qui semblent appartenir à une autre division, mais elles dépassent très-rarement celles-ci en poids, et si l'on prend le moyen des poids, on trouvera ordinairement entre elles une différence notable. Il s'ensuit de là qu'on a aussi eu égard au poids en réglant les divisions, et qu'on a voulu les faire connaître encore par l'épaisseur ou le module, bien que ce fût principalement par les types qu'il fallait les distinguer. Quelquefois cependant on a émis des divisions différentes aux mêmes types, en les rendant reconnaissables par une grande différence quant au poids ou au module; les nºº 1-2 et 15-16 en offrent des preuves. D'autre part on trouve des monnaies de types différents datant d'une même époque, qui, à en juger par la conformité du poids, n'ont fait qu'une seule et même division; voyez les nºº 30-31 d'Oéa, et les nºº 61-64 de Sabrata.

On pourrait demander si les monnaies frappées sous Auguste et Tibère, notamment celles aux légendes latines, font part du même système que les monnaies purement puniques, ou si elles se rattachent au système romain; le poids normal et les noms des divisions étant connus dans ce dernier système, on pourrait s'en servir pour déterminer les monnaies impériales de la Syrtique. Selon toute apparence ces monnaies rentrent dans le même système que les autres; étant inscrites du nom de la ville en punique, elles ont sans doute été frappées par les mêmes magistrats communaux, et tant par les poids que par le nombre des divisions, elles se rattachent aux monnaies autonomes.

Lorsqu'on se met à examiner les monnaies des trois chefs-lieux de la Syrtique, pour apprendre combien il y a eu de divisions émises et quel a été le poids normal de chacune, en prenant le poids moyen de toutes les pièces qui semblent appartenir à une même division, voici alors ce qu'on trouvera. Les monnaies autonomes de Leptis présentent 6 divisions aux poids: 27, 16, 10,6, 6, 4,5 et 2,8 gr., les impériales de la même ville, 5 divisions aux poids: 29, 18, 10,5, 5,8 et 3,7 gr. Pour Oéa, les monnaies autonomes offrent 4 divisions pesant 25, 5,6, 3,8 et 1,6 gr., les impériales, 3 divisions pesant 20, 13 et 11 gr. Dans la série de Sabrata enfin qu trouvera, pour les monnaies autonomes, 4 divisions à 23, 12, 3,7 et 2,5 gr., pour les impériales, 3 divisions à 16, 8,5 et 5,8 gr.

LA BYZACÈNE.

Bysacena était le nom que depuis la fin du 3^{me} siècle on donnait à la province romaine qui s'étendait le long de la mer depuis le fleuve de Triton et les lacs qu'il traversait, jusqu'à la frontière de la Zeugitane qui commençait un peu au-delà de la ville d'Adrumète, et dans l'intérieur jusqu'au fleuve du Bagradas, aux montagnes et au désert.¹) La province se composait de trois parties: le littoral du nord, appelé originairement Buçáxic, Buçaxīcic, Byzacium²), depuis la limite de la Zeugitane jusqu'à la ville de Thæna, le littoral du midi, qui à cause de ses villes commerçantes avait reçu le nom d'Emporia, depuis Thæna jusqu'au fleuve de Triton, et le pays intérieur qui confinait à la Numidie, à laquelle il avait appartenu primitivement.

La population de la Byzacène, tout comme celle de la Syrtique 3), était composée de Libyens, Africains indigènes qui à une époque très-reculée avaient accueilli parmi eux des Cananéens émigrés, et de Phéniciens qui étaient venus y fonder des établissements. Les habitants des villes étaient Liby-phéniciens, ceux de la campagne se composaient surtout de Libyens. Le littoral, dont nous avons à nous occuper, était très-fertile, surtout en blé; c'était le grenier de Carthage et de Rome. 4) Les villes nombreuses qui couvraient la côte, en partie libyennes qui avaient reçu des colons phéniciens, en partie fondées par les Phéniciens, florissaient principalement par le commerce qu'elles faisaient soit avec l'intérieur de l'Afrique, soit par mer avec l'étranger. Elles furent de bonne heure soumises à Carthage qui y percevait des impôts très-élevés, ce qui explique pourquoi elles haïssaient Carthage et prenaient à chaque occasion le parti de ses ennemis, d'abord celui d'Agathocle quand il débarqua en Afrique, puis celui des mercénaires qui se soulevèrent après la première guerre punique, enfin celui des Romains.

L'Emporia fut occupé par Masinissa peu de temps avant la dernière guerre de Carthage contre Rome, et passa de lui à ses héritiers; Byzacium, après la chute de Carthage, fut réuni avec la Zeugitane en une même province appelée Africa; la limite entre le territoire romain et le pays numidien fut marquée par un fossé que Scipion le Jeune, en partageant le royaume de la Numidie entre les fils de Masinissa, fit creuser depuis la ville de Thæna jusqu'au fleuve du Tusca. Sous la domination de Rome la plupart des villes qui avaient fait cause commune avec cet état

Les textes anciens sont cités chez Forbiger l. c. p. 840 note 59.



Ce pays a été décrit par les mêmes auteurs anciens que la Syrtique. Parmi les écrivains modernes, voyez surtout: Mannert Géogr. p. Marcus p. 266 suiv., Forbiger Alte Geogr. II p. 839 suiv., Movers Phônizier II, 2, p. 494 suiv.

Pour l'étymologie de ce nom, voyez Marcus l.c. p. 661 note 64.

³⁾ Voir plus haut p. 1.

contre Carthage, reçurent la liberté et regagnèrent leurs anciens territoires; aussi plus tard les villes qui avaient pris le parti des Pompéens et de Juba contre César, ne furent-elles pas privées de leurs priviléges après que les premiers avaient perdu la bataille de Thapsus en 46. 1) Après cette défaite, les Emporia aiusi que la Numidie furent réunies à la province d'Afrique; on donna le nom de Africa nova à ces pays et à la Syrtique qui n'avaient pas fait partie de la province dès sa première organisation, tandis que la province primitive fut depuis ce temps appelée Africa vetus. La Numidie ayant été constituée en province à part sous le règne de Caligula en 39, les Emporia restèrent partie intégrante de la province d'Afrique proprement dite ou proconsulaire. Cette province fut enfin, sous Dioclétien, divisée en trois provinces: Zeugitana, Byzacena et Tripolitana, dont la deuxième comprenait le Byzacium et les Emporia. Pendant le temps suivant la Byzacène subit le même sort que les provinces voisines.

Les monnaies qui nous sont parvenues des villes de la Byzacène, sont toutes en cuivre. Les monnaies d'or et d'argent qui circulaient dans ce pays, étaient celles de Carthage, tant qu'il était soumis à cet état, et après la chute de Carthage, celles de Rome. Sous la domination de Carthage les villes n'ont sans doute pas encore battu monnaie, de sorte qu'on s'est servi également de la monnaie en cuivre émise par le gouvernement de Carthage; il n'y a aucune des monnaies suivantes qu'on pourrait rapporter à l'époque carthaginoise; celles aux légendes puniques n'en datent pas, comme on le voit par l'écriture, qui est néo-punique et diffère de celle employée sur les monnaies de Carthage; les monnaies anépigraphes (n° 22-23) n'appartiennent non plus à cette époque, à en juger par leur ressemblance avec celles aux légendes latines. Les monnaies puniques autonomes sont en très-petit nombre et n'ont été émises que par trois villes, situées l'une près de l'autre: Thæna, Alipota et Thysdrus. Quant à l'époque où les villes de la Byzacène ont commencé à battre monnaie, la plus ancienne pièce dont on puisse préciser la date, est celle d'Hadrumète qui porte le nom de Sextilius, propréteur de la province en 94 av. J. Chr. La moitié des monnaies appartient au règne d'Auguste; il n'y en a aucune qui dépasse la 7me année du règne de Tibère, l'an 21 après J. Chr.

Quant à l'autorité par laquelle les monnaies ont été émises, il faut admettre que la grande majorité, celles des n° 1-36, ont été frappées par les propres magistrats des villes, et non par le gouvernement romain. On peut en juger d'abord par ce qu'elles portent des nom de ville; il n'y a que 4 monnaies dépourvues de nom de ville, savoir les n° 22-25 aux types d'Hadrumète; mais on ne peut douter que celles-ci n'aient été également émises par l'autorité communale, puisque les deux en offrent le nom d'un des duumvirs, suprêmes magistrats des villes élus par le peuple. 2) Il faut ajouter, que les villes d'où sont sorties ces monnaies, étaient libres; on sait qu'il en a été ainsi au moins des cinq: Achulla, Leptis, Thapsus, Hadrumète et Thysdrus 3); il est donc tout naturel de supposer que les monnaies qui portent des noms de villes, ont été frappées

Sur les rapports politiques de la province et des villes dans ce siècle, voyez surtout Rudorff Ackergesetz des Sp. Thorius Cap. V, dans Zeitschr. f. gesch. Rechtswissenschaft X (1842).

²⁾ L'une de ces monnaies (le n° 25) portant en outre le nom du propréteur de la province, on pourrait croire qu'elle eût été émise par l'ordre de celui-cl; mais il paraît que le nom de ce préfet, qui était aussi membre

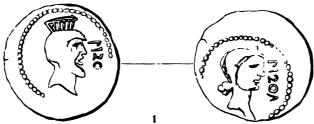
du collége des épulons à Hadrumète, y a été inscrit pour cause d'honneur.

³⁾ Lex Thorla: Quei ager intra finis populorum leiberorum, Uticensium, (Hadrumetinorum), Tampsitanorum, Leptitanorum, Aquillitanorum quom in amicitiam populei romani proxumum (venerunt, fuit). Rudorff Zeitschr. für gesch. Rechtswissenschaft X p. 101 et 183. Pline V-3, 4 et 7.

par leurs propres magistrats. A la vérité elles contiennent en grande partie les têtes et les noms des proconsuls, des empereurs ou des personnages de la famille impériale; mais on ne saurait en déduire qu'elles ont été émises par le gouvernement de la province; c'est pour rendre hommage au préfet ou à l'empereur et pour acquérir leur faveur, que les villes ont donné une telle empreinte à leurs monnaies. Ce ne sont que les trois monnaies décrites les dernières, les n° 37-39, qui ont été frappées par le proconsul romain à l'usage de la province, ainsi que nous tâcherons de le démontrer plus bas.

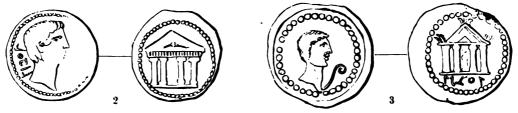
THENA.

Tête de Sérapis, surmontée du modius, à dr.; devant, la même légende que sur les nº suivants.
 Grenetis. B. Tête d'une déesse à dr., semblable à celle du nº 4; devant, la même légende.
 Grenetis. Æ. 8. 14,3 gr. ¹)



Sous le règne d'Auguste.

- 2. Tête imberbe nue (d'Auguste) à dr.; derrière, אינח). Grenetis. Br. Temple tétrastyle. Grenetis. Æ. 6. 11,7 gr. 2)
- 3. Tête d'Auguste nue à dr.; devant, le lituus. Grenetis. R. Temple tétrastyle; à l'exergue, même légende écrite ainsi 140 l. Grenetis. Æ. 8. 14,0 gr. 8)



4. CAESAR DIVI·F Tête d'Auguste nue à dr. Grenetis. Br. Buste d'une déesse (Astarte), orné d'un diadème élevé, à dr.; devant, même légende écrite ainsi (Control de la control de la con



- 1) Cab. de Milan.
- 2) Cab. de Stockholm.
- 3) Cab. de la Haye (Revue num. fr. 1856 p.110).

 Cab. de Copenhague et de la Haye (Revue num. fr. 1856 p.109); Cat. de la collection d'Egremont par Longperier nº 145.



THÆNA. 41

Thæna était située à l'extrémité septentrionale de la petite Syrte et s'appelle encore de nos jours Taineh, Thaini. Le nom fait conclure que la ville a été phénicienne ou lihy-phénicienne ²); par les auteurs grecs il est écrit: \Thetaaiva , $\Thetaéva$, Θiva , $\Thetaéaivai$; par les auteurs romains: Thenæ et Thænæ. Après la chute de Carthage, elle reçut sans doute la liberté comme la plupart des villes de cette côte. Elle devint colonie romaine sous Hadrien et fut alors appelée: Elia Augusta Mercurialis Thaenitana. 4)

M. Judas, qui a publié les monnaies n° 3 et 4, les a attribuées à cette ville, pourtant non sans hésitation quant à la première. 5) Dans le catalogue de Falbe, revisé par Lindberg, ces monnaies sont classées à la Mauritanie sous le titre *Taghyna*.

Les monnaies précédentes, à n'en pas douter, appartiennent à la partie de l'Afrique que comprend ce volume, et n'ont pu être frappées qu'à Thæna en Byzacène. La même tête de déesse paraît sur une monnaie d'Achulla, ville voisine; la tête de Sérapis et un pareil temple se retrouvent sur les monnaies de Sabrata. Parmi les monnaies de Leptis Magna il y a une qui offre le nom punique de la ville répétée sur tous les deux côtés comme le n° 1; les monnaies frappées par les trois villes de la Syrtique portent au droit le nom ou le titre de l'empereur en latin, au revers le nom de la ville en punique, comme le n° 4. C'est le même travail grossier et négligé que nous présentent beaucoup de monnaies émises par les villes de cette côte. Il faut ajouter qu'une de ces monnaies, le n° 3, a été rapportée de Tunis par Humbert. La légende punique, sur plusieurs exemplaires, est assez distincte, et donne מונים, TAINaT, ce qui répond parfaitement au nom ancien, surtout à la forme Θαίνα 6), ainsi qu'au nom moderne Thaineh.

La tête de déesse, représentée sur les n° 1 et 4, est ornée d'un diadème pointu et saillant qui offre une certaine ressemblance à celui que portent souvent Junon et Vénus sur les monnaies grecques et romaines. 7) Comme cette tête se trouve sur une monnaie punique autonome (le n° 1) et qu'un symbole phénicien est placé à côté d'elle (sur le n° 4), on est induit à la regarder comme celle d'une déesse phénicienne ⁸); elle représente probablement Astarte, suprême déesse des Phéniciens, qui fut identifiée à Junon et à Vénus. 9) Astarte était révérée par les habitants de cette côte; c'est ce qu'on peut conclure par les monnaies frappées à Adrumète (n° 21) et à Thysdrus (n° 34), qui portent sa tête; et par les noms de deux sanctuaires, voués sans doute à cette déesse, l'un appelé Templum Veneris, situé au sud près de la petite Syrte 10), l'autre nommé Aphrodision,

- Shaw Voyages, Tunis chap. IV p. 249. Voyez sur l'ancienne Thæna: Mannert Géogr. p. Marcus p. 159-160 et p. 649 note 47, C. Muller Geogr. gr. min. I p. 468 § 108 notes.
- 2) Movers (Phôn. II, 2, p. 495) dérive le nom de האברה; cette contrée est riche en arbres fruitiers, et il y avait d'autres lieux sur la côte africaine qui avaient reçu leur nom de cet arbre. Selon Judas, le nom de la ville est la forme libyenne de מון, source, fontaine, conformément à la langue actuelle des Berbères.
- 8) Voyez les textes anciens, cités chez C. Muller l. c. note 1.
- 4) Selon une inscription lapidaire (Grut. Inscr. p. 363). Elle est nommée colonie dans Tab. Peut. et Itin. Ant. Cf. Zumpt Comment. epigr. p. 421.
- s) Revue num. fr. 1856 p. 109-110.

- 6) Le T final, terminaison féminine, tombait sans doute dans la prononciation phénicienne. Le savant géographe Forbiger (Alte Geogr. II p. 844) suppose que Θέανου dans Ptolémée est une leçon corrompue; mais c'est apparemment la prononciation du guttural am qui a causé l'addition de s à la voyelle α.
- 7) M. Judas, ne connaissant pas d'autre exemplaire du nº 4 que celui de la Haye, qui est mal conservé, pense, à tort, que cette tête est laurée.
- s) On a pris, à tort, la tête semblable sur une monnaie d'Achulla pour celle de Livie, voyez plus bas p. 46.
- Münter Religion d. Carth. p.74-75. Movers Phön. I p. 604-606, Allg. Encycl. S. III, Th. 24, p. 386-387.
- Tab. Peutinger, ed. Fortia d'Urban p. 289, CXCIV. Barth Wanderungen p. 259.

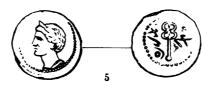
Digitized by Google

situé au nord, sur le golfe néapolitain. 1) Le signe cruciforme qu'on remarque derrière la tête de la déesse sur le n° 4, est un symbole religieux qui est sans doute, pour la signification, analogue à la croix simple dont est orné le bout du sceptre d'Astarte sur les monnaies de différentes villes de la Byzacène et de la Phénicie 2); il tire probablement son origine de la croix sacrée, appelée Tau, qui était en grande vénération parmi les peuples sémitiques. 3) On rencontre une pareille croix, ayant les quatre extrémités recourbées, sur des monnaies frappées en Asie 4), en Grèce 5), en Italie 6) et surtout en Sicile 7), pays auxquels ce symbole avait sans doute été transporté par les Phéniciens.

ALIPOTA. (SULLECTI.)

5. Tête de déesse (Astarte) diadémée à g. Grenetis. Pr. Caducée; dans le champ à gauche: באוש (אושל); à droite: - 🎢 - (- ראח -).

Æ. 4. 4,7 gr. 8)



Les types de cette pièce renvoient aux provinces dont nous nous occupons dans ce volume; la tête de déesse ornée du diadème se retrouve sur les monnaies de Thæna, d'Achulla et de Hippo, la tête ou le symbole de Mercure sur les monnaies d'Oea et Macaræa, de Sabrata, de Leptis Minor et de Clypea. La légende à gauche du caducée offre le nom NDDV, ALPTA, écrit assez distinctement. On pourrait songer à Leptis Minor; il y a plusieurs noms de lieu puniques commençant par un A prosthétique qu'on trouve aussi écrits sans cette lettre ⁹), et la tête de Mercure fait le type sur les monnaies de Leptis. Mais par la légende et la fabrique cette pièce diffère essentiellement des monnaies de Leptis Minor (voyez les n° 15 suiv.), desquelles elle n'a pu être que peu éloignée à l'égard du temps; c'est pourquoi il faut donner la préférence à une autre ville, dont le nom répond exactement à celui inscrit sur la monnaie, savoir à Alipota.

Cette ville, selon le stadiasmos, était située entre Achulla et Thapsus, et possédait un port. 10) A en juger par la position, c'est sans doute la même qui est appelée Sullecti dans la table de Peutinger, Sullettav par Procope, et dont le nom est encore aujourd'hui Sallectah. 11) Aussi ces deux noms paraissent-ils n'avoir été qu'un seul et même nom; on trouve également le S

- 1) Ptolémée ed. Wilberg p. 262 l. 13.
- 2) Voyez plus bas Hadrumète nº 21 p. 56 note 6 et Thysdrus nº 34
- Ezechiel IX, 4. Raoul Rochette Acad. des inser. T. XVI
 P. II p. 297 suiv.; T. XVII P. II p. 377 suiv. Movers Phōn.
 II, 2, p. 408.
- 4) De Panticapæum, Musée Kotchoubey l pl. III, 6.
- b) De la Macédoine (Mionnet pl. XLVI, 1; Num. d'Alexandre le Grand p. 383 n° 262, cf. p. 107 note 6), de la Locride (Mus. Fontana I tav. I, 13), de Corinthe (Mionnet pl. XXXVIII, 7-9) et de Cnossus en Crète (Mus. Hunter
- tab. 18, 16-17; Mionnet pl. LXII, 5).
- 6) Mus. Kircher., Incerte, tav. V, 10.
- 7) Sur des monnaies de Syracuse (Mus. Hunter tab. 54,7; Mionnet pl. XXXVIII, 10), d'Eryx (Mus. Hunter tab. 67,5) et à la légende punique *** (Ugdulena Mon. punicosicule Tav. II, 21).
- 8) Cab. de Copenhague.
- 9) P. ex. Achulla, voy. la page suivante.
- 10) 'Αλιπότα. Stadiasmos § 110-112.
- Shaw Voyages, Tunis p. 246.
 Muller Geogr. gr. min. I p. 468 § 110 note.

ALIPOTA. 43

initial omis dans le nom de la ville de Sabrata, appelée Abrotonon par certains auteurs grecs 1); la lettre aïn était souvent prononcée par le son u 2), et les lettres P et K se transformaient quelquefois l'une en l'autre, comme dans le nom de Leptis Magna. 3) Selon Procope, la ville avait été fortifiée 4); on voit encore à son ancien emplacement différentes ruines, des chambres sépulcrales et les débris d'un port. 5) C'était à ce lieu ou dans le voisinage qu'était situé Turris Hannibalis, domaine ayant un château d'où Annibal s'évada pour se réfugier dans l'Orient. 6)

Pour la légende à droite, ce ne sont que les deux lettres au milieu qui se voient distinctement; la première en est à demi effacée; la dernière paraît être jod. On peut y voir le nom d'un suffète, qu'on rencontre sur d'autres monnaies des villes puniques 7); si l'on veut y chercher le nom d'une ville alliée, il y a deux villes dans le voisinage dont les noms ont pu être désignés par cette légende: Uzita (Usceta) 6) et Zeta 9; ce qui reste de la lettre initiale permet de la prendre pour tsade ou sin.

M. Judas a supposé que le nom אלכת qu'on trouve associé au nom de Cirta en Numidie sur une monnaie punique, désigne Alipota en Byzacène; nous tacherons de démontrer dans le volume suivant, qu'il faut plutôt prendre ce nom pour celui de Télepte, situé dans l'intérieur du pays.

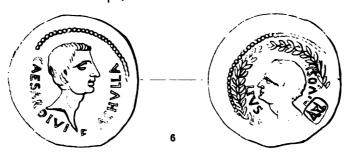
Cette monnaie est inédite et n'a pas été examinée par Falbe et Lindberg.

ACHULLA.

Sous le règne d'Auguste.

6. (C)AES(AR) DIVI F (AC) HVLLA Tête d'Auguste, nue, à dr. Grenetis. Br. DIVOS (IV)LIVS
Tête de Jules César, nue, à g.
Le tout dans une couronne de laurier. Grenetis. Avec une
contremarque offrant les lettres

Æ. 10. 23,2 gr. 10)



- Voyez p. 29 note 7. Conférez, sur ce S initial, Gesenius Monum. p. 417 et 426.
- 2) Voyez p. 30 note 8.
- 3) Voyez p. 10. M. C. Muller (l. c. p. 42 note 11) est d'une opinion divergente; il considère également la ville d'Alipota dans le stadiasme comme la même que Sullecti, mais il croit que le nom 'Αλιπότα est écrit par erreur pour Σαλιπότα, ou qu'il est encore plus corrumpu. Le même savant pense que oppidum Salaphitanum dans Pline V, 4, est encore un autre nom de la même ville.
- d) Bélisaire, traversant cette contrée avec son armée, trouva les murailles de la ville en ruines. Procopius Bell. Vand. I, 16.
- 5) Barth Wanderungen p. 175.
- D'après Tite-Live XXXIII, 48. Cf. Mannert Géogr. p. Marcus p. 292; Barth I. c.
- 7) Voir p. 18 et 33.
- 8) Hirtius Bell. afr. c. 41, 51 et 89. Ptolémée. Pline V, 4. Cf. Marcus 1. c. p. 663 note 70.
- 9) Hirtius Bell. afr. c. 68 et 74.
- 10) Cab. de Milan.

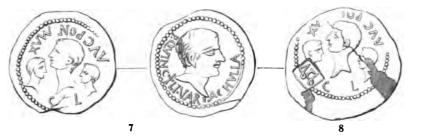
Digitized by Google

6.

- 7. AVG PONT MAX Tete d'Auguste, nue, à g., entre les têtes affrontées des césars Caius et Lucius; dessous, C L. Grenetis. R. P. QVINCTILI. VARI. ACHVLLA Tête du proconsul Varus, nue, à dr. Grenetis. Æ. 8. 17,8—11,5 gr.* 1)
- 8. Autre semblable avec marque:

Æ. 8. 12,8 gr. 9)

Même avers. R. L. VOLVSIVS SAT(VRN. ACH)VL Tête du proconsul Saturninus, nue, à dr. Grenetis.
 Æ. 8. 12.3 gr. 8)





10. ACHVLLA Tête de déesse (Astarte), diadémée, à dr. Grenetis. Rr. L VOLVS(I)VS SATVRN Même tête qu'au revers précédent. Æ. 7. 10,1 gr. 4)



Achulla était une ville phénicienne qui avait été fondée par des colons venus de Malte 5), sans doute à une époque très-reculée où cette île n'était pas encore soumise à Carthage. 6) Pendant la dernière guerre punique elle fut parmi les villes qui firent venir des provisions à l'armée romaine 7); lorsque Carthage eut succombé, elle regagna, en récompense, la liberté et son ancien territoire. 8) Des citernes spacieuses et de nombreuses ruines qui couvrent une plaine fertile sur une assez grande étendue, témoignent de l'ancienne importance de la ville; cette localité s'appelle aujourd'hui Kasr el Aliah ou El Aliah. 9) L'ancien nom, qui dérive du phénicien 10), est écrit de différentes manières: Achola, Acholla, Cholla, Aquilla, Achilla. 11)

- 1) Cab. de Stockholm., de Paris (Morelli N. fam. Quintilia fig. 3; Imp. p. 358 tab. 27, 17-18; p. 491 tab. 71, 11-12; Vaillant N. colon. p. 56 fig. 2; incorr. décr.; Mionnet nº 1) et de Gotha (Liebe p. 410 incorr. décr.). Mus. brit. Pellerin Rec. I p.V et fleuron de p. III.
- 2) Cab. de Paris (Mionnet nº 2).
- 3) Cab. de Paris (Mionnet nº 3). Sestini Lettere VIII p.135.
- 4) Cab. de Milan (Borghesi Dec. VI Oss. VI).
- 5) Ayolla, αποικος Μελιταίων. Steph. Byz. s. v.
- 6) Movers Phon. II, 2, p. 353.
- Ainsi que Hadrumetum, Leptis, Thapsus et Utica. Appien VIII, 94.
- 8) Hirtius Bell. afr. c. 33: Achilla civitas libera. Strabon (XVII p. 831) et Pline (V, 4,30) citent "Azolla, oppidum Acolitanum, parmi les villes libres. Conférez plus haut

- p. 39 note 3 le passage cité de la Lex Thoria.
- Shaw Voyages, Tunis c. IV p. 247. Barth Wanderungen p. 176. Voyez du reste sur cette ville: Mannert Géogr. p. Marcus p. 161-162; C. Muller Geogr. gr. min. 1 p. 468 ad Stadiasmos § 109.
- 10) Différentes opinions ont été émises sur la signification primitive de ce nom; Gesenius (Monum. p. 419 s. v.) l'a dérivé de אָרֶלֶה, curva, ou de אָרֶלֶה, annona, Movers (Phōn. II, 2, p. 501) et Judas (Revue num. 1856 p. 164), de קיר, urbs, castellum, enfin Olshausen et Hitzig (Rhein. Mus. 1853 p. 333 note et p. 601), de אָנֶלֶה, rotunda.
- 11) Ptol. "Axola. Stadiasmos § 109: "Axolla. AppienVIII, 94: Xólla. Tite-Live XXXIII, 48: Acholla. Conférez les notes 5 et 8.

ACHULLA. 45

Le nom de P. Quinctilius Varus, qui se lit sur les nºº 7-8, fut pris pour celui d'un duumvir de la ville par Havercamp, Morelli et Vaillant 1), qui croyaient voir, au lieu du nom d'Achulla, des lettres appartenant au titre IIVIR. Mais ce nom, de même que le nom sur la pièce analogue nº 9, doit être celui du proconsul de la province, et l'on ne pourra douter qu'il ne désigne Varus, connu par l'histoire, qui lors de la naissance de Jésus-Christ était proconsul de la Syrie, qu'il épuisait par son avarice, et qui plus tard devint préfet de la Germanie où, supprimant la liberté des peuples et essayant d'introduire des institutions romaines, il provoqua un soulèvement, sous lequel, dans une expédition militaire, il fut attaqué à l'improviste par Ariminius et succomba avec trois légions romaines en 762 (9 après J. Chr.). Quant à son proconsulat de l'Afrique, rien n'en a été rapporté par les anciens auteurs. Eckhel²) présuma qu'il avait gouverné cette province en 741-742, par les raisons qu'Auguste, qui sur la monnaie au nom de Varus porte le titre de pontife, ne fut revêtu de cette dignité avant l'année 741, et qu'Agrippa, dont la tête, selon lui, est représentée au revers, mourut l'année suivante. Mais le comte de Borghesi a démontré que Varus a dû être proconsul de l'Afrique en 747; étant consul à Rome avec Tibère en 741, il ne pouvait entrer en fonctions comme proconsul que de cinq ans plus tard, selon la loi alors en vigueur 3), et par une monnaie frappée à Antioche au nom du même Varus, qui porte l'an EK (25) d'après l'ère actiaque c. à d. l'an de Rome 748, on voit qu'il était pendant cette année préset de la Syrie. 4) Borghesi a encore fait observer, contre Eckhel, qu'il existe des monnaies à la tête d'Agrippa, frappées après sa mort 5); nous verrons plus bas que cette monnaie ne renferme point l'effigie d'Agrippa.

L. Volusius Saturninus était proconsul de la province d'Afrique, comme on le voit par la monnaie de Gergis où il porte ce titre (voy. p. 35). C'est sans aucun doute le personnage de ce nom qui fut consul en 742 avec C. Caninius Rebilus, et duquel il est rapporté par Tacite, qu'il fut élu censeur pour les élections supplémentaires de l'ordre équestre par Auguste 6), et qu'il possédait une grande fortune; une monnaie d'Antioche, portant le nom de Volusius, fait conclure qu'il a été préfet de la Syrie. 7) Il paratt qu'il a été cousin de l'empereur Tibère, et que c'est par suite de cette parenté qu'il est parvenu à ses dignités et à ses richesses; il mourut en 773 (20 après J. Chr.) 8) Comme il fut consul l'année après Varus, il est probable, qu'il lui a aussi succédé comme proconsul de l'Afrique, c. à d. en 748. On ne saurait déterminer quelle a été la durée de son gouvernement de cette province; il n'a pu s'étendre au-delà de l'année 757, puisque la monnaie d'Antioche avec son nom porte l'année AE (35) d'après l'ère actiaque = 757-758 u. c. 9)

- 5) Voyez Eckhel Doctrina VI p. 165.
- Censoria potestate legendis equitum docuriis functus. Annales III, 30.
- 7) Eckhel Doctrina III p. 276.
- Borghesi Decade VI, Osserv. VI. Pauly Real-Encycl. VI, 2, p. 2745 nº 6.
- 9) Peut-ètre a-t-il eu pour successeur dans le proconsulat de l'Afrique Q. Fabius Maximus Africanus en 749, voyez plus bas sous Hadrumète.

¹⁾ Ll. cc. p. 44 note 1.

²⁾ Doctrina IV p. 134.

³⁾ D'après la lex Pompeia de l'an 54 et un décret émané du sénat l'an 53, personne ayant rempli les fonctions de consul ne pourrait être nommé avant 5 ans au gouvernement d'une province. Dio Cassius XL, 46 et 56. On voit par le même auteur (LIII, 14), que cette loi était maintenue sous Auguste. Cf. Becker Rôm. Alterth. II, 2, p. 121 note 270 et ailleur.

⁴⁾ Borghesi Decade VI, Osserv.V. Le savant italien, jugeant d'après les autres années que portent les monnaies d'Antioche avec le nom de Varus, ainsi que par d'autres rapprochements, fait encore voir que Varus n'a pu être revêtu du proconsuiat de la Syrie avant celui de l'A-

frique. Dans le même traité de Borghesi on trouvera divers renseignements sur la généalogie de Varus ainsi que sur son affinité avec la famille impériale. Pauly Real-Encycl. d. class. Alterth. Wiss. VI, 1, p. 372 n° 11. Eckhel Doctrina III p. 275

La monnaie n° 9, qui nous offre les effigies des deux césars Caius et Lucius, a dû être frappée avant 755, parce que cette année Lucius décéda à Massilia, en se rendant à l'armée romaine en Espagne.

On a généralement pris la tête du nº 7 pour celle d'Agrippa; Havercamp, Morelli et Vaillant étaient de cet avis; Liebe lisait AGRIPPA au lieu du nom d'Achulla sur l'exemplaire du cabinet de Gotha 1); Eckhel était d'accord avec ses prédécesseurs à cet égard 2), et dernièrement le comte de Borghesi, tout en sachant que la lecture de Liebe était fausse, a de même vu le portrait d'Agrippa dans cette tête. 8) La tête du nº 9, à laquelle le nom de Volusius est ajouté, a été considérée également comme celle d'Agrippa 4), même par le comte de Borghesi. 5) Nous ne pouvons admettre qu'aucune de ces têtes représente Agrippa. Elles sont toutes deux d'un caractère très-prononcé, mais ni l'une, ni l'autre n'offrent les traits bien connus de cet homme célèbre. Pour la tête du nº 7, Pellerin a déjà révoqué en doute que ce fût celle d'Agrippa, et Eckhel, s'appuyant toujours sur la leçon de Liebe, a fait observer que cette monnaie sert à prouver qu'on ne peut se fier à la ressemblance des portraits placés sur les monnaies des provinces. La tête du nº 9 est toute différente de celle du n°7; il serait étrange que l'essigie d'Agrippa eut été représentée par des traits si différents dans une même ville pendant deux années consécutives. On retrouve ensin la tête du nº 9 sur les nº 27-28 d'Adrumète avec le nom du même L. Volusius Saturninus. Nous sommes par conséquent d'avis que ces deux têtes représentent les proconsuls Varus et Saturninus dont les noms sont inscrits à côté d'elles, et nous n'hésitons pas à augmenter l'iconographie romaine de ces Pour ce qui regarde les têtes du nº 10, le comte de Borghesi les a prises pour celles d'Auguste et de Livie 6), mais sans juste raison. La tête du revers est évidemment la même que celle du nº 9, et représente par conséquent Volusius dont le nom y est joint. La tête de femme à l'avers ne peut non plus être assignée à Livie; la physionomie en est une toute autre que celle que nous offre la tête du nº12 de Thapsus, qui par la légende est désignée comme celle de Livie; aussi cette impératrice est-elle toujours représentée voilée, en Junon ou en Cérès, sur les monnaies des villes africaines. Par le diadème saillant et pointu, ainsi que par la frisure, cette tête ressemble à celles des nº 1 et 4 de Thæna, qui représentent Astarte (voire p. 41); il faut donc croire que c'est l'image de cette déesse.

Quant à la contremarque des n° 6 et 8, Gesenius, Movers et Judas ont été d'avis que les lettres y inscrites présentent le nom punique d'Achulla. Mais cette contremarque, dont est également signée une monnaie d'Adrumète, doit plutôt être rapportée à une ville différente; nous tacherons de démontrer plus bas que c'est la marque de Cercina.

Dans les ouvrages de Sestini et de Mionnet trois monnaics sont classées, à tort, sous Achulla. Nous avons déjà fait mention (p. 35) des deux de ces pièces, qui ne sont que des exemplaires incomplets du n° 65 de Gergis en Syrtique. La troisième pièce, autrefois dans la collection de Wiczay, devait, selon Sestini, porter au revers la moitié d'un vaisseau, surmonté d'une étoile,

vainçu que Liebe avait mal lu l'inscription de la dite monnaie.

¹⁾ Ll. cc. p. 44 note 1.

²⁾ Doctrina IV p. 133.

³⁾ Decade VI, Osserv. V. Le savant auteur nous y fait aussi connaître que M. Cataneo, conservateur du musée de Brera, examinant la collection de Gotha, s'est con-

⁴⁾ Voyez Il. cc. p. 44 note 3.

⁵⁾ Decade VI, Osserv. VI.

⁶⁾ L. c. note précédente.

THAPSUS. 47

et la fin du nom d'Achulla. 1) Mais cette pièce, qui a été acquise pour le cabinet de Copenhague, ne contient au revers rien de ce que Sestini a cru y voir; le revers, qui est très-mal conservé, semble avoir pour type l'horoscope d'Auguste.

THAPSUS.

Sous le règne de Tibère.

12. TI CAE · DIVI · AVG · F AVG · IMP · VII Tête de Tibère, nue, à dr. Grenetis. R. THAP-SVM IVN AVG Tête de Livie, voilée et couronnée d'épis, à g. Grenetis. (Fig.)

Æ. 7. 16,5 & 14,5 gr. 2)

- 13. Même avers. R. Même légende. Livie assise, vêtue de la stola et voilée, une patère à la main dr., la gauche appuyée sur le sceptre. Grenetis. Æ. 6. 8,2 gr. *)
- 14. Autre semblable; au revers THAPSVM est écrit devant la figure, IVN AVG, derrière elle.







Thapsus était parmi les villes commerçantes de cette côte la plus considérable et sans doute une ancienne colonie phénicienne. Le nom, qui se retrouve aussi en d'autres pays où les Phéniciens s'étaient établis, signifiait probablement lieu de trajet 5); c'était à cette ville que se faisait le trajet du port de Cercina, où se rendaient surtout les navires venant de l'Orient. 6) Dans les anciens auteurs le nom s'écrit Θάψος, Thapsus; sur les monnaies on lit toujours Thapsum. 7) Après la chute de Carthage, Rome lui accorda la liberté et un certain terrain. 8) Pendant la guerre qui se faisait dans cette contrée entre César et le parti oligarchique, c'était devant cette ville que se livra, en 46, la grande bataille où César remporta la victoire. A cette époque Thapsus était une ville riche et bien fortifiée, en possession d'un territoire considérable; c'est ce qu'on peut déduire des événements de la guerre et de la contribution élevée que César imposa aux Thapsitains et à leur conventus. 9) Mais après ce temps, probablement par suite des guerres dont les environs avaient été le théâtre, la ville tomba en décadence. Les ruines qui en restent, témoignent de son opulence et de sa population nombreuse; elles couvrent une vaste étendue sur une pénin-

- t) Sestini Mus. Hederv. III cont. p.79 nº 1, tab. XXXIII, 14; Classes gen. p.175; Mionnet S. IX p. 202 nº 1.
- 2) Coll. de Tôchon (Mionnet VI p. 577 nº 13, Sestini Lett. di cont. III p. 130, tav. III, 22, incorr. décr.) et cab. de la Haye.
- Cab. de Copenhague (Falbe Rech. sur Carthage p. 121 pl. VI, 22, Mionn. S. nº 9; incorr. décr.)
- 4) Coll. de Fontana (Sestini Mus. Fontana 1 p. 132 nº 1, tav. Ill, 12; III p. 96 nº 2; Mionnet S nº 10; incorr. décr.).
- 5) NODA, trajectus, locus quo trajicitur, de NOD, transire.

- Cf. Movers Phon. II, 2, p. 164, 296, 329 et 501.
- 6) Voyez plus bas Cercina.
- On trouve cependant la forme *Thapsum* dans la Table de Peutinger. C'est ainsi que Leptis Minor est aussi appelé Lepte minus, voyez p.50.
- Voy. II. cc. p. 39 note 3 et p. 44 note 7. Pline (V, 3) cite Thapsus parmi les oppida libera.
- 9) La ville fut contrainte de payer, comme multa, 20,000 HS, et son conventus, 30,000 HS. Hirtlus Bell. afr. c. 28 suiv. et 97.

sule terminée par un cap, dont le nom moderne est *Demas*; on y voit encore les débris d'une citadelle et d'un grand amphithéâtre, une série de longues citernes et un môle qui se prolonge bien avant dans la mer et qui a dû former un excellent port (cothon). 1)

La déesse dont le n° 12 nous offre la tête, et que les deux n° suivants nous présentent assise, est Livie (Julie), mère de Tibère, qui dans les provinces, surtout en Afrique, fut honorée d'un culte divin 2); par les épis elle est désignée comme Cérès, par le voile et par l'inscription IVN(oni) AVG(ustæ) comme Junon; ce sont les attributs et les noms de ces deux déesses qu'on trouve habituellement conférés à la Livie déifiée, soit sur les monnaies, soit dans les inscriptions lapidaires, soit dans les pierres gravées et d'autres sculptures. Sestini 3) paraît incertain, si les lettres IVN ont égard à l'impératrice, ou s'il faut les suppléer en IVNonium comme épithète à Thapsum; la première explication de ces lettres est la juste; une monnaie analogue de Hippo, qui a l'inscription IVN AVG à côté d'une pareille image, nous en offre la preuve. 4) Sestini et Mionnet ont lu au droit des n° 12 et 14: IMP VIII; mais ce nombre paraît être VII, comme sur le n° 13. Tibère n'ayant pas, à ce qu'il semble, pris le titre d'IMP VIII avant l'année 21 après J. Chr. 5), il s'ensuit de là que ces monnaies ont été frappées au courant des 7 premières années du règne de Tibère, encore pendant le vivant de Livie.

Sestini a mis de la confusion dans la numismatique de cette ville. Sur l'exemplaire du nº 12, qu'il publia de la collection de Fontana, il croyait lire au revers des lettres puniques au lieu de AVG; de même il s'imaginait voir au revers du nº 14, à l'exergue, quatre lettres puniques qui, selon lui, fourniraient le nom de Thapsus, sans cependant en pouvoir reproduire les caractères 6). Les empreintes de ces deux monnaies, que Falbe à reçues pour cet ouvrage, montrent qu'elles ne continnent, ni l'une ni l'autre, aucune lettre punique. 1) L'exemplaire du n° 12 dans le cabinet de la Haye offre distinctement les lettres AVG après IVN, et l'on en découvre aussi les traces sur l'exemplaire de la collection de feu M. Tôchon. Dans son catalogue du musée de Fontana, Sestini a encore publié une monnaie qui porterait le nom de Thapsus en lettres puniques et latines. la description de cette pièce, dont il nous donne aussi le dessin. 6) IMP DIVI F AVG PONT MAX Figure militaire, peut-être Auguste, debout, mettant le pied dr. sur la proue d'un vaisseau; il tient de la droite un vexillum, et pose la main gauche sur le parazonium; au-dessus, trois lettres puniques comme YOX. R. NONNIVS SVLPICIVS IIVIR Q. Chaise curule sur laquelle est un aigle, perché sur un rameau; à l'exergue THAPSVM (en lettres à demi effacées). Dans plusieurs collections il se trouve une monnaie assez semblable, mais qui diffère de celle que décrit Sestini, par l'avers qui porte seulement la légende IMP DIVI F, sans lettres puniques, et par le revers qui nous offre nne chaise curule avec une couronne et la légende circulaire terminée en QVINQ au lieu de Q,

- 2) Voyez plus haut p. 13 notes 13-15.
- 2) Mus. Fontana I p. 132.
- 4) Lindberg a supposé que la déesse figurée sur ces monnaies est une Junon surnommée Augusta, de même qu'on trouve une Juno Regina sur certaines monnaies romai-
- nes. Mais les traits de la tête sont ceux de Livie.
- 5) Voyez Eckhel Doctrina VI p. 190-192.
- 6) Dans la gravure que Sestini a donnée de cette pièce dans sa description du musée de Fontana (1 tav. III, 12), on ne voit pas de lettres puniques.
- 7) Falbe dans ses Recherches sur l'emplacement de Carthage a déjà fait remarquer que Sestini s'était trompé en voyant des lettres puniques sur ces monnaies.
- s) Mus. Fontana II p.69 tav. XII, 2; III p.96 nº1.

Shaw Voyages p. 244. Barth Wanderungen p. 163-164.
 Voyez du reste, sur cette ville: Mannert Géogr. p. Marcus p. 293 et 663; Forbiger Geogr. II p. 844; Movers Phön. II, 2, p. 501-502.

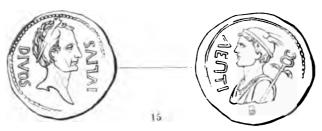
LEPTIS MINOR.. 49

sans le nom THAPSVM. 1) Parmi les empreintes envoyées à Falbe de la part de Fontana, il y avait aussi un exemplaire de cette monnaie ayant la surface très-corrodée; c'est probablement cette pièce qui a été erronément reproduite par Sestini. Il est connu que ce numismatiste a souvent mis peu de soin à examiner les monnaies qu'il allait décrire, et s'est laissé induire en erreur par sa fantaisie; ses ouvrages en fournissent de nombreux exemples, surtout dans la numismatique de l'Afrique. Falbe, dans son catalogue, tout en se méssant de la description de Sestini, a pourtant classé cette monnaie à Thapsus; mais nous ne voyons pas de raison pour la rapporter à cette ville ni en général à l'Afrique; aucun des deux types n'apparaît sur d'autres monnaies émises dans les pays à l'ouest de la Cyrénaïque, et l'on ne trouve pas de *Hviri quinquennales* inscrits aux monnaies africaines.

LEPTIS MINOR.

15. DIVOS IVLIVS Tête de Jules César, laurée, à dr. Grenetis. R. AENTI Buste de Mercure à g., avec le pétase ailé et le caducée devant l'épaule; la poitrine est couverte de la pænula. Dessous, B. Grenetis.

Æ. 9. 21,7 gr. 9)



Sous le règne d'Auguste.

- 16. CAESAR DIVI F Tête d'Auguste, nue, à g.; devant, le lituus. Grenetis. R. Même légende et même buste; dessous, A. Æ. 6. 6,8 & 6,5 gr. (usées). 3)
- 17. IMP·C·D·F·A·P·M·P·P Même tête. Grenetis. If. Le même que le revers précédent. (Fig.)

 Æ. 6. 8,1 gr. 4)

Sous le règne de Tibère.

- 18. TI · CAE · AVG · F · IMP V Tête de Tibère, nue, à dr. Grenetis. R. AENTIC Même buste de Mercure. Dessous, B. Grenetis. (Fig.) Æ. 9. 15,8 & 12,8 gr. (us.) 5)
- 19. AVG·F·IMP·VII Même tête. Rr. Même légende et même tête. Dessous, A. Æ. 6. 8,4 gr. 6)
- 1) Un exemplaire de cette monnaie a été publié dans le Museum Hedervarianum par Wiczay II p. 50 n° 1270 tab. suppl. n° 19. D'autres exemplaires se trouvent dans le musée britannique et les cabinets du roi de Sardaigne et de Munich, dont le premier est surtout bien conservé.
- Coll. du baron d'Ailly (Revue num. fr. 1841 p. 347 fig., incorr.).
- 3) Cab. de la Haye et du roi de Sardaigne. Vaillant N. imp.
- gr. p. 4 (Mionnet nº 8 Incorr. décr.). Harduin N. ant. p. 290.
- 4) Cab. de Paris (de la coll. Wiczay, Sestini Mus. Hederv. III cont. p. 77 nº 8, Mionnet S. nº 5, incorr. décr.).
- 5) Cab. de Paris (2 ex. Morelli Imp. I p. 591, tab. VI, 21; Harduin N. ant. p. 94; Vaillant N. imp. gr. p. 9; Mionnet no 9-10).
- 6) Cab. de la Haye.

Digitized by Google

7

20. AΓΡΙΠΠΙΝΑ Tête d'Agrippine à dr. Rr. ΛΕΠΤΙΟ Tête tourrelée de femme à dr.



Cette ville, située entre Achulla et Adrumète, était probablement, à en juger d'après le nom, d'origine libyenne ?); pour la distinguer d'avec la ville plus grande du même nom dans la Syrtique, on l'appelait: Aéntic mise, Leptis minor ou Lepte minus ?). Elle était du nombre des villes qui, pendant la dernière guerre punique, avaient envoyé des provisions à l'armée romaine, ce qui est la raison pourquoi, sous la domination de Rome, elle était libre et exempte de payer tribut 4); sous les empereurs elle paraît avoir acquis une importance assez considérable. 5) Elle avait aussi un port 6), qui était cependant petit, et dont, à une époque postérieure, on ne pouvait plus faire usage ?). On découvre encore des ruines de l'ancienne ville aux environs d'une bourgade, appelée Lempta ou Lemta d'après le nom ancien. 8)

Les numismatistes qui ont fait mention de ces monnaies, les ont attribuées à Leptis Magna, ou ont laissé indécis, si le lieu d'émission en a été Leptis Magna ou Leptis Minor. férant Leptis Magna, en donne pour raison que le nom écrit en lettres grecques s'adapte mieux à cette ville, à cause de sa proximité de la Cyrénaïque grecque, qu'il ne le fait à Leptis Minor qui avait toujours été soumis à Carthage. 9) Il faut objecter à cette considération que Leptis Minor n'était pas plus éloigné de la Sicile que Leptis Magna ne l'était des villes cyrénéennes, et que ces monnaies ont été frappées plus d'un siècle après la chute de Carthage. Elles se distinguent sous tous les rapports d'avec les monnaies décrites plus haut sous Leptis Magna, et dont le classement à cette ville doit être regardé comme certain; ces dernières n'offrent pas la tête de Mercure, elles ont toujours le nom de la ville écrit en punique, ensuite, celles d'entre elles qui datent des règnes d'Auguste et de Tibère, sont d'un travail inférieur et ont les empereurs désignés par d'autres surnoms et titres. De l'autre côté, les monnaies dont il s'agit, se rattachent aux monnaies émises sous Auguste et Tibère dans la Byzacène et la Zeugitane. Le type emprunté à Mercure, dont le choix convient entièrement aux villes appelées Emporia, paraît sur les monnaies d'Alipota et de Clypea; la tête et le nom de Jules César, que nous offre le nº15, se retrouvent sur les monnaies d'Achulla (n°6) et d'Adrumète (n°30); l'inscription insolite du n°17, dans laquelle le nom et les titres d'Auguste sont abrégés jusqu'aux lettres initiales, se rencontre aussi sur une monnaie de

Du Molinet, Cab. de St. Geneviève p. 82 tab. 21, 3; Seguin Sel. num. p. 317 (Mionnet nº 11).

²⁾ Voyez Movers Phon. II, 2, p. 485.

³⁾ Aussi Leptiminus, dans les itinéraires.

⁴⁾ Civitas libera et immunis. Hirtius Bell. afr. c. 7. Pline V, 3. Lex Thoria (voy. plus haut p. 39 note 3). Appien VIII, 94.

⁵⁾ Dans la table de Peutinger on trouve tracées près de Leptiminus les marques d'une ville importante. Mannert

⁽Géogr. p. Marcus p. 294) dit que sous Justinien elle était une des résidences du commandant militaire de la province; mais la ville appelée dans le Codex Justiniani altera Lepte, était sans doute Telepte, voyez Movers Phôn. II, 2, p. 485 note 33.

⁶⁾ C'est ce qu'on voit par Hirtius Bell. afr. c. 62.

⁷⁾ Selon Stadiasmos § 113.

s) Shaw Voyages p. 243. Barth Wanderungen p. 161.

⁹⁾ Doctrina IV p. 130.

Carthage; enfin, IMP avec le chiffre y appartenant est de même ajouté au nom de Tibère sur les monnaies frappées à Thapsus et à Clypea. 1)

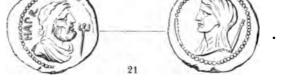
Sur toutes les monnaies émises avant le règne de Tibère, le nom de la ville est écrit AEITI; c'est à tort qu'on a lu un X, un C²), ou bien un S³) à la fin du nom. Le nom écrit ainsi ne doit pas être regardé comme une abréviation; c'est probablement le nom punique rendu en caractères grecs; il répond à celui que nous offrent les monnaies de Leptis Magna en caractères phéniciens, ainsi qu'aux formes de Lepte ou Lepti minus chez les auteurs romains.

Les lettres A et B, que l'on remarque sous le buste de Mercure, indiquent sans doute la valeur de la monnaie; car B est placé exclusivement sur les grandes pièces, A sur toutes les petites pièces, soit avant, soit sous le règne de Tibère; ces lettres sont probablement les marques de l'as et du dupondius, comme nous le ferons voir à la fin de cette province.

HADRUMETUM.

21. HADR Tête de Neptune à dr., la poitrine couverte d'un pallium; devant, un trident. Grenetis. Br. Tête d'Astarte, diadémée et voilée, à g.; derrière, un sceptre terminé par une croix. Grenetis.

Æ. 6. 10,0-7,7 gr. 4)



22. Tête de Neptune à dr.; derrière, le trident. R. Tête radiée du dieu du soleil, à g.

 $AE. 3\frac{1}{3}. 5,3 gr. 5$

23. Autre semblable; mais la tête du revers est à droite.

- Æ. $3\frac{1}{2}$. 4,3 & 3,9 gr. 6)
- 24. Même tête. R. C FABIVS (CA)..... Tête radiée et laurée du dieu du soleil à dr. A
- 25. C. FABIVS CATVLVS IIVR Même tête. R. (P) SEXTILIVS PR P AF VIIV EP Buste du dieu du soleil, vu de face, la tête entourée d'un disque radié. Æ. 3½. 4,1—3,8 gr. 8)







- Dans le catalogue de Falbe ces monnaies sont décrites sous Leptis Magna, mais Lindberg a indiqué par une rectification qu'il préférait Leptis Minor.
- Ainsi Vaillant, Harduin, Sestini et Mionnet II. cc. p. 49 notes 3 et 4. L'absence de cette lettre est constatée par plusieurs exemplaires bien conservés.
- 3) Le baron d'Ailly a pris pour un S le B sous la tête du n°15, et a regardé ce prétendu S comme la lettre finale du nom de Leptis. Nous avons sous les yeux une empreinte de cette monnaie. Il est vrai que le B n'y est pas très-clair; mals si l'on rapproche cette pièce de celle du n°18, qui offre à la même place un B distinct.
- et que l'on prenne en considération qu'un S latin ne s'accorde pas avec les caractères grecs du nom de Leptis, on aura bien la conviction que c'est un B.
- Cab. de Florence (Eckhel N. vet. anecd. p. 307 tab. XVI, 6), de la Haye, de Copenhague et du comte de Palin.
- 5) Cab. de Copenhague (de la coll. Wiczay, Sestini Mus. Hedery. II p. 245 n° 37, Rhodus, Mionnet S. n° 317, incorr. décr.). Mus. Hunter Inc. Tab. 68, 18 (Mionnet VI p. 653 n° 287 Incert.).
- 6) Cab. de Copenhague (2 ex.).
- 7) Cab. de Stockholm.
- 8) Cab. de la Haye et de Copenhague (2 ex.). Caronni Rag-

Digitized by Google

Sous le règne d'Auguste.

- 26. P·QVINTILI VARVS Tête d'Auguste, nue, à dr. Grenetis. B. HADRVME Tête radiée du dieu du soleil à g.; derrière, un trident. Grenetis.
- 27. L. VOLVSIVS SATVR Tête du proconsul Saturninus, nue, à g. Grenetis. R. HADR Tête radiée du dieu du soleil à dr.; derrière, un trident. Grenetis. Æ. 8. 11,8 & 11,1 gr. 9)



28. Autre semblable avec la légende L VOLVSIVS SATVRN.

Æ. 8. 8)

- 29. AFRIC. FABIVS. MAX. COS. PROCOS. VII. EPVL Tête du proconsul Fabius, nue, à dr. Grenetis. Br. HADRVM Partie supérieure d'un dieu barbu, revêtu d'un ample manteau, à dr. La tête est couverte du capuchon du manteau et d'une tiare élevée; la main gauche tient deux épis, la droite est levée. Grenetis. Æ. 7. 16,9—12,0 gr.*4)
- 30. HADR AVGVS... Tête d'Auguste, nue à dr.; derrière, l'apex. Grenetis. B. CAESAR Tête de Jules César, nue à g.; derrière, une étoile; devant, le lituus. Æ. 11. 5)
- 31. HADR AVGVSTVS Même tête à g.; derrière, l'apex. Grenetis. R. Le même que le revers précédent, mais la tête tournée à dr. Grenetis. Æ. 8. 12,1 gr. 6)



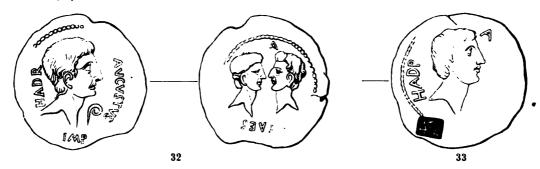
32. Même légende. Même tête à dr.; devant, le *lituus*. Grenetis. R. Têtes affrontées des césars Caius et Lucius; dessus et dessous, des légendes à demi effacées. Grenetis.

Æ. 11. 26,1 gr. 7)

guaglio II tav. IV, 20. Mus. Hederv. n° 7095 tab. XXVIII, 610. Sestini Mus. Hederv. III cont. p. 79 n° 1 (Mionnet S. n° 3, devant la tête de Neptune, un poisson?).

- 1) Coll. du comte de Palin.
- 2) Cab. de Vienne et mus. brit.
- 3) Coll. de Dufresne Saint-Léon (Mionn. S. nº 4).
- 4) Cab. de la Haye, de Paris (2 ex., Pellerin Rec. III p.17 pl. 88, 1, incorr. fig.; Mionnet nº 8 incorr. décr., et 9) et de Copenhague (de la coll. Wiczay, Sestini Mus. Hedery. III
- cont. p. 79 n° 2, Mionnet S. n° 5, incorr. décr.). Cat. de Northwick n° 1599. Sestini Descr. n. v. p. 563 (Mionnet S. n° 6, incorr décr.).
- 5) Pellerin Rec. III p.18, pl.88,3 (Mionnet nº 7). Cette monnaie, dont Mionnet a donné une empreinte en soufre, ne se trouve plus au cabinet de Paris.
- 6) Cab. de Paris (Pellerin Mel. I p. 1, fleuron du titre; Mionnet nº 6). Cat. de Bentinck II p. 1079, flg.
- 7) Cab. de Paris (Mionn. S. nº 7). .

33. Autre semblable; au revers, en haut, L·CAE·F. Au droit, une contremarque avec les lettres . Æ. 11. 31.4 gr. 1)



Hadrumète était une ancienne colonie phénicienne, fondée de Tyr. 9) nom écrit disséremment: Ἰδοψίμη, Ἰδοψιμητός et d'autres manières »), par les auteurs grecs; Adrumetum, Hadrumetum, par les auteurs romains. C'était une ville commerçante, riche et populeuse, peut-être la plus grande en Afrique, après Carthage. Les décombres qui en restent aujourd'hui, dans les environs de la ville moderne nommée Souza, ne sont pas très-considérables; mais au moyen-âge, les ruines occupaient, au dire de l'auteur arabe Al-Bekri, un grand terrain, et deux édifices, sans doute un amphithéatre et un temple, s'en attiraient surtout l'attention par leur grandeur colossale. Par la guerre qui se faisait dans cette contrée entre César et le parti aristocratique, nous apprenons que la ville était fortement munie et pourvue d'un port intérieur (cothon); aussi, selon le rapport de l'auteur arabe, y avait-il de son temps un port excellent, entouré des murailles de la ville 4); mais de nos jours le port est comblé de sable, et l'on n'en voit que les débris d'un môle. Le district de la ville était très-fertile. 5) Pendant la dernière guerre punique elle preta des secours à l'armée romaine, et après la destruction de Carthage, elle acquit un certain terrain et la liberté. 6) A l'époque impériale elle devint colonie romaine 7), sans doute sous le règne de Trajan, comme on le voit par les surnoms Ulpia Traiana Augusta, qui lui ont été donnés dans une inscription lapidaire. 8) Après la période des Vandales, Hadrumète était encore une ville grande et populeuse, et chef-lieu du Byzacium. Justinien en releva les murailles, qui, autrefois très-fortes, avaient été démolies par les Vandales; pour plaire à cet empereur, la ville adopta le surnom de Justiniana. Elle fut détruite par les Sarrasins.

- 1) Cab. de Stockholm.
- 2) Salluste Jugurtha c. 19. Solin XXVII, 9. Sur cette ville, voyez: Falbe Recherches p. 75-78, Mannert Géogr. p. Marcus p. 295-298, Forbiger Geogr. II p. 845, Barth Wanderungen p. 152-155, Movers Phon. II, 2, p. 502-503 et C. Muller Geogr. gr. min. p. 470 § 116 notes.
- villes plus anciennes.
- 4) Il faut cependant que dans l'antiquité le port ait été inaccessible à une certaine époque, attendu que dans le stadiasme il est dit que la ville était dépourvue de port. Voyez Falbe, Barth, Movers et C. Muller II. cc. note 2. Mannert et Forbiger II. cc. soutiennent au contraire qu'Hadrumète n'a pas eu de port.
- 5) D'où la ville, devenue colonie, prit plus tard le surnom Frugifera, voyez l. c. note 8.
- 6) Voyez II. cc. p. 39 note 3 et p. 44 note 7. Dans Pline V, 3, elle est citée parmi les villes libres.
- Elle est appelée colonie dans Ptol. IV, 3,9, ltin. Ant. et Spartian. Did. Julianus c. 1.
- 8) Complétement: Colonia Concordia Ulpia Traiana Augusta Frugifera Hadrumetina. Inscr. Gruteri p. 362.

Nº 21-25. Comme ce n'est que le premier de ces nº qui porte le nom d'Hadrumète, on pourrait révoquer en doute que les autres appartiennent à cette ville; aussi le nº 22 a-t-il été attribué à Rhodes ou classé parmi les monnaies incertaines 1); ce qui nous décide à les donner à Hadrumète, c'est qu'ils présentent tous les têtes de Neptune et du dieu du soleil, et que le n° 25 porte le nom de Sextilius, désigné comme PRoPrætor AFricæ. Sextilius était propréteur de la province en 660 u. c. (94 av. J. Chr.); c'est ce que nous apprenons par Plutarque qui raconte que Marius, étant dans sa fuite venu à la côte de l'Afrique et ayant pris terre dans le territoire de Carthage, reçut l'ordre de s'en aller par le préteur Sextilius. 9) La présence de ce nom nous porte encore à conclure que la série des nº 21-25 appartient à la dernière époque de la république romaine, et qu'elle est ainsi antérieure en date à la série suivante. Sextilius est appelé VIIVir EPulonum sur la monnaie; il était donc membre du sacerdoce ou du collége composé de sept personnes, dont les fonctions consistaient à ordonner les cérémonies et les temps réclamés par les fêtes publiques, surtout pour les banquets somptueux appelés lectisternia, auxquels ils prési-Le n° 24, dont la légende est peu distincte, nous offre sans doute le même nom que le nº 25, celui de C. Fabius Catulus, l'un des duumvirs ou suprêmes magistrats de la ville, préposé à surveiller le monnayage.

Nº 26-29. Ces monnaies portent les noms de proconsuls qui gouvernaient la province P. Quintilius Varus fut proconsul de l'Afrique en 747 u.c. et L. Volusius Saturninus en 748 u. c., comme nous l'avons avancé plus haut (p. 45) sous les monnaies d'Achulla qui portent les mêmes noms. Les nº 27 et 28 présentent au droit le portrait de Volusius; c'est la même tête d'un caractère marqué qui paraît sur les nºº 9 et 10 d'Achulla avec le nom de Volusius, Mais la tête du nº 26 n'est pas celle de et ne peut guère représenter aucun autre (voyez p. 46). Varus, dont nous connaissons le portrait par les monnaies d'Achulla; elle ressemble aux têtes du droit des nº 30 suiv. et nous offre donc l'effigie d'Auguste. Le proconsul, dont le nom est inscrit au nº 29, est Q. Fabius Maximus Africanus, qui fut consul en 744 u. c. 4) Comme, selon la loi, il ne pouvait être promu au proconsulat que 5 ans après 5), il n'est venu en Afrique avant l'an 749; Les anciens auteurs il se peut qu'il ait succédé à Volusius dans l'administration de cette province. n'ont rien rapporté de sa personne ni de sa vie. Selon les renseignements donnés par le savant Borghesi⁶), il aurait adopté le surnom d'Africanus d'après le célèbre Scipion, vainqueur de Carthage, qui était un de ses aïeux, et il aurait vécu encore en 758. Auparavant on a lu sur cette monnaie APR, au lieu de AFRIC; la présence d'un tel nom paraissait une énigme à Eckhel; il fut suppléé à Apronius par Mionnet, qui n'hésitait pas à donner deux noms de famille à ce magistrat7); sur la pièce de Milan, gravée sous le nº 29, et sur l'un des exemplaires de Paris 8) la légende est

¹⁾ Voyez Il. cc. p. 51 note 5.

²⁾ Plut. Marius c. 40: Σεξτίλεος ὁ στρατηγός. Dans Applen (Bell. civ. I, 62) le nom de ce préteur est écrit Σέξτεος; la légende de la monnaie sert à confirmer que le nom dans Plutarque est correct.

a) Cf. Pauly Real-Encycl. III p. 208. Sur les deniers romains de la famille Coelia, on voit le nom d'un VIIVIR EPVL inscrit à un lit portant l'image d'une divinité.

⁴⁾ Dans les années de 743 et 744 il y avait deux consuls du nom de Fabius Maximus, dont le premier avait pour prénom Publius, le dernier, Quintus. Eckhel (Doctr.

IV p.134) ne sait auquel de ces deux appartient le nom qui apparaît sur la monnaie; le comte de Borghesi a montré que c'est le dernier qui par Suétone et Dion a été mentionné sous le surnom d'Africanus, Decade IV Osserv. X.

⁵⁾ Borghesi l. c. Conférez plus haut p. 45 note 3.

⁶⁾ L. c. note 4.

⁷⁾ Eckhel Doctr. IV p.134. Mionnet VI p. 580 nº 9 note. Cf. Borghesi l. c.

⁸⁾ Sur cet exemplaire Mionnet lisalt justement le premier mot AFRIC, mais croyait qu'il avait été refait au burin. Cette légende ne paraît nullement burinée.

parfaitement conservée et fournit AFRIC. Il ne faut pas s'étonner que dans cette légende Africanus précède le nom de famille; car à l'époque d'Auguste il était d'usage, comme le savant Borghesi l'a montré par plusieurs exemples 1), que ceux qui avaient deux surnoms, en plaçaient l'un avant le nom de famille. On voit par la fin de la légende que ce proconsul était septemvir epulonum, comme l'avait été autrefois le propréteur Sextilius (voyez p. 54). Eckhel et Borghesi ont supposé que la tête de l'avers représente Auguste; mais d'une part elle diffère de la tête d'Auguste qui figure sur les n° 30 suiv., d'autre part elle est identique à celle qu'on voit sur le n° 37, accompagnée du même nom; il faut donc présumer que c'est le portrait du proconsul Fabius.

N° 30-33. Ces monnaies, qui toutes portent la tête et le nom d'Auguste, sont sans doute postérieures aux précédentes. L'insigne sacerdotal, apex, qu'on remarque derrière la tête d'Auguste sur les deux premiers n°, indique la dignité de pontife dont il fut revêtu en 742; le lituus qu'on aperçoit sur les deux derniers n°, l'office d'augure qui lui avait été conféré depuis la mort de Marc-Antoine. Les deux monnaies portant les têtes de Caius et de Lucius, fils d'Agrippa et de Julie, qui en 737 furent adoptés par Auguste et nommés césars, ont été frappées avant l'année 755, dans laquelle Lucius, le cadet, cessa de vivre. La contremarque du n° 33 est sans doute celle de Cercina, voyez plus bas.

Les monnaies d'Hadrumète portent plusieurs images de divinités qu'on ne retrouve pas sur d'autres monnaies de l'Afrique, les unes copiées sur les images grecques, les autres offrant un aspect particulièrement punique. A la première classe appartient la tête des nºº 21-25, à laquelle le trident y ajouté, ainsi que la chevelure et la barbe larges, donne l'apparence de Neptune. dieu répondant au Poseidon des Grecs, avait été vénéré, depuis un très-ancien temps, dans le midi de la Byzacène, par les mêmes peuples libyens autour du lac de Triton qui révéraient une déesse ressemblant à Athéné; selon Hérodote, ce dieu était père d'Athéné par Tritonis*); on le trouve aussi appelé du nom de Pallas ou Pallan. 4) Il est possible, comme l'ont supposé plusieurs archéologues⁵), que ces mythes doivent leur origine aux mythes semblables de la Béotie, que des Grecs émigrés auraient apportés à cette côte; il paraît cependant plus probable, que le culte de ce dieu est plus ancien en Libye qu'en Grèce, ou du moins, qu'il n'a pas été introduit de ce dernier pays. Hérodote prétend que c'est de la Libye que les Grecs avaient reçu le culte de Poseidon 6), et plusieurs mythes engagent à croire que depuis une période très-reculée on a vénéré en Afrique un dieu de la mer différent de celui des Grecs. Poseidon, selon les uns, avait eu pour épouse Libyé avec qui (ou avec Gé) il avait procréé Antée 1, représentant des peuples libyens en opposition avec Hercule, dieu des colons étrangers; selon d'autres, Poseidon aurait été, par Libyé, père d'Agénor, qui eut pour fils Phœnix, souche du peuple punique. 8) Ce dieu ne doit cependant pas être considéré comme originaire de la Libye; c'est sans doute le dieu des Phéniciens

¹⁾ Dans le traité cité p. 54 note 4.

²⁾ Les monnales les premières en date, sur lesquelles Auguste est nommé augure, sont les deniers frappés en Afrique par Pinarius Scarpus peu de temps après la bataille d'Actium. Eckhel Doctr. V p. 272; VI p. 82.

³⁾ Herod. IV, 180. Cf. Pausan. 1, 14, 5.

Cicero De nat. deor. III, 23,59. Ampelii Lib. mem. c. 9.
 Ce Poseidon-Pallan est probablement le même que Ποσεσδών Πελλάνεος qui, selon Hesychius (s. v.), était vé-

néré dans la Cyrénaique. Peut-être ce nom provient-il du surnom de Minerve, peut-être aussi a-t-il été formé par imitation du nom phénicien *Baal*. Cf. Movers Phôn. II, 2, p. 469.

⁵⁾ Voyez plus haut p. 19 note 7.

⁶⁾ Hérod. II, 50.

⁷⁾ Apollod. Il, 5, 11.

⁸⁾ Apollod. II, 1,4; III, 1,1. Hygini Fab. 178.

navigateurs ou Baal en qualité de dieu de la mer, qui de la Phénicie a été apporté en Afrique; le dieu de la mer, comme on le sait, fut en grande vénération à Berytus 1), à Sidon 2) et à Tyr 3), et fut aussi honoré d'un culte particulies par les Carthaginois 4). Quant à Hadrumète, comme c'était une ville maritime, qui avait été fondée par Tyr et longtemps soumise à Carthage, il était tout naturel qu'on y adorait par préférence ce dieu. On n'en connaît pas le nom phénicien; par les anciens écrivains il est appelé du nom grec et latin. 5)

La déesse dont on voit la tête sur le nº 21, est Astarte; on s'en persuade en regardant le sceptre terminé en croix, qui est le même avec lequel elle est représentée sur les monnaies de Sidon et d'autres villes de la Phénicie 6). Astarte, qui dans la croyance des Phéniciens était la déesse suprême et la plus vénérée, fut acceptée, pour son être, ses qualités et ses rapports avec les autres divinités, de manières très-différentes, ou plutôt, il y avait plusieurs déesses, différant beaucoup l'une de l'autre, qui furent appelées du nom commun d'Astarte. 7) Il paraît que dans les autres villes de la Byzacène elle s'est rapprochée surtout de Vénus et de Junon, et on peut la regarder ici de la même manière. Cependant, quand on considère que sa tête se trouve sur la même monnaie dont l'avers présente l'image de Neptune, on pourra aussi la mettre en relation avec ce Astarte, à ce qu'il semble, étendait aussi son empire sur la mer; une Vénus marine était honorée dans certaines colonies phéniciennes 8), et sur les monnaies de Sidon on voit Astarte, le sceptre cruciforme à la main, placée sur un vaisseau. D'autre part Neptune n'était primitivement autre que Baal régnant sur la mer. 9) Il se peut donc que le nº 21 nous offre les images de Baal et d'Astarte, principalement dans leur qualité de divinités de la mer.

La tête radiée sur les n° 22-28 ressemble à celle de Helios et Sol sur les monnaies grecques et romaines. Le dieu phénicien que les anciens auteurs appellent Apollon, et qui était objet de la vénération à Utique, à Carthage 10, dans plusieurs villes de la Syrtique et à Thysdrus, ville voisine d'Adrumète 11, était sans doute aussi considéré comme dieu du soleil 12, de même que chez les Grecs et les Romains. Sur le n° 25 on voit son buste en face, entouré d'un disque radié ou d'un nimbe, représentation insolite. Parmi les monnaies phéniciennes de Malaca en Espagne, les unes offrent la tête radiée d'un dieu imberbe, vue également de face, les autres portent audessous d'un temple la légende wow, signifiant le soleil; il est permis d'en déduire que Semes a été le nom phénicien de ce dieu. 18) Le trident qu'on remarque derrière la tête sur les n° 26-28,

- Un dieu pareil à Neptune est représenté principalement sur les monnaies de Berytus. Selon Sanchoniaton on le regardait dans cette ville comme fils de Pontus.
- 2) Θαλάσσιος Ζεύς, έν Σιδώνι τιμάται. Hesychius s. v.
- 8) Nonnus Dionys. XL, 494, 529 et 549.
- Hannon Periplus § 4. Scylax Periplus § 112. Diodore XIII, 86. Polybe VII, 9, 2. Ptol. IV, 3 (Ποσειδώνος βωμοί dans la Zeugitane).
- 5) Voyez, sur le Neptune phénicien: Münter Rel. d. Carthager p. 97 suiv.; Movers Allg. Encycl. S. III Th. 24 p. 401, Phön. I p. 664 et II, 2, p. 468-470; Kenrick Phænicia p. 325.
- 6) De Berytus, Orthosia, Byblus et Tripolis. Lajard dans Acad. d. inscr. T. XVII, P. I p. 374-375, pl. II, 14-16. Donaldson Archit. numism. (1859) nos 20 et 28.
- Voyez surtout Movers Phon. 1 p. 176-189, p. 385-386 et p. 444.

- 8) Voyez Movers dans Alig. Encycl. S. III Th. 24 p. 401 notes 94-96.
- 9) Voyez plus haut note 2.
- 10) Conférez plus haut p. 18.
- 11) Voyez sous la Syrtique les nºs 28, 30-33, 36-37, 38-39, 46-47 et plus bas le nº 34, qui offrent la tête ou les symboles d'Apollon.
- 12) Conférez: Pausanias VII, 23; Movers Allg. Encycl. l.c. p. 398 note 23; Kenrick Phænicia p. 299.
- a) D'autres savants ont expliqué d'une manière différente la tête et la légende en question que portent les monnaies de Malaca. Creuzer (Symbolik N. Ausg. II p. 503 n. 3) a ainsi supposé que cette tête représente Astarte comme déesse sidérale, Movers (Allg. Encycl. l. c. p. 394), que c'est la tête d'Onka Chusartis. Pour la légende, M. Judas a été d'avis qu'elle offre le nom du Mercure

ne doit guère être regardé comme un attribut de ce dieu, mais comme le symbole de la ville ou de Neptune, son dieu principal; comme les monnaies précédentes, les nºº 21-25, montrent qu'un dieu de la mer pareil à Neptune et un dieu du soleil répondant à Sol ont été honorés, chacun de son culte particulier, à Hadrumète, nous ne saurions admettre qu'on y ait adoré en outre un dieu qui aurait réuni les qualités si opposées de ces deux dieux; il s'est fait tout naturellement qu'en voulant mettre sur la monnaie la tête du proconsul, on a concentré de cette manière au revers les représentations des deux dieux qui avaient auparavant occupé chacun leur face de la monnaie.

Le nº 29 nous présente l'image punique d'un dieu de l'agriculture. L'attitude en est la même que celles de Sérapis sur les monnaies de Sabrata (nº 63-64) et de la déesse (Thuro-Chusartis) sur les monnaies de Hippo en Zeugitane: ses deux bras sont levés et la main gauche tient l'attribut de la divinité, tandis que la droite est étendue et fait voir le paume; le costume et la coiffure qui tient d'une tiare asiatique, sont tout-à-fait insolites et peuvent être regardés comme particulièrement puniques. Dans la Phénicie on vénérait différents dieux de l'agriculture. dieu supréme 1) était aussi le protecteur des céréales, appelé en cette qualité 'Αγρούηρος et 'Αγρότης par Philon; dans sa fête une petite chapelle renfermant l'image du dieu fut promenée sur un char A Berytus il y avait plusieurs dieux qui présidaient aux différentes branches attelé de boeufs. 2) de la culture du sol; Philon les nomme ἐγρόται et les place parmi les dieux tutélaires de la Encore Dagon, révéré surtout chez les Philistéens, était un dieu agricole. il était au nombre des dieux principaux, fils d'Uranos et de Gé, et avait inventé la culture du blé et la charrue, d'où il avait reçu le nom de Ζεὺς ᾿Αρότριος; Philon rend Dagon par Σίτων. 4) nom entier de ce dieu a sans doute été: Baal-Dagon, le seigneur du blé. 5) C'est ce dieu ou un

phénicien, dont il voit la tête dans celle du cabire Phthah (= Vulcain) qui figure au droit des monnaies de Malaca, opinion déjà inadmissible par la raison que des tenailles y sont ajoutées en guise de symbole. Il paraît le plus naturel de rapporter le mot Semes à la tête radiée et à l'astre, symbole habituel du soleil, que l'on trouve au revers d'autres monnaies de Malaca, soit qu'on prenne ce mot pour un surnom de la ville, soit qu'on le regarde comme le nom du dieu auquel appartient la tête radiée ainsi que le temple. Il s'ensuit de là que cette tête est masculine, non féminine, et qu'il faut de même considérer la tête en face sur les monnaies d'Adrumète comme celle d'un dieu et non d'une déesse. Il faut encore conférer les monnaies d'une ville de la Mauritanie qui portent également la face du dieu du soleil (Baal), un astre et la légende Makom semes; nous en traiterons au Illme volume. On rencontre le nom Baal Semes dans une inscription palmyréenne, voyez Kenrick Phœnicia p. 298 note 1.

- Le même qui est nommé ailleurs Gauas et Adonls. Voy. Movers Alig. Encycl. l. c. p. 389-390 et 406.
- 2) Phllon, Sanchoniaton I, 4.
- 3) Sanchoniaton I, 7. Cf. Movers Allg. Encycl. l. c. p. 406.
- 4) Sanchoniaton I, 5 et 6.
- On trouve dans l'Etymol. Magnum (s. v.): Βητάγων, δ
 Κρόνος ὑπὸ Φοινίκων. Ce nom provient évidemment

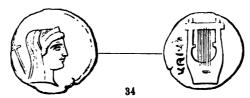
de Bel-Dagon; Baal ou Bel fut souvent rendu par Cronos. הָבֶּן, ble, fut sans doute prononcé en phénicien dagon. La plupart des exégètes et des mythologues, dérivant le nom de 37, poisson, ont présumé que Dagon a été un dieu à corps de poisson, répondant à Oannes et à Derceto. L'explication de Philon n'a été adoptée que par Bochart (Hieroz. I.44) et dernièrement par Movers, qui renvoie à la traduction du nom de Dagon par Zevs 'Αρούρευς, Jupiter ruralis, qui est donnée dans le vocabulaire chez St. Jérôme (Hieronymi Op. II p. 202 ed. Paris. 1699). Allg. Encycl. l. c. p. 405. Cf. Fürst Hebr. Wörterbuch s.v. Dagon. Dans le passage du I Sam. 5,4, où il est fait mention de la statue de Dagon à Asdod, terrassée devant l'arche de Jéhova, les derniers mots נְשָאַר עָלָיו סת פון פון ont été parsois traduits: seulement la part du poisson lui resta; ainsi récemment par Kenrick (Phænicia p. 324); mais il n'est pas permis d'assigner au mot dans cette phrase un autre sens que dans le précédent où il signifie le dieu ou sa statue entière. Il paraît que le texte a été tronqué ou corrompu (cf. Thenius Bücher Samuels p.18-19), et qu'il y manque un mot désignant le tronc, de sorte que le sens en est, que seulement le tronc de Dagon est resté; c'est ainsi que les anciennes versions chaldaique et syriaque ont rendu ce texte.

dieu pareil qu'on voit représenté sur la monnaie dont il s'agit. 1) La culture des céréales était sans doute d'importance pour les habitants d'Adrumète qui en adopta plus tard, en devenant colonie romaine, le surnom *Frugifera* 2).

Il nous reste de faire mention de quelques autres monnaies qu'on a attribuées à Hadrumète. Eckhel et Mionnet ont classé à cette ville un bronze portant la tête et le nom du proconsul Fabius Maximus et au revers le type de J. César, un éléphant écrasant un serpent; nous discuterons cette monnaie plus bas sous le n° 37. Falbe, dans ses Recherches sur Carthage (p. 119-120), a publié trois monnaies qu'il donne, cependant non sans hésitation, à Hadrumète; la 1^{re} et la 3^{me} de ces monnaies ont sans doute été frappées à Hippo regius et seront traitées sous la Numidie; la 2^{me} est la même qui est décrite plus bas sous Thysdrus n° 35. Les monnaies puniques enfin, qui dans l'annonce publiée de cet ouvrage par Falbe et Lindberg en 1843, sont citées sous Hadrumetum, n'appartiennent non plus à cette ville; celles qui sont désignées par les classes I-II, sont les mêmes qui avaient été publiées par Falbe et que nous venons de nommer; celles des classes III-VIII, émises par le roi Juba 1^{er}, seront discutées au III^{mo} volume, où il sera démontré qu'elles n'ont pu être frappées à Hadrumète.

THYSDRUS.

34. Tête d'Astarte, diadémée et voilée, à dr.; derrière, un sceptre cruciforme. Rr. Cithare; à gauche: אָלוֹלוֹלוֹ (שמפשר). Æ. 6-5. 7,1—5,3 gr. 3)



Sous le règne d'Auguste.

35. IMP AVG PP Tête d'Auguste nue à g. Fr. Tête d'Astarte, diadémée et voilée, à dr.; derrière, le sceptre cruciforme; devant, la même légende écrite ainsi: משמפער).

Æ. 6-5. 8,9—7,0 gr.* 4)

36. Tête de Neptune à g.; derrière, le trident; devant, la même légende que sur le nº 34, écrite

- 1) Lindberg suppose que c'est le pontife d'un temple à Hadrumète qui est figuré sur cette monnaie. Le même savant voit dans la tête radiée celle de Baal; pour la tête de Neptune (n° 21), il croit qu'elle est cornue et qu'elle représente un dieu punico-grec provenant d'un syncrétisme. D'autres savants, à ce que nous sachions, n'ont pas essayé d'expliquer les divinités figurées sur les monnaies d'Hadrumète.
- 2) Voyez plus haut p. 53 note 8.
- Cab. de la Haye (2 ex.) et coll. du comte de Borghesi.
 L'exemplaire figuré est dans le cabinet de la Haye; sur
- celui de la collection de Borghesi les 4 dernières lettres de 1a légende sont distinctes.
- 4) Cab. de Pa is (2 exemplaires; l'un publié dans: Pellerin Rec. III pl. 121, 17, Mionnet VI p. 612 n° 17 et S. IX p. 210 n° 3, et Falbe Recherches p. 119 pl. VI, 21; l'autre, de la coll. Wiczay, publié dans Caronni Ragguaglio p. 81 tav. V, 22 et Sestini Mus. Hederv. III cont. p. 83 n° 3), cab. de la Haye et de Vienne. P. Bayer Sallustius esp. p. 366 n° 4. Cf. Gesenius Paläogr. Studien Tab. III, 4 et Monum. p. 327 n° 2 Tab. 44, XXVI, C-E.

THYSDRUS. 59

ainsi: 9n)u -. Grenetis. R. AVGVSTV Capricorne tenant un globe entre les jambes, dessus, une corne d'abondance; dessous, un gouvernail. Grenetis. Æ. 4½. 6,9—4,8 gr. 1)



De ces monnaies la seule qui ait été publiée, est le n° 35. Gesenius en lisait la légende: מטר ער, qu'il traduisit: Primogenita Tyri, en supposant que c'était le nom ou le surnom donné à une ville à cause de son origine et de sa vétusté, sans déterminer quelle était cette ville. Lindberg expliquant de la même manière la légende des n° 35 et 36, y voit le nom de la ville d'Utique, qui était la première colonie fondée par les Tyriens sur la côte de l'Afrique. M. Judas, en transcrivant les lettres משפט, présume qu'elles désignent une ville près d'Hadrumète dont le nom nous a été transmis sous les formes: Putput, Pudput, Phtut, de sorte que T a été substitué au tsade et que le resch final a disparu. 4)

Aucune de ces explications n'est admissible par la raison qu'elles sont fondées sur une Sur tous les exemplaires des nºs 35 et 36 la partie droite de la lettre initiale est effacée, ce qui l'a fait prendre pour un phe; ce caractère est entièrement conservé sur l'exemplaire de la Haye, siguré sous le nº 34; on voit que c'est un sin. La 3^{me} lettre ne peut être un resch, comme l'ont supposé Gesenius et Lindberg, vu qu'elle diffère de la dernière lettre qui est un resch distinct de forme normale; elle nous présente donc un phe, ainsi que l'a présumé Judas. La 4^{me} lettre est un sin sur les nº 34 et 36, un tsade sur le nº 35; ces caractères, ne différant beaucoup ni par la forme ni par la prononciation, sont substitués l'un à l'autre, comme cela arrive souvent à ces deux lettres dans les langues sémitiques. Donc, il faut que la juste lecture soit: שטפשר (SThPSR) ou שטפער (SThPZR). Ces monnaies se rapprochent beaucoup de celles d'Hadrumète; la représentation d'Astarte est tout-à-fait la même que celle sur le nº 21 d'Hadrumète, et la tête de Neptune forme le type principal des monnaies autonomes de cette même ville; on ne rencontre ni l'une ni l'autre sur les monnaies d'autres villes africaines; la cithare enfin se rapporte au dieu phénicien, assimilé à Apollon et à Hélios, dont la tête radiée paraît de même sur les monnaies d'Hadrumète. Par cette concordance on serait induit à croire que la légende contient le nom punique d'Hadrumète, si ce nom n'était pas lui-même, selon toute apparence, le nom primitif (voir p. 53 note 3). Ce qui est incontestable, c'est qu'il faut chercher la ville dans le voisinage. On pourrait prendre le sin initial pour le signe du génitif comme sur les monnaies connues de Juba Ier; en admettant, ainsi que l'a fait M. Judas dans son interprétation de cette légende, que le R final s'est perdu dans la prononciation, on en viendrait à WDD qui égale le nom de Thapsus; ces monnaies se rattacheraient très-bien comme les premières aux nº 12-14 de cette ville, qui datent

Cab. de Stockholm et de la Haye (2 exemplaires mai conservés).

²⁾ Monum. p. 327 nº 2.

Voyez plus bas sous Utica. Le nº 34 n'a pas été traité par Falbe et Lindberg.

⁴⁾ Revue num. fr. 1856 p.167. M. Judas renvoie en ce lieu à une monnaie publiée par Falbe dans ses Recherches sur Carthage p.119; cette pièce est mal lue et appartient à une autre ville, voir plus haut p.58.

du règne de Tibère. Ce qu'il faut objecter à l'explication proposée, c'est que la dérivation du nom de Thapsus qui se présente comme la plus probable, exclut un resch final, et qu'on ne trouve pas sur d'autres monnaies le sin appliqué en signe de génitif à un nom de ville. sin comme radical, on ne trouvera aucune autre ville que Thysdrus à qui l'on puisse rapporter L'orthographe de ce nom est très varié; on trouve: Θύσδρος, Tysdrus, Tusdrus, Tusdra, Thisdrus, Tisdrus, Tisdra, Tisdre. 9) Lorsqu'on considère combien l'altération des noms phéniciens est grande chez les auteurs grecs et romains, il ne paraltra pas invraisemblable que ce nom soit provenu de celui qui est inscrit sur les monnaies. Les lettres qui répondent à T, D, Z et S, se confondaient dans les langues sémitiques et sont rendues de très-différentes manières dans les anciens auteurs 3); par la transformation de l'une en l'autre de ces consonnes, SThPZR a pu facilement être changé en ThSPDR (Thyspdr) et, par l'élision du P, en ThSDR (Thysdr). était voisin d'Hadrumète; situé à quelque distance de la côte, sur une route principale qui, venant du sud, aboutissait à Hadrumète, il a sans doute employé cette ville comme port; cette circonstance explique la présence de la tête de Neptune sur la monnaie d'une ville qui n'était pas maritime.

Thys drus, comme nous l'apprenons par le récit des guerres de César dans ces contrées 4), était une ville fortifiée et qui servait de grenier à l'armée romaine. A cette époque elle était cependant peu considérable; ayant pris parti pour les ennemis de César, ainsi que les autres villes de cette côte, il ne lui fut imposé, à cause de sa pauvreté, que la prestation d'une certaine mesure de froment, tandis que celles-là furent frappées d'une grande contribution de guerre. Dans la suite sa prospérité allait croissant. Pline la cite pargni les villes libres. 5) Plus tard, probablement sous le règne de Hadrien, elle devint colonie romaine. 6) C'était dans cette ville que Gordien fut proclamé empereur. 7) Il en reste encore des ruines très-considérables, parmi lesquelles on remarque un amphithéâtre magnifique et bien conservé; cette localité s'appelle aujourd'hui Ledjem ou El Jemme. 8)

Dans l'article précédent nous avons fait mention d'Astarte et du Neptune liby-phénicien, dont les têtes figurent sur ces monnaies, et en outre du dieu à qui se rapporte la cithare. Pour l'horoscope d'Auguste, qui sert encore de type sur les monnaies de Leptis et de Sabrata, voyez plus haut p.13.

CERCINA.

Une contremarque portant la légende $\ref{eq:contremarque}$, est empreinte dans deux monuaies d'Achulla, les n° 6 et 8, et dans une d'Hadrumète, le n° 33, toutes trois datant du règne d'Auguste. 9)

- 1) Voyez plus haut p.47 note 5.
- 2) Conf. Mannert Geogr. p. Marcus p. 431-432.
- 3) C'est ainsi que le nom de la ville de la Syrtique, dont nous avons fait mention p.21, est écrit par les anciens auteurs Zitha, Tiza, Zizu, et sur les monnaies Thithe.
- 4) Hirtius Bell. afr. c. 36, 76 et 97.
- 5) Hist. Nat. V, 4.
- 6) Dans Tab. Peut. et Itin. Ant. elle est appelée colonie.
- 7) Capitolinus Gord. c. 7 et 11. Herodien VII, 6.
- Voyez, sur cette ville: Falbe Recherches p. 79-80; Mannert Géogr. p. Marcus p. 431; Barth Wanderungen p. 169-172; Davis Carthage p. 492 suiv.
- 9) On trouve encore cette contremarque dans un bronze (Æ. 7) du cabinet de la Haye, dont les types sont complétement effacés.

CERCINA. 61

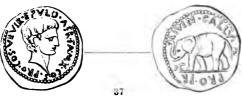
Les lettres de cette contremarque, qui avaient été précédemment interprétées par TDP, Cæsar¹), furent lues justement TP, KIR, par Gesenius²); trouvant la contremarque empreinte dans une monnaie d'Achulla, ce savant inclinait à supposer qu'elle nous transmettait un nom ancien ou indigène de cette ville. Cette opinion a été adoptée par Movers, qui est d'avis que Kir a été le nom phénicien et originaire de la ville d'Achulla, de manière que par la substitution d'une liquide à R et par l'adjonction d'un A prosthétique, il est devenu Aquil en libyen, ou bien que Kir, qui signifie arx, a été le nom du quartier phénicien de la ville d'Achulla.³) M. Judas présume également que QIR est le nom primitif de cette ville et que le nom latin en est une corruption, de sorte que R s'est changé en L et que l'A initial est l'article ou une lettre destinée à en faciliter la prononciation. 4)

La circonstance que cette contremarque se trouve sur deux monnaies d'Achulla, n'est pas en faveur de l'opinion selon laquelle elle doit contenir le nom de cette ville. Les contremarques avaient pour but de donner du cours aux monnaies ou de les autoriser comme moyens de payement; par conséquent, c'était surtout dans les monnaies frappées par d'autres villes que ces marques furent empreintes. Lindberg suppose que קיר désigne Cercina, ville dans l'île du même nom; cette explication paraît très-probable. Le mot קיר répond exactement à la syllabe initiale du nom de Cercina sans qu'il soit nécessaire de recourir à aucune transformation ou adjonction de lettres; il se peut aussi que la première syllabe de Cercina présente le nom phénicien primitif, puisque cette île est appelée Kyraunis par Hérodote. 5) Comme ce sont les monnaies d'Achulla et d'Hadrumète qui nous offrent cette contremarque, la ville qui s'en est servi, n'était sans doute pas trèsdistante; l'île de Cercina était située près de la côte, non loin de ces villes.

La ville de Cercina (Kequiva, Kequiva) avait un port excellent qui était fréquemment visité par des vaisseaux marchands. 6) Sous les Romains elle était ville libre. 7) L'île s'appelle encore de nos jours Kerkeni, Karkeneh, Querquanes. 8)

Monnaies frappées par le préfet de la province.

37. AFR·FA·MAX·COS·PRO·COS·VIVIR·EPVLO· Tête du proconsul, nue et imberbe, à dr. Grenetis. R. C·LIVIN·GALLVS·Q·PRO·PR Éléphant marchant à g., écrasant un serpent sous le pied g. de devant. Grenetis. Æ. 6. 9,7—5,9 gr.**)



- Barthélemy, Lettre à Olivieri p. 44 n° 6. Lindberg De inscr. Melit. p. 39.
- 2) Monumenta p. 319.
- 3) Die Phonizier II, 2, p. 501.
- 4) Revue num. 1856 p.164-165, où cette explication est ultérieurement motivée.
- 5) Hérod. IV, 195: Kugaurss.

- Tite-Live XXXIII, 48. Hirtius Bell. afr. c. 34. Diodore V, 12. Dionysius Perieg. v. 480.
- 7) Pline V, 7.
- 8) Sur l'île et la ville de Cercina, voyez: Mannert Géogr. p. Marcus p. 163 et p. 650 note 49; Movers Phön. II, 2, p. 496-497; C. Müller Geogr. gr. mm. I p. 469 § 112 notes.
- 9) 14 exemplaires de différentes collections.

- 38. CAESAR AVGVSTVS Tête d'Auguste nue à dr. Grenetis. Pr. C. CAESAR A..... AV-GVST F. Têtes affrontées des césars Caius et Lucius. Grenetis. Æ. 10. 30,4 gr. 1)
- 39. Même avers. R. Mêmes têtes. Au-dessus, une légende effacée; des côtés, C (et L).

Æ. 10. 26,2 gr. 2)



Ces monnaies, qui sont dépourvues de nom de ville, offrent de la ressemblance avec celles d'Hadrumète; l'avers du n° 37 est le même que celui du n° 29 de cette ville, et les n° 38-39 présentent les mêmes têtes que les n° 32-33; aussi le premier n° a-t-il été classé à Hadrumète. B)

Les monnaies dont il s'agit, différent de toutes les autres monnaies émises dans la province de l'Afrique sous Auguste, par ce qu'elles ne portent ni le nom d'une ville, ni le nom d'un Ilvir ou d'autre magistrat communal, ni aucune inscription, p. e. permissu proconsulis⁴), PP ou DD⁵), d'où l'on peut conclure qu'elles ont été frappées par une ville. Le nº 37, outre la tête et le nom du proconsul de la province, offre le nom du quæstor proprætore, comme plusieurs des monnaies romaines frappées à la même époque pour la Cyrénaïque 6), tandis que le nom du lIvir de la ville est ajouté à celui du proconsul sur beaucoup d'autres monnaies des villes de l'Afrique. 7) phant écrasant le serpent, est un type purement romain qu'on ne trouve sur les monnaies d'aucune ville africaine; ce type, choisi pour les deniers de J. César pour perpétuer le souvenir de la victoire remportée sur ses ennemis, a sans doute été employé après la mort de César par allusion au pouvoir impérial en général. 8) Il est donc assez probable que les monnaies en question ont été émises à l'ordre du proconsul pour la circulation dans la province; elles correspondent ainsi aux monnaies romaines provinciales de la Cyrénaïque 9) et doivent être séparées d'avec les Mais quant à la question, dans quelle ville elles ont été frappées, il est monnaies des villes. certainement vraisemblable, à cause de leur conformité avec les monnaies d'Hadrumète, qu'elles sont sorties de l'atelier de cette ville.

Nous avons énoncé, sous les monnaies d'Hadrumète, que le proconsul, dont le nº 37 offre le nom, est Q. Fabius Maximus Africanus qui gouvernait la province de l'Afrique en 749 u. c. ou peu

¹⁾ Cab. de la Haye.

²⁾ Cab. de Paris.

³⁾ Dans Pellerin Rec. III p.18, Eckhel Doctr. IV p.134, Mionnet VI p.580 n° 10 et ailleurs. Dans le catalogue de Falbe il est également rangé sous Hadrumète.

⁴⁾ Voy. plus haut p. 35 et plus bas les monnaies de Clypea en Zeugitane.

⁵⁾ Voyez plus bas les monnaics de Carthage et d'Utique.

⁶⁾ Voir volume 1 p.161-162 et p.168.

Voyez plus bas les monnaies de Clypea et d'Utique en Zeugitane.

⁸⁾ Voyez, sur l'explication de ce type, Eckhel Doctr. VI p. 5.

⁹⁾ Voy. volume I p. 152.

après, et que la tête nous présente son portrait. Sur cette monnaie, comme sur la monnaie analogue d'Hadrumète, on a lu, à tort, APR au lieu de AFR 1); les exemplaires qu'en possèdent les cabinets de Copenhague et de la Haye, offrent un F distinct au lieu du P. Eckhel, n'apercevant pas la lettre Q derrière l'éléphant, supposait que Gallus avait gouverné la province comme propréteur, et que Fabius n'avait été que le patron de la ville, dont le nom y figurait pour cause d'honneur. 2)

Système monétaire de la Byzacène.

Les monnaies qui nous sont parvenues de la Byzacène, sont toutes en bronze. est de ces monnaies comme de celles de la Syrtique 8); à cause de la fluctuation dans leur poids, il est très difficile, de les rapporter à certaines divisions. On distingue les divisions tant par les types que par les poids, si l'on excepte les monnaies de Leptis qui, tout en offrant les mêmes types, à en juger par la différence en poids, appartiennent à deux divisions. Ces monnaies de Leptis sont marquées d'un A et d'un B, et il est à supposer que ces deux lettres en indiquent la valeur différente parce que le A se trouve sur les pièces d'un poids inférieur, le B sur celles d'un poids supérieur, soit sur celles qui ont été émises avant et sous le règne d'Auguste, soit sur celles qui datent du règne de Tibère. Sur les monnaies en bronze romaines, frappées par les préfets de la flotte de Marc-Antoine, A désigne l'as, B le dupondius 3); il est assez probable que ces lettres ont ici la même signification. Sous le règne d'Auguste, le poids normal de l'as était ½ uncia ou 6,7 grammes 5); les pièces des nºº 16, 17 et 19 à la lettre A pèsent 8-6 grammes, celles du nº18 pèsent 15 et 12 grammes; ces monnaies peuvent donc fort bien être des as et des dupondius. Pour le n°15, pesant 21 grammes, cette monnaie a peut-être été frappée à l'époque où le taux de l'as était semuncial c. à d. avant les années 39-34 av. J. Chr. 6); mais quand même elle aurait été émise après ce temps, on pourrait bien la prendre pour un dupondius; car les monnaies de Marc-Antoine qui sont signées de la même lettre, varient beaucoup en poids 7), et il en est de même des monnaies en bronze frappées à cette époque dans la Cyrénaïque d'après le système romain. 8)

Les monnaies de la Byzacène que nous connaissons, sont en trop petit nombre pour que nous puissions nous faire une idée des divisions émises par chaque ville en spécial. Si l'on considère les monnaies de toutes les villes dans leur ensemble, en prenant le poids moyen de

Eckhel (Decade IV Osserv. X).

- 3) Voyez plus haut p. 36.
- Borghesi dans Cavedoni Numism. bibl. übers. v. Werlhof p. 120. Mommsen Gesch. des röm. Münzwesens p. 760 suiv.
- 5) Borghesi l. c. p.124 suiv. Mommsen l. c.
- 6) Ll. cc. dans les notes précédentes.
- 7) Mommsen 1. c. p. 761 note 73.
- s) Voir le volume I, table V.

¹⁾ Voyez plus haut p. 54.

²⁾ Eckhel Doctr. IV p.134. Il échappa à l'attention d'Eckhel, ainsi que plus tard à celle de Mionnet (VI p.580 n° 10), que le Q se trouvait déjà marqué sur la gravure publiée par Pellerin (Rec. III pl.88,2). Aussi le savant viennois ne prenait-il pas en considération qu'après l'an 727 u c. la province de l'Afrique n'était plus gouvernée par un propréteur, mais par un proconsul. Le comte de Borghesi a déjà signalé cette erreur où a été induit

toutes les pièces qui semblent rentrer dans une même division, on trouvera pour les monnaies autonomes (les n° 1, 5, 21-25 et 34) 5 divisions pesant 14,3, 8,8, 6,2, 4,6 et 3,6 grammes, pour les impériales, 3 ou 4 divisions des poids: 26, 14, 9 et 6 grammes. Il est impossible de décider si parmi les monnaies frappées sous Auguste et Tibère, d'autres que celles de Leptis appartiennent au système romain; si on les rapporte toutes à ce système, elles présenteront le sesterce, le dupondius, l'as et peut-être encore le semis.

LA ZEUGITANE.

Zeugitana, ή Zeuritavi, ou Zeugis s'appelait le pays qui forme aujourd'hui la partie septentrionale de la régence de Tunis. La rivière de Tusca (Zaïne) marquait la limite entre cette province et la Numidie, ainsi qu'encore entre Tunis et l'Algérien; vers le midi les chaînes de montagnes au-délà desquelles commence le désert, la séparaient de la Byzacène; cette ligne tracée par la nature se terminait à la côte orientale un peu au nord d'Adrumète. Le nom de Zeugitana, dérivant sans doute du peuple libyen qui primitivement avait habité le pays 1), date du temps des Carthaginois. Les habitants aborigènes ayant été mélés avec des Phéniciens immigrés, la population était devenue liby-phénicienne. Les plus anciennes colonies, fondées par Sidon et Tyr, se trouvaient sur cette côte: Utique, Carthage et Hippo; d'autres villes étaient, à ce qu'il semble, d'origine libyenne, et avaient dans la suite reçu des colons phéniciens. A mesure que Carthage agrandissait, toute la Zeugitane lui fut soumise, le pays de même que les villes, à l'exception d'Utique, qui restait son allié en conservant son autonomie.

Après la chute de Carthage, la Zeugitane sut réunie avec le Byzacium en une province romaine dont la limite était, vers l'ouest, la rivière de Tusca, vers le midi, le sossé dit punique, tracé depuis cette rivière jusqu'à la ville de Thæna; cette province sut appelée Africa et plus tard Africa vetus, pour la distinguer d'avec les autres pays qui lui surent annexés. 2) Sous le règne d'Auguste la Zeugitane sormait le milieu de la grande province, appelée Afrique ou Libye, qui s'étendait depuis la Cyrénaïque jusqu'à la Numidie occidentale; par la répartition des provinces entre Auguste et le sénat en 27 av. J. Chr., elle échut à ce dernier, et sut gouvernée, à dater de cette époque, par un proconsul résidant à Carthage qui avait été reconstruite. Au 3me siècle, lorsque l'Afrique sut divisée en plusieurs provinces, la Zeugitane sut constituée en province à part sous le nom d'Africa proconsularis.

Les monnaies qui, selon le système numismatique généralement adopté, doivent être classées sous cette province, se divisent en deux parties bien différentes. L'une en comprend les monnaies de la Carthage punique, battues de tous les trois métaux et en grande quantité, depuis le 4^{me} siècle jusqu'à la destruction de Carthage. L'autre partie contient les monnaies émises par

Digitized by Google

Ce peuple est probablement le même que Hérodote (IV, 193) a appelé Ζαύηχες, et dont le nom s'est conservé dans la tribu très répandue des Berbères nommée Ζα-waghah; voyez Movers Phon. II, 2, p. 404. Marcus (Géogr. de Mannert p. 661 note 64 et p. 710, b) renvoie à une autre

tribu libyenne, citée dans Hérodote IV, 194. Les montagnes et une ville au sud de Tunis portent encore le nom de Zaghwan.

²⁾ Voyez plus haut p. 39.

différentes villes sous la domination de Rome, toutes en bronze et qui, à l'exception de quelques pièces de Hippo, ne dépassent pas le règne de Tibère; parmi ce nombre il n'y a que certaines pièces, frappées à Utique, qui portent une légende punique; toutes les autres ont des inscriptions en latin et appartiennent pour la plupart aux règnes d'Auguste et de Tibère.

CARTHAGE.

La ville et l'état de Carthage.

Carthage 1) fut fondée au commencement du 9 m siècle par la princesse Elissa qui s'était enfuie de Tyr. 2) Le nom primitif de la ville était Caccabe ou Cambe 3); celui qu'on adopta plus tard et qui fut généralement usité, veut dire la ville neuve, signification exprimée par la dénomination punique Kart chadasat 4) qui, par suite d'une contraction et d'une abréviation, fut changée en Carthada 5) et Carthago chez les Romains, et en Καρχηδών chez les Grecs. D'abord ce n'était là sans doute que le nom de la ville qui fut bâtie autour de l'ancienne cité, Caccabe; mais dans la suite on le transmit à la double ville, comme on le faisait d'autres villes phéniciennes d'une origine semblable. 6)

La colonie, s'étant agrandie par la réception des Liby-phéniciens habitant cette côte ainsi que par de nouveaux colons arrivés de la mère-patrie, se soumit peu à peu les tribus et les villes voisines. Le territoire de Carthage, en tant qu'il formait une réunion compacte de lieux habités, s'étendait enfin, vers l'ouest, jusqu'à la contrée de Hippo qui appartenait aux rois des Numides, vers le sud, le long de la petite Syrte jusqu'au lac de Triton, embrassant ainsi le Byzacium et les Emporia. Mais en outre un grand nombre de villes sur la côte africaine étaient soumises à la domination de Carthage. Vers l'Orient lui étaient assujetties les villes commerçantes de la Syrtique, qui étaient de grande importance; après une guerre avec les Grecs dans la Cyrénaïque, probablement au 4^{mo} siècle, la limite vers ce pays fut fixée au fond de la grande Syrte à l'endroit appelé Aræ Philænorum. 7) Aussi sur les côtes de la Numidie et de la Mauritanie beaucoup de villes, entre autres celles qui étaient appelées Metagonia⁸), dépendaient de Carthage; par une expé-

- 1) Un exposé complet et suivi de l'histoire et des antiquités de Carthage a été donné, aux derniers temps, dans les ouvrages suivants: Bötticher Geschichte der Carthager (1827); Allg. Encyclopādie v. Ersch u. Gruber 21 Th. (1830) p. 56-101 (par Gesenius); Georgii Alte Geographie I (1838) p. 487-501 et p. 521-527; Pauly Real-Encyclopādie II (1842) p.159-177 (par Pauly et Kraft).
- a) Il est probable que déjà au 13me siècle les Sidoniens ont fondé, dans le même endroit, une colonie qui a été détruite par les Libyens; voyez, sur cette première fondation de Carthage, l'exposé approfondi par Movers, Phônizier II, 2, p.133-146. L'année où la Carthage tyrienne fut fondée, est sans doute 813 ou 814 (Movers l.c.).
- s) Selon plusieurs auteurs anciens, ce nom aurait eu la signification de tête de cheval et aurait été donné à la ville par suite des événements attachés à sa fondation
- (voir plus bas sous B, § 3); mais cette dérivation ne peut être admise. Gesenius (Monum. p. 421 s. v. Caccabe), d'après Bochart, a supposé que le nom a signifié caput regni; Movers (l. c. p.143-144) est d'avis qu'il n'est dans aucune de ses formes phénicien, mais libyen. Ce dernier savant a aussi démontré que l'ancien nom de Carthage se trouve sur les monnales frappées à Sidon sous les Séleucides (l. c. p.134).
- 4) On lit ce nom sur les tétradrachmes de Carthage, frappés en Sicile, voyez plus bas A les nºs 1 suiv.
- 5) Solini Polyhistor c. 27, 10. Isidori Orig. XV, 1, 30.
- Movers Phon. II, 2, p. 29-30. Cf. Marcus Géogr. de Mannert p. 671.
- 7) Voyez Thrige Res Cyren. § 49-51.
- Voyez: Géogr. de Mannert par Marcus p. 263-264 et 536;
 Georgii Alte Geogr. I p. 489.

CARTHAGE. . 67

dition entreprise par Hannon hors du détroit gaditain, dans la première moitié du 5^{me} siècle, les anciennes villes d'origine phénicienne qui y étaient situées, furent colonisées de nouveau, et de nouvelles colonies carthaginoises y furent fondées.

Hors de l'Afrique la domination de Carthage s'étendait, pendant des époques plus ou moins longues, sur une grande partie des tles de la Méditerranée occidentale ainsi que sur le midi Dans l'île d'Ebusus il y avait une colonie carthaginoise que l'on disait y et l'est de l'Espagne. avoir été amenée 160 ans après la fondation de Carthage. 1) La Sardaigne et la Malte, dont la population était en grande partie d'origine phénicienne, furent occupées par les Carthaginois déjà au 6^{me} siècle ⁹); la première île passa sous la domination des Romains peu de temps après la 1^{re} guerre punique; la dernière resta soumise à Carthage jusqu'à la 2me guerre avec Rome. 3) Carthaginois, qui de bonne heure avaient des relations avec les villes phéniciennes en Sicile, essayèrent en 480 de s'emparer de cette île, mais sans réussir; ils parvinrent enfin à s'y établir en 410; la partie occidentale leur en fut soumise, et s'étant emparés des grandes villes d'Agrigente et de Géla, ils devinrent aussi maîtres de la côte méridionale en 405. Pendant les années suivantes ils firent avec un succès alternatif la guerre contre Dionys l'ancien de Syracuse; mais Timoléon les contraignit en 340 de faire la paix, par laquelle il fut fixé que la rivière de Halycus formerait la limite du territoire carthaginois, et que les villes grecques seraient libres. Après la mort du tyran syracusain Agathocle, en 289, les Carthaginois tirèrent parti des troubles qui ravageaient l'île pour en conquérir une grande partie; mais Pyrrhus, roi d'Épire, dont les villes grecques avaient imploré le secours, leur enleva de nouveau toutes leurs possessions jusqu'à la place forte de Lilybée. Lorsque les Carthaginois, après le départ de Pyrrhus en 275, essayèrent encore à répandre leur empire sur l'île, ils eurent des collisions avec les Romains qui, alliés avec Hiéron II de Syracuse, firent pendant la première guerre punique la reconquête de toute l'île, à l'exception de la pointe occidentale où étaient situées les villes de Lilybée et de Drépanum. A la paix conclue en 241, les Carthaginois furent contraints de renoncer entièrement à la Sicile. Plus tard, pendant la deuxième guerre punique, plusieurs villes siciliennes furent pourtant encore pendant quelque temps en leur pouvoir.

En Espagne, où les Liby-phéniciens avaient établi sur la côte méridionale de nombreuses colonies, Carthage ne commença à faire des conquêtes qu'après la 1^{re} guerre punique. Hamilcar luttait avec succès contre les peuples belliqueux de la Turditanie, et quand en 228 il ent trouvé la mort dans une expédition dans l'intérieur du pays, son successeur Asdrubal soumit à Carthage une grande partie du sud-est de l'Espagne, où il fonda la ville de Carthage neuve qui devint le point central de la puissance exercée par les Carthaginois dans ce pays. Asdrubal étant mort en 221, Annibal en continua la conquête jusqu'à la rivière de l'Ebre, et en 218 il s'empara de la ville importante de Sagunte, qui était l'allié de Rome. Mais pendant la deuxième guerre punique, dont cette conquête fut le signal, les Carthaginois furent forcés à la retraite par les deux Scipions, tandis que Annibal conduisait son armée victorieuse contre Rome. Les peuples mécontents de l'Espagne se rangèrent du côté des Scipions, et en 206 l'empire de Carthage avait cessé en Espagne.

En Afrique, Carthage, tandis qu'elle poursuivait la guerre dans les autres pays, avait

¹⁾ Diodore V, 16.

²⁾ Movers Phonizier II, 2, p. 347 suiv. et p. 556 suiv. Dans l'île de Kyrnos (Corsica) Carthage n'avait aucune pos- 3) Tite-Live XXI, 51.

souvent été elle-même en danger. En 310 et pendant les années suivantes, le tyran syracusain Agathocle, ayant passé en Afrique, trouva de l'appui auprès des villes liby-phéniciennes qui étaient mécontentes de la domination de Carthage, et soutenu par une armée qu'Ophellas lui amena de Cyrène, il parvint à s'emparer à peu près de tout le territoire carthaginois, en inquiétant la ville même; mais la chance se tourna, et en 306 il fut forcé de retourner en Sicile. Pendant la première guerre contre Rome, en 256, le consul Régulus débarqua avec une armée sur la côte de l'Afrique et marcha à la tête de ses troupes victorieuses vers Carthage, dont les habitants furent contraints de demander la paix; mais les conditions en étant trop dures, ils continuèrent la guerre et finirent par remporter la victoire sous le commandement du Spartiate Xantippe. Peu de temps après avoir conclu la paix avec Rome, en 241, Carthage eut à soutenir pendant trois ans une guerre civile très dangereuse; les troupes mercenaires, à qui l'on n'avait pas payé la solde entière, se soulevèrent par cette raison, et les villes liby-phéniciennes, surchargées d'impôts très onéreux, se réunirent avec elles; ce ne fut que par suite de grands efforts que Hamilcar réussit à réprimer cette insurrection. En 204 le jeune Scipion conduisit une armée romaine de Sicile en Afrique; Annibal fut rappelé d'Italie pour se charger de la défense de la capitale; mais à la bataille de Zama, en 202, il fut complétement battu par Scipion, et Carthage fut forcée d'accepter des conditions de paix très dures. Au bout de quelque temps l'État commença à se relever par son commerce et par les sages réformes introduites dans l'administration par Annibal; mais les forces s'en affaiblirent par des querelles intérieures, surtout entre le parti démocratique et l'aristocratique, et ce dernier força Annibal de quitter l'Afrique. Massinissa, qui avait des partisans dans la ville même de Carthage et était fort d'ailleurs par le secours de Rome, s'empara des Emporia et de la partie occidentale du territoire de Carthage. Enfin, en 149, une armée romaine débarqua de nouveau en Afrique, et après la résistance la plus désespérée, Carthage fut forcée de se rendre à Scipion Emilien en 146. La grande ville, autrefois si opulente, fut livrée aux slammes, et ce que celles-ci ne dévoraient pas, fut démoli; les habitants ou périrent victimes de l'incendie, ou furent vendus en esclaves.

La constitution politique 1) de Carthage était essentiellement aristocratique. L'aristocratie se composait d'un nombre de familles héréditaires, partagées en trois classes selon différents rapports de rang. Le pouvoir législatif et exécutif était conflé à un sénat, qui était divisé en deux sections, savoir la supérieure composée de 30 chefs représentant la sommité de l'aristocratie, et l'inférieure comptant 300 membres appartenant aux autres familles aristocratiques. du gouvernement il y avait deux suffètes élus par l'aristocratie, que les anciens auteurs comparent Enfin, les basses classes ou le peuple avait aussi aux rois de Sparte et aux consuls de Rome. part à l'administration de l'État, soit par des délégués, soit par l'assemblée populaire qui, lorsqu'elle était convoquée, jouissait de la décision en dernière instance. Les relations avec les villes et les peuples soumis était d'une nature très dissérente. 2) Quelques villes, telle que Utique, jouissaient de l'autonomie et étaient alliées avec Carthage; d'autres, auxquelles appartenaient les colonies fondées par Carthage, avaient la législation et les droits politiques et civiles de commun avec la métropole. Mais la plupart des villes avaient leur législation et leur constitution à elles

Voir là-dessus principalement Pauly Real-Encycl. II p.171-173, Movers Phonizier II,1, c.12, Alig. Encycl. S. III Th. 24 p. 341-343.

Le passage principal à cet égard se trouve dans Polybe VII, 9, s. Voir du reste Movers Phônizier II, 1, p. 554, et II, 2, p. 49 et 56.

et étaient tributaires; il en était spécialement ainsi des emporia 1) et d'autres colonies fondées à une époque reculée par les Phéniciens sur les côtes de l'Afrique, de la Sicile et de l'Espagne. Les peuples libyens agricoles qui habitaient le terrain depuis le district de Carthage jusqu'au lac de Triton, étaient également contribuables; mais les tribus nomades, nommément celles qui demeuraient vers l'est aux environs des Syrtes, et de même les peuples espagnols, étaient ou des alliés indépendants, ou chargés de payer un tribut minime et de fournir des troupes au service militaire.

La puissance de Carthage se fondait principalement sur un trésor rempli. sommes étaient réclamées par la flotte et l'armée, ainsi que pour acquitter la solde des nombreuses troupes mercenaires, car les citoyens de Carthage ne faisaient le service militaire qu'en petit nombre et lorsque quelque danger l'exigeait. Les recettes de l'État se composaient d'abord des contributions qui furent payées par les villes en argent comptant et par les habitants de la campagne en produits du sol; ces impôts étaient très considérables; ainsi il nous a été transmis que la population de la campagne eut quelquefois à payer la moitié de ses revenus, que le tribut payable par les villes liby-phéniciennes fut pendant la première guerre punique élevé jusqu'au double, et que Leptis eut pendant la deuxième guerre punique un talent à payer par jour. Tant que Carthage possédait l'Espagne, elle tirait de plus un grand revenu des mines d'argent de ce pays; ce furent celles-ci qui fournirent à Annibal les moyens de faire durant tant d'années la guerre contre Rome, presque sans recevoir de soutien de la capitale. Mais le revenu le plus important était sans doute dû au rapport de la douane. Ce fut principalement le commerce sur lequel reposait l'opulence de Carthage, non-seulement à cause des recettes qui affluaient à l'État de cette source, mais surtout par suite des grandes richesses qu'il apportait aux citoyens de Carthage. 9) ment tachait d'assurer à la capitale le monopole du commerce; tandis que le port de celle-ci était ouvert aux navires de toutes les nations, les villes soumises n'étaient guère plus que des lieux de dépôt pour son commerce, et l'accès de leurs ports était interdit aux négociants étrangers. C'était surtout la partie occidentale de la mer méditerranée sur laquelle s'étendait le trasic des Au midi de l'Italie et en Sicile ils cherchaient du vin et de l'huile, en Espagne de l'argent, dans les îles Baléares des bêtes de somme, en Corse des esclaves, de la cire et du miel, dans la Cyrénaïque du silphium. Ils exportaient à leur tour des céréales du Byzacium et des Emporia, des objets de manufacture, dont les tissus étaient surtout recherchés, de la capitale et de sa colonie en Malte, enfin des esclaves, des pierreries et de l'or de l'intérieur de l'Afrique. derniers produits furent acquis par l'entremise des peuples libyens, principalement par les Nasamones et par les caravanes qui partaient pour la plupart des villes aux environs de la petite Syrte. navigation des Carthaginois s'étendait aussi au-delà du détroit gaditain, assez loin vers le sud et Leurs nombreuses colonies, fondées sur le littoral septentrional de la côte atlantique, leur fournissaient du vin et du thon salé très estimé et d'un prix élevé; plus vers le midi ils se procuraient par échange de l'or, de l'ivoire et des peaux; ils naviguaient jusqu'au nord de l'Espagne (la Galicie) et jusqu'à la Grande-Bretagne pour y chercher de l'étain.

vers Allg. Encycl. S. III Th. 24 p. 362-366, Phonizier II, 3, en différents endroits.

¹⁾ Conférez Movers Phonizier II, 2, p. 457-459 et p. 499-500.

Voir sur le commerce de Carthage: Bôtticher Gesch. d. Carthager p. 66-76; Pauly Real-Encycl. II p. 174-176; Mo-

La ville de Carthage était située sur une presque-île touchant vers le midi à un grand lac, au fond duquel s'élève la ville actuelle de Tunis. 1) Vers le nord et vers l'est c. à d. du côté de la mer, la ville était protégée par des rochers escarpés, munis en outre d'un mur; vers l'ouest, du côté du continent, on avait construit une fortification très solide consistant en murailles hautes et larges, à quatre étages et flanquées de nombreuses tours; là se trouvaient des caveaux pour 300 éléphants, des écuries pour 4000 chevaux, des casernes pour la plus grande partie de l'armée et des magasins nécessaires. L'ancienne cité, dans la partie du sud-est, renfermait la citadelle appelée Byrsa ou Cadmæa²), sur une colline escarpée dont un des sommets portait aussi le temple principal, celui d'Esculape; en outre la place publique, le temple magnifique d'Apollon ainsi que beaucoup d'autres temples et édifices publics étaient situés dans la même enceinte. s'étendait dans la plaine vers le nord et l'ouest, occupant un grand terrain où se trouvaient aussi de nombreux jardins entrecoupés de canaux; elle était appelée Magalia, Megara, Neapolis, par les Romains et les Grecs. 8) Il y avait deux ports protégés contre la mer par une langue de terre étroite et par un môle; le port extérieur était pour les navires marchands; le port intérieur, appelé Cothon, servait à la flotte de guerre; au milieu du bassin était située une île qui renfermait les arsenaux nécessaires, et à l'entour de laquelle on avait construit des halles capables d'abriter Carthage comptait une population de 700,000 habitants encore du temps de la 220 vaisseaux. dernière guerre contre Rome.

Les monnaies carthaginoises et leur classification.

Selon une opinion très répandue, la totalité des monnaies carthaginoises a été émise en Sicile, et il n'y a pas eu de monnaie battue à Carthage. Eckhel était de cet avis, en regardant toutes les monnaies carthaginoises comme siculo-phéniciennes 4), et par suite de l'autorité bien fondée de ce savant le classement à la Sicile devint assez commun. C'est ainsi qu'on trouve toutes les monnaies appartenant à Carthage classées sous la Sicile, surtout à Panorme, dans les catalogues des collections suivantes: du musée britannique par T. Combe 5), du cabinet viennois par M. Arneth 6), du musée de Berlin par M. Pinder 7), des cabinets d'Allier de Hauteroche 8), de Lavy 9), de Welzl de Wellenheim 10) et de Leake 11). Dans le corps d'ouvrage de Mionnet elles sont égale-

- Voyez, sur la topographie de Carthage: Mannert Géogr, par Marcus p. 317-329 et p. 665-672, Pauly Real-Encycl. II p. 159-161 et Forbiger Alte Geogr. II p. 849-851; dans ces ouvrages on trouve citée la littérature y appartenant. Il faut ajouter du dernier temps: Beulé Fouilles de Carthage, et Davis Carthage and her remains.
- Byrsa signifie citadelle (cf. B, §5), Cadmæa l'ancienne, en opposition à la ville neuve.
- 8) Movers présume que Magalia doit être dérivée de אָסְעֵלֶל, rotundum, et que la ville neuve a été appelée ainsi parce qu'elle formait un cercle autour de Byrsa (Phônizier II, 2, p. 140 note 54); Megara a sans doute été formée de Magalia par la transition de len r. D'autres
- dérivations sont proposées par Bötticher Gesch. der Carth. p. 25 note 2, par Marcus 1. c. p. 671 ad p. 322, et par Judas Revue numism. fr. 1856 p.175 suiv.
- 4) Doctrina III p.417 et IV p.136-137. Précédemment les monnaies de Carthage avaient été classées sous Panorme dans les ouvrages de Paruta et d'Orville.
- b) Vet. pop. et regum numi etc. p. 72-75.
- 6) Synopsis num. gr. mus. Vindob. p. 8.
- 7) Die ant. Münzen d. kön. Museums p. 25 et p. 139-140.
- 8) Description des méd. ant. etc. par Dumersan, p. 15.
- 9) Museo numismatico p. 67 suiv.
- 10) Catalogue I p. 46 nos 986 suiv.
- 11) Numismata hellenica, Ins. Greece p. 66-67.

ment décrites sous Panorme. Gesenius 1), Boeckh 2) et Creuzer 3) ont adhéré à l'opinion établie par Dernièrement ensin M. Ugdulena 4) a compté sans distinction les monnaies carthaginoises parmi les monnaies punico-siciliennes, et M. Mommsen ⁵) a de nouveau prétendu que Carthage n'a De l'autre côte, il y a presque tout autant de numismatistes qui ont attribué · pas eu sa monnaie. à la ville de Carthage les monnaies carthaginoises dissérant des siciliennes. Ces monnaies ont été classées sous l'Afrique par Pellerin⁶), C. Combe⁷), et dans les catalogues du cabinet de Milan⁸) Mionnet, dans le 1er volume du supplément, tout en décrivant et de la collection de Münter⁹). les monnaies carthaginoises sous Panorme, a fait remarquer dans une note qu'il fallait plutôt les regarder comme frappées à Carthage, et dans le dernier volume du supplément il a cité plusieurs pièces sous cette ville. Dernièrement on les trouve classées ainsi par Payne Knight 10), Meynaerts 11), M. J. de Witte 12), M. Gaillard 13) et M. Delgado 14). MM. Consinéry 15) et Marcus 16) ont taché de démontrer que des monnaies ont été battues à Carthage, et M. Judas 17) ensin s'est déclaré en faveur de l'opinion que les monnaies dont il s'agit, sont sorties de l'atelier de Carthage.

Ce ne sont qu'Eckhel et récemment M. Mommsen qui ont allégué des raisons de la supposition qu'on n'a pas battu monnaie à Carthage. 18) Nous allons considérer la valeur des arguments auxquels ces savants ont eu recours. Tous les deux ils ont renvoyé à un passage connu d'un dialogue attribué à Eschine 19), dans lequel il est raconté que des sachets de cuir munis d'une empreinte et remplis d'une substance dont le public ne connaissait pas la composition, avaient cours chez les Carthaginois. On en pourra bien déduire qu'on s'est servi, à Carthage, dans certaines circonstances, au lieu d'argent monnayé, d'une espèce de signes comparables aux représentatifs des états modernes 20); mais on n'en saurait conclure que le gouvernement n'a pas en même temps fait frapper monnaie. 91) Ensuite, Eckhel se réfère à ce que les anciens auteurs, en faisant mention du butin dont les Scipions s'emparaient deux fois à Carthage, se bornent à citer le poids de l'argent sans parler de la somme de l'argent monnayé, comme ils le font dans d'autres occa-L'insuffisance de cet argument est évidente; aussi M. Mommsen n'y a-t-il pas eu recours. sions. Mommsen ensin donne pour raison qu'à Carthage et dans son territoire on ne rencontre, en fouillant le sol, d'autres monnaies de l'antiquité que des monnaies romaines; il renvoie à cet égard au

- Monum. phœn. p. 313. Précédemment (dans Ailg. Encycl. Th. 21 Carthago p. 91) ce savant avait dit, qu'il n'y avait sans doute personne qui voulût sérieusement prétendre qu'on n'avait point battu monnaie à Carthage.
- 2) Metrol. Untersuchungen p. 330 et 333.
- 8) Symbolik Neue Ausg. II p. 441 note.
- 4) Sulle monete punico-sicule (1857) p. 42 et ailleurs.
- 5) Gesch. d. römischen Münzwesens (1860) p. 89 et 671. Cf. Davis Carthage p. 87 note.
- 6) Recueil III p. 19 et ailleurs.
- 7) Museum Hunterianum p. 83 suiv.
- 8) Cat. musei Mediolanensis p. 37.
- 9) Museum Münterianum I p. 204 suiv.
- 10) Museum Payne Knight p. 216-217.
- 11) Descr. des méd. en or de sa coli. (1852) p.41-42.
- 12) Cat. du cab. de H. G(reppo) (1856) p. 233.
- 18) Cat. du cab. de Garcia de la Torre (1852) p. 99 suiv. et Cat. du cab. de Gaillard (1854) p. 40.
- 14) Cat. du cab. de Lorichs (1857) p.142.

- 15) Essai sur les monnaies de la ligue achéenne etc. p.180 suiv.; voyez précédemment Bres Malta ant. illustrata I p. 298 suiv.
- 16) Trad. de la Géographie de Mannert p. 338-840.
- 17) Revue num. fr. 1856 p.172 note.
- 18) Doctrina IV p.137. Gesch. d. rom. Münzwesens p.671.
- 19) Dial. De divitiis c. 24.
- Cf. Gesenius et Marcus II. cc. notes 1 et 16, et Davis Carthage p. 86.
- 31) Dans le même texte ancien il est encore dit qu'on se servait de monnaies de fer à Sparte; on pourrait tout aussi bien en inférer que dans cette ville on n'a frappé de monnaies d'autres métaux que de fer. Du reste, si ce dialogue provient d'un disciple de Socrate, il est bien possible qu'à l'époque où il fut écrit, on n'eût pas encore commencé à battre monnaie à Carthage, ce qui probablement n'a pas eu lieu avant la seconde moitié du 4me siècle. Mais le dialogue allégué est sans doute d'une date postérieure.

catalogue d'une collection de monnaies recueillies par Pellissier dans le beylic de Tunis, qui ne contient pas de monnaies carthaginoises 1), et il croit pouvoir déduire des recherches publiées par Falbe sur l'emplacement de Carthage, qu'on ne trouve pas de monnaies antérieures à la domination romaine dans l'ancienne province de l'Afrique. Mais il faut faire observer que dans le livre cité Falbe a seulement voulu publier certaines pièces inédites ou remarquables, tandis qu'il n'a point eu pour objet de donner un catalogue des monnaies déterrées dans la régence de Tunis; mon devancier était bien de l'avis que les monnaies carthaginoises ont été pour la plupart frappées à Carthage; aussi dans le catalogue qu'il en a laissé pour cet ouvrage, les a-t-il décrites sous l'Afrique. 2) On pourra opposer à Mommsen un autre témoignage positif, celui de Cousinéry, qui dans ses recherches sur les monnaies de Carthage 3), nous informe qu'on fait sans cesse des découvertes de monnaies carthaginoises d'une fabrique différant de la sicilienne, non-seulement dans le territoire de Carthage, mais encore dans toute l'étendue de la Zeugitane; il s'en rapporte soit à sa propre expérience, soit aux voyageurs et aux consuls qui ont séjourné assez longtemps à Tunis.

Quand il s'agit de démontrer qu'il y a eu de monnaie battue à Carthage, il ne sussit pas de s'appuyer sur l'observation générale qu'une ville commerçante, si grande et si riche, a dû avoir ses propres monnaies; car les monnaies carthaginoises ne sont pas antérieures au quatrième siècle, et déjà avant ce temps Carthage était assurément une ville opulente, florissante par le commerce. Mais il faut bien distinguer les différentes époques; avant le 4me siècle beaucoup de villes commercantes ne frappaient pas encore monnaie; dans le 3me et le 2me siècle la fabrication de monnaies était devenue générale. Il n'est nullement croyable que dans cette période, après que le commerce s'était développé d'une tout autre manière par suite de la grande quantité d'argent et d'or monnayé, Carthage, la plus puissante et la plus riche de toutes les villes commerçantes dans le monde ancien, ait été la seule qui n'ait pas émis de monnaies. Quand même on supposerait que Carthage, tant qu'elle avait ses possessions en Sicile, cût fait frapper dans les ateliers monétaires y établis la quantité de monnaies jugée indispensable à la circulation et au trafic de la capitale, on ne pourra nullement admettre que Carthage, ayant une fois éprouvé les avantages du monnayage, ait cessé de battre monnaie après la perte de la Sicile, à cette même époque où par la conquête de l'Espagne elle s'empara des riches mines d'argent de ce pays, et où la guerre avec Rome exigeait des sommes énormes pour l'équipement de l'armée et la paye des troupes Dans les historiens on rencontre quelquefois des faits en faveur de l'opinion que Polybe nous informe ainsi qu'à Carthage, après la 1^{re} guerre punique, les solnous soutenons. dats mercénaires recevaient en solde des monnaies d'or. 4) Annibal, traversant le nord de l'Italie

Expl. scient. de l'Algerie XVI, Descr. de Tunis p. 423 suiv.

²⁾ Falbe rapporta de son séjour à l'étranger un grand nombre de monnales carthaginoises, dont beaucoup se trouvent au cabinet de Copenhague; mais il est à regretter qu'il n'ait pas laissé de notices sur les lieux où elles ont été découvertes ou acquises; ce n'est qu'à l'égard de certaines pièces de prix qu'il a noté qu'elles ont été déterrées dans la régence de Tunis; il en est p.e. ainsi des monnaies d'or n°s 46 et 63.

Dans l'Essai sur les monn. de la ligue achéenne etc. p. 184. Conférez Langlois dans la Revue archéol. VI p.651.

⁴⁾ Polybe I, 66: χουσοῦς. — Sur la colonne rostrale érigée à Rome l'an 264 en l'honneur de Duilius, de grandes sommes de monnales d'or et d'argent sont nommées dans l'indication du butin que le consul romain enleva aux Carthaginois pendant la 1^{re} guerre punique. Il ne faut cependant pas s'y rapporter par la raison qu'on peut entendre par-là les monnales frappées en Sicile, ainsi que l'a déjà fait remarquer Eckhel (l. c.), que d'ailleurs l'interprétation de cette inscription est incertaine (cf. Marcus Géogr. de Mannert p. 339 note 1), et que même l'authenticité en a été contestée (cf. Pauly Real-Encycl. II p.1279 note).

CARTHAGE. 73

dans son expédition contre Rome, séduisit Dasius, commandant de Clastidium, à livrer cette place forte contre la somme de 400 pièces d'or. 1) Dans la même guerre, Hanno, ayant laissé aux Romains prendre la ville d'Agrigente, fut condamné par le gouvernement de Carthage à payer une amende de 6000 monnaies d'or. 9) En examinant enfin les monnaies mêmes qui sont généralement reconnues comme carthaginoises, on trouvera qu'il y en a une grande quantité qui, par le style particulier de l'art, par le travail inférieur ou par les variétés de l'empreinte dissèrent plus ou moins des monnaies siciliennes, et qui ne rentrent pas dans le système monétaire prédominant en Sicile 3); ces monnaies sont les mêmes que l'on déterre surtout en Afrique. 4)

La classification des monnaies dont l'attribution à Carthage peut être mise en question, est sujette à beaucoup de difficultés, comme on peut le conclure de la discordance des numisma-Il est d'abord difficile de déterminer quelles monnaies appartiennent à l'Etat carthaginois. Les monnaies dont il s'agit, sont pour la plupart dépourvues de légendes, et les légendes rares qui s'y trouvent, sont d'une interprétation précaire; il n'y a pas de types exclusivement carthaginois, et le genre du travail permet souvent de choisir entre Carthage et d'autres villes ou peuples. en Sicile que les Carthaginois apprirent à battre monnaie; ils y adoptèrent en partie les types monétaires des villes grecques, et au commencement ils se servirent de graveurs grecs; les anciennes villes phéniciennes de cette île frappaient, à la même époque, également des monnaies qui par les types et le style ressemblaient aux grecques, et qui portaient des inscriptions en phénicien comme celles de Carthage; par suite de cette concordance avec les monnaies siculo-grecques et siculo-phéniciennes, il est souvent douteux, si telle ou telle pièce ne doit être rapportée à ces dernières séries. l'entremise des Carthaginois le monnayage se répandait dans la suite aux différents pays où étaient établies leurs colonies, ou dont les peuples étaient influencés par les institutions et les usages des Carthaginois; il y a des monnaies en quantité, pour la plupart anépigraphes, qui sans nulle doute ont été émises par des villes ou des rois de la Numidie et de la Mauritanie, ainsi qu'en Sardaigne, et qui par les types et le travail se rapprochent plus ou moins des monnaies qui sont assurément carthaginoises; il y a donc souvent lieu de hésiter quand il faut distinguer entre les premières et Quand il s'agit de diviser en plusieurs classes le grand nombre de monnaies qui, selon toute probabilité, appartiennent à l'Etat carthaginois, les difficultés qui se présentent, ne sont Il faudrait les classer d'après les pays, les tles ou les villes où elles ont été pas moins grandes. frappées; mais il est tout aussi impossible de faire un tel classement des monnaies de Carthage qu'il l'est quant aux monnaies de la république de Rome. A la vérité, il y a une série de tétradrachmes qui, selon les types, le style du travail et le poids, appartiennent incontestablement à la Sicile; ensuite, un certain nombre de pièces en bronze, selon des trouvailles faites en Sardaigne, se laissent avec quelque probabilité rapporter à cette île; ensin, un grand nombre de disférentes monnaies, à en juger par le style artistique, la fabrique, le poids, le métal, ou par certaines particularités de l'empreinte, peuvent à juste titre être considérées comme frappées à Carthage.

Tite-Live XXI, 48: numis aureis quadringentis. La conjecture émise par M. Mommsen (l. c) concernant ce passage, attendu qu'elle est fondée sur la supposition que Carthage n'a pas eu ses propres monnaies, ne peut être prise en considération.

²⁾ Diodore XXIII, 9: χουσοῖς ἐξακιςχιλίοις.

³⁾ M. Mommsen même (l. c. p. 90) a reconnu que les séries monétaires en question appartiennent à un système particulier, non-attique, qu'on ne trouve pas dans le monnayage grec de la Sicile.

⁴⁾ Cousinery I. c. plus haut p.72 note 3.

il reste néanmoins beaucoup de monnaies, surtout en bronze, qu'on ne saurait classer à l'aide des On peut bien admettre trois divisions, une, des monnaies frappées à Carthage, une autre, des monnaies émises en Sicile, une troisième, de celles appartenant à la Sardaigne, et réunir enfin dans une quatrième division toutes les monnaies qui ne se laissent ranger avec pro-Mais en essayant un tel classement, on se trouve babilité dans aucune des 3 premières divisions. trop souvent embarrassé, quand il faut choisir entre l'une des 3 premières divisions et la quatrième, celle des monnaies incertaines, de sorte qu'on parvienne bientôt à se persuader qu'une telle répar-Jusqu'à ce que des renseignements exacts soient tition des monnaies est très peu satisfaisante. publiés sur les monnaies carthaginoises que l'on déterre constamment dans les différents pays, et que de nouvelles trouvailles de grands dépôts de ces monnaies, faites en différents lieux, viennent à l'aide de la science, il vaudra sans doute mieux s'abstenir de faire une division géographique. Toutefois, il y a une partie pour laquelle il faut faire une exception; ce sont les tétradrachmes qui ressemblent le plus aux monnaies de la Sicile. Ces monnaies forment une série toute cohérente, qu'il est facile de distinguer d'avec les autres monnaies de Carthage, et elles sont en même temps les premières en date. Il paratt donc assez convenable d'en faire une section à part et de la mettre à la tête.

A.

Tétradrachmes frappés par Carthage en Sicile.

Classe I. A la légende Kart-chadasat.

- Tête de Cérès, couronnée d'épis; derrière, ★→↑↑↑↑.
 R. Cheval marchant; au fond, un palmier.
 R. 7-6. 4 Dr. att. 17,5—16,8 gr.*¹)
- Partie antérieure d'un cheval au galop, couronné par la Victoire; devant, un grain d'orge.
 Palmier; des côtés, la même légende.
 A. 7-6. 4 Dr. att. 17,5—16,6 gr.* 2)



Cl. II. Aux légendes Kart-chadasat et Machanat.

- 3. Partie antérieure d'un cheval au galop, couronné par la Victoire; devant, un grain d'orge; dessous, **** R. 7-6. 4 Dr. att. 17,8—16,7 gr.***)
- 4. Autre semblable; au revers en bas, deux petits vases. R. 6. 4
- AR. 6. 4 Dr. att. 17,0—16,9 gr. 4)

^{1) 8} exemplaires de différentes collections.

^{2) 10} exemplaires de différentes collections.

^{3) 7} exemplaires de différentes collections.

⁴⁾ Cab. de Paris, mus. brit. et coll. particulière à Messine. Forceila Num. sic. tab. III, 2.

CARTHAGE. 75

5. Partie antérieure d'un cheval au galop; dessus, un grain d'orge. Rr. Le même que le revers AR. 6. 4 Dr. att. 17,1 & 16,8 gr. 1) précédent.

6. Autre semblable, sans le grain d'orge.

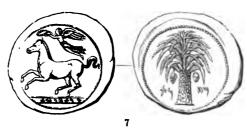
AR. 6. 4 Dr. att. 17,1 gr. 9)

7. Cheval au galop, couronné par la Victoire; dessous, la même légende entre deux lignes. Rr. Le même que le revers précédent. AR. 7. 4 Dr. att. 17,3 & 16,8 gr. 8)









Cl. III. A la légende Am machanat.

8. Tête d'Hercule, couverte de la peau de lion. Br. Buste de cheval; derrière, un palmier; dessous, */#** .

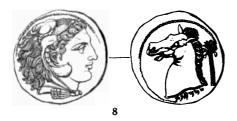
9. Autre semblable; dessous le buste de cheval, ****.

10. Semblable au n° précédent; au revers, trois globules.

11. Autre semblable; au revers, un épi.

12. Autre semblable; au revers, un double épi.

- AR. 7-6. 4 Dr. att. 17,8—15,8 gr.* 4)
- AR. 7-6. 4 Dr. att. 17,1-15,8 gr. *5)
- AR. 6-5. 4 Dr. att. 16,7 & 15,7 gr. 6)
- AR. 7-6. 4 Dr. att. 17,3 & 16,7 gr. 7)
 - AR. 6. 4 Dr. att. 16,5 gr. 8)









- 13. Tête de déesse couronnée de roseaux (la Sicile); autour, quatre dauphins. Rr. Buste de cheval; dessous, la même légende que sur le nº 8. AR. 7. 4 Dr. att. 17,3—12,8 gr.* 9)
- 14. Autre semblable; au droit, un pétoncle.

- AR. 7. 4 Dr. att. 17,2-14,4 gr.* 10)
- 15. Autre semblable; dessous le buste de cheval, 17877".
- AR. 7. 4 Dr. att. 17,2—16,8 gr.* 11)
- 16. Tête de Vénus, coissée d'un bonnet asiatique. Lion marchant; au fond, un palmier; Rr. dessous, la même légende que sur le nº précédent. AR. 7. 4 Dr. att. 17,2—17,1 gr. 19)

- 2) Mus. brit. (Cat. Combe p.74 nº41, incorr.).
- 3) Mus. brit. (2 ex., Torre Muzza tab. 100,5; Cat. P. Knight p. 220, A, 4).
- 4) 12 exemplaires de différentes collections.
- 5) 16 exemplaires de différentes collections.
- 6) Cab. de Copenhague (de la coll. Pembrock, Mus. Pembr. II tab. 87,5) et coll. de Rollin.

- 8) Mus. Borbonico à Naples (la légende incertaine).
- 9) 48 exemplaires de différentes collections.
- 10) 10 exemplaires de dissérentes collections.
- 11) 5 exemplaires de dissérentes collections.
- 12) Cab. de Paris (Mionnet l pl. LXVI, 7), mus. brit., mus. borb. et cab. de Bologne.

¹⁾ Mus. brit. (2 ex., Cat. Combe tab. IV, 10, Cat. P. Knight p. 220, A, 3).

⁷⁾ Cab. de Paris (Mionnet I p. 269 nº 496). D'Orville Sicula tab. I. 6.

17. Autre semblable; le bonnet de la déesse a la forme d'une coquille.

AR. 7. 4 Dr. att. 17,3—16,9 gr.* 1)









Cl. IV. A la légende Mechasbim (?).

- 18. Tête d'Hercule, couverte de la peau de lion. dessous, 79767.
- 19. Autre semblable; au revers, une massue.
- 20. Autre semblable; au revers, une grenade.
- 21. Autre semblable; au revers, un caducée.

R. Buste de cheval; derrière; un palmier;
AR. 6. 4 Dr. att. 17,2—16,1 gr.*2)

AR. 6-5. 4 Dr. att. 17,2-16,8 gr. 8)

AR. 6. 4 Dr. att. 17,0—15,5 gr.* 4)

AR. 6. 4 Dr. att. 16,7—15,5 gr.*5)







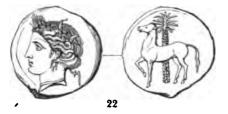


Cl. V. A d'autres légendes ou à lettres isolées. 6)

- 22. Tête de Cérès, couronnée d'épis; derrière, 7. B. Cheval marchant; au fond, un palmier.

 R. 6. 4 Dr. att. 17,2—16,9 gr. 7)
- 23. Tête de déesse, couronnée de roseaux (la Sicile); autour, trois ou quatre dauphins. R. Buste de cheval; derrière, un palmier; dessous, la même lettre. R. 6. 4 Dr. att. 17,2—13,8 gr.*8)
- 24. Autre semblable; au droit, un globule.
- 25. Autre semblable; au revers, ***).

- AR. 6. 4 Dr. att. 17,1-16,7 gr.* 9)
- AR. 6. 4 Dr. att. 17,1-15,5 gr. 10)









- 1) 7 exemplaires de différentes collections.
- 2) 18 exemplaires de différentes collections.
- Coll. du comte de Sinnesi à Rome et de M. Thomsen à Copenhague. Mus. Pembrock II tab. 87, 4. D'Orville Sicula tab. I. 5.
- 4) 6 exemplaires de différentes collections.
- 5) 5 exemplaires de différentes collections.

- 6) Cf. plus bas p. 82 note 3.
- 7) Mus. brit.; cab. de Paris et de Copenhague; coll. de Rollin.
- 8) 13 exemplaires de différentes collections.
- 9) 7 exemplaires de dissérentes collections.
- 10) Cab. de Milan, de Vienne (Mionnet S. I p. 411 nº 342) et de Copenhague (Mus. Münter nº 3149); mus. brit.

CARTHAGE. 77

26. Autre semblable; au droit, un dauphin et un caducée; au revers, les mêmes lettres.

AR. 6. 4 Dr. att. 17,1—16,2 gr. 1)

- 27. Même tête, entourée de trois (ou quatre) dauphins. Br. Cheval marchant; au fond, un palmier; dessous, 10.

 A. 6. 4 Dr. att. 16,5 gr. 9
- 29. Même tête. Rr. Cheval marchant; au fond, un palmier; dessous, 504f9.

AR. 5. 4 Dr. att. 16,7 gr. 4)







29

Cl. VI. Sans légendes.

30. Tête de Cérès, couronnée d'épis. R. Cheval marchant; au fond, un palmier.

AR. 6-5. 4 Dr. att. 17,0—16,4 gr. 5)

- 31. Même tête; autour, trois dauphins. R. Cheval debout; au fond, un palmier; devant, un caducée.

 R. 7. 4 Dr. att. 17,0—16,0 gr. 6)
- 32. Même tête; devant, deux dauphins; derrière, **Å**. R. Cheval debout; au fond, un palmier; dessus, l'astre du soleil; dessous, une fleur(?).

 AR. 7. 4 Dr. att. 17,1 gr. 7)











- 33. Cheval au galop, couronné par la Victoire. R. Palmier. A. 6. 4 Dr. att. 17,2—16,7 gr.**)
- 34. Tête d'Hercule, couverte de la peau de lion. R. Buste de cheval; derrière, un palmier.

AR. 6. 4 Dr. att. 16,5 gr. 9)

- 35. Tête de déesse, couronnée de roseaux (la Sicile); autour, quatre dauphins. R. Le même que le revers précédent.

 A. 6. 4 Dr. att. 17,0 gr. 10)
- 36. Même face. R. Cheval debout; au fond, un palmier.
- AR. 6. 4 Dr. att. 17,1 & 16,7 gr. 11)
- 37. Autre semblable; au revers, un croissant.
- AR. 6. 4 Dr. att. 17,2 & 16,5 gr. 19)
- 1) Mus. brit., cab. de Bologne, coll. de Thomas (Cat. nº 483) et de Capranesi.
- 2) Musée Thorvaldsen.
- 3) 11 exemplaires de différentes collections.
- 4) Cab. de Copenhague.
- 5) Cab. de Vienne (2 ex.) et coll. de Thomas (Cat nº 391).
- 6) Cab. de Copenhague et de Bologne; coll. de Rollin.
- 7) Cab. de Berlin.
- 8) 6 exemplaires de dissérentes collections.
- 9) Cab. de Copenhague.
- 10) Mus. brit. (Cat. de Thomas nº 484).
- Cab. de Copenhague (Mus. Pembrock II tab. 79,4) et de Bologne.
- 12) Coll. du duc de Luynes et de Thomas (Cat. nº 393).

- 38. Autre semblable; au revers, un croissant et une grenade. R. 6. 4 Dr. att. 17,1 gr. 1)
- 39. Même face; devant la tête, un pétoncle. R. Cheval marchant; au fond, un palmier.

AR. 7. 4 Dr. att. 17,0 gr. 2)

40. Même face, sans marque. Rr. Cheval au galop; au fond, un palmier.

AR. 7. 4 Dr. att. 17,2-16,4 gr.* 8)



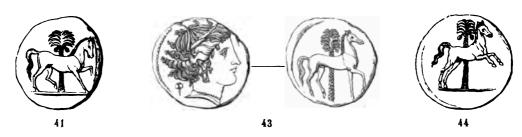
- 41. Même tête; autour, trois dauphins; devant, un globule. R. Cheval debout, d'une allure inquiète; au fond, un palmier. R. 6. 4 Dr. att. 17,1—16,8 gr.* 4)
- 42. Même tête, sans les dauphins. R. Cheval marchant; au fond, un palmier.

AR. 6. 4 Dr. att. 16,6 & 16,4 gr. 5)

43. Autre semblable; au droit, une grenade.

- AR. 6. 4 Dr. att. 17,1 gr. 6)
- 44. Meme tête, sans marque. Rr. Cheval au galop; au fond, un palmier.

AR. 7. 4 Dr. att. 17,1—16,5 gr. 7)



Cette section comprend une série de tétradrachmes, avec ou sans légendes puniques, qui par le style, les types et le poids se rattachent à la Sicile.

Dans le système numismatique ces tétradrachmes ont généralement été classés sous la Sicile, classement qui paraît assez fondé, attendu qu'ils se rapprochent beaucoup des monnaies de cette île et qu'ils y ont été frappés tous ou pour la presque-totalité. On pourrait donc être d'avis qu'ils n'appartiennent pas à un ouvrage qui traite de la numismatique de l'Afrique. Nous avons pourtant jugé à propos de ne pas les omettre. Comme dans le système numismatique les monnaies de la république romaine, frappées en différents pays, se trouvent réunies de manière à former un ensemble, il faut par analogie réunir dans une même division les monnaies de la république carthaginoise. Il y a dans la série précédente certaines pièces qu'on pourrait, à cause du travail

¹⁾ Musée britannique.

²⁾ Cab. de Paris (Mionnet I p. 297 nº 760).

^{3) 9} exemplaires de différentes collections.

^{4) 6} exemplaires de dissérentes collections.

⁵⁾ Cab. de Paris et de Copenhague.

⁶⁾ Musée Thorvaldsen.

⁷⁾ Mus. brit., mus. borb. et coll. du duc de Luynes.

artistique, être tenté de rapporter à l'atelier de Carthage; d'un autre côté, il est bien possible que les séries suivantes renferment des monnaies qui ont été frappées en Sicile; cette section est donc étroitement liée à la suivante et n'en doit pas être entièrement séparée. De plus, on est contraint d'adopter au nombre des monnaies africaines de Carthage celles frappées en Espagne, en Sardaigne et en Malte, par la raison qu'on n'est pas à même de distinguer les unes d'avec les autres; mais en réunissant les monnaies carthaginoises de tous les autres pays avec celles émises à Carthage, on ne doit pas exclure celles de la Sicile. Ensin, quand il s'agit de déterminer la date et le lieu d'émission des monnaies carthaginoises en général, cette détermination dépend en grande partie d'une comparaison, à l'égard du style et du caractère des têtes, avec les tétradrachmes dont l'émission dans la Sicile est indubitable; il serait donc à regretter de n'avoir pas sous les yeux des gravures de ceux-ci pour les rapprocher les uns des autres. Cependant, nous n'avons pas l'intention d'entrer dans toutes les questions détaillées qui s'attachent à l'explication de ces tétradrachmes. Ce dont nous nous occuperons surtout, c'est de relever tout ce qui rend vraisemblable qu'ils ont été frappés en Sicile, non en Afrique, et qu'ils ont été les monnaies de l'État carthaginois, non des villes autonomes de la Sicile, attendu que ni l'un ni l'autre de ces faits n'ont été généralement reconnus.

D'après l'interprétation que M. Judas a donnée des légendes de ces monnaies, elles n'ont pas été frappées en Sicile, mais à Carthage et dans d'autres villes africaines. Ce savant est d'avis que les mots Kart chadasat et Machanat désignent l'un et l'autre le même quartier de Carthage, celui de la ville neuve ou basse; de même que le premier nom, la ville neuve, est opposé au nom de Cadmaa, l'ancienne, que portait la citadelle, le dernier des noms cités a signifié, selon lui, la ville basse par opposition à la haute ville, Byrsa ou la citadelle, et a été changé en Magalia, Megala, Megara, comme ce quartier de Carthage a éte appelé par les anciens auteurs. 1) M. Judas prend la légende des nº 18-21 pour le nom de la ville d'Aspis en Zeugitane, et celle du nº 28 pour celui d'une autre ville, Abba, non loin de Carthage. 9) Ces interprétations ne sont guère admissibles. Il faut d'abord faire remarquer qu'il est très douteux que le nom Magalia ?) dérive de Machanat, et qu'il ne paraît pas probable que de tels tétradrachmes aient été frappés par des villes si peu importantes, comme l'étaient Aspis et Abba, surtout la dernière. qui s'oppose le plus à l'attribution de ces monnaies à l'Afrique, c'est d'un côté leur défaut d'accord avec les autres monnaies frappées à Carthage, et de l'autre la conformité qu'elles ont avec les monnaies siciliennes. La tête de déesse ornée de joncs ou entourée de dauphins, la tête d'Hercule couverte de la peau de lion, la Victoire couronnant le cheval sont des types qu'on ne rencontre pas sur les monnaies de l'Afrique punique, mais qui sont d'un usage général sur les monnaies de la Sicile. D'après le poids ces tétradrachmes appartiennent au système attique qui à cette époque était le plus usité en Sicile, surtout dans les villes phéniciennes, mais dont on ne faisait pas usage à Carthage. 4) Par la beauté enfin du style, par le caractère purement grec et par l'élégance du travail ces tétradrachmes ressemblent, pour la grande majorité, aux monnaies de la Sicile, tandis que sous les mêmes rapports ils s'éloignent plus ou moins des monnaies qui ont

s) Pour la dérivation de ce nom, voyez plus haut p.70

¹⁾ Revue num. fr. 1856 p. 175-179. Précédemment Bayer avait déjà interprété Machanat de la même manière, voy. Gesenius Palaogr. Studien p. 58.

²⁾ Revue num. fr. 1856 p. 220-224.

⁴⁾ Voyez plus bas p.82-83 et sous la section B, § 9.

assurément été frappées à Carthage. Il faut cependant convenir que quelques-unes de ces monnaies, appartenant aux n° 2-6, nous présentent des chevaux d'un style inférieur; aussi, par cette raison, M. De Saulcy a-t-il supposé que ces pièces sont sorties de l'atelier de Carthage. 1) Il est bien possible qu'il en soit ainsi. Toutefois il faut prendre en considération que ces chevaux ne ressemblent non plus aux africains, que le travail en est d'un relief plus fort que celui que nous offrent en général les monnaies frappées à Carthage, et que la Victoire couronnant le cheval est toute pareille à celle qu'on voit fréquemment sur les monnaies de la Sicile. On pourra donc tout aussi bien admettre que les coins de ces monnaies ont été faits en Sicile par des graveurs moins habiles.

Les autres savants, tout en rapportant ces tétradrachmes à la Sicile, ont pour la plupart interprété les légendes de manière à attribuer les monnaies plutôt à Panorme qu'à Carthage, et dans les catalogues on les trouve classées tantôt à Panorme, tantôt sous le titre de punico-siciliennes, de sorte qu'il reste incertain si elles ont été frappées par la ville de Panorme, ou par d'autres villes autonomes, ou par Carthage. Quand nous aurons donné un aperçu des différentes interprétations des légendes, nous tacherons de démontrer qu'il faut regarder ces monnaies comme émises par le gouvernement carthaginois en Sicile.

Classes I-IV. Pour la première des légendes, Kart chadasat, signifiant ville neuve, Movers 2), ainsi que précédemment Kopp 3), a soutenu qu'elle désigne le quartier neuf de Panorme qui s'appelait Neapolis, tandis que la plupart des savants, comme pendant les derniers temps MM. De Saulcy4) et Ugdulena5), ont présumé que c'est le nom de Carthage. Quant aux légendes Machanat et Am machanat, on a généralement reconnu que la signification primitive en est camp et peuple du camp, et que le préfixe sin, adjoint quelquefois à Am, est le signe du génitif, ainsi que le préfixe de Machanat sur les no 9-12, he, est l'article, mais on a accepté les mots mêmes dans un sens différent; Barthélemy, Gesenius, Movers et Ugdulena 6) sont d'avis que Machanat a été le nom phénicien de Panorme, tandis que d'autres savants, comme De Saulcy, le prennent dans le propre sens de camp, en supposant que ces monnaies ont été frappées dans le camp carthaginois pour servir à acquitter la solde des troupes. Le mot enfin sur les pièces de la IVme classe a été considéré par Lindberg comme une dénomination de magistrats correspondant aux questeurs romains 7); MM. Movers, Garucci et Ugdulena 8) prétendent qu'il est composé du nom abrégé de Machanat et d'un autre mot, sur lequel ces savants émettent chacun leur propre conjecture, et qu'il nous préseute le nom primitif et entier de Panorme ou le nom d'un quartier de cette ville qui plus tard a passé en Machanat. Voici les observations qui se présentent à l'égard de ces interprétations. Ce qui paraît le plus simple, c'est d'entendre par Kart chadasat Carthage c. à d. la république carthaginoise, ainsi que ROMA sur les monnaies de Rome frappées dans les provinces signifie la

¹⁾ Acad. des inscr. T. XV P. II p. 59.

²⁾ Phonizier II, 2, p. 335-337.

³⁾ Bilder u. Schr. der Vorzeit II p.189.

⁴⁾ L. c. note 1.

⁵⁾ Monete punico-sicule p. 20.

⁶⁾ Gesenius Monumenta p. 288-289. Movers l. c. note 2. Ugdulena l. c. p.17.

⁷⁾ De inscr. melit. p. 47. D'après cette Interprétation il faut lire ココロロ de コピコ, en Piel, computavit, cf. Gesenius

Lexicon man. p.377. Dans un catalogue manuscrit laissé par Falbe sur les monnaies phéniciennes de la Sicile, on trouve ajouté, par la main propre de Lindberg, aux légendes dont il s'agit: Carthago, castra, populus castrorum, quæstores, d'où l'on voit quelle a été la dernière opinion de Lindberg concernant l'explication de ces épigraphes.

Movers I. c. Ugdulena I. c. p. 20. Garucci dans Buil. Napol. N. S. I p. 175.

CARTHAGE. 81

république romaine. Quant aux explications qui se rapportent à Panorme, il n'est pas vraisemblable que cette ville ait été désignée sur les monnaies d'une même époque par trois ou deux noms différents, ni qu'un quartier de Panorme ait frappé monnaie à part, ni non plus qu'on ait inscrit aux monnaies frappées par Panorme le nom d'un seul quartier de la ville. sans doute plutôt expliquer les mots Machanat et Am machanat par le camp et l'armée que par Panorme et ses citovens. On ne trouve pas sur d'autres monnaies phéniciennes le nom de la ville précédé par Dy, peuple. 1) Sur les monnaies de la IIme classe, Machanat se trouve combiné avec Kart chadasat qui sans doute, comme il a déjà été dit, est le nom de Carthage; cette combinaison s'expliquera tout naturellement, si ces monnaies ont été frappées pour la paie de l'armée, mais elle sera moins facile à expliquer, si l'on prend Machanat pour le nom de Panorme, car pendant la domination de Carthage en Sicile, cette ville était le siége de son gouvernement et sa place d'armes 2), mais nullement une ville autonome qui aurait pu frapper mounaie en alliance avec Carthage; on ne rencontre pas ailleurs sur une même monnaie les noms de la ville dominante et de Il y a tout lieu de croire que dans l'antiquité on a souvent frappé monnaie dans les camps fortifiés pendant des guerres d'une longue durée 8); d'ailleurs, il se peut encore que ces monnaies aient été frappées dans l'atelier principal, soit à Panorme, soit à Lilybée, et que l'inscription n'indique que la destination de la pièce. Par les mêmes motifs il est à préférer de rapporter la légende de la IVme classe aux magistrats chargés de la paie des troupes que de l'interpréter par la ville de Panorme; on trouve assez souvent le nom du questeur inscrit aux monnaies de la république romaine frappées dans les provinces, et une légende sur les monnaies de Leptis semble également annoncer un titre de magistrat. 4) Mais quand même on prendrait l'une et l'autre de ces légendes pour le nom de Panorme, il faudrait néanmoins considérer ces monnaies comme celles de Carthage, et non comme celles de Panorme, qui à l'époque dont il s'agit, n'était assurément pas une ville autonome, de sorte que Machanat n'a désigné que le lieu de l'émission et non l'autorité par laquelle la monnaie a été émise.

Classe V. La lettre מתונה; le 2^{mo} de ces nos offre les mêmes types que le no 13 qui porte cette légende. 5) De même les lettres ממ sur les nos 25-26 sont probablement une abréviation de מתונה; elles désignent donc le camp et les questeurs, supposé qu'on explique ainsi ces deux mots sur les monnaies précédentes. 6) Quant aux trois autres légendes, on pourrait les regarder comme des noms de villes; ענ pourrait ainsi désigner Agrigentum ou Agyrium 7), און הוא ביחועל publication de camp et les questeurs, supposé qu'on explique ainsi ces deux mots sur les monnaies précédentes. 9) Quant aux trois autres légendes, on pourrait les regarder comme des noms de villes; און מוא ביחועל puelque autre ville

¹⁾ C'est à tort que Gesenius et Movers ont lu ce mot sur les monnaies de Sabrata, voyez plus haut p.31-32.

²⁾ Voyez plus bas p.83.

⁸⁾ Il est permis de supposer que les chefs de l'armée ont porté avec eux des coins gravés par les artistes monétaires de l'atelier principal, pour les employer au monnayage des métaux précieux, produits du butin fait à la guerre. Sur des monnaies phénico-perses on rencontre un mot qui signifle probablement solde, voyez Blau dans Zeitschr. d. deutschen morgenl. Geselisch. IX (1855) p.81 note.

⁴⁾ Voyez plus haut p. 10; cf. Oéa p. 18.

⁵⁾ Cf. Ugdulena Mon. punico-sicule p.14 nº 3.

⁶⁾ Dans le catalogue manuscrit de Falbe, ces initiales sont transcrites de la même manière par Lindberg. Si l'on prend סחעם et סחשם pour les noms de Panorme, il faudra regarder le premier מחשום comme la préposition de; mais il est peu probable qu'une préposition ait été jointe à l'initiale d'un nom abrégé.

Dans le catalogue de Falbe cette monnaie est décrite sous Agrigente.

⁸⁾ Ces deux noms sont ajoutés par la main de Lindberg à la description de cette pièce dans le catalogue de Falbe.

dont nous ne connaissons que le nom grec, peut-être Eryx. 1) Cependant, si l'on considère que ces tétradrachmes sont tout différents des monnaies autonomes de ces villes, et que de l'autre côté ils sont conformes aux tétradrachmes précédents à l'égard des types, du style et du poids, on est porté à croire qu'ils n'ont été émis par d'autres villes que Carthage. Il paraît donc assez probable que les légendes nous présentent des noms de magistrats 2); sur les monnaies frappées à Carthage on trouve des noms qui ont sans doute cette signification. Si l'on préfère d'y voir des noms de villes, il faut pourtant, par les raisons que nous venons d'indiquer, plutôt adopter ces monnaies parmi celles de Carthage que parmi celles des villes autonomes de la Sicile, en regardant les noms inscrits seulement comme ceux des lieux monétaires. 8)

Classe VI. Les monnaies de cette classe, bien qu'elles soient anépigraphes, doivent également être considérées comme celles de la république carthaginoise, parce qu'elles sont tout-à-fait pareilles aux précédentes par les types, le travail et le poids. C'est ainsi que sur les monnaies frappées à Carthage on ne trouve en général pas de nom.

Quant aux types, on en trouve la plupart sur les monnaies des villes siciliennes; c'est donc à celles-ci qu'ils ont été empruntés, mais il n'en résulte pas que les Carthaginois les aient acceptés précisément dans le même sens que les Grecs. La tête d'Hercule représente Baal-Melkart qui fut siguré comme l'Hercule grec. 4) La tête de femme couronnée de joncs ou entourée de dauphins peut être regardée comme une personnification de l'île de Sicile. 5) Il nous est rapporté que les Carthaginois adoptèrent de Syracuse le culte de Cérès 6); c'est donc cette déesse que représente la tête couronnée d'épis; par les dauphins dont elle est accompagnée sur les nºº 31 et 32, elle est caractérisée comme déesse principale de l'île. La tête couverte du bonnet asiatique est sans doute celle de la déesse phénicienne, identifiée avec Vénus, qui était en grande vénération à Le lion est à considérer comme symbole de l'Afrique, patrie de cet animal, et le cheval spécialement comme celui de la Libye punique, célèbre pour ses chevaux⁸); la Victoire couronnant le cheval se réfère donc aux victoires remportées dans la Sicile par le peuple venu de la Le palmier ensin, emblème connu de la Phénicie, désigne l'origine de ce peuple. symboles accessoires se rapportent pour la plupart aux dieux honorés par les Carthaginois; conférez plus bas sous la section B le § 4.

Le système monétaire. Les monnaies de cette section sont toutes des tétradrachmes du système attique. Sur le nombre de 240 pièces dont les poids ont été examinés pour cet

- falbe a catalogué sous Eryx la monnaie à cette légende.
 Je ne sais si Lindberg, dérivant le nom de בית = של domus, et לעל, a supposé que le dernier mot El a passé en Er et Eryx.
- peut bien être un nom de personne correspondant à בחואל, Betuel, dans le Vieux Testament, soit que א ait été changé en y, soit que la dernière syllabe dérive de אל, summus, au lieu de אל, deus.
- 3) Dans Mionnet I p. 331 n° 39-41 on trouve décrites trois pièces aux mêmes types que les n° 2 et 3 décrits plus haut, qui selon les figures citées de la planche auraient porté † 1 et 1 ll y a ici une erreur; dans la description de ces pièces les figures 3 et 4 de la planche XX sont citées au lieu des sig. 8 et 9 de la
- même planche; les fig. 3 et 4 appartiennent aux monnaies décrites p. 266 sous les n°s 473 et 474. Cette erreur a échappé à l'attention de Gesenius et de M. Ugdulena, qui l'un et l'autre ont émis l'opinion que ces lettres sont des abréviations de *Chadasat* et de *Machanat*, abréviations qui auraient certainement été très étranges; voyez Gesenius Monum. p. 292, Ugdulena l. c. p. 15 n°9, p. 20-21 et 43.
- 4) Voyez plus haut p. 12.
- 5) D'autres l'ont prise pour celle d'Artemis Potamia.
- 6) Diodore XIV, 63 et 77. Voyez plus bas sous B, § 3.
- 7) Movers Phonizier II,2, p.322. Kenrick Phænicia p.104-105.
- Sur la signification du cheval et de la tête de cheval, voyez ultérieurement sous B, § 3.

CARTHAGE. 83

ouvrage, les 227 en pèsent 17,8—16,0 grammes et nous présentent donc le taux du tétradrachme attique avec les variations habituelles. 1) Il n'y a que 13 pièces d'un poids inférieur, dont 8 pèsent 15,8—15,5 gr., les 5 autres: 14,7, 14,4, 13,8, 13,7 et 12,8 gr. Quelques-unes de ces pièces sont assez mal conservées et ont dû perdre de leur poids originaire; pour d'autres nous n'en connaissons pas l'état de conservation, et pour aucune d'elles nous n'avons été à même de vérisser l'exactitude du poids indiqué. Supposé qu'il existe des pièces bien conservées de poids tellement diminués, il ne faut pourtant pas les rapporter à d'autres systèmes monétaires, parce qu'elles portent les mêmes types et datent de la même époque que celles d'un poids supérieur; on ne saurait admettre qu'un gouvernement ait sait frapper des monnaies d'une même empreinte et à peu-près d'un même poids, destinées à avoir une valeur dissérente. On est donc sorcé de présumer que le poids diminué de certaines pièces dérive de la négligence ou de la fraude des officiers monétaires.

L'atelier monétaire principal a probablement été établi à Panorme ou à Lilybée, les deux chefs-lieux du gouvernement carthaginois en Sicile. Panorme était occupé par les Carthaginois depuis le commencement de leur domination jusqu'à la première guerre punique, si l'on excepte une courte époque où il était au pouvoir du roi Pyrrhus; cette ville était leur place d'armes principale et la station de leur flotte²); elle ne fut prise par les Romains qu'en 254. Lilybée, fondé par les Carthaginois eux-mêmes environ 355, était une ville grande et forte, défendue par une nombreuse garnison de troupes mercénaires; c'était la seule ville qui restât aux Carthaginois durant l'époque où la Sicile était soumise à Pyrrhus, et ce fut en vain que les Romains pendant la première guerre punique essayaient de s'en emparer.

L'époque durant laquelle ces tétradrachmes ont pu être frappés, est celle depuis la fin du Vmº siècle, où les Carthaginois prirent possession d'une partie de la Sicile, jusqu'à l'an 241 où ils furent contraints d'abandonner cette lle; aussi le style d'art qui n'offre point de trace d'archa-isme, fait-il voir qu'aucune des monnaies ne peut remonter plus haut. Les pièces à la tête de Cérès ne peuvent être antérieures à l'an 396 où le culte de cette déesse fut adopté par le gouvernement carthaginois (voyez p. 82 note 6). La tête d'Hercule, qui figure sur un grand nombre de ces tétradrachmes, dissère des têtes de ce dieu qu'on voit sur les monnaies siciliennes, mais elle est identique à celle qui fait le type des tétradrachmes d'Alexandre le Grand, qui étaient du meilleur cours dans le commerce et adaptés également au système attique, ce qui porte à croire que c'est à ceux-ci que la tête d'Hercule a été empruntée. ^{a)} Quant au rapport avec les monnaies de la section suivante, il résulte de tout ce qui précède, que cette série renserme les premières monnaies de Carthage.

Il est bien possible que ces tétradrachmes aient constitué la seule monnaie que le gouvernement carthaginois a fait frapper dans la Sicile; il y circulait peut-être en assez grande quantité de petites monnaies frappées par les villes siciliennes, de sorte que ce ne fût que pour la paie des troupes mercénaires et d'autres dépenses publiques qu'il fallut émettre des monnaies. Mais il se peut aussi que Carthage ait encore fait frapper d'autres monnaies en Sicile, et qu'un certain nombre de celles qui sont rangées sous la section suivante, aient été émises dans cette lle; nous

185; Köhne dans Mém. de la soc. d'archéol. de St. Pétersbourg I (1847) p.143.

¹⁾ Cf. Volume I p. 116-117.

²⁾ Polybe 1, 21, 24 et 38. Diodore XXIII, 14.

a) Cf. Cousinéry Monnaies de la ligue achéenne etc. p.184-

indiquerons plus bas celles qu'on peut y rapporter. Les autres monnaies siculo-phéniciennes, que l'on trouve souvent mélées entre les monnaies de Carthage, ont été frappées par les villes autonomes de la Sicile et n'appartiennent pas à cet ouvrage; il y a cependant dans ce nombre plusieurs monnaies anépigraphes ou à lettres phéniciennes isolées, à l'égard desquelles le choix entre le gouvernement carthaginois et les villes autonomes paraît douteux; celles-ci seront discutées à la fin de la section suivante.

B.

Monnaies autonomes frappées principalement à Carthage.

Monnaies d'or.

Classe I. Tête de Cérès A, D & E, et de Proserpine G. R. Cheval debout.

- 45. Tête de Cérès A, à gauche. Grenetis au pourtour. R. Cheval debout, à droite; devant les pieds, trois points.

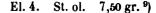
 A. 4. Statère olympique. 9,56—9,25 grammes.* 1)
- 46. Autre semblable, avec la légende אריא (האילה) à l'exergue. N. 4. St. ol. 9,46 & 9,40 gr. 2)
- 47. Tête de Cérès D, à g. Grenetis. R. Même cheval, sans points ni légende. Grenetis.

N. 4. St. ol. 9,36 & 9,24 gr. 8)

48. Mêmes avers et revers.

- El. 4. St. ol. 7,63-7,24 gr.* 4)
- 49. Autre semblable, avec un point devant les pieds du cheval.
- El. 4. St. ol. 7,74—7,52 gr.* 5)
- 50. Autre semblable, avec deux points à l'exergue du revers.
- El. 4. St. ol. 7,55-7,31 gr.* 6)
- 51. Autre semblable, avec un point devant le cou de Cérès et deux points à l'exergue du revers.
 - El. 4. St. ol. 7,61—7,20 gr.* 7)
- 52. Autre semblable, avec un point devant le cou de la déesse et trois points à l'exergue du revers.

 El. 4. St. ol. 7,51—7,25 gr.* 8)
- 53. Autre semblable, avec quatre points à l'exergue du revers.





54-55. Tête de Cérès A & D (sans collier), à g. Grenetis. R. Même cheval; au fond, un palmier. Avec ou sans grenetis.

N. 2-2\frac{1}{2}. \frac{1}{2} \text{St. ol. } 4,82-4,62 \text{ gr.*}^{10})

- 1) 17 exemplaires de différentes collections.
- 2) Cab. du duc de Luynes, de Copenhague et de Rollin. Cab. Allier p. 15 pl. 1, 19, cfr. Revue num. fr. 1851 p.76. Pour la légende, voyez plus bas sous § 6.
- Mus. Pembrock Tab. IV, 10 (Cat. de vente nº 415) et coll. de Thomas (Cat. nº 298).
- 4) 29 exemplaires de différentes collections.

- 5) Cab. de Copenhague, de Munich et de Rollin (2 ex.).
- 6) 5 exemplaires de dissérentes collections.
- 7) 20 exemplaires de différentes collections.
- s) 12 exemplaires de dissérentes collections.
- 9) Mus. Lavy (Cat. nº 708).
- 10) Mus. brit., cab. de Munich, coll. du duc de Luynes et de M. Holmesdale (Cat. de Thomas nº 378).

56. Tête de Cérès D, à g. Grenetis. R. Le même que le précédent.

El. $2\frac{1}{2}$. $\frac{1}{2}$ St. ol. 3.71-3.55 gr. 1)

- 57. Même tête. Grenetis. Rr. Le même que le précédent. N. 2. 1/4 St. phénicien. 2,07 gr. 2)
- 59. Autre semblable; au revers, au-dessus du cheval, m (20); dessous, y (2).

 $N. 3\frac{1}{2}$. $\frac{1}{2}$ St. phén. 4)

60. Tête de Cérès E, à g. Grenetis. R. Même cheval, sans marques.

El. 3. $\frac{1}{2}$ St. phén. 2,83 & 2,44 gr. (us.) 5)

61. Tête de Proserpine G, à g. Grenetis. R. Même cheval, sans marques. Grenetis.

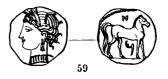
El. 3. $\frac{1}{2}$ St. phén. 2,92—2,66 gr.* 6)

62. Mêmes avers et revers.

A. 2. ½ St. phén. 1,97—1,81 gr.* 7)



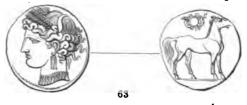




- 63. Tête de Cérès E, à g. R. Même cheval; dessus, un disque radié flanqué de deux uréus dont les têtes sont surmontées d'un disque. El. 5½-5. St. éginétique. 11,40—10,64 gr.*8)
- 64. Autre semblable, avec un point entre les pieds de derrière du cheval.

El. $5\frac{1}{9}$ -5. St. ég. 10,70-10,44 gr.*9)

65. Autre semblable, avec trois points placés sur la barre devant les pieds de derrière du cheval. El. 5½-5. St. ég. 11,00—10,71 gr.* 10)



Cl. II. Tête de Cérès A & D, et de Proserpine G.

- R. Cheval debout, la tête retournée.
- 66. Tête de Cérès A-D, à g. Grenetis.
 Grenetis.
- 67-68. Tête de Cérès A-D & D, à g. Grenetis.
- Cheval debout à dr., regardant derrière lui.

 Av. 6. St. ég. 12,51 gr. 11)
- R. Même cheval. Grenetis.

N. & El. 1-2. 1 St. phén. 1,95-1,81 gr.* 19)

- 1) Cab. de Vienne, de Munich et de la Haye.
- 2) Musée britannique.
- Cab. de Paris (Mionnet J p. 264 nº 450). Sur la marque, voyez § 7.
- 4) Coll. de Meynaerts (Cat. nº 131).
- 5) Coll. de Rollin et cab. de Copenhague.
- 6) 10 exemplaires de différentes collections.

- 7) 54 exemplaires de différentes collections.
- 8) 10 exemplaires de différentes collections.
- 9) 9 exemplaires de dissérentes collections.
- 10) 4 exemplaires de différentes collections.
- 11) Coll. du duc de Luynes.
- 12) 27 exemplaires de différentes collections.

69. Tête de Proserpine G, à g. Filet au pourtour. R. Même cheval, portant un licou autour de l'encolure. Filet au pourtour. El. 2½. ¼ St. phén. 1,74 gr. ¹)



Cl. III. Tête de Cérès C. R. Cheval marchant ou trottant.

70. Tête de Cérès C, à g. Grenetis. R. Cheval allant au pas ou au trot à dr., portant un licou; entre les jambes de devant, un globule. Filet au pourtour.

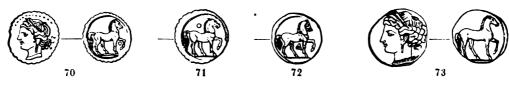
 $M. 2\frac{1}{2}$ dentelée. $\frac{1}{4}$ St. ég. 3,05—2,92 gr.* 2)

71. Autre semblable, avec le globule placé au-dessus du cheval.

N. 21 dent. 1 St. ég. 3,03 & 3,01 gr. 3)

- 72. Autre semblable, sans globule; entre les jambes du cheval, \P (7). $N. 2\frac{1}{2}$. $\frac{1}{4}$ St. ég. 3,01 gr. 4)
- 73. Même tête. R. Même cheval sans licou. Sans globule ni lettre. Filet au pourtour.

El. 3. $\frac{1}{4}$ St. ég. 2,86-2,70 gr.* 5)



Ci. IV. Tête de Cérès A&B. Pr. Cheval galopant.

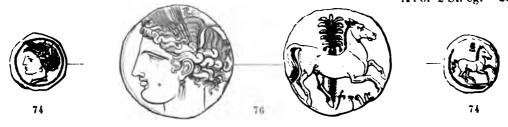
- 74. Tête de Cérès A, à g. Grenetis. B. Cheval au galop à dr.; dessus, le symbole £. Grenetis.

 A. 3. St. phén. 7,51 gr. 6)
- 75. Autre semblable, sans le symbole.

N. 3. St. phén. 7)

76. Tête de Cérès D, à g. Br. Même cheval; au fond, un palmier; dessous: ארצות).

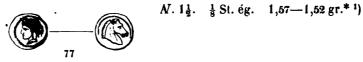
Av. 8. 2 St. ég. 22,68 gr. 8)



- 1) Cab. de Paris.
- Cab. de Copenhague, mus. brit. (2 ex., Cat. P. Knight p.216, D,1) et coll. de Rollin.
- 3) Cab. de Copenhague et de la Haye.
- 4/ Cab. de Paris (Mionnet 1 p. 265 nº 451).
- 5) 6 exemplaires de différentes collections.
- 6) Musée britannique. Cf. Bulletino Sardo III (1857) p.
- 92; IV (1858) p. 104.
- 7) Bulletino Sardo IV p. 67 nº 1.
- 8) Cab. de Paris et de Madrid. P. Bayer Del alf. y lengua de los Fenices App. p. 376 fig. 1, de la coll. de Teruel (Gesenius Pal\u00e4ogr. Studien tab. IV. 18; Ugdulena Mon. punico-sic. p. 26 tav. 1, 5). Voyez, sur l'interprétation de la légende, le § 5.

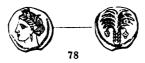
Cl. V. Tête de Cérès C. R. Buste de cheval.

77. Tête de Cérès C, à g. Grenetis. R. Buste de cheval à dr. Filet au pourtour.



Cl. VI. Tête de Cérès A. Br. Palmier.

78. Tête de Cérès A, à g. Grenetis. R. Palmier. Grenetis. N. 1½. ¼ St. ol. 2,52-2,30 gr.*2)



Cl. VII. Buste de cheval. R. Palmier.

79-80. Buste de cheval à dr. Grenetis. R. Palmier. Grenetis.

N. & El. $\frac{3}{4}$. $\frac{1}{8}$ St. ol. 1,15-0,66 gr.* 8)

81. Autre semblable, avec un globule au droit.

El. $\frac{3}{4}$. $\frac{1}{8}$ St. ol. 0,77 & 0,72 gr. 4)

82-83. Autre semblable, avec trois globules au droit.

A. & El. $\frac{3}{4}$. $\frac{1}{8}$ St. ol. 0,95—0,51 gr.* 5)





Monnaies d'argent.

Cl. I. Tête de Cérès B, C & E, et de Proserpine G & H. R. Cheval debout.

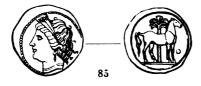
- 84. Tête de Cérès B, à g. Grenetis. R. Cheval debout à dr.; au fond, un palmier. Filet au pourtour.

 R. 4. Dr. phén. 3,85—3,28 gr.* 6)
- 85. Autre semblable, avec un globule devant le cheval.

AR. 4. Dr. phén. 3,90 gr. 7)

86. Même avers. R. Même cheval, sans le palmier.

AR. 2. $\frac{1}{2}$ Dr. phen. 2,07—1,84 gr.*8)





- 87. Tête de Proserpine H, à g. Grenetis. R. Même cheval; dessus, un disque radié fianqué de deux uréus. Filet au pourtour. R. 4. Dr. phén. 3,92—3,42 gr.* 9)
- 88. Autre semblable, avec la lettre (y) dessous le cheval.

AR. 4. Dr. phén. 3,65 gr. 10)

- 89. Autre semblable, avec la même lettre écrite ainsi: o.
- AR. 4. Dr. phén. 3,75-3,54 gr.* 11)
- Cab. de Paris (Mionnet I p. 265 nº 458), de la Haye, de Munich, du duc de Luynes et de M. Rollin.
- Cab. de Vienne, de Copenhague (2 ex.), de Stockholm et de la Haye; mus. brit.
- 3) 35 exemplaires de différentes collections.
- 4) Cab. de Paris et de Stockholm.
- 5) 17 exemplaires de différentes collections.

- 6) 7 exemplaires de dissérentes collections.
- 7) Cab. de Copenhague.
- s) 10 exemplaires de différentes collections.
- 9) 12 exemplaires de différentes collections.
- 10) Cab. de Copenhague.
- 11) Cab. de Paris (Mionnet 1 p. 266 nº 471), de Milan, de Copenhague et de Rollin.

- 90. Tête de Proserpine G & H, à g. Grenetis. R. Même cheval, sans le symbole égyptien. Filet au pourtour.

 R. 2\frac{1}{2}. \frac{1}{2} \text{Dr. phén. } 2,07-1,62 \text{ gr.* }^1)
- 91. Autre semblable, avec un globule dessus ou dessous le cheval.

AR. $2\frac{1}{2}$. $\frac{1}{2}$ Dr. phén. 2,17-1,69 gr. *2)



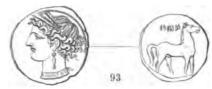




- 92. Tête de Cérès C, à g. B. Même cheval; devant, deux épis; dessous, un globule. Filet au pourtour.

 A. 4½ dent. 2 Dr. as. 6,28 gr. (us.) 8)
- 93. Tête de Cérès D-E, à g. Grenetis ou filet au pourtour. R. Même cheval; dessus, www (25). Filet au pourtour.

 R. 5-4. 2. Dr. ol. 9,36-8,75 gr.* 4)



Monnaies de potin.

94. Tête de Cérès E, à g. R. Même cheval; dessus, un grand astre. Grenetis.

Pot. $6\frac{1}{2}$ -6. 4 Dr. phén. 15,07—11,07 gr. (us.)* 5)

95. Mêmes avers et revers.

Pot. 3. Dr. phén. 2,80 gr. 6)

96. Même tête. Br. Même cheval, sans l'astre.

Pot. 5. 2 Dr. phén. 6,10 gr. (us.) 7)

97. Autre semblable; dessous le cheval, γ (α); entre les jambes de derrière, trois globules.

Pot. 5. 2 Dr. phén. 6,87 gr. 8)

- 98. Autre semblable; dessous le cheval, la même lettre, 5; entre les jambes de derrière, 4 (').

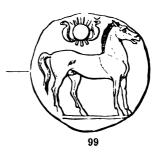
 Pot. 5. 2 Dr. phén. 7,27 & 5,50 gr. 9)
- 99. Même tête. R. Même cheval; dessus, le même symbole égyptien que sur le nº 87.

Pot. 9. 8 Dr. as. 23,00 gr. 10)





98



- 1) 20 exemplaires de différentes collections.
- 2) 19 exemplaires de différentes collections.
- 3) Cab. de Copenhague.
- 4) 8 exemplaires de différentes collections.
- 5) 13 exemplaires de différentes collections.
- Coll. de Heydecken (Cat. de Rauch nº 417). Mus. Hederv. nº 1493.
- 7) Cab. de Copenhague.
- 8) Musée Thorvaldsen.
- 9) Cab. de Copenhague et coll. de San Angelo à Naples.
- 10) Cab. de Naples.

CARTHAGE. 89

100. Même tête. Pr. Même cheval; au fond, un palmier, placé vers la gauche, en ligne avec la croupe du cheval.

Pot. 8. 6 Dr. as. 18.50 gr. 1)

- 101. Autre semblable, avec un globule devant le cheval. Pot. 8. 6 Dr. as. 19,02 & 18,65 gr. 2)
- 102. Autre semblable, avec un globule dessous le cheval. Pot. 8. 6 Dr. as. 16,16 gr. (us.) 8)
- 103. Même tête. Pr. Même cheval; au fond, un palmier placé au milieu.

Pot. 7. 4 Dr. as. 12,12—10,35 gr. (us.)*4)

104. Autre semblable, avec un globule entre les jambes de derrière du cheval.

Pot. 7. 4 Dr. as. 11,68 & 11,25 gr. 5)

105. Tête de Proserpine G, à g. R. Le même que le précédent, sans globule.

Pot. 7. 4 Dr. as. 11,22—9,45 gr. (us.) 6)







103

Cl. II. Tête de Cérès A-D, D & E, et de Proserpine G. R. Cheval debout, la tête retournée.

106. Tête de Cérès A-D, à g. Grenetis. R. Cheval debout à dr., regardant en arrière.

AR. 4. Dr. ol. 4,53 gr. 7)

107. Tête de Cérès D, à g. Grenetis. B. Même cheval; au fond, un palmier. Grenetis.

AR. 41. 2 Dr. phén. 8,10-7,02 gr. * 8)

108. Autre semblable; au revers, outre le palmier, un astre devant le cheval.

AR. 41. 2 Dr. phén. 7,58-6,87 gr. * 9)

109. Tête de Proserpine G, à g. Rr. Même cheval; au fond, un palmier. Grenetis.

 $AR. 4\frac{1}{2}$. 2 Dr. phén. 7,36 gr. ¹⁰)

110. Même tête. Grenetis. R. Même cheval, sans le palmier; au-dessous, un globule. Grenetis.

R. 3. Dr. phén. 3,61 & 3,46 gr. 11)



102

10

Monnaies de potin.

111. Tête de Cérès E, à g. Rr. Même cheval.

Pot. 7. 4 Dr. phén. 14,36 gr. 19)

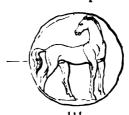
- 1) Coll. du duc de Luynes.
- 2) Cab. de Milan et du duc de Luynes.
- 3) Cab. de Copenhague.
- 4) 7 exemplaires de dissérentes collections.
- 5) Cab. de Copenhague (2 exemplaires).
- 6) Cab. de Stockholm et coll. de Falbe (2 exemplaires).
- 7) Mus. brit (Cat. P. Knight p. 217, L, 2).
- 8) 8 exemplaires de dissérentes collections.
- 9) 12 exemplaires de différentes collections.
- 10) Coll. de Rollin.
- 11) Cab. de Lisbonne (2 exemplaires).
- 12) Cab. de Copenhague.

112. Mêmes avers et revers; le cheval porte quelquefois le licou.

Pot. 5. 2 Dr. phén. 7,29—6,54 gr.* 1)







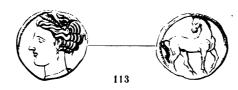
Cl. III. Tête de Cérès A-D & D, et de Proserpine G. R. Cheval retournant la tête, en marchant.

- 113. Tête de Cérès A-D, à g. Grenetis. R. Cheval regardant en arrière au moment de partir, à dr. Grenetis. R. 4. Dr. perse. 5,38-4,88 gr.*?)
- 114. Tête de Cérès D, à g. R. Même cheval; dessous, la lettre o (y).

AR. 4. Dr. perse. 5,54-4,85 gr.* 8)

Monnaies de potin.

115. Tête de Proserpine G, à g. R. Même cheval. Grenetis. Pot. 6. 2 Dr. phén. 6,89 gr. 4)



Cl. IV. Tête de Cérès C. R. Cheval trottant.

116. Tête de Cérès C, à g. Grenetis. R. Cheval trottant à dr; avec un globule placé devant, dessus ou dessous le cheval. Filet au pourtour.

R. 6 dentelée. 4 Dr. as. 12,94 — 11,64 gr. (us.)*5)

117. Autre semblable; entre les jambes de devant du cheval, 3.6)

R. 6 dent. 4 Dr. as. 13,17—11,85 gr. (us.)* 7)

118. Autre semblable; dessous le cheval, .

AR. 6 dent. 4 Dr. as. 13,20 gr. 8)

110. Autre semblable, dessous le cheval, p

A. 6 dent. 4 Dr. as. 13,09—12,82 gr. 9)

119. Autre semblable; dessous le cheval, n.

AR. 6 dent. 4 Dr. as. 13,00—12,53 gr. 10)

120. Autre semblable; dessous le cheval, O (y).
121. Autre semblable; dessous le cheval, ON (yz).

AR. 6 dent. 4 Dr. as. 12,82 & 12,44 gr. 11)

122. Autre semblable; dessus le cheval, un astre.

AR. 6 dent. 4 Dr. as. 13,60 & 13,10 gr. 12)

- 1) 7 exemplaires de dissérentes collections.
- 2) 6 exemplaires de différentes collections.
- 3) 7 exemplaires de différentes collections.
- 4) Cab. de Vienne.
- 5) Cab. de Copenhague et de Vienne; coll. de Fontana et de Rollin (Cat. Thomas nº 493).
- 6) Il est douteux si le signe sur ce n° et les deux n° suivants est la lettre jod ou le symbole de la lune (cf. § 4).
- 7) Cab. de Copenhague et de la Haye (2 ex.); mus. Lavy (Cat. nº 719).
- 8) Cab. de Copenhague.
- 9) Cab. de Paris (2 ex., Mionnet I p.265 nº 465, incorr. décr.) et de la Haye.
- 10) Gab. de Paris (Mionnet S. I p. 411 nº 341, incorr. décr.) et de Copenhague; musée Thorvaldsen.
- 11) Cab. de Munich et de Milan. Mionnet S. I p. 411 nº 340.
- 12) Mus. brit. et coll. du duc de Luynes.

CARTHAGE. 91

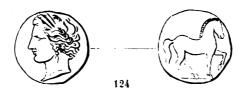
123. Autre semblable; dessus le cheval, le symbole R.

AR. 6 dent. 4 dr. as. 13,15 gr. 1)



124. Même tête. Rr. Même cheval, sans marque.

 $AR. 4\frac{1}{2}$. 2 Dr. as. 6,35 gr. 2)



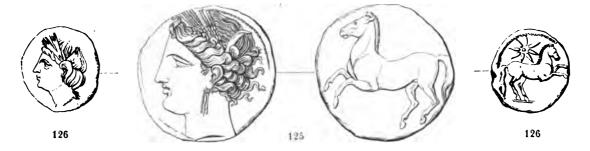
Cl. V. Tête de Cérès D, et de Proserpine H. R. Cheval galopant

125. Tête de Cérès D, à g. Grenetis. R. Cheval au galop, à g.

AR. 11. 12 Dr. phén. 45,99-44,70 gr.* 8)

126. Tête de Proserpine H, à g. R. Même cheval à dr.; dessus, un grand astre. Grenetis.

A. 5. 2 Dr. phén. 7,29 gr. 4)



Cl. VI. Tête de Cérès D. R. Cheval ailé.

127. Tête de Cérès D, à g. R. Cheval ailé, volant à dr.; dessous: ארצית).

R. 12-11. 10 Dr. phén. 38,65-35,08 gr.* 5)

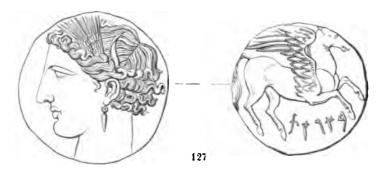
- 1) Coll. du duc de Luynes.
- 2) Cab. de Copenhague.
- Cab. de Copenhague et de Naples; mus. brit. (Cat. P. Knight p.216, H, I) et coll. du général Fox (Cat. de Thomas nº 381).
- 4) Coll. de Thomsen à Copenhague, Torre Muzza tab. LXX, 9.
- 5) Cab. de Paris (Pellerin Rec. III pl. 88, 6; Mionnet I p. 267 nº 476-477, pl.66, 4; Gesenius Paläogr. Studien tab. IV, 19),

mus. brit. (2 ex., Cat. de Combe p.73 n° 30; Cat. de P. Knight p.216, H,2), cab. de Vienne (2 ex., Cat. mus. Vind. l p. 37 n° 27), de Naples, de Modène, de Copenhague et du duc de Luynes (2 ex.). Paruta Panormus n° 133. D'Orville Sicula II p. 280 tab. l, 4. Cat. Revil. n° 309. Cat. de Northwick n° 417. Pour l'interprétation de la légende, voyez le § 5.

12

128. Mêmes avers et revers.

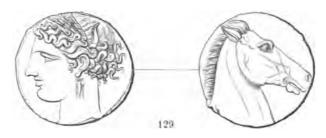
AR. 11. 8 Dr. phén. 29,38 gr. 1)



Cl. VII. Tête de Cérès D. R. Tête de cheval.

129. Tête de Cérès D, à g. R. Tête de cheval à dr.

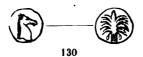
AR. $8\frac{1}{2}$. 6 Dr. phén. 22,15 gr. 2)



Cl. VIII. Tête de cheval. R. Palmier.

130. Tête de cheval à dr. Br. Palmier.

AR. 1. $1\frac{1}{2}$ Ob. phén. 0,70 & 0,59 gr. 8)



Monnaies de bronze.

Cl. I. Tête de Proserpine C, H & I, et de Cérès E, E-F & F. R. Cheval debout.

- 131. Tête de Proserpine H, à g. R. Cheval debout à dr., portant un licou autour de l'encolure; dessus, un disque radié flanqué de deux *uréus* ayant la tête surmontée d'un disque.

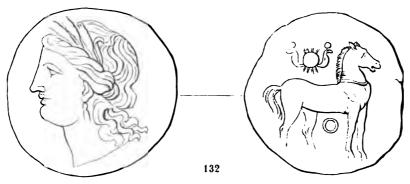
 Æ. 13. 121,1 & 105,2 gr. 4)
- 132. Autre semblable; au revers, outre le symbole, la lettre O'(y) dessous le cheval.

Æ. 13. 116,3 — 96,1 gr. (us.) 5)

- t) Cab. de Milan.
- 2) Coll. du duc de Luynes (de la coll. de lord Northwick, Cat. nº 418). D'après Bull. Sardo IV p. 68 nº 3, il semble qu'il existe aussi une drachme aux mêmes types.
- Cab. de Gopenhague (2 ex.). Gessner Numi pop. tab.
 XLIV, 31. Cat. de Bentinck II p.1110. Cat. de Gaillard

(1854) nº 669 (trouvée à Palma).

- Cab. de Paris (2 ex., Mionnet I p. 271 nº 516). Mus. Pembrock II tab. 90. Mus. Lavy nº 755 bis.
- Cab. de Paris (2 ex., Mionnet I p. 271 no 517) et de Copenhague (2 ex.).



133. Tête de Cérès E-F à g. R. Même cheval et même symbole.

Æ. 9. 1)

134. Autre semblable; au revers, outre le symbole, la lettre (8) devant le cheval. Filet ou grenetis au pourtour de l'un ou des deux côtés ainsi que sur les n° suivants.

Æ. 9. 25,0—21,1 gr.* 2)

- 135. Même tête. Rr. Même cheval et même symbole, avec la même lettre placée devant ou dessous le cheval.

 Æ. 5. 6,4-5,9 gr. 3
- 136. Autre semblable; dessous le cheval, q (7).

Æ. 5-4. 5,7-5,1 gr. 4)

- 137. Semblable au n° 134; devant ou dessous le cheval, ↑ ou ♦ (□). Æ. 9. 26,4—19,0 gr.* 5)
 - Æ. 9. 26,4—19,0 gr.* 3)
 Æ. 5. 7,0—4,6 gr.* 6)
- 138. Semblable au n° 135; dessous le cheval, la même lettre.
 139. Semblable au n° 135; devant le cheval, ♥ (¬); dessous, ♥ (¬).

Æ. 5. 5.0 gr.^{7}

140. Semblable au n°135; dessous le cheval, 7 ().

Æ. 5. 6,0—5,5 gr. 8)

141. Même tête. R. Même cheval et même symbole. Devant le cheval, 🧡 (2).

Æ. 7. 12,0 & 10,7 gr. 9)

- 142. Semblable au nº 135; dessous le cheval, la même lettre, écrite: 4, 4, 4. Æ. 5. 7,5-5,0 gr.*10)
- 143. Semblable au nº 134; devant le cheval, o (y).

Æ. 9. 23,5—18,2 gr.* 11)

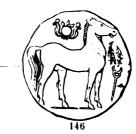
- 144. Semblable au nº 141; devant le cheval, la lettre précédente.
- Æ. 7. 12,9 & 12,2 gr. ¹²)
- 145. Semblable au nº 135; devant le cheval, la lettre précédente.
- Æ. 5. 6,1—4,3 gr.* 18)
- 146. Semblable au nº 134; devant le cheval, un caducée et une couronne.

143

Æ. 9. 22,5 gr. 14)







- 1) Mus. Hunter tab. 15,5.
- Cab. de Paris (Mionnet I p. 270 nº 514), de Vienne, de Milan et de Copenhague; coll. de Horta.
- 3) 5 exemplaires de différentes collections.
- 4) Cab. de Paris, de Vienne et de Copenhague.
- 5) 6 exemplaires de différentes collections.
- 6) 14 exemplaires de dissérentes collections.
- 7) Cab. de Copenhague. Harwood Sel. num. gr. tab. II, 13.
- s) Cab. de Copenhague, de la Haye, de Christiania et Mus.
- Lavy no 735.
- 9) Cab. de Paris (Mionnet S. I p.413 nº 358) et de Copenhague.
- 10) 9 exemplaires de différentes collections.
- 11) Mus. brit. (2 ex.), cab. de Paris (Mionnet S. I p. 413 nº 356) et de Copenhague.
- 12) Mus. brit. et Cab. de Stockholm.
- 13) 8 exemplaires de différentes collections.
- 14) Cab. de Copenhague.

- 147. Tête de Proserpine G & H, à g. R. Même cheval, avec ou sans licou; au fond, un palmier, placé vers la gauche. Æ. 8. 22,0—14,5 gr.* 1)
- 148. Même tête. By. Même type. Le cheval est sans licou; le palmier est placé au milieu du champ.

 Æ. 7. 12,0 gr. 2)
- 149. Mêmes avers et revers.

Æ. 5-4. 7,0 & 6,9 gr. 8)

150. Semblable au nº 147. Devant le cheval, 4 (2).

Æ. 8-7. 22,5—14,9 gr.* 4)

151. Semblable au nº 148. Devant le cheval, la même lettre.

Æ. 6. 10,4 gr. 5) Æ. 5. 5,3 gr. 6)

152. Semblable au n° 149. Devant le cheval, la même lettre.

Æ. 5. 6.7-5.5 gr. 7)

153. Semblable au n° 149. Devant le cheval, o (y).

ou ww).

154. Semblable au n° 147. Dessous le cheval: (15), (25) ou (15) (15 ou 1272).

Æ. 8. 23,5—15,2 gr.**)

155. Semblable au nº 147. Devant le cheval, ד ou און; dessous, 9 ou 9 (ב).

Æ. 8. 19,7—16,4 gr.**)

- 156. Semblable au n° 147. Devant le cheval, **4** (2); dessous, **1** (1). Æ. 8. 13,6 gr. (fruste). 10)
- 157. Semblable au n° 149. Devant le cheval, (2); dessous, (3). Æ. 5. 7,1 & 6,9 gr. 11)
- 158. Semblable au n° 147. Devant et dessous le cheval les mêmes lettres que sur le n° suivant, à demi effacées. Æ. 8. 18,7 gr. 12)
- 159. Semblable au n° 149. Devant le cheval, (n); dessous, (y). Æ. 5. 6,9-5,3 gr. 18)
- 160. Tête de Cérès E, à g. Rr. Même cheval; au fond, le palmier, placé au milieu.

Æ. 7-6. 12,0-9,2 gr.* 14)

161. Autre semblable, avec un globule sous le cheval.

Æ. 7-6. 12,0—9,0 gr.* 15)

162. Mêmes avers et revers, sans globule.

Æ. 5-4. $7,9-4,9 \text{ gr.*}^{16}$







- 163. Tête de Cérès F, à g. Br. Même cheval auprès du palmier au milieu.
- eu. Æ. 3. 4.0-2.0 gr.* 17)
- 164. Autre semblable, avec un globule devant ou dessus le cheval.
- Æ. 3. 3,4-2,4 gr.* 18)

- 1) 21 exemplaires de différentes collections.
- 2) Cab. de Milan. Plusieurs des pièces citées sous les n° 160 et 162 appartiennent peut-être aux n° 148 et 149.
- 3) Mus. brit. et cab. de Copenhague.
- 4) 12 exemplaires de différentes collections.
- 5) Cab. de Vienne.
- 6) Cab. de la Have.
- 7) Cab. de Copenhague, coll. de Thomsen, Mus. Lavy nº 731.
- 8) 31 exemplaires de différentes collections. Pour la lettre, conf. plus bas §6 note.
- 9) 10 exemplaires de différentes collections.
- 10) Cab. de Vienne.

- 11) Cab. de Copenhague et de Stockholm.
- 12) Cab. de Paris (Mionnet S. I p. 413 nº 353).
- 13) Cab. de Paris (Mionnet S. I p. 413 nº 354) et de Copenhague; coll. de Thomsen.
- 14) 20 exemplaires de différentes collections. Plusieurs pièces des n° 160 et 162 appartiennent peut-être aux n° 148 et 149.
- 15) Cab. de la Haye, de Vienne, de Milan et mus. brit. (Cat. de Combe p. 72 nº 12).
- 16) 10 exemplaires de différentes collections.
- 17) 94 exemplaires de différentes collections.
- 18) 8 exemplaires de dissérentes collections.

165. Autre semblable, ayant un globule derrière la tête de Cérès, un autre devant le cheval.

Æ. 3. 2,5 gr. ¹)

166. Autre semblable, avec 2 globules devant le cheval.

Æ. 3. 3,1-2,5 gr. 2)

167. Autre semblable, avec 3 globules devant le cheval.

Æ. 3. $3.6-2.1 \text{ gr.*}^{8}$

168. Autre semblable; derrière la tête de Cérès, un globule; devant le cheval, 3 ou 4 globules.

Æ. 3. $2,9-2,3 \text{ gr.}^{*4}$

169. Même tête E-F, à g. R. Même cheval auprès du palmier au milieu; devant, * (*).

Æ. 8. $15.9 - 14.9 \text{ gr.}^{5}$

170. Mêmes avers et revers.

Æ. 3. $3.8-2.4 \text{ gr.*}^{6}$

171. Semblable au nº169; devant le cheval, | (\square).

Æ. 8. 15,6—11,0 gr.* 7)

172. Semblable au nº 169; devant le cheval, \mathbf{v} (\mathbf{y}).

Æ. 8. 16,6—14,2 gr. 8)

173. Même tête; derrière, 3. R. Même cheval auprès du palmier au milieu; dessous, le même symbole qu'au droit. Æ. 6. 10,8 gr. 9)







174. Semblable au n°170; devant le cheval auprès du palmier, un petit caducée.

Æ. 3. 3,4—1,9 gr.* 10)

175. Même tête. Pr. Même cheval; au fond, un long caducée; devant, Й (□).

Æ. 5. 6,4-4,8 gr. ¹¹)

176. Autre semblable; devant le cheval, o (y).

Æ. 5. 5,7 gr. ¹²)

177. Même tête. Rr. Même cheval; devant, un petit caducée.

Æ. 5. 13)

178. Autre semblable; devant le cheval, un caducée et une couronne.

Æ. 5. 5,5 gr. 14)

179. Même tête (?). Rr. Même cheval; au-dessus, une couronne.

Æ. 2. 15)

180. Même tête. Rr. Même cheval; au-dessus, un grand astre; devant, 4 (2).

Æ. 8. 19,2 gr. 16)

181. Tête de Proserpine G, à g. R. Même cheval surmonté de l'astre, sans lettre.

Æ. 3. 2,6—2,1 gr. 17)

- 1) Cab. de Paris.
- 2) 5 exemplaires de différentes collections.
- 3) 14 exemplaires de différentes collections.
- 4) 8 exemplaires de différentes collections. Au revers, les 3 globules sont placés en triangle devant le poitrail du cheval, le quatrième devant les pieds; quelquefois ce dernier, faute de fian, ne paraît pas.
- 5) Cab. de Paris et de Copenhague; coll. de Thomsen; Mus. Lavy nº 730.
- 6) 5 exemplaires de différentes collections.
- 7) 8 exemplaires de dissérentes collections.

- 8) Cab. de Paris (Mionnet S. I p. 413 nº 355), de Vienne (Cat. mus. Vind. I p. 37 nº 34) et de Bologne.
- 9) Cab. de Naples. Cat. de la coll. de la Torre nº 1513.
- 10) 7 exemplaires de différentes collections.
- 11) Cab. de Copenhague (2 ex.) et mus. brit.
- 12) Cab. de Stockholm.
- 13) Cab. de la Haye.
- 14) Cab. de Paris (Mionnet I p. 274 nº 562). Cf. le nº 146.
- 15) Mionnet S. I p. 420 nº 424.
- 16) Cab. de Stockholm.
- 17) 5 exemplaires de différentes collections.

- 182. Tête de Cérès E-F, à g. R. Même cheval; au-dessus, un croissant renfermant un disque. Æ. 5. 1)
- 183. Autre semblable; devant le cheval, 9 (2).

Æ. 5. 7,1 gr. 2)

184. Autre semblable; devant le cheval, o (y).

Æ. 5. 6,2—4,4 gr. 3)

185. Autre semblable; devant le cheval, (ピ).

Æ. 5. 4)

- 186-187. Tête de Cérès ou de Proserpine. 5) Rr. Même cheval, sans marque. Æ. 5-4. 8,9-4,4 gr. * 6)
- 188. Tête de Proserpine I, à g. R. Même cheval. Frappée sur une monnaie de Hiéron II, ayant au revers le trident. Æ. 5. 5,7 gr. 7)
- 189. Tête de Cérès F ou de Proserpine I, à g. R. Même cheval; dessous ou devant: ou Æ. 5. 8,5-5,8 gr.*8)
- 190. Tête de Proserpine G-I & I, à g. R. Même cheval; dessous ou devant, (3), varié ainsi: (4), (5).
- 191. Tête de Cérès A-F, à g. R. Même cheval; dessous, § (3); devant, la même lettre.

Æ. 5. 7,6 & 7,0 gr. 10)

192. Tête de Cérès F ou de Proserpine I, à g. R. Même cheval; dessous ou devant, 1 (1).

Æ. 5. 8,8-5,7 gr.* 11)

193. Autre semblable; dessous le cheval, 9 (7).

- Æ. 5. 8,0—5,8 gr. ¹²)
- 194. Autre semblable; dessous le cheval, la même lettre; devant, un globule. Æ. 5. 7,1 gr. 18)
- 195. Autre semblable; dessous le cheval, | (n).

Æ. 5. 8,3-6,2 gr.* 14)

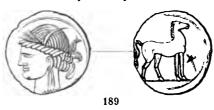
196. Autre semblable; dessous le cheval, 4 (D).

Æ. 5. 8,5—5,8 gr.* 15)

197. Autre semblable; dessous le cheval, o (y).

- Æ. 5. 6,9—4,9 gr.* 16)
- 198. Autre semblable; dessous ou devant le cheval, 41 (v).
- Æ. 5. 7,7-6,7 gr.* 17)
- 199. Autre semblable; dessous le cheval, 🗦 ou 🧦 (בת ou סבי).
- Æ. 5. 7,7-4,8 gr.* 18)







- 1) Combe Mus. brit. p. 74 nº 50.
- 2) Cab. de la Haye et coll. de Thomsen.
- 3) 7 exemplaires de différentes collections.
- 4) Cab. de la Haye.
- 5) Nous ne saurions indiquer le style de ces têtes, attendu que nous n'avons pas trouvé des empreintes de ces monnaies parmi celles qui ont été recueillies pour cet ouvrage.
- 6) 23 exemplaires de dissérentes collections.
- 7) Cab. de Copenhague.
- 8) 27 exemplaires de dissérentes collections.
- 9) 15 exemplaires de différentes collections.
- 10) Cab. de Copenhague et Mus. Lavy nº 737.

- 11) 16 exemplaires de différentes collections.
- 12) Cab. de Paris (Mionnet S. I p. 414 nº 364), de Munich et de M. Thomsen à Copenhague.
- 13) Cab. de Stockholm.
- 14) 8 exemplaires de différentes collections.
- 15) Mus. brit.; cab. de Copenhague et de Munich; Mus. Lavy
- 16) Mus. brit. (Cat. de Combe nº 49); cab. de Paris (Mionnet I p. 271 nº 524) et de Copenhague; coll. de Rollin.
- 17) Cab. de Paris (Mionnet I p 271 nº 526), de Copenhague et de Christiania; coll. de Welzl (Cat. nº 1000).
- 18) 9 exemplaires de différentes collections. Pour les lettres liées, conférez § 6.

CARTHAGE. 97 .

Cl. H. Tête de Proserpine C, C-I & I. R. Cheval debout, la tête retournée.

- 200. Tête de Proserpine G, à g. R. Cheval debout à dr., regardant en arrière, avec un licou autour de l'encolure. Grenetis ou filet au pourtour de l'un ou des deux côtés, ainsi que sur les n° suivants.

 Æ. 6. 14,4—8,4 gr. (us.)* 1)
- 201. Tête de Proserpine G-I ou I, à g. R. Même cheval, sans licou. Æ. $5-5\frac{1}{2}$. 7.9-4.2 gr.* 2)
- 202. Autre semblable, avec un globule dessous le cheval.

 Æ. 6-5. 9,7 gr. 8)
- 203. Tête de Proserpine G, à g. B. Même cheval, avec le licou; dessous ou devant: † (*).

 E. 6. 13,5—9,2 gr.*4)
- 204. Tête de Proserpine 1, à g. B. Même cheval, sans licou, avec la même lettre variée ainsi:

 Æ. 5. 6,7—5,1 gr. 5)
- 205. Autre semblable; devant le cheval: 9 (2).
- 206. Tête de Proserpine G, à g. R. Même cheval; dessous, même lettre. Æ. 3. 3,5 gr. 7)
- 207. Tête de Proserpine I (?), à g. R. Même cheval; dessous: 1 (1). Æ. 5. 6,3 gr. 8
- 208. Même tête. B. Même cheval; devant: (7). Æ. 5. 7,1—4,5 gr. 9)
- 209. Même tête (?). R. Le même que le précédent. Æ. 3. 3,0 gr. 10)
- 210. Tête de Proserpine G, à g.; derrière, un globule. R. Même cheval, avec licou; dessous: O(y). Æ. 6. 12,4 gr. 11)
- 211. Tête de Proserpine I, à g. R. Même cheval, sans licou; dessous, (3), varié ainsi:

 #, #, #, #, #; devant, # (*).

 Æ. 5. 8,4—4,2 gr.* 12)
- 212. Autre semblable, frappée sur une monnaie de Hiéron II au type du trident. Æ. 5. 5,7 gr. 18)
- 213. Tête de Proserpine G, à g. R. Même cheval; dessous: $\gamma(?)(\aleph)$; devant: $\Lambda(1)$.

Æ. 3. 2,8 gr. ¹⁴)

Æ. 5. 6,7 gr. 6)

- 214. Même tête. R. Même cheval; dessous: (?) (𝒴); devant: † (ℵ). Æ. 5. 4,9 gr. 15)
- 216. Tête de Proserpine G & I, à g. R. Même cheval, avec ou sans licou; dessus, un astre; devant ou dessous: 4 (2). Æ. 5. 8,5—4,1 gr.* 17)
- 217. Même tête. Rr. Même cheval; au fond, un enseigne formé d'un bâton surmonté d'une palmette. Æ. 5. 10,2—4,8 gr.* 18)
- 218. Autre semblable; dessous le cheval: 4 (2). Æ. 5. 7,4 & 6,0 gr. 19)
- 219. Autre semblable; devant le cheval: 1 (1).
- $AE. 5. 8,8-5,6 \text{ gr.*}^{20}$
- 1) Cab. de Milan, de Copenhague (2 ex.) et de Stockholm.
- 2) 23 exemplaires de dissérentes collections.
- 3) Cab. de Kiel. Mlonnet S. I p. 418 n° 405-407.
- 4) 4 exemplaires de dissérentes collections.
- 5) 5 exemplaires de différentes collections.
- 6) Cab. de la Haye; Cat. de Heydecken nº 3618 et 3619 et Cat. de Gaillard (1854) nº 679.
- 7) Cab. de Copenhague; Mionnet S. I p. 414 nº 370; Cat. de Heydecken nº 3623.
- 9) Cab. de Copenhague; Mionnet I p. 271 nº 535.
- 9) Cab. de Milan et de Kiel; coll. de Rollin.

- 10) Cab. de Paris (Mionnet I p. 272 nº 536).
- 11) Cab. de Copenhague et coll. inconnue.
- 12) 35 exemplaires de dissérentes collections.
- 13) Cab. de Copenhague.
- 14) Cab. de Munich; Cat. de Gaillard (1854) nº 680.
- 15) Cab. de Copenhague.
- 16) Cab. de la Haye et de Bruxelles.
- 17) 21 exemplaires de différentes collections.
- 18) 9 exemplaires de dissérentes collections.
- 19) Coll. de Thomsen, et de Rauch.
- 20) 5 exemplaires de dissérentes collections.

220. Autre semblable; dessous le cheval: N (7).

Æ. 5. 9,8 & 6,6 gr. 1)

221. Autre semblable; devant le cheval: 9 (2).

Æ. 5. 5,9 gr. 2) Æ. 5. 8,1 gr. 3)

222. Autre semblable; devant le cheval: $\frac{1}{2}$ (3).

- Rr. Meme cheval avec 223. Tête de Proserpine I, à g.; dessous, le croissant avec le disque. licou; au fond, un long caducée. Devant le cheval: 9 (2). Æ. 5. 7,0 gr. 4)
- Rr. Même cheval; dessous: 9 (□), devant: ¶ (□). Æ. 5. $7.0-5.2 \text{ gr.*}^{5}$
- 225. Autre semblable; dessous le cheval: $y(\mathfrak{I})$.

- Æ. 5. 7,0 gr. 6)
- Rr. Même cheval, sans licou; au-dessus, le croissant avec le disque. 226. Même tête.
 - Æ. 3. $3.3-1.3 \text{ gr.}^{*7}$

227. Autre semblable; dessous le cheval: ⋈ (□).

Æ. 3. 2,6 gr. 8)

228. Autre semblable; dessous le cheval: • (y).

Æ. 3. 2,1 gr. 9)

229. Même tête. R. Même cheval; dessus: 11 (?). Æ. 7. 10)



204

. 98









216

Cl. III. Tête de Proserpine G&I, et de Cérès B&F. R. Cheval retournant la tête, en marchant.

- 230. Tête de Proserpine G, à g. R. Cheval regardant en arrière et levant la jambe droite de devant, à dr.; il porte un licou autour de l'encolure. Grenetis ou filet au pourtour de l'un Æ. 7-6. 9,6—7,0 gr.* 11) ou des deux côtés, ainsi que sur les nos suivants.
- 231. Autre semblable, avec un globule dessous le cheval.
- Æ. 7-5. $9,9-5,9 \text{ gr.}^{* 12}$

232. Même tête. Rr. Même cheval, sans globule. Æ. 3. 3,3—3,1 gr. ¹³)

233. Autre semblable, avec un globule dessus le cheval.

- Æ. 3. 2,9 gr. ¹⁴)
- 234. Tête de Cérès B, à g. R. Même cheval, levant la jambe gauche de devant, sans licou.
 - Æ. 4. 7,5 & 6,8 gr. ¹⁵)

235. Tête de Cérès F, à g. R. Même cheval.

- Æ. 5-4. 8,6—5,3 gr.* 16)
- 236. Tête de Proserpine I, à g. Br. Même cheval. Frappée sur une monnaie de Hiéron II au revers du trident. Æ. 4. 5,3 gr. ¹⁷)
- **R.** Même cheval; dessous: (8). **E.** 5-4. 8,1-6,5 gr.* 18) 237. Tête de Cérès F, à g.
- 1) Mus. brit. et cab. de Copenhague.
- 2) Cab. de Vienne.
- 3) Cab. de Paris (Mionnet I p. 272 nº 534).
- 4) Cab. de Copenhague.
- 5) 7 exemplaires de différentes collections.
- 6) Cab. de Copenhague.
- 7) 5 exemplaires de différentes collections.
- s) Cab. de Bruxelles.
- 9) Cab. de Dresde.

- 10) Bulletino Sardo IV p. 65 tav. nº 24, p.101.
- 11) 15 exemplaires de différentes collections.
- 12) 25 exemplaires de dissérentes collections.
- 18) Mus. brit. et coll. de Thomsen. Torre Muzza Tab. 93, 4.
- 14) Coll. de Becker.
- 15) Cab. de Copenhague (2 ex.).
- 16) 7 exemplaires de dissérentes collections.
- 17) Cab. de Copenhague.
- 18) 7 exemplaires de différentes collections.

238. Autre semblable; devant le cheval: 9 (2).

Æ. 5. 6,4 gr. 1)

Rr. Même cheval; dessous, la même lettre. Æ. 3. 2,8 gr. 2) 239. Tête de Proserpine G, à g.

240. Tête de Cérès F, à g. R. Même cheval; dessous: (n). $AE. 5. 8,0-4,0 \text{ gr.*}^8$

R. Même cheval; au fond vers la gauche, un palmier. 241. Tête de Proserpine I, à g.

Æ. 5. 8,5—6,1 gr.* 4)







Cl. IV. Tête de Proserpine M & I, et de Cérès B. R. Cheval trottant ou marchant.

. 242-243. Tête de Proserpine H, à g. R. Cheval trottant à dr., avec un licou autour de l'encolure ou sans licou apparent. Grenetis ou filet au pourtour de l'un ou des deux côtés, ainsi que sur les nos suivants. Æ. 8-7. 26,7-12,4 gr.* 5)

Æ. 8-7. $19,4-14,9 \text{ gr.*}^{6}$ 244. Autre semblable, avec un globule devant ou dessous le cheval.

245. Autre semblable; dessous le cheval: *\(\mathbb{K} \). Æ. 8-7. $20.2-15.9 \text{ gr.}^{*7}$

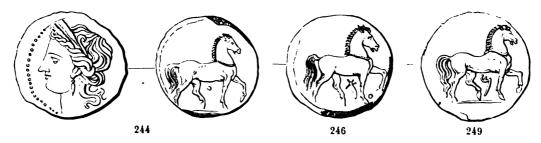
246. Autre semblable, avec la même lettre et un globule dessous le cheval. Æ. 8. 23,4 gr. 8)

247. Autre semblable; dessous le cheval: 9 (2) et un globule. Æ. 8. 16,0 gr. 9)

248. Autre semblable; dessous le cheval: 1 (1) et un globule. Æ. 8. 21,1 gr. 10)

249. Autre semblable; dessous le cheval: γ (r). Æ. 8. 18,3 gr. 11)

250. Autre semblable; dessous le cheval: ⊙ ou ⊙ (𝒴). Æ. 8-7. 19,0—15,6 gr. ¹²)



251. Même tête. Rr. Même cheval; dessus, un disque radié flanqué de deux uréus; dessous: (۱۸). Æ. 13. 105,2 & 100,8 gr. ¹³)

- 1) Cab. de Copenhague.
- 2) Cab. de Paris (Mionnet S. I p. 414 nº 371).
- 3) 6 exemplaires de différentes collections.
- 4) 6 exemplaires de dissérentes collections.
- 5) 7 exemplaires de dissérentes collections.
- 6) 7 exemplaires de dissérentes collections.
- 7) 13 exemplaires de différentes collections.
- 9) Cab. de Paris.

- 9) Cab. de Copenhague.
- 10) Cab. de Milan. Cat. de Gaillard (1854) nº 676.
- 11) Cab. de l'université de Turin. Cat. de Gaillard (1854) nº 676.
- 12) Cab. de Paris (2 ex., Mionnet I p. 270 nº 513) et de Copenhague; coll. de Rollin.
- 13) Cab. de Paris (2 ex., Wiczay Mus. Hedery, nº 1533 tab. V. 116; Pellerin Suppl. III pl.V, 10, le symbole presque effacé) et de Florence (usée, sans lettre apparente).



252. Tête de Cérès B(?), à dr. Rr. Cheval marchant à dr.; au fond, un palmier.

Æ. $7\frac{1}{2}$. 14,8 gr. 1)

253. Même tête à g. Rr. Même cheval; au fond, un long caducée.

Æ. 5. 8,1 gr. 2)

254. Tête de Proserpine I, à g. R. Même cheval auprès du caducée.

Æ. 5. 7,6 gr. 8)

255. Même tête. R. Même cheval auprès du caducée; dessous: O(V).

Æ. 5. $6,7-4,0 \text{ gr.}^{*4}$

256. Même tête. Rr. Même cheval; dessus, un grand astre.

Æ. 5. 7,5 gr. 5)



Cl. V. Tête de Proserpine G. R. Cheval galopant.

257. Tête de Proserpine G, à g. R. Cheval galopant, à g.

Æ. 5. 7,8 gr. 6



Cl. VI. Tête de Cérès A, B, A-F & F, et de Proserpine C, H, C-1 & I. Pr. Buste de cheval.

258-260. Tête de Cérès B, à g. B. Buste de cheval, à dr. Grenetis ou filet au pourtour de l'un ou des deux côtés, ainsi que sur les nos suivants. Æ. 7-4. 15,6—4,4 gr.* 7)

261-262. Autres semblables; devant le buste de cheval, Y ou Y (N). Æ. 7-5. 13,9-7,6 gr.**)

263. Autre semblable; devant le buste de cheval, 9 (2).

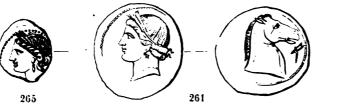
Æ. 4½. 6,6—4,7 gr. 9)

264. Autre semblable, devant le buste de cheval, $\gamma(?)$ (1).

Æ. 6. 10,7 gr. 10)

265. Tête de Proserpine H, à g. R. Buste de cheval.

Æ. 3. 3,9—3,2 gr. 11)







- 1) Cab. de Copenhague.
- 2) Cab. de Lisbonne.
- Cab. de Copenhague. Cat. mus. Hunter p. 84 nº 27, tab.
 Cat. mus. P. Knight p. 217, N, nº 14-15.
- 4) Mus. brit., cab. de Copenhague (3 ex.) et Mus. Lavy nº 736.
- 5) Cab. de Copenhague.
- 6) Cab. de Copenhague. Bull. Sardo IV p. 67 nº 1.
- 7) 37 exemplaires de dissérentes collections.
- s) 16 exemplaires de différentes collections.
- 9) Cab. de Paris (Mionnet S. I p. 415 nº 383), de Stockholm et de Copenhague.
- 10) Cab. de Paris.
- Cab. de Copenhague (2 ex.) et coll. particulières de Copenhague (2 ex.).

266. Tête de Proserpine G, à g. R. Buste de cheval; devant, (2). Æ. 5. 7,5—7,0 gr. 1)

267. Tete de Proserpine G-I, à g. Br. Buste de cheval; devant, on (1). Æ. 5. 9,9—6,1 gr. 2)

268-269. Tête de Cérès A & A-F, à g. Rr. Buste de cheval. Æ. 4. 6,7—4,0 gr.* 8)

270. Tête de Cérès A, à g. Rr. Buste de cheval; devant, un point. Æ. 4. 5,5 & 4,8 gr. 4)

271. Tête de Cérès A-F, à g. R. Buste de cheval; devant, trois points. Æ. 4. 5,7—4,2 gr.* 5)

272. Tête de Cérès F, à g. R. Buste de cheval.

273. Autre semblable; devant le buste de cheval, un point. Æ. 7. $17.9 - 12.0 \text{ gr.}^{*7}$

274. Même tête. R. Même type, sans point. Æ. 3. 2,0—1,2 gr.* 8)

275. Tête de Cérès A-F, à g. R. Buste de cheval; dessous, un globule. Un autre globule est placé sur les têtes mêmes de la déesse et du cheval. Æ. 4. 4,4 & 4,1 gr. 9)

276-277. Tête de Cérès A & A-F, à g. B. Buste de cheval; devant, un globe.

Æ. 4. 5,8—4,0 gr.* 10)

Æ. 7. 15,7 gr. 6)

278. Tête de Cérès A-F, à g. R. Buste de cheval; devant, un globe; dessous, un globule.

Æ. 4. 5,6-4,4 gr.* 11)

279. Autre semblable, ayant un globule sons la tête de Cérès, et au revers les mêmes marques que le nº précédent. Æ. 4. 4,7—4,2 gr. ¹²)

R. Buste de cheval; devant, (1). 280. Même tête. Æ. 4. 5,5—4,3 gr. 18)

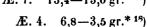
281. Autre semblable; devant le buste de cheval, 7 (3). Æ. 4. 5,0—4,8 gr. 14)

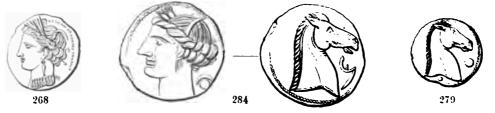
282. Autre semblable; devant le buste de cheval le croissant renfermant le disque, ou la lettre jod, variée ainsi: →, へ. $E. 4. 5,9-4,5 \text{ gr.*}^{15}$

283. Autre semblable; derrière la tête de Cérès, symbole ou lettre comme au nº précédent; devant le buste de cheval, 7(⊃). Æ. 4. 5,7—4,0 gr.* 16)

284. Tête de Cérès F, à g.; derrière, le disque dans le croissant. Rr. Buste de cheval; devant, Æ. 7. 15,4—13,0 gr.* 17) **ارت) بو**

285. Même tête, sans symbole. R. Le même que le précédent.





- 1) Cab. de Copenhague (2 ex.).
- 2) Cab. de Copenhague (2 ex.) et collection de Londres inconnue.
- 3) 40 exemplaires de différentes collections.
- 4) Cab. de Paris et de Bruxelles.
- 5) 13 exemplaires de différentes collections.
- 6) Cab. de Copenhague.
- 7) 8 exemplaires de différentes collections.
- 8) 8 exemplaires de dissérentes collections.
- 9) Cab. de Paris (Mionnet S. I p. 419 nº 416) et de la Haye. 15) 20 exemplaires de différentes collections.

- 10) 34 exemplaires de différentes collections.
- 11) 8 exemplaires de différentes collections.
- 12) Cab. de Vienne, de Milan et de Copenhague.
- 13) Cab. de Paris (Mionnet S. I p. 415 nº 377) et de Copenhague (2 ex.).
- 14) Cab. de Copenhague (2 ex.), de Christiania et de la Haye.
- 15) 11 exemplaires de différentes collections.
- 16) Mus. brit., cab. de Copenhague (3 ex.) et de la Haye.
- 17) 8 exemplaires de différentes collections.

286. Tête de Cérès A & A-F, à g. R. Buste de cheval; devant ou dessus, la lettre aîn, variée ainsi: o, c, o, e. Æ. 4. 6,1-3,6 gr.* 1)

287. Autre semblable; la lettre o est inscrite sur le cou même du cheval. Æ. 4. 6,0 gr. 2)

288. Autre semblable; derrière la tête de Cérès, trois points; devant le buste du cheval, la même lettre, o. Æ. 4. 5,8-4,7 gr. 8)

289. Tête de Cérès F, à g. R. Buste de cheval; devant, la même lettre.

Æ. 7. 15,4-13,7 gr.* 4)

290. Tête de Cérès A & A-F, à g. B. Buste de cheval; devant,) ou) (5).

Æ. 4. 5,5-4,0 gr.* 5)

291. Tête de Cérès A-F, à g. R. Buste de cheval; devant, • (v). Æ. 4. 6,1 & 5,6 gr. 6)

292. Tête de Cérès F, à g. R. Buste de cheval; devant, # (*); derrière, 4 (2).

Æ. 7. 13,2 & 11,8 gr. 7)

293. Tête de Cérès A & A-F, à g. R. Buste de cheval; devant, le signe du soleil. Æ. 4. 6,6-3,0 gr.**)









294. Autre semblable; devant le buste de cheval, un astre.

Æ. 4. 7,1-4,6 gr.* 9)

295. Autre semblable; devant le buste de cheval, un caducée.

Æ. 4. 4.7 & 4.6 gr. 10)

296. Tête de Cérès F, à g. R. Buste de cheval; devant, un caducée. Æ.7. 15,0—12,0 gr.* 11)

297. Autre semblable, avec une contremarque contenant une tête casquée.

 $\mathbf{E}. 7.19$

298. Autre semblable; devant et derrière le buste de cheval, un caducée.

Æ. 7. 13)

299. Autre semblable; devant le buste de cheval, un caducée; dessus, un astre.

Æ.7. 17,5—14,6 gr. 14)

300. Autre semblable, avec les deux mêmes symboles et un autre caducée derrière le buste de cheval.

Æ.7. 16,7—13,9 gr.* 15)

301. Autre semblable; dessus le buste de cheval, un astre; devant, la lettre ~ (1). Æ. 7. 16

302. Tête de Cérès A & F, à g. R. Buste de cheval; devant, un double épi. Æ.7. 11,8 gr. 17

303. Tête de Cérès A-F, à g. R. Buste de cheval; devant, un palmier. Æ. 7. 15,7 & 14,9 gr. 18)

- 1) 49 exemplaires de dissérentes collections.
- 2) Cab. de Paris (Mionnet S. 1 p. 415 nº 380).
- 8) Mus. brit., cab. de Vienne et de Copenhague.
- 4) 5 exemplaires de différentes collections.
- 5) 9 exemplaires de dissérentes collections.
- 6) Cab. de Copenhague et musée Thorvaldsen.
- 7) Cab. de Copenhague (2 ex.). Bull. Sardo IV p. 65 Tav. 1, 30, cf. p.102.
- 8) 11 exemplaires de dissérentes collections.
- 9) 10 exemplaires de différentes collections.
- 10) Cab. de Copenhague et de Christiania. Bull. Sardo IV

- p. 65 Tav. 1, 18.
- 11) 8 exemplaires de différentes collections.
- 12) Cab. de la Haye.
- 13) Bull. Sardo IV p.102 nº 29 (tav.).
- 14) 5 exemplaires de différentes collections
- 15) 5 exemplaires de différentes collections. Bull. Sardo IV p 65 Tay. I, 29 & 33, cf. p.102.
- 16) Bull. Sardo IV l. c. nº 27.
- 17) Coll. de Thomsen à Copenhague. Bull. Sardo IV I. c. nº 34.
- 18. Cab. de Vienne et de Copenhague.









304. Mêmes avers et revers.

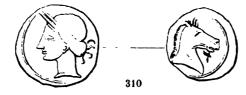
- Æ. 4. 6,3—4,0 gr.* 1)
- 305. Autre semblable; devant le buste de cheval, un palmier; dessous, un globule.

Æ. 4. 5,5—4,4 gr.* 2)

- 306. Autre semblable; dessous la tête de Cérès, un globule; devant le buste de cheval, un palmier, dessous, un globule. Æ. 4. 5,0 & 4,5 gr. ⁸)
- 307. Autre semblable; derrière la tête de Cérès, un globule; devant le buste de cheval, un palmier. Æ. 4. 4,8 gr. 4)
- 308. Autre semblable; derrière la tête de Cérès, trois globules; devant le buste de cheval, un palmier. Æ. 4. 4,4 gr. 5)
- 309. Tête de Proserpine I, à g. R. Buste de cheval.

Æ. 6. $11,1-8,1 \text{ gr.*}^{6}$

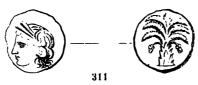
- 310. Autre semblable; devant le buste de cheval, y (N).
- Æ. 6-5. $9,8-5,4 \text{ gr.}^{*7}$



Cl. VII. Tête de Proserpine M.

311. Tête de Proserpine H, à g.

Æ. 3. 2,9—2,6 gr. ^a)



Cl. VIII. Cheval. R. Palmier.

- 312. Cheval debout à dr. Rr. Palmier.
- l'un ou des deux côtés.

- Æ. 5 & 4. 5,8 & 3,6 gr. 9)
- 313. Même cheval; au fond, un long caducée. R. Palmier. Grenetis ou filet au pourtour de $AE. 5\frac{1}{2}$. 8,1-5,4 gr.* 10)
- 1) 42 exemplaires de différentes collections.
- 2) 11 exemplaires de différentes collections.
- 3) Cab. de Copenhague et coll. de Krohn à Copenhague.
- 4) Coll. de Freund à Copenhague. Cat. Mus. Hunter tab. XV, 12.
- 5) Coll. de Reichel. Mionnet I p. 274 nº 571.
- 6) Mus. brit., cab. de Christiania, coll. de Rollin (2 ex.).
- 7) 14 exemplaires de différentes collections.
- 8) Cab. de Copenhague (Mus. Hedervar. nº 1504), coll. de Thomsen et de Becker. Cat. mus. Hunter tab. XV, 14.
- 9) Cab. de Paris (Mionnet I p. 275 nº 580) et de Copenhague.
- 10) 13 exemplaires de dissérentes collections.

314. Autre semblable; avec un globule devant le cheval.

 $E. 5\frac{1}{2}$. 7,2—5,5 gr. 1)

315. Cheval debout à dr., regardant en arrière. R. Palmier. Grenetis des deux côtés.

Æ. 4-3. $4.8-2.6 \text{ gr.*}^{2}$

316. Cheval au galop à dr. Rr. Palmier. Filet au pourtour des deux côtés.

Æ. 4. 3)



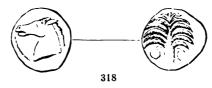
Cl. IX. Buste de cheval. R. Palmier.

317. Buste de cheval à dr. Rr. Palmier. Filet au pourtour de l'un ou des deux côtés.

Æ. 4. 8,1—4,5 gr.* 4)

318. Buste de cheval à g. Br. Palmier.

 $AE. 3\frac{1}{2}. 3.4 \text{ gr.}^{5}$



§ 1. Motifs de la classification à Carthage des monnaies précédentes.

Nous avons relevé plus haut (p.70 suiv.) que plusieurs numismates et d'autres savants, même du dernier temps, ne reconnaissant pas qu'on a frappé monnaie à Carthage, ont rapporté à la Sicile, surtout à Panorme, les monnaies que nous venons de décrire. Nous ferons voir ici que ces monnaies se distinguent remarquablement d'avec les tétradrachmes décrits sous la section A ainsi que d'avec les autres monnaies de la Sicile, et que pour cette raison elles ont dû être frappées, en général ou pour la plupart, hors de la Sicile et principalement à Carthage.

Pour les types, il n'y a rien qui nous conduise à assigner à la Sicile les monnaies précédentes. On n'y voit ni la tête de déesse couronnée de joncs ou entourée de dauphins, ni la tête d'Hercule, ni enfin la Victoire couronnant le cheval, comme sur les tétradrachmes de la section A. A la vérité, les têtes couronnées d'épis sont semblables à celles de Cérès et de Proserpine qu'on rencontre sur les monnaies grecques de la Sicile; mais le culte de ces déesses avait été transmis de Syracuse à Carthage (voyez § 3); comme les Carthaginois avaient appris l'art monétaire en Sicile, on conçoit facilement leur penchant à faire figurer sur les monnaies les images des déesses dont ils avaient emprunté le culte à cette île. On ne trouve que très-rarement la tête de Cérès sur, les tétradrachmes

¹⁾ Cab. de Copenhague et de Stockholm (2 exemplaires).

^{2) 38} exemplaires de différentes collections.

³⁾ Coll. de M. Noot à Rome.

 ⁵⁴ exemplaires de diff. collections. Il existe des pièces grossières aux mêmes types, frappées sous les Vandales.

⁵⁾ Cab. de Christiania.

de la section A, tandis que les têtes de ces déesses se répètent sur la presque-totalité des monnaies de cette section. Pour donner une empreinte phénicienne aux types primitivement grecs,
on a toujours fait accompagner du palmier le cheval ou la tête de cheval sur les tétradrachmes
frappés en Sicile; sur les monnaies précédentes le palmier a été le plus souvent soit omis soit
remplacé par d'autres symboles. Sur ces dernières monnaies le cheval est fréquemment représenté retournant la tête; c'est là une position particulière qu'on ne rençontre pas sur les monnaies
siciliennes ni sur les grecques en général; le licou que porte souvent le cheval autour de l'encolure, ne se retrouve non plus sur les chevaux que nous présentent les monnaies d'autres pays, et
il faut le regarder comme un trait distinctif du cheval africain (voyez le § 3). 1)

Quant au travail artistique, il n'existe parmi les monnaies précédentes qu'un petit nombre qui par la beauté du style ou par le fini de l'exécution se rapproche des tétradrachmes frappés en Sicile, tandis que la grande majorité en distère plus ou moins, soit par le style particulier et moins beau, soit par le travail moins soigné, soit par le relief plus plat. Lorsqu'on examine les têtes variées de la déesse couronnée d'épis, dont nous présenterons plus bas les variations en les rapportant à neuf classes marquées des lettres A-I, on s'apercevra que les têtes C, D, E, G et H, par les traits, le caractère ou la frisure, diffèrent des têtes figurées sur les monnaies siciliennes; la tête E, qui est la plus fréquente, est d'une physionomie particulière qu'on ne rencontre jamais sur les monnaies grecques ni dans les produits de l'art grec en général; aussi les têtes A et B, tout en ressemblant aux têtes que l'on trouve sur les monnaies de la Sicile, nous offrent par le caractère et l'expression des nuances propres à elles. Il en est de même quant aux chevaux; ils sont le plus souvent maigres, musculeux, lourds, ou d'une taille comprimée, et se rapprochent de ceux qui figurent sur les monnaies numides et mauritaniennes, tandis que les chevaux représentés sur les monnaies de la section A ont en général les formes plus arrondies, la taille plus svelte, le mouvement plus dégagé. 2) Il faut ensin faire remarquer que, parmi les bronzes, il y a un assez grand nombre qui par le travail rude, mal-adroit ou mauvais (voyez les têtes F et I), s'écarte beaucoup des monnaies siciliennes.

Dans l'écriture on rencontre plusieurs lettres qui par la forme différent de celles sur les monnaies de la Sicile. Les monnaies de cette tle ont aleph écrit ainsi: † ou † ³); on ne trouve jamais le premier de ces caractères, et l'on n'en rencontre que rarement le second sur les monnaies dont nous nous occupons; celles-ci présentent le plus souvent un aleph de ces formes: †, **, on voit qu'aux caractères siciliens les deux petites barres transversales sont ouvertes à droite, tandis qu'aux caractères africains elles sont fermées vers la droite, la barre supérieure étant plus courte que l'inférieure et courbée vers celle-ci. On trouve la lettre he figurée par ** dans la première section (n° 9 suiv.), et par ** dans cette section (n° 46). Vav est écrit en ** sur les monnaies de Motya et sur le tétradrachme n° 29, mais en ** sur les monnaies dont il s'agit. Thet présente la figure ** ou ** ou ** sur les monnaies de Motya, ** ou ** ou

¹⁾ On ne trouve le cheval portant ce licou que sur une seule monnale de la section A, le nº 28.

Ceux des nos 2-6 y font une exception, comme nous l'avons déjà fait observer p. 80. Conférez d'ailleurs le § 3.

³⁾ La première forme est habituelle sur les monnaies de différents types à la légende KNK, la dernière sur les monnaies de Cephalodium (ou Solus) à la légende KND.

trouve toujours jod écrit \sim ; ce caractère ne se rencontre que sur le n° 267 parmi les monnaies précédentes; sur lesquelles la forme ordinaire est \sim , tourné de différents côtés. *Tsade* enfin, qui est écrit en \checkmark sur une monnaie de Segeste¹), offre les formes \checkmark , \checkmark , \checkmark , sur les monnaies de cette section; voyez les n° 76,127,211 et le § 5.

Lorsqu'on examine la tranche des monnaies pour en connaître la fabrication du flan?), on trouvera, il est vrai, tant pour les monnaies précédentes que pour les monnaies de la Sicile, que les flans en ont été en général faits à l'aide d'un pareil procédé. Parmi les premières ainsi que parmi les dernières, il y a des pièces à tranche arrondie et d'autres à tranche oblique, avec ou sans les traces du jet du métal dans le moule; les monnaies d'argent ont le plus souvent la tranche arrondie, tandis que celles de bronze l'ont oblique. Toutefois, en rapprochant des tétradrachmes de la section A les pièces d'argent de grand module de cette section, on remarquera que les premiers aux deux points opposés de la tranche ont une élévation semblable à une bavure, qui n'est pas apparente ou dont on n'aperçoit que de faibles traces sur les dernières. Mais ce qui est plus saillant, c'est qu'un certain nombre de monnaies d'or (les nºº 70-71) et d'argent (les nºs 116-123) ont la tranche dentelée, particularité provenue de ce qu'on s'est servi d'une demiboule ou d'une lentille à bord dentelé pour en frapper la monnaie; on ne rencontre pas de pièces dentelées parmi les monnaies de la Sicile. 8)

Quant au système monétaire et au titre du métal, les tétradrachmes de la 1^{re} section ont été frappés d'après le système attique, qui était prédominant en Sicile durant l'époque qu'embrasse la domination de Carthage dans cette lle 4), et sont d'argent pur, comme les monnaies siciliennes le sont en général. Les monnaies dont nous nous occupons ici, ne rentrent pas dans le système attique, mais appartiennent au système phénicien et à d'autres systèmes adoptés dans les pays avec lesquels les Carthaginois étaient en relation de commerce; dans un assez grand nombre on trouve l'argent plus ou moins mélangé de cuivre et de plomb; voyez plus bas sous le § 8.

Tout en reconnaissant les différences que nous venons de relever, on serait peut-être tenté de croire qu'elles proviennent de ce que les monnaies dont il s'agit ont été frappées à diverses époques et dans plusieurs villes de la Sicile, et que les différences sont dues surtout à la circonstance que ces monnaies sont postérieures aux tétradrachmes décrits dans la section A. Ce que nous y avons à redire c'est qu'il est certainement plus vraisemblable qu'un style d'art particulier s'est développé à Carthage, surtout après la séparation de la Sicile, qu'il ne l'est que tel a été le cas dans les villes siciliennes pendant qu'elles étaient soumises à Carthage, c'est à dire avant le milieu du Ille siècle, époque où l'art grec dans sa pureté était encore tout florissant en

¹⁾ Voy. Ugdulena Mon. punico-sicule, tav. II, 6.

²⁾ C'est par l'examen de la tranche qu'on parvient, comme on le sait, à apprendre quelle a été la forme du morceau de métal qui a servi à la fabrication du fian de la monnaie. Les monnaies à tranche arrondie sont frappées sur une boule, celles à tranche oblique sur une demi-boule ou sur un disque à tranche oblique. Des deux côtés opposés ou d'un seul côté de la tranche de la monnaie on aperçoit souvent un bouton saillant ou une raie élevée, provenant du jet du fian dans le moule, savoir le premier du canal par où a passé le

métal fondu, la dernière de la composition du moule formé de deux parties. Souvent aussi ces restes du jet ont-ils été enlevés avant la frappe.

⁸⁾ Ce mode de fabrication a probablement été inventé à Carthage, voyez plus bas sous le § 10.

⁴⁾ A ce système appartiennent toutes les monnaies phéniciennes, frappées par les villes autonomes de la Sicile, et la plupart des monnaies des villes grecques; les tables XVIII et XIX de l'ouvrage de M.Vasquez Queipo sur les systèmes métriques et monétaires nous en offrent la preuve.

Sicile. 1) Pour les monnaies de bronze qui sont d'un travail grossier ou mesquin, il est impossible d'admettre qu'elles ont été frappées en Sicile antérieurement au milieu du III siècle. En considérant combien la quantité est grande qui nous est parvenue de monnaies carthaginoises, combien il en existe de différentes espèces frappées d'après différents systèmes et d'un titre différent, combien on trouve de variétés à l'égard des types, des symboles accessoires et des lettres, et quelles sont ensin les diversités que nous présentent le style d'art et le travail, on ne trouvera pas probable que la totalité de ces monnaies ait été émise dans la Sicile en moins d'un siècle. 2)

Nous avons démontré plus haut (p. 72), en renvoyant aux exemples des autres grandes villes de commerce ainsi qu'aux événements historiques, que le gouvernement de Carthage a dû frapper monnaie au moins à l'époque qui succédait à la perte de la Sicile; nous avons ensuite fait remarquer (p. 72) qu'on a souvent trouvé dans le sol du territoire de Carthage des monnaies appartenant au nombre de celles dont il s'agit; il paraît par conséquent hors de doute que cette section renferme les monnaies émises dans la métropole africaine. La totalité de ces monnaies, il est vrai, n'y appartient pas. Nous ferons voir dans le § suivant que les monnaies carthaginoises ont aussi été émises en d'autres pays; ces monnaies font sans nul doute partie des précédentes, et il se peut même qu'il y ait dans leur nombre des pièces fabriquées dans la Sicile. Toutefois, comme on ne saurait séparer avec certitude les dites monnaies de celles sorties de l'atelier de Carthage, on est contraint de les réunir toutes ensemble, et c'est sous Carthage, où en a été frappée la grande majorité, qu'il faut les classer.

§ 2. Les lieux d'émission.

On ne doit pas restreindre l'émission des monnaies carthaginoises uniquement à la Sicile Carthage avait fondé un grand nombre de colonies sur les côtes de l'Afrique et de l'Espagne, en Malte et en Sardaigne; ces colonies avaient sans doute les mêmes institutions et les mêmes lois que la métropole et étaient en partie administrées par le gouvernement central; il est donc très vraisemblable que dans quelques-unes d'entre elles il y a eu des ateliers monétaires où l'on a frappé les petites monnaies pour la circulation locale; comme les colonies n'étaient pas autonomes, ces monnaies ont dù porter les types carthaginois. Carthage neuve, fondée par Hasdrubal, était le chef-lieu du pouvoir de Carthage en Espagne, et les environs en renfermaient les riches mines d'argent qu'exploitaient les Carthaginois; il est de toute probabilité que le gouvernement, du produit des mines, a fait frapper dans cette ville même les monnaies réclamées par les dépenses de la république en Espagne; en transportant le métal à Carthage pour l'y faire monnayer, on l'aurait exposé aux chances d'un double trajet. Annibal tirait chaque jour de la mine qu'il y possédait, 300 livres d'argent³), provenu qu'il employait à l'armement de l'armée et à la paye des troupes pendant la guerre avec Rome; on ne saurait douter qu'il n'ait fait frapper de monnaies de cet argent. L'examen des monnaies elles-mêmes vient à l'appui de ce que nous tàchons de démontrer. Celles de bronze offrent une multiplicité de caractères et de types acces-

Leake paraît admettre que dans les villes phéniciennes de la Sicile, il s'est formé peu à peu un style d'art différent du grec. Num. Hellenica Ins. Gr. p. 66.

²⁾ Conférez plus haut p.83 et plus bas le § 10.

a) Pline H. N. XXXIII, 31.

soires, et varient beaucoup à l'égard du style et du travail; il paraît assez probable que ces diversités ne dérivent pas entièrement des différentes époques d'où datent les monnaies, mais que les différents lieux d'émission y ont aussi eu leur part. Le travail rude et presque barbare que présentent un grand nombre de bronzes, nous défend d'en rapporter la fabrication à la capitale ainsi qu'aux villes de la Sicile. Remarquons enfin que les monnaies carthaginoises, notamment celles de bronze, ont été déterrées, quelquefois en grande quantité, en Sardaigne, dans l'Espagne, en Malte, ainsi qu'en dissérents endroits de la côte africaine hors de Carthage. Or, les données historiques, les monnaies elles-mêmes et les trouvailles nous conduisent à supposer, qu'on a frappé des monnaies carthaginoises en plusieurs autres lieux que dans la Sicile et à Carthage. Mais quand il s'agit de répartir les monnaies aux différents pays ou villes, on rencontre des difficultés insurmontables; à l'égard du plus grand nombre on est dépourvu des moyens nécessaires pour déterminer le lieu de l'émission. C'est surtout par les fouilles qu'on pourrait y parvenir; mais il n'existe pas de description de dépôts déterrés de monnaies carthaginoises, à l'exception de ceux de la Sardaigne, et l'on ne connaît non plus de quel genre sont les monnaies qu'on trouve constamment dans le sol des différents pays. Nous allons cependant indiquer, autant qu'il sera possible, quelles monnaies il faut attribuer avec le plus de probabilité aux différents pays et îles dépendant de Carthage.

La Sardaigne. M. Spano, archéologue sarde, a publié des renseignements intéressants Ce qui est surtout d'importance pour sur les monnaies carthaginoises découvertes en Sardaigne. la question dont il s'agit, c'est la description détaillée et accompagnée de gravures, que ce savant a donnée d'un dépôt déterré en 1855 près de Scano, dans le voisinage de l'ancien Cornus, ville Cette trouvaille se composait de 500 pièces de bronze dont la plupart étaient parfaitement conservées et, à ce qu'il paraît, sorties directement de la fabrique monétaire. nombre de ces monnaies avaient pour types une tête de Cérès et trois épis, espèce de monnaie souvent exhumée en Sardaigne et appartenant sans doute à cette île?); d'autres portaient les types carthaginois, la tête de Cérès et le cheval ou la tête de cheval, avec dissérents symboles ou carac-M. Spano est d'avis que toutes ces monnaies ont été frappées en Sardaigne, et que c'est à Cornus que l'atelier monétaire de Carthage a été établi. Les monnaies aux types carthaginois de cette trouvaille sont les mêmes qui ont été décrites plus haut sous les nº 189, 190, 192, 195, 198, 199, 229, 285, 292, 295 et 300-302. 3) En vérité, il est très probable, à en juger par la quantité et l'état de conservation des pièces que contenait la trouvaille de Scano, que le lieu de l'émission de ces monnaies a été la Sardaigne; le travail grossier et imparfait des monnaies se retrouve dans beauconp d'autres antiquités découvertes dans cette île, et concorde avec le bas degré de civilisation ou elle se trouvait à cette époque. Parmi les bronzes décrits dans notre catalogue, il y

^{1\} Bulletino Sardo IV (1858) p. 65 suiv. tav. I, et p. 100 suiv.; les pièces provenant de la trouvaille de Scano sont figurées sur la table sous les nos 17-35 et 39. Selon le rapport de M. Spano dans le Bulietino de la même année p. 31, on a découvert plus tard, en 1858, à Aritzo un dépôt enfoui de 400 pièces de bronze à la même empreinte.

²⁾ Ces monnaies, qu'on a classées à tort sous Panorme, seront mentionnées à la fin de cette section après les n° 9-14.

a) Il est à regretter que dans la table du Bulletino les dessins sont éxécutés d'une manière si négligée et maladroite que l'on n'en saurait juger le style des monnaies, et que de toutes les tètes, qui sont les plus propres à guider le jugement, il n'y a qu'une seule qui soit reproduite; nous ne doutons cependant pas que les monnaies figurées dans la table ne soient les mêmes que nous avons décrites dans le catalogue d'après les exemplaires de différentes collections.

a encore un certain nombre aux mêmes types et du même travail, qui ne dissère de ceux de la trouvaille de Scano que par des lettres et des marques; il est à supposer que ces pièces proviennent également de Sardaigne; ce sont les n° 191, 193-194, 196-197, 280-284, 286-289 et 296-299. Il se peut ensin que les pièces d'un travail inférieur, décrites sous n° 275-279 et 303-308, appartiennent encore à cette île, parce que, selon Spano, de pareilles pièces y ont été trouvées. 1)

L'Espagne. A ce que nous sachions, rien n'a été publié sur les monnaies carthaginoises Le seul moyen d'apprendre quel est le genre des monnaies que l'on trouve déterrées en Espagne. dans ce pays, c'est celui que nous offrent les deux catalogues rédigés par M. Gaillard, l'un de la collection de feu M. Garcia de la Torre, l'autre de sa propre collection, composées toutes les deux de monnaies acquises et en grande partie découvertes en Espagne. Les monnaies carthaginoises que l'on trouve décrites dans ces catalogues 2), correspondent aux nos suivants de notre description: 79, 130, 147-149, 154, 167, 173, 186, 189, 230, 238, 248, 249, 258, 261, 266, 281, 286 et 317. Mais il est très douteux que ces monnaies ou même que quelques-unes d'entre elles aient Les dits catalogues contiennent une quantité de monnaies grecques et été émises en Espagne. d'autres monnaies frappées hors de l'Espagne; il n'y a qu'une seule des monnaies carthaginoises, qui ait été annotée comme trouvée dans ce pays 3); mais quand même elles y auraient été déterrées, on n'en pourrait déduire leur émission en Espagne, car on voit que parmi les bronzes phéniciens qui, selon l'indication y ajoutée, ont été exhumés en différents lieux de ce pays, il y a un assez grand nombre qui sans aucun doute appartient à l'Afrique. 4) Quant à la question, lesquelles des monnaies carthaginoises en argent ont été frappées à Carthage neuve (cf. p. 107), tout ce qu'on en pourra dire, c'est qu'il faut chercher ces monnaies parmi celles qui, d'après le style et le titre, paraissent dater de la IIme époque, à laquelle appartient la domination de Carthage en Espagne (conférez plus bas § 10).

Quant à l'île de Malte et à la côte africaine, nous ne connaissons aucune publication d'où l'on pourrait conclure quelles sont les monnaies frappées dans les colonies carthaginoises y fondées. Ce qui paraît le plus naturel, c'est d'y rapporter les monnaies en bronze d'un travail inférieur qui diffèrent de celles trouvées en Sardaigne. Il y a quelque raison pour supposer que la tête de Cérès, désignée par E, appartient à la dernière époque du monnayage à Carthage (cf. §§ 3 et 10); s'il en est ainsi, il ne faut pas attribuer à Malte les bronzes qui portent une tête copiée sur celle-ci, parce que cette île fut enlevée aux Carthaginois pendant la 2^{me} guerre punique. 5)

- 1) Bulletino Sardo l.c., tavola, nºº 14 et 15. Il faut cependant faire observer que parmi les monnales carthaginolses qui d'après l'indication de Spano ont été découvertes en Sardaigne, il y en a qui n'appartiennent pas à cette île. Il en est ainsi des pièces d'or et d'argent figurées sous les nºº 1 et 3 de la table du Bulletino. A en juger d'après le mauvais travail que nous présente le nº 1, on pourrait bien être porté à croire que ce nº appartient à la Surdaigne; mais le dessin en doit être inexact; l'auteur lui-mème vante le travail parfait des monnales de ce coin et suppose qu'elles proviennent de la Sicile (p.67-68). Cf. le nº 74 de notre description.
- 2) Cat. de la coll. de la Torre nº 1482 suiv., de la coll. de

- Gaillard nº 664 suiv. Il est à remarquer qu'on trouve dans ces catalogues sous le titre de Carthage beaucoup de pièces qui n'y appartiennent pas.
- 3) Nº 680 du cat. de Gaillard, analogue à notre nº 213. C'est à Cadix que cette pièce a été trouvée, bien loin des possessions des Carthaginois.
- 4) Il en est ainsi des monnaies n°s 221, 223, 224, 227-231 et 687 du catalogue de la coll. de Gaillard; par les noms phéniciens qui y sont inscrits, on voit qu'elles ont été frappées dans différentes villes africaines.
- 5) A moins qu'on ne suppose qu'on ait continué à frapper des monnales aux types carthaginois en Malte après l'occupation de cette île par les Romains.

Si dans cette section il y a des monnaies frappées dans la Sicile, ce sont celles qui par le style et le travail artistique se rapprochent le plus des monnaies siciliennes, notamment celles qui portent les têtes A et B. Mais il se peut bien que ces monnaies aient été émises à Carthage; la ressemblance qu'elles présentent avec les monnaies de la Sicile, s'explique tout naturellement par la circonstance que dans le commencement on a dû se servir de graveurs siciliens à Carthage; aussi le revers d'une pièce à la tête B, le n° 234, nous présente-t-il le cheval regardant en arrière, représentation qui renvoie à l'Afrique (cf. p. 105).

A l'atelier de Carthage il faut rapporter les monnaies en or, en électrum et en argent, si l'on en excepte un certain nombre de pièces en argent frappées apparemment à Carthage neuve, et qu'on ne soit pas inclin à en attribuer quelques-unes à la Sicile. Aussi les monnaies en potin ont-elles probablement été frappées à Carthage pendant l'époque de la décadence de l'état; bien que le travail de ces pièces soit quelquefois négligé et médiocre, il l'emporte cependant de beaucoup sur celui que présentent les bronzes provenant des trouvailles faites en Sardaigne. Nous n'avons nulle part rencontré de notice sur le genre des monnaies en bronze qu'on déterre dans le territoire de Carthage 1); mais on ne saurait douter que ce ne soit de l'atelier de la métropole que sont sorties la plupart des pièces qui se rapprochent des monnaies d'or et d'argent, c'est à savoir celles qui portent les têtes E, G & H, et peut-être A & B, et qui sont d'un travail supérieur.

§ 3. Les types principaux et le style.

Les têtes couronnées d'épis. Plusieurs savants ont supposé que ces têtes représentent Astarte, déesse principale de Carthage; tel est l'avis de Münter⁹), et dernièrement de Cette supposition n'est guère admisible. MM. Movers 3), Ugdulena 4) et Davis 5). apercevoir une corne derrière l'oreille de quelques - unes de ces têtes; M. Ugdulena relève que les monnaies présentent plusieurs fois les symboles d'Astarte; mais la prétendue corne n'est autre chose que la feuille de l'épi, que nous présente assez distinctement la majorité des monnaies, et l'on y rencontre beaucoup d'autres symboles qui n'ont nul rapport avec Astarte. vénérée à Carthage sous le nom d'Astarte, se trouve assimilée, dans les anciens auteurs, tantôt, comme la vierge pure, avec Luna, Diane ou Minerve, tantôt, dans sa qualité de reine du ciel, avec Junon, mais jamais on ne la trouve nommée Cérès ni rapprochée de cette déesse. d'Astarte est représentée d'une toute autre manière sur les monnaies puniques; on voit cette déesse tantôt, à l'instar de Junon, ornée d'un diadème ou couverte d'un voile 6), tantôt, comme déité de la lune, ayant la tête surmontée du croissant renfermant le disque 7). Dans le culte des Phéniciens il n'y avait pas de déesse présidant à la culture des blés; c'était un dieu qui en fut réputé protecteur; un tel se trouve figuré sur les monnaies de Hadrumète 8). Mais les déesses siciliennes, Cérès et Proserpine, comme nous l'apprend un ancien auteur, étaient en grande vénération à Car-

- 1) Conférez plus haut p. 72 note 3.
- 2) Religion d. Karthager p. 68 et p. 167 no 10. Lindberg De inscr. melit. p. 42 note 95 et p. 64 note 157: caput Astartes cornutum. Cf. Creuzer Symbolik Neue Ausg. Il p. 505: Astarte-Demeter, punische Ceres.
- 3) Phonizier 1 p. 378.

- 4) Monete punico-sicule p. 45.
- 5) Carthage and her remains p. 213 note et p. 263.
- 6) Voyez plus haut p. 40-42, 51, 56 et 58-59.
- Sur une monnaie de la Numidie, dont nous traiterons dans le volume III.
- 8) Voyez plus haut p. 52 no 29 et p. 57.

Selon le récit de Diodore 1), lorsque les Carthaginois, en 396, pendant la guerre avec Denys l'ainé, mirent le siége devant Syracuse, ils pénétrèrent, sous la conduite d'Imilcon, dans le faubourg Achradine et profanèrent les temples somptueux qui y étaient élevés en l'honneur de Cérès et de Proserpine; dans la suite, l'armée des Carthaginois ayant été affligée de la peste et d'autres désastres, ils y virent le juste châtiment de l'impiété dont leur chef s'était rendu coupable, et tâchèrent de réconcilier les déesses offensées; on leur érigea pour ce but des statues à Carthage, institua en leur honneur des sacrifices solennels suivant les rits grecs, et leur consacra un collége de prêtres choisis parmi les citoyens les plus notables. 2) Les Carthaginois, ayant appris le monnayage dans la Sicile, fabriquaient leurs monnaies d'après le modèle des monnaies de cette île; les images de Cérès et de Proserpine se trouvaient sur les monnaies siciliennes; ces déesses étaient considérées comme déités tutélaires de l'île soumise en grande partie à Carthage, et leur culte avait été introduit dans la capitale même; il ne faut donc pas s'étonner que leurs têtes fussent choisies pour Les monnaies à ces types ayant une fois obtenu un cours général, il y avait dans cette même circonstance un motif pour ne pas les abandonner après la perte de la Sicile. On a communément regardé les têtes variées comme représentant toutes une même déesse, savoir Cérès; mais il faut sans doute en rapporter un bon nombre à Proserpine, dont la tête sur les monnaies siciliennes est Lorsqu'on examine les têtes sur les monnaies qui sont du travail le ornée également d'épis. 8) plus soigné et semblent appartenir à la première époque 4), surtout sur celles en or et en argent, dont les coins ont sans doute été exécutés à Carthage et en partie peut-être par des graveurs siciliens, on s'apercevra que les unes offrent un caractère sérieux et plus matronal, les formes plus arrondies et les cheveux retroussés ou bouclés par derrière, les autres au contraire un caractère plus gai et virginal, les formes plus délicates et les cheveux de derrière entortillés en noeud avec les bouts retombant souvent sur le cou. Sur les monnaies de la Sicile la tête de Cérès a les cheveux de derrière retroussés, comme on le voit sur les tétradrachmes décrits ci-dessus (nº 1, 22, et 30-32) et sur quelques pièces de Syracuse 5), tandis que la tête qui par l'addition de KOPAE sur les monnaies de Syracuse, frappées sous Agathocle, est désignée comme celle de Proserpine, a les cheveux de derrière longs et flottants. Il paraît donc probable que les têtes nommées les premières représentent Cérès, et les dernières, Proserpine. Les têtes de Cérès que l'on trouve sur les monnaies de la Ire époque, n'offrent cependant pas les mêmes traits; il y a deux différentes têtes sur les monnaies de la Sicile qui semblent avoir servi de modèles aux graveurs des coins à Carthage; l'une est la tête de déesse à la physionomie noble et belle, le plus souvent couronnée de roseaux ou entourée de dauphins, qu'on voit figurée sur les tétradrachmes frappés par Carthage et par plusieurs villes siciliennes; l'autre est la tête de Cérès aux traits peu idéaux, couverte parfois d'un voile, qu'on voit sur les didrachmes au nom des Siciliens 6), sur certaines monnaies de

les monnaies de Cyzique.

¹⁾ Diodore XIV, 63 et 77. Cf. Münter Rel. d. Carth. p.108 et De Saulcy dans Acad. des inscr. T. XV P. II p.53-54.

²⁾ M. Davis (Carthage p.194-195), révoquant en doute l'exactitude du rapport de Diodore, suppose que ces deux déesses n'ont pas eu de temple à Carthage; mais nous ne saurions attribuer aucun poids aux motifs par lesquels ce savant est parvenu à une telle conclusion.

a) Sur les monnaies d'Agathocle le nom KOPA est ajouté à la tête couronnée d'épis. On peut encore conférer

⁴⁾ A en juger par l'exécution même, ainsi que par le style et le titre; voyez plus bas dans ce § et le § 10.

⁵⁾ Sur des bronzes au revers de Pégase, du temps de Hiéron II; la tête de déesse ayant les cheveux de derrière tombant sur le cou, qu'on voit figurée sur les statères d'or du même roi, doit être regardée comme celle de Proserpine.

⁶⁾ Mionnet I p. 207 nº 1.

Syracuse 1) et sur les monnaies d'Enna. Dans le cours du temps les types primitifs de Cérès et de Proserpine, par l'arbitraire, la négligence ou l'inhabileté des graveurs, subirent des variations et furent altérés; on donnait à la physionomie de Cérès un caractère particulier qui peut être regardé comme proprement carthaginois, et les traits de Proserpine devenaient plus forts et plus replets; toutefois, si l'on excepte un petit nombre de pièces d'un travail négligé ou grossier, on pourra bien en reconnaître les modèles originaux et distinguer la tête de Cérès d'avec celle de Proserpine. Nous allons donner un aperçu des différentes têtes de ces déesses sur les monnaies de cette section, rangées dans certaines classes aux lettres, par lesquelles elles ont été désignées plus haut dans le catalogue et auxquelles nous renverrons souvent dans les articles suivants. Le rapprochement de ces têtes doit non-seulement servir à rendre plus claire la différence entre les têtes de Cérès et celles de Proserpine, mais aussi à faciliter la détermination des lieux et des époques de Ce sont le caractère de la physionomie, la frisure et le travail qui l'émisssion des monnaies. offrent les critéria essentiels des différentes classes. 2)

Tetes de Cérès.



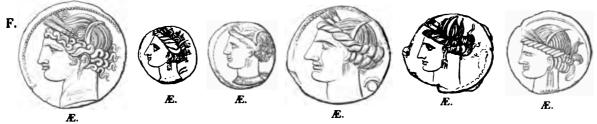
A. Cette tête nous offre des traits réguliers où la beauté s'unit à la noblesse, et se rapproche de l'idéal grec que l'on rencontre sur les monnaies siciliennes du quatrième siècle. chevelure est retroussée par derrière et plus ou moins bouclée. Le cou est paré d'un collier, large sur quelques têtes, mince sur d'autres; à l'oreille on voit suspendue une ou trois breloques. Les épis sont pourvus d'une grande feuille. Le relief s'en détache assez du fond. On rencontre cette tête sur les monnaies d'or et d'argent pures, ainsi que sur les bronzes. B. Les traits de cette tête diffèrent assez de ceux de la précédente par leur qualité moins idéale; ils rappellent une tête de Les cheveux, retroussés par derrière, n'en Cérès qui paraît sur certaines monnaies de la Sicile 3). Le cou est sans parure ou ceint d'un mince bandeau; l'oreille porte une ou sont pas bouclés. trois pendeloques; les épis sont dépourvus de feuilles. Le relief en est fait d'une manière assez On ne trouve cette tête que sur les monnaies d'argent pur et de bronze. C. Cette tête se distingue moins par la beauté et la noblesse que la première, et elle nous offre moins de carac-

- 1) Sur les bronzes cités dans la note 3. Elle ressemble aussi à la tête voilée sur les monnaies d'argent portant le nom de la reine Philistis, tête qui par Raoul Rochette a été considérée comme celle de Cérès, Mém. de numism. p. 63 suiv.
- 2) Nous ne croyons pas superflu de faire remarquer qu'il est très difficile de reproduire par des seuls contours le caractère et les nuances des physionomies, et que le dessinateur, malgré toute la peine qu'il s'est donnée, n'a pas toujours réussi à attraper entièrement la ressemblance. La description que nous ajoutons,
- ne suffit pas pour suppléer à cette imperfection. Il y a dans les physionomies une expression particulière qu'on ne pourra rendre ni par un dessin ni par des mots; pour la bien saisir, il faut avoir recours à l'aspect même de la monnaie ou d'une empreinte. Nous espérons cependant que les gravures y suffiront pour tous ceux qui possèdent la connaissance des monnaies. Les pièces en or et en argent étant en général d'un travail supérieur, c'est surtout à elles qu'il faut s'en tenir pour déterminer le caractère de la tête.
- 3) Voyez la page précédente notes 4-5.

tère que la deuxième. Les cheveux, retroussés par derrière, sont fortement bouclés. Un bandeau mince entoure le cou; à l'oreille est suspendue une seule breloque; les épis ont leur feuille. Le relief en est plat. Ce n'est que sur les monnaies d'or et d'argent purs qu'on distingue bien cette tête; les pièces dentelées la portent toutes.



D. Cette tête se rapproche de la première par la beauté du visage; elle y est inférieure par la noblesse, mais la surpasse par la douceur; elle en diffère encore par un caractère individuel, qu'on ne découvre pas dans les têtes des monnaies siciliennes. Les deux pièces figurées présentent deux nuances qui sont souvent assez prononcées. Cette tête forme, par la physionomie, la transition de A à E; le caractère individuel en dérive de l'une ou de l'autre des particularités qui dans la tête suivante sont plus saillantes. Les cheveux en sont retroussés par derrière et plus ou moins bouclés. Le cou est le plus souvent orné d'un collier richement garni; les boucles d'oreille ont d'ordinaire trois, parfois une seule pendeloque; la feuille des épis est grande et s'élève au-dessus de la tête. 1) Le relief est tantôt assez saillant, tantôt assez plat. tête distinctement reproduite que sur les monnaies d'or, d'électrum et d'argent pur. sionomie que nous présente cette tête, est particulière; l'éminence arquée au-dessus de l'oeil est saillante, et l'oeil même est mince ou à demi fermé, ce qui donne quelquefois au visage une expression sombre; la lèvre supérieure est très rapprochée du nez, la joue épaisse et le menton Comme on ne rencontre aucune tête d'un tel caractère dans les produits de l'art grec, elle doit être regardée comme proprement carthaginoise. Elle porte les cheveux retroussés et très bouclés, et elle est habituellement parée d'un large collier et de boucles d'oreille à trois La feuille des épis ne s'élève pas ou très peu au-dessus de la tête. est plus ou moins saillant. Cette tête se rencontre sur les monnaies d'électrum, de potin et de bronze, mais non sur celles d'or ou d'argent purs.



F. Cette rubrique comprend les têtes de Cérès, qui sont d'un travail négligé, grossier ou mal exécuté. Tantôt c'est une caricature du type carthaginois (E) qui se présente, de sorte que l'oeil est presque clos, ou que la partie inférieure du visage offre une largeur disproportionnée; tantôt les particularités de plusieurs têtes sont confondues; tantôt le caractère en est tellement

¹⁾ C'est cette feuille qu'on a prise à tort pour une corne, voyez p.110 note 1.

indécis qu'on ne saurait déterminer quelle tête a servi de modèle. Le cou est souvent très long. Ce sont les monnaies de bronze seules qui nous offrent ces têtes. Les six figures qui précèdent, ne serviront que d'exemples des têtes de cette classe; il y a encore une foule d'autres bien différentes de celles-ci, qu'il faut attribuer à la même catégorie; quelquefois on ne saurait décider si une tête appartient à cette rubrique on à la dernière, I.

Têtes de Proserpine.



G. Cette tête diffère de celles de Cérès soit par le visage, soit par la frisure; les traits en sont plus jeunes et plus délicats, et le nez ordinairement plus pointu; les cheveux ne sont pas bouclés par derrière, mais entortillés. Le cou est en général sans collier ou ne porte qu'un mince bandeau; la boucle d'oreille est une seule pendeloque. Les épis ont une petite feuille très recourbée ou deux grandes feuilles. Le relief est assez plat. Cette tête reparaît sur les monnaies de tous les métaux. H. Les têtes que nous avons rangées sous cette rubrique, représentent la même déesse, mais aux traits variés ou aux formes assez replètes; les cheveux sont également entortillés par derrière, mais de longues méches en descendent sur le cou. Quelquefois elles portent un collier mince; les boucles d'oreille consistent en une ou en trois pendeloques, ou en un seul anneau. Les épis ont une ou deux feuilles, ou en sont dépourvus. On rencontre ces têtes sur les monnaies d'argent et de bronze.



1. Ces têtes nous font voir une dégradation successive de celles des deux classes précédentes. Les traits du visage sont indécis ou altérés; la chevelure offre souvent par derrière une masse confuse ou compacte; le travail est négligé ou mal exécuté, quelquefois même d'un genre barbare. Il y a encore d'autres variétés de ces têtes qui se confondent parfois avec celles de la classe F. On les trouve exclusivement sur les monnaies en bronze.

Les têtes de Cérès A et B et la tête de Proserpine G sont sans doute les premières en date; c'est ce qu'on peut déduire du soin avec lequel elles sont exécutées, du beau style que nous présentent les têtes A et G, de la ressemblance qu'offre la tête B avec certaines têtes sur les monnaies de la Sicile, enfin de la circonstance qu'on les rencontre sur les monnaies d'or et d'argent purs (cf. §§ 8 & 10). Les têtes C, D et H succèdent aux précédentes. La tête de Cérès E date d'un temps postérieur et a probablement été le type usité pendant la dernière époque, comme on est induit à le croire en apercevant combien, par son caractère particulier, elle s'éloigne des têtes de l'art sicilien, et de plus en remarquant qu'elle est souvent d'un travail inférieur, qu'elle ne figure

pas sur les monnaies d'or ou d'argent purs, mais sur la plupart de celles en potin, et enfin, qu'on ne la trouve pas imitée sur les monnaies frappées en Sardaigne qui appartiennent sans doute à la Ire époque, la scule durant laquelle cette île était soumise à Carthage (cf. § 2 et § 10). têtes très-variées, comprises sous F et I, appartiennent à des époques bien différentes; il faut ainsi, suivant ce que nous venons de faire remarquer, rapporter à la première époque celles qui figurent sur les monnaies provenant des fouilles faites dans la Sardaigne (voyez p.108), à la dernière époque celles imitées sur la tête de Cérès E. L'exécution de la plupart de ces têtes est plus rude et plus barbare que négligée et accuse plutôt un dégré inférieur de la culture que la décadence de l'art monétaire; du travail imparfait on ne saurait donc conclure à une époque postérieure. aux lieux monétaires, les têtes A et B se trouvent sur des monnaies qui ont été fabriquées soit en Sicile, soit, comme nous le trouvons plus probable, à Carthage à l'aide de graveurs siciliens, let têtes C-E et G-H, sur des monnaies qui pour la plupart ont sans donte été frappées à Carthage, let têtes F et I enfin, sur des monnaies émises dans différentes colonies hors de la Sicile (cf. § 2). Pour ce qui est du rapport de ces têtes avec les disférentes espèces de monnaies, on voit que celle de Cérès comme déesse principale a été placée sur la plupart des monnaies d'or et d'argent, et exclusivement sur les plus grandes espèces faites de ces métaux; la tête de Proserpine ne se rencontre que sur des monnaies d'or et d'argent appartenant aux espèces inférieures, mais elle figure sur les bronzes les plus grands, et elle est la plus usitée sur les monnaies en bronze qui semblent avoir été frappées à Carthage. On rencontre assez souvent des têtes qui forment la transition d'une classe à une autre; nous avons désigné ces têtes par les lettres des deux classes, unies par un tiret; c'est ainsi que p. ex. E-F indique que telle tête nous présente bien le type E, mais que par l'exécution inférieure elle se rapproche des têtes dégénérées qui sont comprises sous la classe F.

Le cheval. Il est assez probable que chez les Libyphéniciens, ainsi que chez les Grecs, cet animal a été consacré au dieu de la mer 1); ce dieu était vénéré par les Carthaginois 2); c'est pourquoi plusieurs savants 3) ont été d'avis que c'est en symbole de Neptune que le cheval a été placé sur les monnaies de Carthage. Il faut cependant plutôt croire que le cheval est l'emblème de la Libye. 4) Le nord de l'Afrique, dans l'antiquité ainsi que de nos jours, avait abondance de chevaux, et les Libyens excellaient par leur habileté à les élever et à les dresser 5); c'est ce que Hérodote nous raconte spécialement des Zavèkes 6), qui habitaient le pays où Carthage était située. Le cheval est encore un type commun aux monnaies des rois de la Numidie et des villes dans l'intérieur de ce pays; mais sur celles-ci on ne saurait le regarder comme le symbole du dieu de la mer. Il ne paraît pas probable que la tradition d'un événement qui aurait dû être arrivé lors de la fondation de Carthage, ait eu quelque part au choix de ce type, comme plusieurs savants l'ont supposé (voyez p.117); il y aurait plus de raisons pour admettre que la présence du cheval

on disait que Neptune avait enseigné aux Barcéens, peuple d'origine libyenne dans la Cyrénaïque, l'art d'élever le cheval, voyez volume ler p.87 note 2.

²⁾ Voyez plus haut p. 56 note 4.

a) Mûnter Rel. d. Carth. p. 101-102. Cousinéry Monn. de la ligue achéenne p. 185. Récemment M. Aloys Mûller a émis l'opinion que l'emploi du cheval sur les monnales carthaginoises est à dériver de la circonstance que le

cheval a été voué à Baal comme dieu du soleil (Wien. Acad. d. Wissensch. 1860, XXXV,1, p. 39), opinion à laquelle nous ne saurions adhérer.

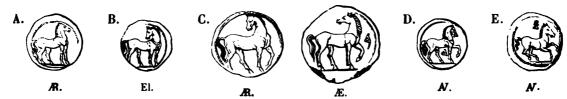
C'est ainsi que Movers a compris ce type, Phônizier II, 1, p. 4.

⁵⁾ Voyez le volume ler p. 36 note 5 et p. 87 note 2.

⁶⁾ Hérodote IV, 93.

sur les monnaies siciliennes 1), prises pour modèles par les Carthaginois lorsqu'ils commencèrent à battre monnaie, a contribué à l'adoption de ce type monétaire. Sur les monnaies frappées en Afrique, les chevaux ne sont en général pas si bien formés que ceux représentés sur les monnaies siciliennes. Le plus souvent, même sur les monnaies d'un beau style et d'une exécution soignée, ils sont maigres, musculeux, au cou épais ou aux jambes courtes 2); selon Strabon et Appien les chevaux puniques étaient petits et vifs. 3) On remarque souvent un licou autour de l'encolure du cheval. 4) Strabon rapporte que les chevaux des Libyens portaient un collier (περιτραχήλιον) de poil ou de coton, auquel pendait le frein, et qu'ils étaient si dociles qu'il suffit, pour les gouverner, d'une baguette 5); la cavalerie numide, comme nous l'apprennent Polybe et Virgile, ne se servait pas de mors. 6) Encore de nos jours dans le nord de l'Afrique le licou consiste en un cordon, habituellement en poil de chèvre avec un noeud coulant, formant une espèce de collier par lequel on mène le cheval. 7)

Le cheval est représenté dans cinq ou six différentes positions: debout tout simplement; debout, regardant en arrière; dans la même pose, levant l'une jambe de devant; marchant ou trottant; galopant. En voici les figures, que nous avons marquées de lettres aidant à les citer plus facilement.



Chacune de ces cinq positions se trouve sur les monnaies de tous les trois métaux, excepté C, qu'on ne rencontre pas sur les pièces d'or. Il se présente ici la question quel est le rapport de ces variations du type avec les époques, les lieux d'émission et les divisions monétaires. Quant au temps, on ne saurait admettre que ces variétés aient succédé l'une à l'autre, de sorte qu'un cheval dans telle position ait été le type usité à telle époque; voilà ce qu'on peut déduire de ce que les monnaies appartenant, à en juger par le style et le titre, à des époques différentes, portent le même cheval), et que les monnaies qui, selon tous les critères, ont été frappées simul-

- Sur les monnaies des villes autonomes de la Sicile, la représentation du cheval sans frein est peut-être un symbole de la liberté.
- 2) On trouve quelquefois des chevaux aux jambes disproportionnellement longues, mais ce n'est que sur les monnaies en potin et en bronze d'un travail médiocre.
- Strabon XVII p. 828: μεκροῖς Επποις χρώμενοι, ὀξέσε.
 Appien VIII, 100: Επποις μεκροῖς καὶ ταχέσε.
- 4) Voyez les figures des nºs 70-72, 112, 132, 231, 244, 246 et 249. Sur les monnaies aux mêmes types ce licou est tantôt omis, tantôt ajouté; souvent aussi la conservation de la monnale ne permet pas de décider si le cheval porte le licou ou non.
- 5) Strabon XVII p. 828: Οἱ ἱππόται σχοινοχαλίνοις χρώμενοι τοῖς ἵπποις καὶ γυμνοῖς καὶ εὐπειθέσιν ὤστ' ἀπὸ ὁαβθίου οἰακίζεσθαι περιτραχήλια θὲ ξύλινα ἢ τρίχινα, ἀφ' ὧν ὁ ὁυτὴρ ἀπήρτηται. Strabon appelle sans doute les chevaux σχοινοχαλίνοι parce qu'on

- se servait de la corde attachée au collier pour frein. Ce passage a été moins bien compris par Letronne (Traduction V p. 459) ainsi que par d'autres traducteurs; la représentation sur les monnaies carthaginoises conduit à montrer comment il faut expliquer le texte ancien.
- 6) Polybe III, 65. Virgile Enéide IV, 41: Numidæ infreni.
- 7) Ce renseignement est dû à une notice de Falbe dans son catalogue manuscrit, où est encore ajoutée la remarque que ce licou ou collier ne sert pas à attacher le cheval, ce qui se fait toujours par des entraves aux pieds, et qu'il s'appelle en arabe resen (), tandis que le licou européen est nommé schekimet (); aussi fait-ll observer que cet usage maintenu jusqu'à nos jours doit servir à entendre justement le passage dans Strabon, que nous venons de citer.
- 8) En examinant le catalogue, on trouvera dans les classes spéciales, représentant chacune le cheval dans une certaine position, des monnaies aux têtes d'un style diffé-

tanément ou pendant une même époque, présentent le cheval en poses différentes. 1) Les chevaux A, B et C, comme ils se trouvent sur celles des monnaies d'or et d'argent qui, d'après le style et le titre, sont de la plus ancienne date, ont dù être les premiers types; les chevaux D et E, suivant les mêmes indices, n'ont pas été en usage à la dernière époque; le cheval debout A, comme il est le plus commun et figure sur des monnaies de tous les genres, a été employé comme type jusqu'au Quant au rapport de la variation du type de cheval avec les lieux d'émission, il n'y a rien qui invite à croire que certaines colonies aient émis des monnaies présentant le cheval Tout ce qu'on en pourra dire, c'est que les monnaies exclusivement dans telle ou telle position. qui ont sans doute été frappées en Sardaigne (voy. § 2), ont pour types les chevaux A et B, et que le cheval E ne se trouve pas sur des monnaies qu'on aurait lieu de rapporter à d'autres lieux monétaires qu'à Carthage et à la Sicile. Ensin, quant à la question comment se rapporte la position du cheval aux divisions ou systèmes monétaires, nous verrons, en examinant les tables sur les monnaies d'or et d'argent, que ni les monnaies du même système, ni celles de la même division dans tous les systèmes ne nous offrent le même cheval, et que par conséquent on ne s'est point servi de la position du cheval comme d'une marque distinctive des systèmes ou des divisions en général; mais nous remarquerons que pourtant les divisions du même système se distinguent assez souvent l'une de l'autre par la différente pose du cheval. C'est ainsi que dans le système phénicien le statère a pour type le cheval E, le demi-statère le cheval A, et le quart de statère le cheval B, dans le système éginétique le distatère porte le cheval E, le statère le cheval B et le quart de statère le cheval D. Les monnaies d'argent nous en offrent également des preuves. On s'est donc bien servi de la représentation du cheval pour marquer différentes divisions monétaires, mais sans suivre aucune règle; nous trouverons aussi dans le même système le même cheval appliqué aux différentes divisions ainsi que des monnaies de la même division portant des chevaux différents; nous verrons dans le § suivant qu'on a en outre fait usage des symboles accessoires pour faire distinguer les divisions monétaires.

La tête de cheval. On a rapporté l'emploi de ce type à un mythe raconté par plusieurs anciens auteurs. 2) Lorsque les Tyriens jetèrent les fondements de Carthage, il fut raconté qu'ils trouvèrent sous la terre une tête de cheval au pied d'un palmier et que, regardant comme un signe de bon augure la tête de cet animal fougeux, ils donnèrent par cette raison à la ville le nom de Caccabe, tête de cheval. 3) Mais les anciens auteurs ont été en erreur en dérivant du grec ce nom, qui est phénicien ou libyen; c'est sans doute un conte dont il faut attribuer l'invention à la présence de la tête du cheval et du palmier sur les monnaies carthaginoises de même qu'à l'étymologie prétendue du nom primitif de Carthage. 4) Il ne faut pas donner aucune autre signification à la tête de cheval qu'au cheval entier; c'est une représentation qui se

rent et dont l'or ou l'argent est de différent titre, différences qu'il faut regarder comme des indices de différentes époques, cf. les §§ 8 et 10.

1) C'est ainsi que l'on trouve l'attitude du cheval variée sur les monnaies dentelées (nºº 92 et 116 suiv), qui datent sans doute du même temps, et sur les monnaies de potin, qui semblent appartenir toutes à la dernière epoque; des monnaies portant des têtes identiques par le style et les détails, ont souvent au revers des chevaux représentés différemment.

- Ainsi Eckhel Doctr. I p. 229-230, et Ugdulena Mon. punico-sicule p. 20.
- De κάρ, tête, et καβάλλης, cheval. Justin XVIII, 5. Enéide I, 442-445. Steph. Byz. s. v. Καρχήδων. Eusthatius ad Dionys. Perieg. v. 195. Silius Ital. II, 410-411: caput bellatoris equi.
- Conférer: Gesenius Monum. p. 421 s. v. Caccabe, Movers Phônizier II, 2, p.142-143.

trouve aussi, comme on le sait, sur les monnaies d'autres pays. Ce type est employé aux huitièmes de statère, à la pièce de 6 drachmes, à l'obole, et aux monnaies de cuivre frappées à différentes époques soit à Carthage soit hors de la capitale.

Le cheval ailé. D'après les mythes grecs Pégase avait été procréé dans la Libye par Neptune et Méduse 1) et dompté ensuite par Minerve. 2) Comme les divinités vénérées par les Grecs sous les noms de Neptune et de Minerve, avaient été objets du culte dans la Libye depuis l'époque la plus reculée, et qu'elles ont sans doute éte transmises de ce pays aux peuples grecs 3), il est assez probable que dans les mythes puniques le cheval ailé s'est trouvé dans un pareil rapport avec ces deux divinités 4), et sa présence sur une monnaie de Carthage s'en explique facilement. Du reste, il est assez probable que la représentation de Pégase sur les monnaies siciliennes a contribué au choix de ce type comme à celui des autres types sur les monnaies carthaginoises. Il se trouve uniquement sur les pièces de 10 et 8 drachmes, où on l'a placé pour distinguer ces espèces d'avec la pièce de 12 drachmes qui porte le cheval habituel. 5)

Le palmier, comme on le sait, était l'ancien symbole des Phéniciens, qu'on trouve employé sur les monnaies de Tyr, mère-ville de Carthage, et de même sur les monnaies d'autres colonies phéniciennes. La Phénicie était riche en palmiers, et c'était sans doute d'après le nom grec de cet arbre, qoivis, que les Grecs avaient appelé ainsi le littoral de Canaan. (6) Le type du palmier désigne donc l'origine nationale des Carthaginois, tandis que le cheval est l'emblème du pays qu'ils habitaient. On trouve souvent le palmier placé à côté du cheval; comme type principal il n'est employé qu'aux plus petites pièces d'or et d'argent, ainsi qu'aux bronzes sortis sans doute de l'atelier de Carthage.

§ 4. Les types accessoires.

Les types accessoires sont les suivants: un palmier, un symbole égyptien, un astre, un cercle radié, un croissant renfermant un disque, un caducée, un épi double, une enseigne, une couronne et enfin un symbole phénicien particulier. Ils figurent à côté du cheval ou de la tête de cheval; le signe lunaire se voit cependant aussi au droit de la monnaie (sur les n° 223 et 283-284). On rencontre quelquefois plusieurs symboles sur une même monnaie; ainsi les n° 108, 174, 178, 223 et 299 en présentent deux, les n° 146 et 300, trois. Le palmier et le symbole égyptien sont les types accessoires qu'on voit employés le plus fréquemment, sur les monnaies de tous les métaux et de différentes espèces; l'astre ne se trouve que sur les monnaies d'argent et de bronze; les autres symboles figurent exclusivement sur les bronzes. Le palmier, le symbole égyptien et l'astre ont été en usage depuis le commencement jusqu'au dernier temps, soit à Carthage, soit dans les colonies, le signe de la lune, à ce qu'il semble, seulement pendant la dernière époque

- 1) Hésiode Theog. v. 281. Apollod. II, 3, 2.
- 2) Pausanias II, 4, 1.
- 3) Voyez plus haut p. 19 et p. 55.
- 4) Pour la relation du cheval ailé avec le dieu de la mer, voyez: Braun Griech. Götterlehre § 341 p. 253, et Gerhard Griech. Mythologie I § 238, 1.
- 5) Les petits bronzes portant pour types le Pégase et des lettres phéniciennes appartiennent sans doute aux villes autonomes de la Sicile, voyez plus bas après § 11, n° 2.
- 6) Les anciens auteurs ainsi que plusieurs auteurs modernes ont dérivé le nom des Phéniciens de différentes autres origines, voyez Movers Phônizier II, 1, p.1 suiv.

ou hors de Carthage; voilà ce qui se laisse déduire du style et du titre des monnaies, portant ces symboles, voyez les §§ 2 et 8.

Ces symboles sont tous d'un sens national ou religieux. Le palmier, représenté en grand auprès du cheval, en petit à côté de la tête de cheval, est l'emblème connu des Phéniciens, qu'on trouve aussi employé comme type principal. Le symbole égyptien, composé d'un disque radié, flanqué de deux serpents portant chacun un disque sur la tête, nous présente le soleil combiné avec le serpent aspis, qui par les Égyptiens était appelé ouro, uréus, et considéré comme symbole de la divinité. Cet emblème est sans doute celui d'Osiris, dieu du soleil, qui a été adopté dans le culte punique et assimilé à Baal; à Alexandrie, à Byblus et en Chypre, Osiris sut confondu avec Adonis qui de même que Baal fut vénéré comme dieu du soleil. 1) L'astre doit être regardé comme le signe du soleil, tout comme sur les monnaies de la Cyrénaïque⁹) et d'autres pays grecs, et se rapporte sans doute à Baal; on voit la tête de ce dieu surmontée d'un astre sur une monnaie numide 3); il avait son temple à Carthage 4), et son nom se trouve souvent inscrit aux stèles votives trouvées dans son territoire, voyez plus bas p. 121. Sur les nºº 122 et 256 l'astre ressemble à une rosace comme sur d'autres monnaies puniques. 5) Le cercle radié (sur le nº 293) est probablement aussi une représentation du soleil; sur les monnaies de Sabrata on voit au frontispice du temple le soleil figuré d'une manière analogue. Le croissant renfermant le disque désigne la lune qui était un objet de culte chez les Carthaginois 6); comme c'était Astarte qui à Carthage était vénérée en divinité de la lune 7) sous le nom de Tanit 8), il faut prendre ce signe On l'a regardé comme représentant à la fois le soleil et la lune 9; mais pour celui d'Astarte. c'est uniquement le symbole de la lune, de sorte que le disque désigne la pleine lune. les preuves: sur une monnaie numide portant la tête de Baal surmontée de l'astre, on aperçoit au revers ce symbole sur la tête voilée d'Astarte 10); sur une monnaie d'or phénicienne, frappée probablement en Sardaigne 11), sur les monnaies de la ville de Bailo en Espagne, et sur les stèles votives consacrées à Baal-Chamman et à Astarte-Tanit 12), on le trouve associé à l'astre du soleil; le dieu égyptien Ooh-Thoth, identisié avec le dieu Lunus, porte le même symbole sur la tête, et le disque de la lune est placé entre les cornes de vache dont est surmontée la tête d'Isis. ducée se réfère au dieu Taaut-Cadmus, assimilé à Mercure 13), dont on voit souvent la tête et les attributs sur les monnaies des villes liby-phéniciennes; ce symbole se trouve aussi sculpté sur les

- 1) Voyez Movers Phonizier I p. 235 suiv.
- 2) Voyez le ler volume p. 110.
- Voyez dans le volume suivant: Hippo regius et Tipasa.
 C'est à tort que M. Ugdulena a regardé l'astre comme le symbole d'Astarte (Mon. pun. sic. p. 44).
- Polybe III, 11. Corn. Nepos Hannibal c. 2. Cf. Franks Archæologia brit. XXXVIII p. 217-218.
- 5) Voyez plus haut p. 33 note 5.
- 6) Plutarque De facie in orbe lunæ c. 26. Polybe VII, 9.
- 7) Herodien V, 6.
- 8) Ce nom, qui se lit sur un grand nombre de stèles votives de Carthage, tire sans doute son origine de Tanais, déesse assyro-perse, qui était également divinité de la lune et avait de l'affinité avec la déesse égyptienne Neith. Gesenius Monum. p. 171-172. Judas Étude dém. p. 42. Movers Phonizier I p. 616 suiv. Franks Archæologia brit.
- XXXVIII (1860) p. 214 suiv. Davis Carthage p. 256 suiv Heidenheim Deutsche Vierteljahrs-Schrift für engl. theol. Forschung n° I (1861) p.71-72. Que Tanit a été déesse de la lune, voilà ce qui s'ensuit de la circonstance que sur les stèles votives son nom est associé à celui de Baal solaire et accompagné quelquefois du signe de la lune, conférez plus bas p. 121 notes 5 et 7.
- Ainsi Lindberg dans son manuscrit et dernièrement Vogué dans l'Athenæum français 1855 p.139.
- 10) C'est la monnaie citée dans la note 3, dont il sera traité dans le volume suivant.
- Cette monnaie sera mentionnée plus bas à la fin de cette section sous le nº 7.
- Bourgade Toison d'or II, Inscr. 10me tunisienne. Heidenheim I. c. (note 8) p.77 fig.
- 13) Voyez, sur le culte de ce dieu, plus haut p. 34.

stèles de Carthage. 1) L'épi double (sur les n° 92 et 302) est le symbole de Cérès et de Proserpine, dont les têtes figurent sur la face des monnaies. Le bâton portant au bout un ornement de palmette (sur les n° 217-222), est une enseigne militaire ou une enseigne qui a été en usage dans les rits et les processions du culte; c'est à tort qu'on l'a pris pour une torche ou un sceptre 2). La couronne (sur les n° 146 et 178-179) peut de même être rapportée soit à des victoires remportées à la guerre, soit à des fêtes célébrées en l'honneur des dieux; sur une stèle carthaginoise on voit une couronne figurée entre deux symboles de Baal 3).

Le symbole qu'on voit figuré ainsi: 2, 3, 0, ou, encadré dans un cercle, 3, 3, sur les nº 74, 123 et 173, se rencontre sur les monnaies phéniciennes des lles de la Méditerranée occidendale 4) et de la Numidie 5), de même que sur un grand nombre de stèles votives carthaginoises et numides 6); il faut donc le considérer comme particulièrement phénicien ou punique. Des opinions très différentes ont été énoncées sur l'origine et la signification de ce symbole. Eckhel le dérivait du tau sacré égyptien 7); Raoul Rochette l'a identissé avec le même symbole égyptien, dit la croix ansée, signe de la vie divine ou immortelle 8), opinion qui est encore celle de M. Cavedoni 9). le regardait comme l'image de Baal et d'Astarte 10), ce en quoi il a été suivi par Creuzer qui voit dans cette figure une idole conique, pourvue de bras. 11) M. Ugdulena, sans considérer la figure de cette manière, pense que c'est un emblème se référant surtout à Astarte 12; M. Franks le prend pour-l'image de Tanith ou d'Astarte. 13) M. Judas, qui avait vu précédemment dans cette figure un personnage en invocation 14), s'est plus tard avisé de la considérer comme équivalente au symbole usité sur les monnaies des Sassanides et les monuments de Persépolis, que Silvestre de Sacy a pris pour une réduction, sous la figure la plus simple, du ferouher, symbole de l'âme vigilante et protectrice des génies ou des personnages humains. 15) Cette figure, si différemment interprétée, est sans doute à regarder comme un cône pourvu d'une tête et de bras, ou comme la partie supérieure d'une figure humaine réduite en symbole, servant à représenter l'image de Baal-Chamman ou de Baal comme dieu solaire. 16) Nous allons indiquer ce qui paraît plaider en faveur de cette Sur une des stèles votives la figure a l'un des bras terminant en une grappe de raisins, l'autre en une grénade 17); sur une autre stèle l'un des bras porte au bout une palme 18); sur une

- Dans le musée britannique, voyez Archæologia brit. 1860 p. 209. Heidenheim I. c. (note 8) p. 70 flg. Beulé Fouilles de Carthage pl. V, 7. M. Franks (Archæol. brit. 1860 p. 220) prend le caducée pour le symbole de Baal-Hamon. Cf. plus bas p. 121 note 1.
- 2) Mionnet I p. 272 nº 534; Suppl. I p. 414 nº 368.
- Bans le musée britannique, cf. Heidenheim 1. c. (note 8) p. 76 fig.
- 4) Sur les monnaies de Cossura et de Lopadusa (?). Sestini Cl. gen. p. 23, Fiorelli Mon. di città gr. p. 68. Conf. l'appendice à la fin de ce volume.
- 5) Revue num. fr. 1856 pl. XIII, 6.
- 6) Gesenius Monum. Tab. 16, 17, 23, 24 et 45 (47). Bourgade Toison d'or, llme partie, Carth. A. Beulé Fouilles de Carthage pl. V, 7. Archæologia brit. XXXVIII p. 209 et 220. Ailleurs.
- 7) Doctrina I p. 267.
- 8) Acad. des inscr. T. XVI p. 292 note 1 et p. 325-326.
- 9) Builetino arch. napol. anno II nº 33 p.125.

- 10) Monumenta p. 174 et 299. Cf. Alig. Encycl. 21 Th. Carthago p. 97-99.
- 11) Symbolik Neue Ausg. II p. 505 nº 16 et 19.
- 12) Monete punico-sicule p. 45-46.
- 13) Archæologia brit. XXXVIII p. 219-220.
- 14) Revue num. fr. 1856 p. 396.
- 15) Revue archéol. fr. XV, 1 (1858) p.135-136.
- 16) Le nom Chamman, אַרְהַרָּ, dérive sans doute de יְרָבְּיִר, le soleil ardent; il se rapproche aussi du nom du dieu perse Oman ou Aman, ainsi que du nom du dieu égyptien et libyen Ammon. Voyez, sur ce nom: Gesenius Lexicon p. 350 et Monumenta p. 170-171; Judas Étude p. 42; Movers Phônizier I p. 343 suiv. et Allg. Encycl. S. III Th. 24 p. 377 et 398; Franks Archæologia brit. Vol. XXXVIII (1860) p. 217 suiv.; Davis Carthage p. 261; Heidenheim D. Vierteljahrschr. № I (1861) p. 72.
- 17) Gesenius Monumenta Tab. 23.
- 18) Bourgade Toison d'or, Inscr. 9me tunisienne.

troisième chacun des bras se termine dans un cercle, destiné sans doute à désigner une couronne 1); plus d'une fois les bras ne sortent pas du sommet du cône, mais s'y appliquent plus bas, de sorte que la partie supérieure offre l'aspect d'un cou.²) Sur d'autres stèles la divinité, représentée en forme humaine et tenant également un rameau ou une couronne, est figurée d'une manière si grossière que ce n'est presque que par l'adjonction des jambes qu'elle se distingue d'avec la figure en question. 3) Le symbole du nº123, celui qui se retrouve le plus souvent sur les stèles, a l'apparence d'une figure aux bras levés; cette attitude paraît avoir été la plus usitée pour les images des divinités puniques, soit masculines, soit féminines, comme on le voit par les types de plusieurs monnaies de l'Afrique. 4) Les stèles sur lesquelles cette figure est sculptée, sont en général, à en juger par leur inscription, consacrées à Tanit et à Baal-Chamman, et quelquefois elles nous présentent le symbole deux fois répété 5); il est connu que dans les pays asiatiques des pierres coniques furent, depuis une époque reculée, employées en guise d'images de la divinité, soit masculine, soit féminine; il est donc probable que la figure symbolique dont il s'agit, a représenté l'une et l'autre des deux divinités. Que ce symbole n'a été celui d'Astarte seule, comme l'ont pensé plusieurs savants, peut être déduit de ce qu'une stèle sur laquelle une telle figure est sculptée, est, selon l'inscription, vouée à Baal-Chamman seul. 6) Dans les cas où il n'existe pas de raison particulière pour rapporter le symbole à toutes les deux divinités, il faut sans doute donner préférence à Baal, car sur certaines stèles on rencontre un cône surmonté du signe de la lune 7), qui est Dans le vieux testament les images de Baal sont appelées évidemment le symbole d'Astarte. Chammanim 8); on pourra bien assigner ce nom à la figure symbolique dont nous venons de nous occuper.

Quant à la signification qu'il faut assigner aux types accessoires dans l'empreinte monétaire, il est d'abord à regarder comme certain que ce ne sont pas des signes de magistrats, pour lesquels on a souvent pris les symboles de ce genre sur les monnaies grecques. 9) C'est là un fait qui résulte déjà de la circonstance que ces symboles, pour une partie, se répètent sur des monnaies appartenant à des temps et à des lieux différents; il faut y ajouter, qu'ils sont en très petit nombre relativement à la longue période qu'embrassent les monnaies de Carthage, qu'ils sont tout aussi saillants que les types principaux, enfin qu'ils ont tous, comme nous venons de le démontrer, une signification générale, religieuse ou nationale. Ensuite, il n'y a pas de raison pour considérer ces symboles comme des signes de différents ateliers monétaires de Carthage; on trouve d'autres marques moins saillantes qui sans doute sont celles des ateliers, voyez plus bas le § 7. Il n'est non plus vraisemblable que ce soient des symboles de différentes villes, car plusieurs des mêmes symboles, tels que le palmier, le signe égyptien et l'astre, sont placés soit sur les monnaies d'or et

- Revue archéol. fr. XV, 1 (1858) pl. 334. Annali dell'inst. archeol. XIX tav. d'agg. 1 p. 201 (le cercle a été pris par d'autres pour un caducée, cf. plus haut p. 120 note 1).
- Gesenius Monumenta Tab. 24. Revue archéol. I. c. note précédente.
- 3) Revue archéol. fr. VI pl. 110, 4 et 5.
- 4) C'est dans cette attitude qu'on voit Sérapis représenté sur les monnaies de Sabrata (p. 29), Baal-Dagon sur celles d'Adrumète (p. 29) et Thuro-Chusartis sur celles de Hippo Diarrhytus; l'image de Sérapis sur les dites
- monnaies est très-grossière, et ses jambes paraissent dépourvues de pieds. On voit encore Gérès dans la même position sur les monnaies vandales.
- Gesenius Monumenta Tab. 16. Archæologia brit. 1860
 p. 220 fig., cf. Heidenheim l. c. p. 76 fig.
- 6) Gesenius Monumenta Tab. 23.
- 7) Bourgade Toison d'or, Inscr. 9me et 29me de Tunis.
- 8) Gesenius Lexicon p. 349-350.
- 9) Voyez le ler volume p. 109.

Digitized by Google

d'argent qui ont sans doute été frappées à Carthage, soit sur les bronzes qui, à en juger par les trouvailles et la fabrique grossière, ont dù être émises dans les colonies. 1) Il faut donc croire que ces symboles ont fait une partie essentielle des types monétaires de Carthage. probable que souvent, par l'adjonction d'un tel symbole, de même que par le changement de la position du cheval (cf. p. 117), on a voulu faire distinguer les divisions monétaires. ainsi que sur les monnaies qui portent le cheval debout (A), type qui est le plus commun, on a placé le palmier, le symbole égyptien et l'astre comme marques distinctives de différentes divisions. En examinant les monnaies d'or et d'argent de la Ire classe, offrant ce type, on remarquera que les demi-statères du système olympique (nº 54-56) et le quart de statère du système phénicien (nº 57) ont un palmier, tandis que le cheval apparaît seul sur les statères du premier système (nºº 45-53) et sur les demi-statères du dernier système (n° 58-61), puis, que dans le système phénicien les drachmes (nº 84-85 et 87-89) portent le palmier ou le symbole égyptien, qui manque sur les demi-drachmes (nº 86 et 90-91), ensuite, dans la série des pièces en potin, que les tétradrachmes et les drachmes du système phénicien (nº 94 et 95) ont pour symbole l'astre qui n'apparaît pas sur les didrachmes du même système (n° 96-98), et que l'octodrachme du système asiatique (n° 99) offre le symbole égyptien, les tétradrachmes du même système (n° 100-105), le palmier. Il se peut que certains événements aient motivé le choix de tel ou tel symbole; mais il est tout aussi possible que l'emploi d'un nouveau type accessoire n'ait souvent été dù qu'à un changement personnel dans le gouvernement de l'État ou dans la direction de la Monnaie, quand un nouveau magistrat a voulu marquer de cette manière les monnaies émises sous son administration.

§ 5. La légende fray.

Cette légende, la seule qui soit écrite en entier sur les monnaies frappées à Carthage, se trouve sur les monnaies d'or et d'argent du plus grand module, savoir sur le distatère n° 76°), et sur le décadrachme et l'octodrachme n° 127-128. Il n'y a pas d'épigraphe phénicienne qui ait subi des interprétations plus divergentes. Pellerin, prenant d'abord la 2me et la 4me lettre pour qoph, y vit le nom de Carthage), ce qui fut repris plus tard par Lindberg). Bayer) et Bellermann), en lisant אום, présumaient que c'était le nom de Byrsa, citadelle de Carthage. Barthélemy avait déjà précédemment considéré comme un aleph la 2me et la 4me lettre; cette opinion fut adoptée par Pellerin, qui abandonna sa première explication), et la lecture אום a depuis ce temps été généralement considérée comme juste. Gesenius traduisit ce mot fons signi ou miraculi, dénomination par laquelle il entendit d'abord la ville de Thermæ Himerenses, appelée ainsi à cause de ses eaux thermales, et dans la suite la fontaine Arethuse à Syracuse, à quelle ville il attribuait ces

- 1) Au cas qu'on veuille prendre les lettres isolées pour des initiales de noms de villes ou de magistrats monétaires, il faudra remarquer que sur les monnales qui sélon la fabrique semblent appartenir à la même ville ou à la même époque, une même lettre se trouve souvent jointe à différents symboles accessoires.
- 2) La première lettre, faute de flan, n'est pas apparente sur la monnaie d'or; c'est à tort que M. Judas (Étude p. 199-200) en a pris la légende pour complète. On
- aperçoit encore des traces de la lettre beth au bord de la pièce.
- 3) Supplément I p. 25.
- 4) De inscr. Melitensi p. 42 note 95.
- 5) Del alfabeto y lengua etc. p. 377, cf. Gesenius Palaogr. Studien p. 55 suiv.
- 6) Bem. üb. phon. Münzen I p. 20.
- 7) Recueil III p. 19.

monnaies. 1) Movers a de même rapporté ces monnaies à Syracuse; en traduisant par fontaine de l'île c. à d. de l'île d'Ortygia où se trouvait la source d'Arethuse, il les regardait comme frappées par une colonie phénicienne établie dans cette île. 2) Grotefend était d'avis que cette légende désigne Lilybæum, ville tirant son nom, selon Diodore, d'un puits situé dans le voisinage, auprès duquel les Carthaginois, lorsqu'ils débarquèrent pour la première fois en Sicile, avaient planté leurs bannières 3); dernièrement M. Ugdulena s'est déclaré en faveur de cette explication 4). M. Judas qui, en supposant que la légende exprime le nom même d'Aréthuse, avait précédemment attribué ces monnaies à Syracuse 5), a récemment énoncé l'opinion qu'elle présente le nom phénicien de Panorme; il traduit sur Oreth, en renvoyant à un ancien auteur selon lequel la rivière auprès de Panorme a porté le nom d'Orethus. 6) Voilà donc quatre différentes villes de la Sicile auxquelles, à partir de Gesenius, on a rapporté ces monnaies. Nous allons indiquer ce qu'il y aura à objecter contre ces interprétations, puis, exposer les motifs par lesquels nous avons placé ces pièces dans la série des monnaies africaines de Carthage, enfin, examiner quelle signification on pourra donner à la légende.

Pour ce qui regarde d'abord la lecture, il est plus que douteux qu'il faille lire באראם; la 4me lettre est plutôt un tsade qu'un aleph. Cette lettre, qui sur tous les exemplaires présente précisément la même forme, dissère de la deuxième 7); on rencontre souvent un pareil tsade dans les inscriptions carthaginoises 8); mais ce qui surtout porte à croire que c'est un tsade, c'est la manière variée dont cette lettre est écrite sur les pièces du nº 211. Ces pièces portent deux lettres; l'une, placée devant le cheval, est un aleph qui a constamment la forme 🤾; l'autre, audessous du cheval, est variée ainsi: 1, 1, 1, 1, 1, comme ces caractères nous offrent la transition de l'une forme dans l'autre, et que d'ailleurs les monnaies sont parfaitement pareilles à l'égard du style et des détails de la tête et du cheval, il est très probable qu'ils représentent une seule et même lettre qui ne peut être que le tsade; nul autre tsade ne se trouve sur les monnaies car-On ne rencontre pas un aleph de cette forme sur les monnaies de Carthage, ni sur les siciliennes, ni sur les africaines; sur ces dernières les formes variées de la lettre aleph s'accordent toutes en ce que les petites barres transversales, l'une ou toutes les deux, traversent le long trait vertical de manière à reparattre à gauche. 9) li est donc très vraisemblable que בארצת est la juste leçon. Mais quand même on prendrait la 4me lettre pour un aleph, il ne faudrait pas rapporter ces monnaies à aucune des quatre villes en Sicile qu'on a proposées. Pour Himéra, il

i) Paläogr. Studien p. 66. Monumenta p. 295.

²⁾ Phonizier II, 2, p. 327.

³⁾ Blätter für Münzkunde II p. 179.

⁴⁾ Monete punico-sicule p. 28.

⁵⁾ Étude p. 200.

Orethus fluvius Panorhmi Siciliæ. Vibius Sequester dans Catalogue des fleuves. Revue archéol. XVI (1860) p. 660.

⁷⁾ Nous avons examiné 14 exemplaires de ces monnaies. La 4me lettre n'a pas été exactement figurée ni par Bayer (l. c. p.122 note 5), ni par Pellerin (Recueil III pl. 88,6), ni par Gesenius (Paläogr. Stud. tab. IV, 18-19, Monum. tab. 38, XI, C), ni par Ugdulena (l. c. tav. II, 29).

⁸⁾ Voyez p. e. la table gravée dans Davis Carthage p. 279. Cf. l'inscription de Marseille.

⁹⁾ Conférez plus haut p.105. Pour prouver que la lettre en question est un aleph, Gesenius a renvoyé aux monnaies attribuées à Gaulos ou Enna (Paláogr. Stud. p. 66); on trouve en effet dans Gesenius Monumenta tab. 40, parmi les variantes d'aleph, des formes pareilles. Mais comme nous n'avons rencontré un tel caractère sur aucun exemplaire du grand nombre que nous avons examiné de ces monnaies, nous inclinons à supposer que les dits caractères sur la table de Gesenius ont été gravés d'après des spécimens moins distincts. Quoiqu'il en soit, c'est par les monnaies de Carthage elles mêmes qu'il faut éclaircir les monnaies de Carthage, et non par des monnaies étrangères.

est à remarquer que ce nom même dérive sans doute du phénicien 1), à moins qu'on ne présume, selon l'opinion de M. Ugdulena, que cette ville a été appelée Ia en phénicien. 2) Quant à Syracuse, il ne paraît pas probable que cette ville ait frappé des monnaies à une épigraphe phénicienne ou à un type carthaginois tel que celui au revers de la pièce d'or, ni non plus qu'une colonie phénicienne établie à Syracuse ait émis de si grandes monnaies d'or et d'argent; encore a-t-on objecté, avec bonne raison, contre l'interprétation de la fontaine d'Arethuse donnée à אראת, que le mot באר en hébreu signisse un puits creusé, et non une source. a) On ne saurait non plus admettre que la ville de Lilybée ait été nommée מאראת par les Carthaginois d'après l'ancien puits de cet endroit; Lilybæum en a sans doute été lui-même le nom phénicien; Diodore dit expressément que cette ville tirait le nom $\Delta i \lambda i \beta \alpha i \sigma \nu$ du dit puits, et que celui-ci avait déjà eu ce nom à l'époque reculée où les Carthaginois prirent terre pour la première fois en Sicile; le puits dut probablement son nom au promontoire voisin, appelé ainsi par les Phéniciens à cause de sa position proéminente en face de la Libye 4). Pour ce qui est ensin de la ville de Panorme, il faut faire relever que ces monnaies, comme nous le ferons voir tout-de-suite, se distinguent essentiellement d'avec les tétradrachmes, décrits dans la section A, qui ont sans doute été frappés, pour la plupart, dans cette ville. Cette dernière considération s'oppose en général à l'idée d'attribuer ces monnaies à la Sicile.

Les monnaies dont nous nous occupons, diffèrent des monnaies siciliennes à l'égard du style, de l'écriture et du poids, tandis que sous les mêmes rapports elles se rapprochent des mon-C'est le style carthaginois bien prononcé que nous offre le travail; le caractère de la tête de Cérès, celui que nous avons marqué de la lettre D, se retrouve dans d'autres têtes sur les monnaies d'or et d'argent de cette section qui, pour différentes raisons, doivent être rapportées à l'atelier de Carthage; le cheval, par sa taille, s'éloigne autant des chevaux figurés sur les tétradrachmes siciliens qu'il ressemble à beaucoup d'autres chevaux sur les monnaies africaines; le cheval ailé vole de manière que la partie supérieure de l'aile se porte en avant, manière différant de celle dont on voit représenté le Pégase sur les monnaies de la Sicile et sur d'autres monnaies grecques 5); le relief, soit de la tête, soit du cheval, est très-plat, tandis que les monnaies correspondantes de la Sicile présentent un relief saillant. 6) Pour l'écriture, on ne rencontre ni le 2me ni le 4me caractère sur les monnaies de la Sicile, mais l'un et l'autre se retrouvent sur d'autres monnaies africaines de Carthage; voyez ce que nous avons fait observer plus haut p. 105 et p. 123. Quant au poids enfin, ces monnaies ne rentrent pas dans le système attique, auquel appartiennent les monnaies carthaginoises qu'on peut avec certitude attribuer à la Sicile (voyez p. 83), mais elles s'adaptent parfaitement à deux systèmes dans lesquels sont frappées d'autres monnaies africaines; la pièce d'or est un distatère d'après le système éginétique, pesant le double des statères nº 63-667;

Judas Étude p.197, cf. Revue archéol. fr. XVI (1860) p. 654.
 Movers Phonizier II, 2, p. 339.

Monete punico-sic. p. 31 sulv., cf. Judas dans la Revue archéol. l. c. p 652.

⁸⁾ Voyez Grotefend et Ugdulena II. cc. notes précédentes.

לכר (לכר Libyam. Cf. Movers Phonizier II, 2, p. 333, Judas Revue archéol. l. c. p. 659.

⁵⁾ Le type de Pégase, qui est d'un emploi fréquent sur les monnaies de la Sicile, n'empêche pas de rapporter ces

monnaies à l'Afrique; nous avons démontré plus haut (p.118) que le cheval ailé, par son rapport avec Neptune, Méduse et Minerve, convient fort bien à l'empreinte d'une monnaie africaine.

⁶⁾ Aussi P. Bayer s'est-il appuyé sur le style du travail en rapportant ces monnaies à l'Afrique. Voyez Gesenius Palàogr. Stud. p. 56.

Nous ignorons si cette monnaie est d'or ou d'électrum; le poids en convient mieux au dernier métal. M. Queipo

les monnaies d'argent sont des pièces de 10 drachmes et de 8 drachmes du système phénicien, et forment avec la pièce de 12 drachmes n° 125 et celle de 6 drachmes n° 129, toutes du même style, une série bien cohérente de divisions de ce système. ¹) Il est donc de toute probabilité que ces monnaies sont sorties de l'atelier de Carthage.

Si, d'après ce que nous venons d'exposer, on admet que les monnaies en question ont été frappées à Carthage et que l'épigraphe doit être transcrite בארצח, l'interprétation qui s'en présente, de prime-abord, est celle proposée autrefois par Bayer et Pellerin, savoir que c'est le nom de Byrsa, citadelle de Carthage. M. Judas a objecté à cette interprétation que le nom de Byrsa, étant le même que l'hébreu בצרה, forteresse, a dû être écrit en phénicien de la même manière, et que c'est dans la prononciation des étrangers que les lettres 2 et 7 ont été transposées 2); mais comme une telle transposition n'est pas rare dans les langues sémitiques, il se peut bien qu'elle ait eu lieu dans ce mot, passant de l'hébreu dans le phénicien. Il est en outre à remarquer qu'il se trouve dans le sémitique un mot rapproché, de la même signification, écrit בירָה en hebreu a, en chaldaïque et en syriaque 4), d'où plusieurs places fortes de la Mésopotamie tiraient le nom de Birtha, et qui a sans doute aussi existé dans l'ancien dialecte assyrien, comme on peut le conclure du nom de la ville de Borsippa dans les inscriptions de Babylone et de Il n'est pas invraisemblable que le mot phénicien ait été formé par une fusion de ce Niniveh. 5) mot avec בַּצְרַח. Aleph, intercalé entre la 1^{re} et la 3^{me} lettre de la légende dont il s'agit, se laisse dériver du mot appartenant au dialecte assyrien qui fut prononcé par a; le son y dans Byrsacorrespond à la prononciation du même mot par i dans le chaldaïque et le syriaque, où la lettre jod fut ajoutée; on voit par les passages puniques dans le Poenulus de Plautus, qu'en Afrique aleph a par préférence été prononcé par la voyelle y. Il est permis de croire que l'hôtel de la Monnaie s'est trouvé dans l'ancienne cité ou la haute ville, appelée Byrsa, et il est donc bien naturel que l'on a inscrit ce nom aux monnaies frappées à Carthage; quoiqu'il en soit, il est plus probable que le nom de Byrsa y a été inscrit que celui de Kart chadasat, nom donné à Carthage surtout par les peuples étrangers et qui fut par cette raison placé sur les monnaies frappées en Sicile. 6)

(Syst. monét. I p. 414) l'a prise pour une pièce de 6 drachmes du système phénicien; mais on ne connaît pas d'autres pièces d'or de 3 statères (= 6 drachmes), tandis que les distatères se rencontrent assez souvent.

- 1) M. Queipo (l. c.) a également pris le nº 127 pour un décadrachme phénicien. M. Boeckh l'a regardé comme un pentadrachme éginétique (Metrol Unters. p. 334); mais cette espèce est plus insolite, et les monnaies carthaginoises en argent, à ce qu'il semble, n'ont pas été frappées d'après le système éginétique.
- 2) Etude p. 199.
- 3) Dans les livres de l'Ancien Testament d'une époque postérieure, ceux de Nehemia, Esther et Daniel.
- 4) Il se peut que ce mot provienne de בצרה, de sorte que y ait été changé en y, comme dans d'autres mots du dialecte chaldaique et aramaique.
- 5) MM. Rawlinson, Talbot et Oppert, d'accord l'un avec l'autre, interprétent un groupe en caractères cunéiformes sur un
- cylindre babylonien et dans les sculptures de Korsabad, par Borsippa, en prenant la première syllabe, écrite Bar, dans le sens de forteresse. Journal of roy. asiatic society Vol. XVIII P. 1 p. 30 et 38. Journal asiatique Serie V T. IX p. 500. Le même mot se retrouve dans l'arabe γος; il s'est conservé dans le nom actuel de Borsippa: Birs Nimrud, cf. Oppert dans Zeitschr. f. deutsche morgenl. Gesellschaft VII p. 406.
- 6) Je ne sais s'il plairait à quelqu'un de traduire מוגים dans le pays c. à d. dans le continent africain, épigraphe qui aurait pu être opposée à la légende איא dont sont inscrites beaucoup de monnaies frappées en Sicile et qui peut signifier l'ue. Le mot ארצור dans l'Ancien Testament, dans le livre de Hiob et la prophétie d'Esaia, et le mot correspondant dans le chaldaïque et le syriaque est également féminin.

Pour le cas qu'on ne trouve pas satisfaisante l'interprétation que nous venons de faire valoir, ou que l'on préfère de voir un aleph dans la lettre pénultième, il nous reste encore un expédient, c'est de prendre cette épigraphe pour un nom de personne. On trouve assez souvent dans le phénicien des noms d'homme terminant en tau. 1) Ce serait donc le nom de l'un des deux suffètes qui étaient à la tête du gouvernement; c'est ainsi que chez les anciens auteurs, dans les récits historiques, il n'est généralement fait mention que d'un suffète, celui qui était chargé du suprême pouvoir exécutif, nommé βασιλεύς, στρατηγός, prætor. 2) Sur un des tétradrachmes siciliens, le n° 29, on trouve un nom écrit en entier qui peut de même être celui d'un magistrat, et d'autres monnaies frappées à Carthage portent des noms abrégés qui sans doute désignent des magistrats, voyez le § suivant. 3)

§ 6. Les noms abrégés, les lettres isolées, l'écriture.

Le statère n°2 porte à l'exergue deux groupes bilittères, séparés par un point. Autant qu'il est possible d'en discerner les caractères, qui sont très minces, ils fournissent: (TA); les deux lettres au milieu sont penchées l'une vers l'autre, ce qu'il faut dériver de l'étroit espace de l'exergue. Cette légende, de même que les légendes analogues sur les monnaies de Sabrata (voyez p.27-28 et 33), présente sans doute deux noms de personnes abrégés, soit les noms de deux suffètes, soit les noms de deux magistrats ou officiers monétaires; le dernier paraît plus probable par suite de la petitesse des lettres.

On trouve une seule fois deux lettres écrites l'une à côté de l'autre, savoir on sur le tétradrachme n° 121. Dutens 4) a vu dans ces lettres le commencement du nom de Gela en Sicile; mais la monnaie ne peut être rapportée à la Sicile. Cette pièce fait partie d'une série de tétradrachmes qui, par suite de leur conformité à l'égard des types, du style, du flan dentelé et du poids, ont dù être frappés à une même époque et dans une même ville, sans doute à Carthage; il faut donc expliquer cette couple de lettres de la même manière que les lettres solitaires jod et aïn qu'on rencontre sur d'autres pièces de cette série, c. à d. par un nom de magistrat abrégé. Deux lettres se trouvent assez souvent placées en différents endroits dans le champ; voyez les n° 98,139, 155-159,191, 211-215, 224 et 292. Swinton 5), lisant ensemble et sur le n° 155, et et sur le n° 215, croyait que ces lettres désignent des villes siciliennes, les premières Abacænum, les dernières Hybla; mais ces monnaies n'ont pas été frappées dans la Sicile. Deux lettres, placées de cette manière, l'une en distance de l'autre, doivent plutôt être prises chacune à part, dans le même sens que les lettres solitaires dont nous allons traiter dans le suivant; on trouve la même

¹⁾ On rencontre ainsi dans les inscriptions lapidaires puniques les noms d'homme: Agelmat, Abircat, Mezimachat, Mezat, voyez Levy Phônizische Studien II (1857) p. 49, 65 et 80. Dans l'Ancien Testament se trouvent Goliat et Achuzat (Genesis 26, 26). Si l'on donne préférence à la leçon NON, il se présente un nom d'homme semblable dans I Paralip. 5, 6 et 7, 37, écrit

Voyez Gesenius dans Allg. Encycl. Th. XXI, Carthago, p. 88-89; Movers Phonizier II, 1, p. 535-536.

³⁾ Si l'on objecte qu'il faudrait plutôt prendre cette légende pour le nom du lieu d'émission, attendu qu'elle est la seule dont la monnaie soit signée, nous renverrons aux monnales grecques de différents pays qui ne portent aucun autre nom que celui d'un magistrat, p. ex. de la Cyrénaïque, de Cnossus en Crète, de la Béotie, de Clazomène en Ionie etc.

⁴⁾ Explication de méd. gr. et phén. p.155.

⁵⁾ Philos. transactions LIV p. 408-409, cf. LVIII p. 267.

lettre deux fois répétée sur le n°191. Le n°199 présente un caractère qui paraît composé de deux lettres, savoir , qui est probablement une ligature de ou no. 1) Cette monnaie a sans doute été émise en Sardaigne (voyez le § 2); il y a quelque raison pour croire, comme nous le ferons remarquer plus loin, que les lettres inscrites aux monnaies carthaginoises frappées dans cette tle, sont des initiales de noms de villes; il se peut donc que ce caractère désigne une des villes dont le nom commençait ainsi, savoir Biora ou Bitia), et qu'on ait lié jod avec beth pour distinguer cette ville d'avec une autre, celle de Bosa, qui a été désignée par un seul beth.

Swinton prenait les lettres solitaires sur les monnaies carthaginoises pour des initiales de noms de villes; en rapportant à la Sicile les monnaies africaines, il interprétait 🔨 par Gela et 🧌 par Hybla, voyez la page précédente. Eckhel se moquait des interprétations proposées par ce savant, ainsi que de la promesse faite par Bayer de vouloir expliquer les lettres sur les monnaies de Carthage; il le croyait le plus prudent de s'en abstenir.6) Pendant le temps dernier on y est revenu. M. Ugdulena, supposant que les monnaies de Carthage ont été toutes frappées en Sicile, pense que 🥇 désigne Himera, dont il voit le nom punique dans la légende 🏋, que 🤊 est la marque de Lilybée, ville qui, selon lui, a été appelée par les Carthaginois באראח, et que les lettres 🌱 et 🥻 sont les signes de Panorme, les prenant toutes les deux pour des abréviations du mot Machanat. 7 M. Spano b) a enfin émis la conjecture que les lettres sur les monnaies provenant des trouvailles faites en Sardaigne (voyez p. 108), désignent des villes de cette île; ce savant propose d'expliquer en Chornu, 4 en Macomer, 9 en Bosa, 1 en Ghilarza, en faisant remarquer que ces villes, soit d'après leurs noms, soit d'après les antiquités trouvées dans leurs environs, sont d'origine phénicienne ou punique, et qu'elles sont situées dans la contrée même où l'on a exhumé ces monnaies; quant aux autres lettres inscrites aux monnaies des trouvailles sardes, il suppose qu'on trouverait égalément des noms de ville correspondants, si l'on connaissait toutes les localités de cette contrée à l'époque carthaginoise.

Plusieurs explications de ces lettres se présentent à l'idée; on pourra croire que ce sont des chiffres marquant l'ordre des émissions des monnaies, ou qu'elles ont désigné différents ateliers

- 1) On pourrait de même regarder le caractère sur le n°154 comme un monogramme composé de we; mais comme dans les inscriptions lapidaires on trouve souvent le thet orné au milieu, il faut plutôt y voir cette lettre.
- Mannert Géogr. IX, 2, p. 502. Movers Phonizier II, 2, p. 574.
- 8) Le caractère \(\mathbf{N} \) sur les n° 58-59 est sans doute le chiffre 20, parce qu'il a cette valeur sur le n° 93 et que la lettre he sur le n° 2 présente une autre forme.
- 4) Ou], si l'on préfère de prendre pour lamed les lettres sur les n° 222 et 292.
- 5) Il est douteux si la marque au droit du nº 283 est la lettre jod ou le signe de la lune.
- 6) Doctrina III p. 417.
- Mon. punico-sicule p. 43. Conférer plus haut p. 80 et p. 82 note 3.
- 8) Bulletino Sardo IV (1858) p.104.

monétaires, ou des noms d'individus, soit d'officiers de la Monnaie, soit de magistrats, ou ensin Comme les monnaies carthaginoises ont été frappées durant une longue des noms de villes. époque, soit dans la capitale, soit dans les colonies, il s'ensuit de là qu'on est autorisé à expliquer de différente manière les lettres sur des monnaies de différente fabrique. Il n'y a pas de raison pour admettre que ces lettres ont rempli la fonction de chisfres numéraux 1); on ne trouve dans aucune des séries dont il s'agit une suite continue de caractères depuis le commencement de l'alphabet ⁹), ni les lettres désignant les unités jointes à celles qui marquaient les dixaines, mais on rencontre plusieurs lettres qui auraient indiqué un nombre trop élevé. Quant aux monnaies frappées à Carthage ou dans telle autre ville où une grande fabrication de monnaies a eu lieu, il est possible que les lettres aient été des marques de différents ateliers appartenant à la Monnaie; c'est ainsi qu'il faut sans doute expliquer la suite des 12 premières lettres de l'alphabet dans une série de monnaies frappées à Cyrène 3); il nous paraît cependant plus simple et plus analogue à l'usage des lettres sur les monnaies grecques, de les considérer comme les initiales des noms de fonctionnaires employés aux ateliers, ou bien des magistrats qui leur étaient préposés, surtout en considérant que les lettres ne font pas une suite cohérente de l'alphabet. Il importe peu, du reste, de savoir si les lettres sur des monnaies frappées dans une même ville ont eu l'une ou l'autre de ces Ce qui offre plus d'interêt, c'est de connaître s'il y a quelques lettres qui désignent Nous alions examiner spécialement les séries qui renferment les monnaies aux lettres, des villes. pour faire voir ce qu'il y aura de plus probable dans cette question. Sur les monnaies d'or et d'argent, comme elles ont sans doute été frappées à Carthage, il faut regarder les lettres comme des marques d'ateliers ou de personnes 4); il en est de même quant aux lettres dans les séries des bronzes qui portent les têtes de Proserpine G et H et les têtes de Cérès A et B, savoir les nºº 150-159, 203-215, 245-251 et 261-264⁵), car le travail supérieur par lequel se distinguent les monnaies de ces séries, nous renvoie à la capitale. 6) Lorsqu'on examine les monnaies aux lettres dont la fabrication peut être rapportée à la Sardaigne (voyez p. 108), on trouvera que celles qui portent des lettres différentes, présentent aussi des têtes différentes, ce qui nous fait croire que ces monnaies ne sont pas sorties du même atelier, mais qu'elles ont été battues dans plusieurs villes. est donc bien possible que les lettres en soient des initiales de noms de villes, comme le pense M. Spano, et que 1, 9, 4 et 4 aient été les signes de Cornus, Bosa, Gurulis et Macopsisa (Macomer), villes phéniciennes situées dans la partie occidentale de l'île où l'on a fait les trouvailles Il faut ajouter que, si l'on ne veut pas se borner à cette contrée, on trouve de ces monnaies. ailleurs en Sardaigne des villes d'origine phénicienne dont les noms correspondent assez bien avec les autres lettres gravées sur ces monnaies. 7) La présence de deux lettres sur une même mon-

Nous avons déjà excepté du nombre des lettres un caractère qui semble numéral, voyez p. 127 note 3.

Nulle série ne présente plus que les 3 ou 4 premières lettres de l'alphabet sans interruption.

a) Voyez Volume l p.76.

⁴⁾ Si quelques-unes des monnaies d'argent ont été frappées à Carthage Neuve (cf. p. 107 et 109), les lettres qui s'y trouvent, ont dû avoir le même sens.

⁵⁾ A moins que la suite nºº 261-264 n'appartienne à la Sicile, cf. p. 110.

⁶⁾ Il est rare de trouver dans une des séries citées une

monnaie marquée de la même lettre qu'une monnaie d'une autre série; ces pièces à la même lettre dans les diverses séries dissèrent par la tête et le style, si l'on excepte les n° 97-98 de potin qui ressemblent aux n° 140-141 de bronze, et les n° 156 et 210 de bronze qui portent tous les deux une tête identique; les lettres sur ces n° désignent donc la même personne ou le même atelier.

⁷⁾ Aleph peut désigner une des villes dont le nom en grec ou en latin avait l'O ou l'U pour 1re lettre, daleth une de celles dont le nom a été écrit par un T initial par

naie peut indiquer une alliance monétaire entre deux villes, à moins qu'on ne préfère de prendre l'une pour l'initiale d'un nom de magistrat. Restent les monnaies en bronze signées de lettres qu'on ne saurait attribuer avec quelque probabilité ni à Carthage ni à la Sardaigne; elles forment les séries suivantes: n° 134-145, 183-185, 204-211, 217-222 et 281-292. Les pièces appartenant à la série n° 183 suiv. offrent une tête identique; dans les séries n° 204 suiv. et n° 217 suiv. on voit également des têtes assez ressemblantes entre elles; il est permis d'en déduire que dans chacune de ces séries les monnaies à lettres différentes ont été frappées dans une même ville, et que par conséquent les lettres doivent être regardées comme des initiales de noms de personnes. Il en est autrement des séries n° 134 suiv. et n° 281 suiv.; celles-ci nous présentent une assez grande diversité dans les têtes; il est donc bien possible que les monnaies qui en font part, aient été émises dans différentes villes, et que plusieurs des lettres en désignent les noms.

§ 7. Différentes autres marques.

Il se trouve fréquemment sur les monnaies de Carthage des globules de différente grandeur; nous avons appelé points ceux qui sont très petits ou qui n'offrent pas la forme parfaitement ronde. Ils sont placés en nombre d'un à quatre, soit au droit, quelquesois sur la tête même de Cérès ou du cheval (voyez le n° 275), soit au revers, soit sur tous les deux côtés, conjointement avec différentes lettres et divers symboles accessoires, sur des monnaies à différents types principaux et de tous les métaux, frappées à diverses époques, tant à Carthage que hors de Carthage. M. Boeckh a émis l'opinion que ces globules désignent la valeur 1); M. Mommsen suppose de même qu'ils ont quelquesois pu avoir cette signification. 2) Mais il est à remarquer qu'on trouve ces globules en nombre dissérent sur des monnaies de la même division et de la même

les anciens auteurs. M. Spano a pris à tort le sin pour tau, reférant cette lettre à la ville de Tharros; sin peut indiquer Sulcis, ville carthaginoise très considé-

rable sur la côte méridionale.

1) Metrolog. Unters. p. 333 et 335-339.

2) Rom. Munzwesen p.89-90.

Digitized by Google

époque (voyez les statères n° 49-53 et les bronzes n° 270-271, 288 et 305-308), que plusieurs pièces, appartenant à des divisions et à des systèmes monétaires différents, sont marquées d'un seul globule (p. ex. les drachmes et les demidrachmes phéniciennes de même que les tétradrachmes et les hexadrachmes asiatiques n° 85, 91,101-102,110 et 116), et que quelquefois un seul globule est placé au droit, tandis que le revers de la même pièce est marqué de 2, 3 ou 4 globules (comme sur les statères n° 51-52 et le bronze n° 168). ¹) Il faut ajouter que souvent ces globules sont très petits et placés de manière à les soustraire à l'attention; il en est ainsi sur les statères où ils sont attachés à la barre sur laquelle pose le cheval, et sur les bronzes où ils sont appliqués à la tête même de Cérès ou du cheval; ce qui porte à croire qu'ils n'ont pas été destinés au public, mais uniquement à l'administration de la Monnaie. Il est donc vraisemblable que d'une manière ou d'autre ils regardent la fabrication des monnaies, étant des marques soit des graveurs des coins, soit d'autres fonctionnaires, soit des ateliers monétaires, et qu'on en a fait usage pour contrôler le monnayage.

Sur quelques bronzes, les n° 276-279, on remarque un disque ou globe, soit seul, soit ensemble avec un ou deux globules. Comme ce signe dépassé de beaucoup en grandeur les globules, et que les pièces qui le portent, sont toutes du même module, il est assez vraisemblable qu'il indique la valeur, en désignant l'unité des monnaies en cuivre; nous en ferons mention plus bas dans le § 9.

On rencontre deux signes numéraux, savoir w sur les demi-statères no 58-59 et www sur le didrachme n° 93; le premier caractère, comme on le sait, servait à désigner le nombre 20, les derniers, 25. 2) Il n'y a rien qui porte à croire que ces chisfres ont désigné les années Il se peut qu'ils aient été des marques d'atelier, de même que les chiffres placés sur certains deniers de la république romaine; mais il paratt plus probable qu'ils ont eu rapport à la Les monnaies en bronze de l'île d'Ébusus, dont une partie a sans doute été frappée sous la domination de Carthage, ont le champ du revers occupé par le nombre 50, composé de 😝 deux fois répété et du chissre dénaire, nombre qui est probablement une indication de la valeur. 8) Sur les monnaies frappées à Carthage à une époque postérieure, sous l'empire des Vandales, on plaçait également des chiffres comme signes de valeur, savoir C, L et XXV sur les monnaies d'argent, XLII, XXI, XII et IIII sur les bronzes. 4) Suivant ces analogies il est permis de croire que les chiffres dont il s'agit, désignent également le nombre des pièces d'une certaine espèce inférieure qui a fait la même valeur; de même que sur les monnaies vandales, les chiffres sur les pièces de l'un métal se rapportent à une autre unité que ceux sur les pièces de l'autre métal, voyez plus bas dans le § 9.

- Si la supposition de M. Boeckh était juste, les globules sur les grandes pièces auraient eu une autre valeur que sur les petites pièces, et ceux au droit une autre que ceux au revers, ce qui est inadmissible.
- 2) Conférer Gesenius Monum. p.87 et 300, et Judas Étude p. 85, 89 et 92 suiv. Le 1er caractère peut aussi être la lettre he, mais sur le nº 2 cette lettre est d'une autre forme
- 3) Le duc de Luynes a énoncé une opinion divergente à l'égard des chiffres sur les monnaies d'Ébusus, en les regardant comme la date d'une ère qui a tiré son ori-
- gine de la défaite de Régulus. Bull. archéol. de l'Athenæum français 1855 p. 80. Mais par les formes différentes que nous offrent les lettres aleph et mem dans le nom de l'île, écrites en caractères normaux sur un nombre de monnaies, en caractères dégradés sur un autre nombre, de même que par la quantité qui nous est parvenue de ces monnaies, il faut conclure qu'elles n'ont pas été frappées dans une seule année, mais durant un espace de temps assez long. Elles sont toutes à peu près du même module.
- 4) Conférer Friedlander Munzen der Vandalen p.10 suiv.

On aperçoit enfin au-dessus de la tête de Cérès, sur les monnaies de tous les trois métaux, quelques petites barres verticales qui se laissent considérer comme des marques particulières. Ces traits très-minces, qui sont en nombre de 2 à 5, ont jusqu'ici échappé à l'attention des numis-Où ils sont placés immédiatement derrière les épis et dans une direction oblique, il faut les prendre pour les extrémités des épis qui s'élèvent du côté opposé de la tête; mais assez souvent la direction de ces traits ne permet pas de leur donner cette signification, et plusieurs fois ils sont tous perpendiculaires et placés sur le sommet de la tête (p. ex. sur le nº 54 fig.). trouvent aussi appliqués sur une boucle plus on moins détachée de la chevelure; on voit même cette boucle portant les traits, complétement séparée de la tête et formant une marque isolée, voyez Ce n'est pas seulement sur les bronzes d'un travail négligé qu'on remarque ces petites barres, mais aussi sur les monnaies d'or et d'argent ou la tête est exécutée avec soin et dans un Par ces raisons on est porté à croire que l'on s'est servi des extrémités des épis qui de l'autre côté de la tête devaient faire pendant aux épis qu'on y voit en entier, pour en faire des marques d'atelier, et que ces traits remplissent une pareille fonction que les globules. monnaies romaines de la Cyrénaïque on découvre également au-dessus des têtes de Jupiter-Ammon et d'Apollon de petites barres perpendiculaires qui se prétent à une explication pareille. 1)

§ 8. Le titre de l'or et de l'argent.

Les monnaies d'ore différent beaucoup à l'égard du titre du métal. Dans un certain nombre l'or est assez pur; des épreuves auxquelles nous avons sousmis, au moyen de la pierre de touche, des pièces appartenant aux nº 45, 62, 70 et 78, ont donné 22-23\frac{1}{2} carats ou 916-979 milli-Mais l'or est très souvent fortement mélangé d'argent; on le voit par la couleur blanchâtre des parties saillantes de la monnaie lorsqu'elle est tant soit peu usée, et pour les grandes pièces on le sent par la moindre pesanteur; les parties qui ne sont pas usées, ont conservé l'aspect d'or, parce qu'on s'est servi d'un procédé de cémentation par lequel on a enlevé l'argent de la surface Pour connaître avec certitude quelle est la quantité de l'argent dans les monnaies de cet aloi, il faudrait faire subir au métal une analyse chimique, méthode qui n'est pas applicable, puisqu'il faut sacrisser un morceau de la monnaie. Par cette voie M. le duc de Luynes a fait examiner quelques monnaies en or mélangé d'argent, frappées en d'autres pays, en délivrant les pièces entières à l'analyse; en voici le résultat. Le sixième d'un statère cyzicène donna en nombres ronds: $\frac{8}{20}$ d'or, $\frac{1}{20}$ d'argent et $\frac{1}{20}$ de cuivre, c. à d. 2 cinquièmes d'or; deux pièces de Syracuse, un demi-statère au revers du trépied pesant 3,40 gr. et un quart de statère au revers de la lyre pesant 1,80 gr., fournirent, la première $\frac{28}{48}$ d'or, $\frac{1}{48}$ d'argent et $\frac{1}{40}$ de cuivre, la dernière $\frac{28}{48}$ d'or, 14 d'argent et 10 de cuivre, ce qui fait environ 3 cinquièmes d'or. 3 Comme la plupart des monnaies carthaginoises en or mélangé ressemblent par la couleur à ces dernières pièces, qui appartiennent à la même époque et à une ville avec laquelle Carthage avait beaucoup de trafic, il est assez probable qu'elles sont d'un alliage pareil; il y a cependant aussi des pièces dont le

est un alliage d'argent et de cuivre.
3) Voyez la Revue num. fr. 1856 p. 89 et p. 91-92.

¹⁾ Voyez le ler volume p.154 fig., p.159 et p.162 fig.

a) De nos jours on se sert d'un pareil procédé pour donner l'aspect de monnaies d'argent aux pièces dont le métal

métal offre un autre aspect, d'où il est permis de conclure que la composition n'est pas partout la même. Le métal composé d'or et d'argent, soit natif, soit artificiel, fut appelé electrum par les anciens. 1) Selon Pline, le mélange d'or et d'argent, pour être appelé electrum, devait renfermer au moins un cinquième d'argent; Isidore dit que l'electrum est composé de trois parties d'or et d'une partie d'argent 9); c'est donc à juste raison que dans la numismatique le nom d'électrum est appliqué aux monnaies d'or dont la surface fait supposer un mélange de plus d'un cinquième d'argent. 8)

Quant au motif par lequel, dans l'antiquité, on a frappé des monnaies en électrum, Eckhel ne voulait pas décider si l'on a fait usage de ce métal dans le monnayage parce qu'il se trouvait mélangé ainsi dans la nature et qu'on ne savait en séparer l'argent, ou si les gouvernements ont à dessein mélé l'or avec de l'argent. 4) Ch. Lenormant, dans un traité sur le prétendu électrum des statères de Cyzique, incline à supposer qu'on s'est servi de l'or naturel pour la fabrication de ces Quant à ces questions, il faut d'abord statuer que les anciens ne se sont pas servis uniquement de l'électrum natif, mais qu'ils ont aussi produit, moyennant la fonte, le mélange d'or et d'argent employé pour les monnaies, par la raison que ce n'est qu'en petite quantité qu'on trouve dans la nature l'or combiné avec l'argent dans une telle proportion que le renferment les monnaies Cette considération s'applique spécialement à l'État de Carthage, car les monnaies d'électrum y surpassent de beaucoup en nombre celles d'or, et les Carthaginois tiraient l'or surtout de l'intérieur et de la côte occidentale de l'Afrique), où ce métal, que charrient les fleuves, se trouve d'ordinaire en état de pureté. De plus, lorsqu'on prend en considération que par un procédé artificiel, comme nous l'avons déjà fait remarquer, on a donné aux monnaies d'électrum l'apparence de monnaies d'or, et qu'on y ajoute que ces monnaies, ainsi que nous le ferons voir dans le § suivant, ont présenté en général les mêmes types et le même module que les monnaies d'or pur, on est en droit d'en tirer le résultat, que l'électrum n'a pas été un métal d'un certain alliage autorisé par le gouvernement, et dont les monnaies ont été destinées à une certaine valeur intermédiaire entre celles des monnaies d'or et d'argent, mais que ces monnaies, malgré leur titre inférieur, ont dù équivaloir aux monnaies d'or du même module. Il faut donc admettre que le gouvernement de Carthage, ainsi que tant d'autres, séduit par la pénurie de numéraire, a détérioré le titre de l'or, de même que celui de l'argent, et a frappé les monnaies d'électrum pour les faire circuler en guise de monnaies d'or. A en juger par le style des têtes que nous présentent ces monnaies, ce n'est que dans la deuxième époque, après la perte de la Sicile, qu'on a commencé à combiner l'or avec de l'argent pour la fabrication des monnaies (cf. le § 10).

Les monnaies d'argent sont également d'un titre très différent. Un grand nombre en sont d'argent assez pur; des essais que nous avons fait faire au moyen de la pierre de touche, ont donné pour des pièces appartenant aux n° 84-91, 107-108 et 116-123: 15-15\frac{1}{2} demi-onces

Sur le métal appelé électrum par les anciens, voyez Pauly Real-Encyclopâdie III p. 69 et Ch. Lenormant dans la Revue num. fr. 1856 p. 88 suiv.

²⁾ Pline Hist. Nat. XXXIII, 23. Isidore Orig. XVI, 23.

⁸⁾ Ch. Lenormant (1. c. dans la note 1) s'est opposé à l'emploi de ce nom au métal monnayé, mais sans raison suffisante, à ce qu'il nous paraît. Conférer Mommsen Gesch. des rom. Mûnzwesens p. 9.

⁴⁾ Doctrina I p. XXIV-XXV.

⁵⁾ Revue num. fr. 1856 p. 89, 92 et 96.

⁶⁾ Les Carthaginois allaient chercher de l'or, soit par terre, à l'aide des caravanes qui se dirigeaient à travers la Sahara jusqu'en Soudan, soit par mer, en naviguant à l'île de Kerne, située așsez loin vers le sud près de la côte occidentale (Hérodote IV, 196). Conférer: Bôtticher Gesch. der Carthager p.73, Movers Phōnizier II, 3, p.59-61.

CARTHAGE. 133

937-968 millièmes d'argent. Dans les nºº 93 et 114 l'argent n'est pas d'une pareille pureté; d'après les essais entrepris à l'aide de la pierre de touche, les pièces du premier de ces nos renferment 14 demi-onces - 875 millièmes d'argent, et celles du dernier, 12 demi-onces - 750 millièmes ou Mais un assez grand nombre en sont de bas titre, ce que nous montre l'aspect au A en juger par les épreuves que nous a fournies la pierre de touche, le premier coup d'oeil. nº 102 ne se compose que d'une moitié d'argent, et les nº 94, 96, 98, 102 et 111-112 sont d'un aloi encore inférieur. Les pièces des nº 103-104 offrent un aspect à faire douter s'il faut les regarder comme des monnaies d'argent ou de cuivre. L'analyse chimique à laquelle nous avons sacrifié une de ces pièces, n'a amené aucune certitude à cet égard; elle n'a fourni que 100 d'argent, mais $\frac{86}{100}$ de cuivre et $\frac{2}{100}$ d'autres métaux 1); cependant, comme dans l'antiquité on a bien su assiner les métaux et donner à des monnaies d'un très bas titre l'apparence d'argent, et que la quantité de 11 centièmes d'argent est trop considérable pour qu'on ne l'eût séparée du cuivre, il paraît probable que ces pièces ont été destinées à être émises comme monnaies d'argent. Quant à la composition métallique des autres pièces dont l'argent est au-dessous de la moitié, la couleur du métal, comme elle se présente sur la pierre de touche, fait supposer que les pièces des nºº 98 et 111-112 renferment non-seulement du cuivre, mais encore une assez grande quantité de plomb. Nous avons donné le nom de potin, nom adopté dans la numismatique pour les monnaies d'argent de bas titre en général, au métal des monnaies dont l'alliage offre une moitié d'argent et au-dessous, tandis que nous avons rapporté aux monnaies d'argent celles dont le métal renferme 3 d'argent et au-dessus; il n'existe pas de monnaies carthaginoises dont l'alliage soit entre 1 d'argent.

Il n'y a pas de doute que les monnaies en potin n'aient eu l'apparence de monnaies d'argent, bien que dans leur état actuel elles en diffèrent beaucoup par leur aspect, et qu'elles n'aient été destinées à circuler comme telles; elles n'ont assurément pas eu cours selon la quantité d'argent qu'elles renferment, ainsi que les monnaies d'argent mêlées de cuivre dans les états modernes, mais elles ont dù équivaloir aux monnaies d'argent du même module. L'altération du titre de l'argent n'a probablement commencé qu'à la IlIme époque; car les monnaies de potin portent toutes la tête de Cérès du style africain (E), et elles sont en partie d'un travail assez médiocre; elles appartiennent peut-être surtout au dernier temps où la misère croissante a dù forcer le gouvernement à frapper des monnaies à bas titre.

§ 9. Le système monétaire.

Dans les anciens auteurs rien n'a été rapporté qui soit capable de nous éclaircir sur le système monétaire adopté à Carthage; il faut s'en tenir uniquement aux monnaies elles-mêmes. En examinant les pesées, on trouvera les mêmes divisions que celles des monnaies grecques en général. Dans les monnaies d'or les parties aliquotes suivent l'ordre binaire; dans les monnaies d'argent il en est de même pour les divisions de valeur moyenne auxquelles appartient la partie majeure, mais les plus grandes espèces de ce métal offrent plusieurs autres multiples, et la plus petite fraction, répondant à l'obole grecque, fait un tiers de l'espèce la plus rapprochée. On trou-

¹⁾ Savoir d'or, d'étain, de plomb et de fer.

vera ensuite que ces divisions ne se rapportent pas à une unité d'un seul et même poids, mais qu'elles appartiennent à des systèmes différents, c'est-à-dire à ceux mêmes qui étaient en usage dans les autres pays; il a été suffisamment constaté que dans les états de l'ancien monde, surtout dans les grandes villes commerçantes, le gouvernement faisait souvent frapper des monnaies d'après plusieurs systèmes. 1) Nous allons démontrer, autant qu'il sera possible, à quelles divisions et à quels systèmes ont appartenu les monnaies carthaginoises, en considérant chacun des métaux en lui-même; faute de connaître les noms puniques, on est contraint de se servir des noms grecs pour les divisions monétaires. Deux tableaux, ajoutés à la fin de ce volume, offrent un aperçu des monnaies d'or et d'argent d'après les systèmes et les divisions.

·Les monnaies en or pur. Comme il y a des pièces, dissérant par les types, qui présentent les poids de 7, 9 et 12 grammes, il est évident que les monnaies d'or n'ont pas appartenu à un seul et même système. Le n°74, pesant 7,5 gr., les n° 58-59, qui en pèsent la moitié, enfin les nºº 57, 62 et les pièces en or des nºº 67-68, qui pèsent le quart du nº 74, sont un statère, des demi-statères et des quarts de statère du système appelé phénicien, auquel appartiennent un grand nombre de monnaies de la même époque, frappées par les villes de la Phénicie, les Ptolé-Bien que plusieurs pièces de ces nºs dépassent d'un peu le taux ordinaire du système phénicien, il ne faut sans doute pas les rapporter à aucun autre, attendu qu'on trouve assez souvent des exemples d'un poids trop élevé parmi les monnaies d'autres pays frappées dans Avec les nºº 45-47, pesant 9,5-9,2 gr., s'accordent les nºº 54-55, le nº 78 et quelques pièces des nº 79-83, comme parties aliquotes en $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{8}$; ces monnaies sont probablement des statères, des demi-statères, des quarts et des huitièmes de statère d'un système d'après lequel ont été frappés un certain nombre de didrachmes de l'Asie Mineure méridionale, ensuite des monnaies de différentes espèces de la Macédoine, datant d'une époque assez reculée, ainsi que d'autres pays de la Grèce et de Crète, enfin beaucoup de drachmes de Rhoda et d'Emporia en Espagne. M. Queipo a donné à ce système, dont la drachme normale paraît avoir été de 4,8 gr., le nom d'assyro-phénicien, d'après son origine supposée, ou olympique, à cause de son rapport avec le pied cube olympique 4); la dernière dénomination est celle que nous avons adoptée dans le cata-Ensîn, à la pièce nº 66, pesant 12,5 gr., s'attachent les nº 70-72 et le nº 77, qui en pèsent ‡ et å; ces monnaies s'adaptent, comme des statères, des quarts et des huitièmes de statère, au système éginétique, dans lequel la plus grande espèce, le didrachme ou statère, avait le poids Comme parmi les tétradrachmes d'argent du système asiatique (nºs 116 suiv.), de 12,5—12,3 gr. ⁵) on rencontre quelques-uns d'un poids faible, pareil à celui du statère nº 66, on pourrait demander si les dites monnaies ne sont des distatères, des demi-statères et des quarts de statère du système asiatique; il faut sans doute préférer le système éginétique, parce que les pièces en question ne semblent avoir rien perdu de leur poids, et que les monnaies d'or bien conservées sont en général d'un poids assez exact.

¹⁾ Voyez le ler volume p.120.

²⁾ Voyez, sur ce système, le ler volume p. 119-120.

Conférer les monnaies de la Cyrénaïque l.c. Il en est de même des monnaies d'argent frappées d'après ce système, voyez plus bas p.136.

⁴⁾ Systèmes monétaires 1 p. 259-261 et p. 417-420.

⁵⁾ Pour ce système, voyez le le volume p.118; nous y avons désigné, comme le poids le plus élevé que l'on connaisse des didrachmes éginétiques, celui de 12,8 gr.; il en existe cependant des pièces pesant 12,8 et 12,4 gr., voyez Mommsen Geschichte des rom. Munzwesens p. 44 note 135.

135

Les monnaies en électrum. Il ne faut pas rapporter ces monnaies aux divisions des différents systèmes auxquelles elles répondent par le poids; c'est ce qu'on verra en les comparant aux monnaies d'or semblables. Si l'on voulait déterminer les monnaies d'électrum d'après les pesées, il faudrait prendre les nºº 48-53, 56 et 79-83 1) pour des statères, des demi-statères et des 🛔 de statère du système phénicien, les nºº 60-61 pour des 🗼 de statère du système perse ou éginétique, enfin les nº 67-69 pour des 1 de statère asiatiques ou des 1 de statère éginétiques. à l'égard des types et du module, les nºº 48-53, 56 et 79-83 ressemblent aux statères, aux demistatères et aux 1/8 de statère d'or du système olympique, les nºº 60-61 aux demi-statères d'or phéniciens et les nos 67-69 aux 1 de statère d'or du même système; par rapport au temps les monnaies d'électrum s'éloignent, pour la plupart, très peu des monnaies d'or selon le style; leur extérieur offrait primitivement le même aspect que celui des monnaies en or pur; par conséquent, les types et le module étant les mêmes, on n'aurait été capable de distinguer les espèces en électrum du système phénicien d'avec les espèces parallèles en or du système olympique, ni les espèces en électrum appartenant aux autres systèmes d'avec les espèces semblables en or du système phé-Or, il est impossible d'admettre qu'un gouvernement eût fait frapper des monnaies parfaitement pareilles à certaines monnaies déjà émises, mais d'une valeur tout autre. croire que les monnaies d'électrum ont présenté les mêmes divisions des mêmes systèmes que les monnaies d'or aux mêmes types et du même module; par conséquent les nºº 48-53 sont des statères olympiques comme les nºº 45-47 en or, le nº 56 un demi-statère olympique comme les nºº 54-55 en or, les nºº 60-61 des demi-statères phéniciens comme les nºº 58-59 en or, les pièces en électrum des nºº 67-69 des quarts de statère comme les pièces en or des mêmes nºº, le nº 73 un quart de statère éginétique comme les nº 70-72 en or, ensin les pièces en électrum des nº 79-83, des huitièmes de statère éginétiques comme les pièces en or décrites sous les mêmes nº. moins grand qu'offrent les monnaies d'électrum comparativement aux monnaies d'or correspondantes, provient tout simplement de la quantité d'argent ajoutée à l'or, auquel l'argent est inférieur Par analogie il faut statuer que les monnaies d'électrum, qui par les types en poids spécifique. diffèrent des monnaies d'or, n'appartiennent pas à un tel système auquel elles s'adapteraient selon leurs poids, mais à un système dans lequel les divisions correspondantes sont d'un poids un peu plus fort; les nº 63-65, les seuls dont les types ne se retrouvent pas dans les monnaies d'or, doivent donc être regardés comme des statères éginétiques. La fluctuation du poids des pièces d'électrum appartenant à une même espèce, est plus grande que dans les monnaies d'or; ceci s'explique naturellement par le plus ou moins d'argent dont on a mélangé l'or; étant une fois arrivé à altérer le titre des monnaies d'or, on se souciait peu de le faire toujours dans la même mesure. Il est souvent assez difficile de décider si une monnaie a été battue en électrum ou en or. Lorsque les pièces d'électrum ne sont pas usées, on est facilement induit à les prendre pour des monnaies d'or; il en est ainsi surtout des petites pièces, auxquelles la diminution du poids, causée par la présence de l'argent, n'est pas sensible. Il est donc bien excusable que dans les publications numismatiques ainsi que dans les notices qui ont été communiquées de l'étranger à Falbe pour cet ouvrage, des pièces en électrum aient été quelquefois désignées comme des monnaies d'or,

celles qui sont du plus faible poids, sont en électrum; conférez plus loin.

Selon l'analogie des autres monnales nous supposons que parmi les pièces des n° 79-83, ainsi que des n° 67-68,

et il ne faut pas toujours le croire assuré que les monnaies, dont le métal est indiqué comme de l'or, sont réellement en or non mélangé. 1) Par ces mêmes raisons nous avons été forcé de mêler ensemble sous les nºº 67-68 et sous les nºº 79-83 les petites pièces d'or et d'électrum de poids assez différents; il n'y a pas de doute que les plus fortes n'en soient d'or, les plus faibles, d'électrum.

Les monnaies en argent pur ou de bon aloi appartiennent, à ce qu'il semble, à quatre systèmes différents, dont les deux sont les mêmes dans lesquels on frappait aussi des monnaies Les monnaies du système phénicien constituent 8 divisions, dont les quatre sont de grandes espèces qu'on ne trouve pas réunies dans une même série monétaire d'aucun autre pays, savoir des pièces de 12, 10, 8 et 6 drachmes. Dans plusieurs divisions de ce système on rencontre des pièces d'un poids trop élevé, de sorte qu'on pourrait être tenté à les rapporter au système attique; elles ne peuvent cependant appartenir à aucun autre système par la raison qu'elles sont, pour les types et le style, identiques aux pièces de juste poids qui font la majorité, et que leurs pesées forment avec les pesées de ces dernières une série sans intermission. nous offrent un didrachme et une drachme, frappés dans le système olympique, d'un poids assez La série des pièces dentelées, les nºs 116 suiv., consiste en tétradrachmes du système asiatique, auquel appartiennent la plupart des tétradrachmes de la Cyrénaïque des poids 13,6-12,4 gr. 2); les no 92 et 124, dont les poids sont 6,2 et 6,3 gr., doivent être regardés comme des didrachmes du même système, parce que le premier est une pièce dentelée, que le dernier porte au revers le même cheval que les tétradrachmes, et qu'ils sont tous les deux du même style que Il y a enfin un nombre de pièces décrites sous les nº 113 et 114, pesant 5,5 — 4,8 gr., qui ne rentrent dans aucun des systèmes précédents; elles sont trop faibles pour des drachmes éginétiques ou des didrachmes asiatiques, et trop fortes pour des drachmes olympiques. pièces peuvent être des drachmes d'un système, usité depuis une époque reculée dans les pays asiatiques et dans lequel le sicle ou la drachme babylonienne et le darique d'argent perse, pesant 5,5 gr., formaient l'unité. 8) A ce système appartiennent un grand nombre de didrachmes avec leurs fractions, frappés dans les pays méridionaux de l'Asie Mineure sous la domination perse, ainsi que plusieurs des monnaies d'or des Lagides; M. Fr. Lenormant l'a appelé babylonien, M. V. Queipo l'a nommé babylonien ou perse; nous y avons donné le nom de perse. 4)

Les monnaies en potin. Il est difficile de déterminer à quelles divisions des différents systèmes appartiennent les pièces de ce métal. On ne pourra y parvenir au même moyen dont nous nous sommes servis quant aux monnaies d'électrum, parce qu'il n'existe pas de monnaies d'argent semblables, à l'imitation desquelles elles ont été fabriquées, comme il en était des mon-

¹⁾ Je n'ai examiné mol-même que les monnaies qui se trouvent dans les collections de Copenhague, dans le cabinet impérial de Paris et dans la collection du duc de Luynes. Dans la description laissée par Falbe, les n° 57 et 74, conservés dans le musée britannique, sont indiqués comme des monnaies d'or; sur ce compte je les ai regardées comme un quart de statère et un statère du système phénicien; si elles sont d'électrum, elles appartiennent au système olympique.

²⁾ Voyez, sur ce système, le Ier volume p.118-119. Il n'y

a que deux pièces qui offrent un poids inférieur, de 11,8 et 11,6 gr.; mais, étant usées, elles ont dû perdre de leur poids primitif.

Le darique d'argent appartenait à un autre système que le darique d'or pesant 8,2 gr.

⁴⁾ Sur ce système, voyez: Fr. Lenormant Revue num. fr. 1855 p.102 suiv., 179 suiv. et 187 suiv., V. Queipo Systèmes monétaires 1 p. 290, 294, 307-308, 312 et 400; Mommsen Gesch. des rôm. Mûnzwesens p.12-18.

CARTHAGE: 137

Cette question ne se laisse pas décider d'une manière certaine à l'aide de la balance, naies d'or. parce que les monnaies de potin sont composées, dans une proportion inconnue, de plusieurs métaux qui diffèrent par leur poids spécisique l'un de l'autre; la quantité de cuivre dont l'argent est mėlė, varie de $\frac{100}{100}$ à $\frac{1100}{1100}$ (voyez p. 133), et dans beaucoup de pièces le plomb fait sans doute aussi une grande part de l'alliage; le poids spécifique du cuivre est à peu près d'un septième inférieur à celui de l'argent, et le poids spécifique du plomb surpasse celui de l'argent par environ un Aussi les pièces de potin qui, à en juger d'après l'identité des types, du module et de la fabrique, ont dù appartenir à une même division, nous présentent-elles une variation de poids plus grande qu'il n'en existe dans les divisions des monnaies d'argent. Il en résulte que pour les monnaies de potin, la détermination de la division et du système monétaires doit être plus pré-Nous avons désigné les nºs 94-98, 111-112 caire que pour les monnaies des métaux précédents. et 115 comme des tétradrachmes, des didrachmes et des drachmes du système phénicien, parce que, selon le poids, ils conviennent le mieux à ce système qui était le plus usité à Carthage. nºº 103-105 de 12-9 grammes se rattachent au nº 99 de 23 grammes comme des pièces qui en font la moitié; selon les poids, ces monnaies ont pu être des didrachmes et tétradrachmes, soit du système perse, soit du système éginétique, ou bien des tétradrachmes et octodrachmes du système asiatique; nous avons préféré de les rapporter à ce dernier système, par la raison qu'il n'existe pas de monnaies d'argent du système éginétique, et qu'on ne trouve le système perse que dans quelques drachmes rares qui, à ce qu'il semble, ne datent pas de la dernière époque à laquelle appartiennent les monnaies de potin. Les nº 100-102, pesant 19-16 gr., ont donc probablement été frappés dans le même système, où, selon le poids, ils ont présenté des pièces de 6 drachmes; ils se distinguent d'avec les tétradrachmes aux mêmes types en ce que le palmier au revers est placé vers la gauche, tandis que sur les derniers il se trouve au milieu. 2)

Les métrologues qui se sont occupés du système des monnaies carthaginoises, sont arrivés à des déterminations très divergentes de celles que nous venons d'exposer. M. Bœckh a rapporté toutes les monnaies de Carthage qui ne sont pas de poids attique, à un seul et même système, qu'il regarde comme identique au système éginétique, ou comme rapproché de celui-ci, qui a été transmis de Tyr à Carthage. 8) Les monnaies carthaginoises ainsi que les pesées publiées de ces monnaies, dont ce savant pouvait disposer pour ses recherches, étaient d'un nombre assez limité; pour adapter toutes les pesées au système éginétique, il fut forcé d'admettre tantôt des divisions insolites, tantôt une grande aberration du poids normal. M. Mommsen 4) est d'avis que les monnaies de cette section, frappées, selon lui, en Sicile, ont appartenu à un système en partie décimal, en partie sédécimal, dont l'unité a été une petite monnaie d'argent de 0,95 grammes, semblable à la *hitra* syracusaine; ce savant essaie aussi de repartir les monnaies d'après les pesées à un nombre de dissérentes divisions d'un tel système, mais en même temps il reconnaît qu'il y a beaucoup de précaire dans sa supposition, et il regrette que les pesées des monnaies carthaginoises ne sont pas publiées en assez grand nombre pour qu'on puisse avec certitude résoudre

¹⁾ Le poids spécifique de l'argent est de 10,5, celui du cuivre de 8,05, celui du plomb de 11,4 grammes.

²⁾ Dans la série des bronzes aux mêmes types, nºs 147 suiv., on remarque la même différence entre les pièces

plus grandes et plus petites.

³⁾ Metrol. Untersuchungen XXIII.

⁴⁾ Gesch. des rom. Munzwesens p. 88-90, Taf. p.121-123.

cette question. M. Queipo 1) émet l'opinion que Carthage a frappé des monnaies d'après plusieurs systèmes, d'entre lesquels il nomme le phénicien (divisé par lui en deux, savoir le bosporique et le lagide) et l'olympique, en attribuant certaines pesées à chacun de ces systèmes; mais il ne rapporte pas de monnaies au système éginétique ni à l'asiatique, et en assignant les poids spéciaux à diverses divisions des systèmes phénicien et olympique, il arrive plusieurs fois à établir des déterminations, que nous ne saurions admettre, d'après ce que nous avons exposé précédemment. Il y a deux faits que ce savant métrologue a manqué de prendre en considération. L'un, c'est que des pièces de la même empreinte, datant, selon la fabrique, de la même époque et ne différant qu'insensiblement en poids, n'ont pu appartenir à des divisions ou à des systèmes différents, parce qu'on n'aurait été à même d'en distinguer la valeur sans recourir à la balance. celui, que pour les monnaies de titre inférieur il ne faut pas déterminer la division ni le système d'après le poids seul, parce que les métaux moins précieux qui sont ajoutés à l'or et à l'argent, changent considérablement la pesée de la monnaie. Si, selon le procédé de M. Queipo, n'ayant aucun égard ni aux types ni au titre, on se réfère au poids seul, on est amené à donner aux monnaies d'électrum une valeur trop petite, et à assigner à des systèmes différents des monnaies qui, en offrant le même aspect, ont dû appartenir à la même division du même système.

Les divisions des différents systèmes se distinguent en général l'une d'avec l'autre par l'empreinte même. Quant aux monnaies ayant pour types communs la tête de Cérès ou de Proserpine et le cheval, auxquelles appartient la partie majeure, on a varié la position du cheval ou l'on s'est servi de différents symboles accessoires pour désigner les différentes espèces; les signes accessoires qui remplissent cette fonction, sont: le palmier 2), le symbole égyptien, l'astre et le double épi. 3) Pour les espèces les plus grandes et les plus petites on a choisi d'autres types principaux, savoir le cheval ailé, la tête de cheval et le palmier. Il y a cependant aussi plusieurs divisions qui présentent la même empreinte, se séparant l'une de l'autre seulement par le module ou le poids; il en est ainsi des ½ et ¼ de statère phéniciens n° 61 et 62, des tétradrachmes et drachmes de potin n° 94 et 95, et d'autres espèces.

Quant à l'emploi des différents systèmes dans le monnayage, on voit que c'est le système phénicien qui doit être considéré comme le système principal de Carthage, surtout pour la fabrication des monnaies d'argent. Les monnaies en argent frappées d'après ce système nous sont parvenues en plus grande quantité, et elles présentent plus de divisions, de même que plus de variation dans l'empreinte que celles des autres systèmes; aussi par leur style et leur titre différents peut-on conclure que ce système a été en usage depuis le commencement jusqu'à la fin. Il existe de même un grand nombre de quarts de statère en or du taux phénicien. Mais les statères d'or ont été frappés par préférence dans le système olympique pendant la première époque, et dans le système éginétique pendant la dernière époque; c'est ce qu'on peut déduire du grand nombre qu'on possède de ces monnaies, ainsi que du style différent des têtes que présentent les statères de ces deux systèmes; ce sont probablement ces pièces qui ont été employées à la solde des troupes mercénaires, laquelle, selon Polybe, fut payée en statères d'or (χουσοῦς). 4) Du reste

¹⁾ Systèmes monétaires T. I § 264 et 268; Tables XVIII-XIX et XLVII-XLVIII.

Il semble qu'on ait encore varié la place du palmier pour marquer différentes espèces, voyez la page précédente.

a) Par les chiffres numéraux, le didrachme olympien n° 93 se sépare des didrachmes phéniciens en potin n° 96-98.

⁴⁾ Polybe I, 66.

CARTHAGE. 139

on ne saurait douter que le commerce n'ait surtout été la cause qu'on s'est servi de plusieurs systèmes dans le monnayage, de sorte que les monnaies frappées dans les systèmes différant du phénicien, ont été destinées au trasic avec les pays où de tels systèmes étaient adoptés. A en juger par le style des têtes, on n'a pas à la dernière époque fait usage des systèmes olympique et perse.

Parmi les monnaies d'or et d'argent quelques pièces portent des chiffres qui sans doute, comme nous l'avons fait remarquer plus haut (p.130), ont rapport à la valeur; ce sont les demistatères phéniciens nº 58 et 59, marqués de 🐧, 20, et le didrachme olympique nº 93, qui offre: Il faut que le chiffre sur les pièces d'or désigne des unités d'une autre valeur que celui sur la pièce d'argent; c'est ainsi que sur les monnaies frappées à Carthage sous l'empire des Vandales, les chiffres inscrits aux monnaies d'argent se réfèrent à des monnaies d'une autre espèce que ceux inscrits aux monnaies de bronze (voyez p. 130). Comme la valeur de l'or chez les peuples anciens, bien que variant selon les temps et les lieux, surpassait le plus souvent dix fois la valeur de l'argent, on peut croire que les monnaies dont les pièces d'or ont compris une vingtaine, ont été des demi-drachmes, notamment celles des nº 86 et 90-91, qui sont du même système et nous présentent le même cheval au revers. L'espèce dont 25 pièces ont fait le didrachme, a dù se rapprocher de la demi-obole; mais comme il n'existe aucune pièce d'argent inférieure à l'obole, il faut que la monnaie de cette valeur ait été une pièce de cuivre correspondant à peu près au tétrachalkon des Grecs; nous ferons voir plus bas (p. 140) quelles sont parmi les bronzes les pièces répondant à cette espèce. Les chiffres sur ces monnaies se réfèrent donc aux rapports de la valeur existant entre les monnaies d'or et d'argent, ainsi qu'entre les monnaies d'argent et de cuivre.

Les monnaies en bronze. Si l'on essaie de diviser la totalité des monnaies de bronze selon leur valeur, il se présentera des difficultés insurmontables. Les poids ne forment pas ici, comme dans les monnaies d'or et d'argent, différents groupes d'où l'on pourrait déduire différentes divisions; mais ils offrent une série continue, sans interruption, depuis 26 jusqu'à 2 grammes, outre les très grandes pièces pesant 121-96 gr. On ne saurait non plus rapporter les bronzes à certaines divisions suivant les types; en examinant les classes dans le catalogue, on verra que dans une même classe des pièces aux mêmes types principaux et accessoires présentent des poids très différents, et que les mêmes pesées se retrouvent dans plusieurs classes. Il s'ensuit qu'à l'égard de l'empreinte, du module et du poids des différentes espèces de bronze, il n'a existé aucun règlement qu'on a suivi dans les différents lieux monétaires, ou qui s'est maintenu durant toute la Pour déterminer les espèces, il faudrait classer les monnaies d'après les villes et les époques; il n'y a pas de doute que les différentes espèces, émises dans telle ville à telle époque, ne se soient distinguées l'une d'avec l'autre d'une manière sensible; mais ce n'est que pour certaines suites et avec peu de certitude qu'on est à même d'indiquer le lieu et le temps de l'émission, comme nous avons taché de le démontrer dans les §§ 2 et 10. Il serait donc en vain, selon les moyens qui sont actuellement à la disposition de la numismatique, de tenter de ranger les bronzes carthaginois en général d'après les divisions monétaires. Mais pour les séries dont les monnaies semblent appartenir à une même ville et à une même époque, il en est autrement; on y pourra assez bien distinguer plusieurs espèces. Nous allons indiquer quelles sont ces séries. Les monnaies qui, autant qu'on en peut juger, ont été émises dans la Sardaigne, savoir les nº 189-199 et les

Digitized by Google.

nºº 275 suiv., ont sans doute été de 3 espèces; à la 1ºº ont appartenu celles du module 7, pesant 16-11 gr., au buste de cheval pour revers, à la 2^{me}, celles du module 5, pesant 9-5 gr., au cheval debout pour revers, et à la 3me, celles du module 4, pesant 6-3 gr., au buste de cheval pour revers. La série nº 133-146 de la l'e classe, ayant la tête de Cérès E-F et au revers le symbole égyptien au-dessus du cheval debout, comprend des pièces des modules 9,7 et 5, auxquels correspondent 3 groupes de pesées: 26-18 gr., 12-10 gr. et 7-4 gr.; il y a donc eu 3 espèces. La série suivante de la même classe, nº 147-159, qui porte la tête de Proserpine G-H et au revers le cheval debout auprès du palmier, offre 3 espèces semblables, la 1re de 23-14 gr., la 2me de 12-10 gr., la 3me de 7-5 gr.; y appartiennent peut-être encore, comme 3me et 5me espèce dans l'ordre, les monnaies de Ja IIIme classe qui offrent la même tête, savoir les nº 230-231, pesant 9-6 gr., et les nº 232, 233 et Dans la IIIme classe les monnaies à la tête de Proserpine G présentent une espèce du module 6 et des poids 14-9 gr., une autre du module 3 et des poids 3-2 gr.; d'entre les pièces portant pour symboles l'astre ou l'enseigne, celles qui offrent une tête semblable s'y attachent comme une espèce moyenne. 1) On en vient aux résultats suivants: qu'on a procédé avec de l'incurie et de l'arbitraire quant à la pesée des pièces destinées à une même espèce; que les poids des différentes espèces n'ont pas été exactement en rapport entre eux d'après la valeur; que les différentes espèces se sont distinguées soit par le module ou le poids seul, soit par le module et l'empreinte réunis; enfin, que le poids ou le module des espèces a varié d'après les lieux et les temps.

Il est assez probable qu'on a donné aux espèces principales des monnaies de bronze une valeur répondant à celle du cuivre, et que la valeur du cuivre a été en raison de celle de l'argent comme 1 à 60; il paraît aussi que les monnaies de bronze carthaginoises ont présenté les mêmes divisions que les monnaies de bronze grecques. Voici quelques rapprochements capables d'amener ces suppositions. Les pièces nº 131-132 et 251, pesant 121-100 gr., ressemblent aux pièces du plus grand module frappées par les Lagides à la même époque; en Égypte la valeur du cuivre était Bo de celle de l'argent?); en admettant qu'il en a été de même à Carthage, les pièces en question ont équivalu aux demi-drachmes du système phénicien. Parmi les autres espèces, la première en grandeur et la plus usitée est celle que constituent les pièces pesant 26-18 gr.; ce poids est environ 🛔 de celui de la plus grande espèce et s'approche de celui du tétrachalkon (== 🛊 obole) qui était la plus commune des espèces grecques d'un module supérieur. Ensuite, supposé que la valeur de l'argent ait surpassé de 60 fois celle du cuivre, il s'ensuit que la monnaie de bronze dont le didrachme olympique de 9 gr., nº 93, a contenu 25 pièces (cf. p. 139), a pesé environ 21 gr. et qu'elle a été analogue au tétrachalkon. Enfin, les pièces marquées du globe, nºº 276-279, qui, à ce qu'il paraît, ont constitué l'unité dans les monnaies de bronze (voyez p. 130), pèsent un quart des pièces que nous venons de citer; elles ont donc répondu au chalkus, l'unité en bronze dans le système grec, qui était d'un pareil poids.

¹⁾ Dans quelques suites on n'est pas à même de distinguer les différentes espèces; il en est ainsi des n° 258-264 de la classe VI à la tête de Cérès B; un nombre de 56 exemplaires qui ont été examinés pour cet ouvrage, donne une série de pesées de 15 à 4 gr. sans interrup-

tion, comme on le voit par la table, et les pièces à la même tête des classes III et IV, les n° 234 et 252-253, n'en diffèrent pas par leurs poids.

²⁾ Cf. Mommsen Römisches Münzwesen p. 42-43.

CARTHAGE. 141

§ 10. Époques de l'émission.

Quant à l'époque où remontent les monnaies carthaginoises, la ressemblence qu'elles offrent avec celles de la Sicile, porte à croire qu'elles ont été frappées après que Carthage s'était emparée d'une partie de cette île; le style de l'empreinte, dans lequel on n'aperçoit aucune trace de l'archaïque, montre également qu'elles ne sont pas antérieures au quatrième siècle; on est même en état de préciser l'année qu'elles ne peuvent dépasser; ainsi, c'est l'an 396 avant notre ère, où fut introduit à Carthage le culte de Cérès et de Proserpine 1), dont les têtes forment le type sur la presque-totalité des monnaies. Il est assez probable que le gouvernement n'a commencé à battre monnaie à Carthage qu'après qu'il avait déjà quelque temps fait frapper des monnaies en Sicile; mais en fixant le commencement du monnayage dans la capitale, il ne faut sans doute pas descendre au-delà du quatrième siècle, attendu qu'à l'égard de la beauté du style et de l'élégance du travail un assez grand nombre de monnaies d'or et d'argent se rapprochent des monnaies de la Sicile de Carthage ayant été détruite en 146, c'est donc une période d'environ 200 ans sur laquelle s'étendent les monnaies frappées dans la capitale. Dans les colonies africaines les monnaies carthaginoises ont pu être frappées jusqu'à la chûte de Carthage; mais dans les colonies hors de l'Afrique, l'espace de temps auquel elles appartiennent, est plus restreint; en Sicile la fabrication en cessa en 241; en Sardaigne elle finit sans doute peu de temps après, lorsque cette lle fut enlevée à Carthage, et en Malte par l'an 218 où les Romains s'emparèrent de cette île; en Espagne elle n'avait lieu que pendant la partie postérieure du IIIme siècle jusqu'en 206, époque durant laquelle Carthage avait ses possessions dans ce pays.

Il n'est pas possible de ranger les monnaies carthaginoises en général d'après l'ordre chronologique, ni d'en répartir les différentes séries sur les différentes époques d'où elles datent, ce qui résulte déjà de la circonstance qu'on n'est pas à même de classer les monnaies frappées à Carthage et dans ses colonies sous les lieux d'émission. Mais quant aux monnaies dont on a des raisons pour rapporter la fabrication à la capitale (voyez p.110), on pourra bien, en ayant égard au style, à la fabrique, au caractère de la tête et au titre du métal, en tirer des conclusions propres à déterminer approximativement la date d'un assez grand nombre. En rendant compte des observations qui se présentent à ce sujet, nous jugeons à propos de diviser la période qu'embrassent les monnaies frappées à Carthage, en trois époques, dont la 1re s'étend depuis le commencement du monnayage à Carthage, environ 350, jusqu'à la perte de la Sicile en 241, la 2^{me} depuis l'an 241 jusqu'à la fin de la deuxième guerre punique en 201, et la 3^{me} depuis cette année jusqu'à la destruction de la ville en 146, époque pendant laquelle la domination de Carthage était restreinte à l'Afrique seule. A la première époque il faut rapporter les monnaies qui se rapprochent le plus de celles de la Sicile, car on ne saurait douter qu'au commencement on ne se servit à Carthage de graveurs siciliens, et tant que l'état carthaginois conservait ses possessions en Sicile et qu'il y faisait frapper monnaie en même temps que dans la métropole, il est assez naturel que la conformité se maintenait avec les monnaies siciliennes. Les monnaies de cette époque sont dont en général celles qui se distinguent principalement par la beauté du style et par la supériorité du travail. Les têtes de Cérès qu'on y trouve, sont celles qui présentent le carac-

¹⁾ Voyez plus haut p. 111.

tère A et B et peut-être plusieurs de celles que nous avons désignées par C et D. L'or et l'argent n'en sont pas mélangés. A la deuxième époque on peut avec la plus forte raison assigner les monnaies qui par le travail artistique diffèrent des siciliennes, sans qu'on puisse y remarquer aucune décadence essentielle. Parmi les têtes de Cérès, ce sont probablement celles marquées de C et D, qui appartiennent surtout à cette époque. L'or en est le plus souvent mélangé d'argent; l'argent est en général assez pur. D'après le rapport de Tite-Live 1), l'argent que les Carthaginois, selon la stipulation de la paix qui mit fin à la 2me guerre punique, apportaient pour la première fois en payement à Rome, se composait d'un quart de métal inférieur; il est permis d'en conclure que l'argent dont on frappait monnaie à Carthage à la fin de la 2me époque, était de cet aloi 2); les pièces d'argent du nº 114, à la tête de Cérès D, renferment du cuivre pour un quart, et se laissent donc avec quelque raison rapporter à ce temps-là. Les monnaies d'or et d'argent à la tête de Cérès C sont dentelées, circonstance qui s'accorde assez bien avec la supposition qu'elles appartiennent à la 2^{me} époque. Les monnaies en bronze des Séleucides qui ont le bord dentelé, datent pour la plupart du 2me siècle, quelques-unes peut-être de la fin du 3me siècle 3); il est probable que ces pièces ont été imitées d'après les monnaies carthaginoises, et que c'est à Carthage qu'on a commencé à fabriquer les monnaies de ce genre, ce qui fait attribuer les monnaies carthaginoises en question à la dernière moitié du 3^{me} siècle. 4) A la troisième époque appartiennent, à n'en pas douter, les monnaies qui par le style s'éloignent le plus des monnaies de la Sicile et qui sont d'un travail médiocre ou négligé. En d'autres pays on commençait à la même époque à négliger l'art monétaire; les monnaies grecques du 2me siècle avant notre ère cèdent en général à celles du 3^{me}. La tête de Cérès qui figure sur les monnaies de Carthage de cette époque, est celle du caractère proprement carthaginois E, voyez la page 113. On se servait alors d'électrum au lieu d'or; il n'y a pas de monnaies d'or pur qui offrent la tête de Cérès E ou qu'on serait porté par aucune autre raison à ranger sous cette époque. Il faut également y rapporter toutes les monnaies d'argent de bas titre; la tête E est la seule tête de Cérès qu'elles nous offrent, et elles sont en général d'un travail inférieur. A cette époque où les mines de l'Espagne ne fournissaient plus d'argent, notamment pendant le dernier temps où la ville fut serrée de plus près par ses ennemis, et où il fallut des efforts extraordinaires pour sauver l'État, il est assez naturel que le gouvernement eut recours à une détérioration du titre des monnaies et que l'art

Tite-Live XXXII, 2: Carthaginienses eo anno argentum in stipendium impositum primum Romam advexerunt; id quia probum non esse quæstores renunciaverant, experientibusque pars quarta decocta erat, pecunia Romæ mutua sumta, intertrimentum argenti suppleverunt.

²⁾ Il se peut bien que les Carthaginois, au lieu d'apporter de l'argent monnayé à Rome, y aient apporté des barres qui ont été reçues au poids; toutefois il se laisse déduire du rapport de Tite-Live, qu'il était alors usité à Carthage de mêler l'argent d'un quart de cuivre.

³⁾ Les monnaies dentelées des Séleucides dont on peut déterminer la date, portent les noms des rois depuis Antiochus IV jusqu'à Alexandre II Zébina qui règnaient 176-123 av. J. Chr.; mais il y a encore quelques pièces aux noms d'Antiochus et de Séleucus, sans addition de surnoms, qui ont sans doute été frappées sous les rois précédents de ces noms.

⁴⁾ Dutens (Explic. de méd. gr. et phén. p.155) et dernièrement M. Judas (Revue num. fr. 1856 p. 406) ont présumé que les Carthaginois ont emprunté ce mode de fabrication aux monnaies des rois de la Syrie. Mais il faut statuer le contraire. Comme les monnaies carthaginoises sont en or et en argent, tandis que celles des Séleucides sont en cuivre, il est vraisemblable que les premières sont les antérieures et qu'on a inventé à Carthage ce procédé dans la fabrication pour rendre plus difficile la contrefaction dont les monnaies qu'on appelle numi subærati offrent tant d'épreuves. Il faut plutôt rapporter les monnaies dentelées de Carthage au Illme qu'au Ilme siècle, parce qu'elles sont d'or et d'argent purs. Les deniers denteles de la république romaine sont frappés encore plus tard, au dernier siècle avant notre ère; conférez Mommsen Gesch. des rom. Munzwesens p. 472.

tombait en décadence. Quant aux bronzes, il faut enfin faire remarquer qu'il existe des pièces frappées sur les monnaies de Hiéron II de Syracuse, voyez les n° 212 et 236 à la tête de Proserpine I; comme ce roi régnait 265-215 av. J. Chr., ces monnaies pourraient bien dater de la 2^{me} ou même de la fin de la 1^{re} époque, mais le travail médiocre les renvoie à la 3^{me} époque.

Quant au grand nombre de monnaies en bronze qui, à cause du travail mauvais ou demi-barbare, ont dû être frappées hors de la capitale, ce ne sont que celles qui selon les trouvailles appartiennent à la Sardaigne, dont on est à même de déterminer l'époque, qui est la première, seule époque durant laquelle la Sardaigne fût soumise à Carthage. Pour ce qui est des autres bronzes de ce genre, comme on est dépourvu des renseignements qui se laissent tirer des trouvailles, on ne saurait en indiquer les époques. Il ne faut pas, à cause de la qualité inférieure du travail, les assigner à la 3me époque où l'art monétaire était en décadence, car l'exécution rude et imparfaite, qui accuse un degré de culture bien bas, convient également à l'un et à l'autre siècle; tout ce qu'on pourra dire, c'est que les pièces qui présentent une imitation de la tête de Cérès E, datent de la dernière époque.

§ 11. Motifs de l'ordre suivi dans la classification.

De tout ce qui précède, il résulte que les données ne suffisent pas pour classer les monnaies de cette section d'après les pays, les villes ou les époques. Toutefois on pourrait être d'avis qu'il faudrait s'approcher d'un tel classement autant que possible, et ranger les monnaies principalement d'après les critéria qui ont rapport au lieu et au temps. C'est d'abord le style et la qualité du travail par lesquels on peut parvenir à connaître si les monnaies ont été frappées à Carthage ou dans les colonies, et si elles datent d'une époque antérieure ou postérieure; or, comme le caractère du travail est le plus prononcé dans les têtes, il aurait fallu classer les monnaies par préférence d'après celles-ci, tant qu'elles offrent des indices de lieux et de temps disférents, et c'est d'après les différentes classes dans lesquelles nous avons divisé les têtes (p.112 s.), que nous aurions En effet, suivant un tel ordre on aurait obtenu un préparatif de classidû ranger les monnaies. fication des monnaies carthaginoises selon les lieux et les temps. Mais en entreprenant de ranger les monnaies d'après ce système, on se persuade qu'il ne peut être adopté. Attendu que le style et l'exécution d'un produit d'art ne dépendent pas seulement du développement de l'art dans tel lieu ou à telle époque, mais aussi de l'habileté de l'artiste, le résultat que l'on peut tirer de la qualité du travail pour déterminer le lieu ou l'époque de l'émission de la monnaie, reste toujours peu sûr; aussi l'exécution de l'avers diffère-t-elle souvent de celle du revers. On trouve beaucoup de têtes dont on est nécessairement incertain à quelle classe il faut les attribuer; un classement basé sur le seul style du travail serait donc très précaire, et on aurait des difficultés à trouver des monnaies spéciales dans un tel catalogue. Il y a d'autres particularités qui se trouvent en rapport avec les questions du lieu et du temps, ce sont les symboles accessoires, les lettres et les globules; dans ce qui précède nous avons taché de démontrer, que certains symboles ont été ajoutés aux types principaux par certaines administrations monétaires, que les lettres désignent des noms de fonctionnaires de la Monnaie ou de magistrats, quelquefois peut-être de villes, et que les globules sont des marques d'atelier; on pourrait donc demander s'il ne faudrait pas réunir ensemble les monnaies à différents types principaux et de différents métaux lesquelles sont signées d'un même symbole, d'une même lettre ou d'un même nombre de globules. Un tel ordre, selon nous, ne doit non plus être suivi dans le classement. On retrouve assez souvent un même symbole, un même nombre de globules ou une même lettre sur des monnaies qui différent beaucoup l'une de l'autre par le style ou la fabrique, d'où il est permis de conclure, qu'à différentes époques et dans différents lieux on a fait usage des mêmes symboles pour faire distinguer les monnaies aux types communs (cf. p. 122), ainsi que des globules comme des marques d'atelier (cf. p. 129), enfin que les mêmes lettres désignent différents individus ou bien différentes villes (cf. p. 128).

La seule division qui soit praticable est celle d'après les trois métaux et les différents types, la même qui est généralément adoptée. Il y aurait ici plus d'une voie à suivre. Dans le catalogue laissé par Falbe, les monnaies sont classées d'abord d'après les types, notamment d'après les différentes positions du cheval, ensuite d'après les symboles accessoires, les lettres et les globules, en dernier lieu d'après les trois métaux, de sorte que dans chaque classe, présentant un certain type, on trouve rangées ensemble toutes les monnaies d'or, d'argent et de bronze, d'un module quelconque, qui portent un même symbole, une même lettre ou une même marque, si ce n'est qu'un globule. Si la concordance des monnaies à l'égard de ces accessoires était toujours ou le plus souvent un indice de leur émission dans une même ville ou à une même époque, il y aurait lieu de donner adhésion à ce classement; mais nous venons de faire observer qu'il n'en est Aussi, suivant ce système, faudrait-il arracher un petit nombre de monnaies d'or et d'argent à leur cohérence avec les autres pour les placer parmi les monnaies de bronze dont elles diffèrent sous tous les autres rapports, et parmi lesquelles on ne s'aviserait pas de les chercher. Nous sommes donc de l'avis que pour l'ordre de classement, le métal est à préférer aux types et aux différents autres accessoires, comme on le reconnaît ordinairement, et qu'il faut établir comme division principale celle d'après l'or, l'argent et le bronze, et comme secondaire celle d'après les Lorsque les monnaies d'or et les monnaies d'argent forment les unes et les autres une section à part, on parvient plus facilement à connaître auxquelles divisions des différents systèmes monétaires elles appartiennent, question qui est d'un certain intérêt, mais difficile à traiter. monnaies en or, ayant sans doute été frappées à Carthage, forment un tout bien cohérent, et il en est de même des monnaies d'argent, qui, pour la grande majorité, sont probablement aussi sorties de l'atelier de la capitale. Pour les types, comme la tête de Cérès ne se laisse pas toujours distinguer d'avec celle de Proserpine, il faut s'en tenir au revers, de sorte que les différentes positions du cheval sont considérées comme autant de types différents. On en vient ainsi à 7 classes de monnaies d'or, à 8 classes de monnaies d'argent et à 9 classes de monnaies de bronze. Dans ces classes nous avons réglé l'ordre d'après le genre des monnaies que contient chaque C'est ainsi que dans les classes des monnaies d'or et d'argent on trouve classe en spécial. réunies ensemble celles du même titre et du même système monétaire, tandis que les classes des bronzes renferment des séries offrant un même symbole accessoire, ou portant une même tête de déesse, ou ayant des lettres pour marques distinctives.

Monnaies autonomes dont l'attribution à Carthage est incertaine ou inadmissible.

Il y a encore un nombre de monnaies qui, à cause de leur ressemblance ou affinité avec celles dont nous venons de traiter, ont été classées à Carthage, ou dont l'attribution à Carthage

CARTHAGE. 145

pourrait être mise en question. Plusieurs de ces monnaies peuvent être rapportées à cette ville, tandis que d'autres n'y appartiennent assurément pas. En allant citer ces monnaies, nous indiquerons pour les unes, quels sont les motifs qui nous ont déterminés à ne pas les adopter au nombre des monnaies carthaginoises, et pour les autres, quelle en est la juste classification.

- 1. Æ. 7-6. Tête d'Apollon laurée. R. Cheval marchant; au-dessus, un disque radié, flanqué de deux urœus. 1)
 - 2. Æ. 3. Pégase. R. Palmier. Au droit, une lettre punique: *, 4, 1 ou w. 2)

Le premier de ces n° a été classé à Panorme par T. Combe, à Carthage par C. Combe et P. Knight, ainsi que dans le catalogue de Falbe; les pièces du n° 2, attribuées le plus souvent à Panorme, sont rangées sous Carthage dans les catalogues des collections de P. Knight et De la Torre. Les types du revers, le symbole égyptien et les lettres puniques isolées font rapprocher ces monnaies de celles de Carthage; le style de la tête, du cheval et du Pégase ⁸) nous renvoie à la Sicile; il est donc bien possible qu'elles aient été frappées par le gouvernement carthaginois en Sicile. D'un autre côté, il faut faire remarquer que le même symbole égyptien se rencontre aussi sur des monnaies non-carthaginoises ⁴), et que la tête d'Apollon n'apparaît pas sur d'autres monnaies de Carthage, tandis que cette tête, ainsi que le Pégase, figure sur les monnaies frappées par les villes phéniciennes de la Sicile. ⁵) Il y a donc plus de raison pour supposer que c'est à l'une ou à l'autre des villes autonomes de cette tle qu'appartiennent les monnaies dont il s'agit.

Il y a encore un nombre de petits bronzes de fabrique sicilienne, dont il pourrait être question. Ils sont sans épigraphe et ont au droit une tête de femme, quelquefois ornée de joncs, ou une tête d'homme, soit nue, soit couronnée, au revers, un cheval en différentes positions, vu parfois de moitié. Plutôt que de rapporter ces monnaies au gouvernement carthaginois en Sicile, il faut admettre qu'elles ont été émises par quelques-unes des villes autonomes, notamment par Syracuse ou par Panorme. Il en est de même des petits bronzes anépigraphes de pareil style, qui portent une tête virile et jeune entre deux épis entrelacés, et au revers un cheval galopant ⁶); un grand nombre en proviennent d'une surfrappe sur les monnaies carthaginoises ayant pour types la tête de Cérès et le cheval debout auprès du palmier ⁷).

3. Æ. 4½. Tête imberbe casquée. R. Palmier. 8)

Cette monnaie a été attribuée tantôt à Panorme, tantôt à Carthage. 9) La tête est fort en relief et nullement de style africain. On trouve des têtes d'un caractère assez semblable sur les

- Mus. Hunter p. 85 no 33, tab.15,8; Combe Mus. brit. p.72 no 13-14; Mus. P. Knight p. 217, N, 2.
- 2) 28 exemplaires de dissérentes collections. Voyez: Combe Mus. brit. p.75 n° 55; Mionnet I p. 272 n° 543-544; Mus. Lavy n° 789; Mus. P. Knight p. 217, N, 28; Cat. de la coll. de Heidecken n° 3629; Cat. de la coll. de Welzl n° 1035; Cat. de la coll. De la Torre n° 1499 et 1501. Dans les catalogues publiés on trouve encore des exemplaires cités avec les lettres 4, 4 et 0.
- Le Pégase se distingue par l'agitation de l'aile d'avec celui sur les monnaics de Carthage nºº 127-128.
- P. ex. sur les monnaies des rois numides et de la Sardaigne (voyez plus bas le n° 12).

- P. ex. sur un petit bronze semblable au nº 2 à la légende
 ; cf. Ugdulena Mon. punico-sicule Tav. II, 18.
- 6) Mionnet I p. 275 no 577, S. I p. 420 no 427; ailleurs.
- 7) D'entre 39 pièces que nous avons examinées, les 19 offrent les traces des types carthaginois, et les autres, si l'on en excepte trois, sont si aplaties qu'on est porté à croire qu'elles ont été produites par une pareille surfrance.
- Mus. Hunter p.86 nº 52, tab.15,16; Mionnet 1 p.275 nº 579;
 Mus. Lavy nº 790; Cat. de la coll. De la Torre nº 1502-1504 et de la coll. de Gaillard nº 672.
- 9) Elle est classée à Carthage dans le Museum Hunter et dans les catalogues de Gaillard (Il. cc. de la note précédente), ainsi que dans le catalogue laissé par Falbe.

monnaies de la Sicile, mais il n'existe aucune raison pour ranger la monnaie parmi celles de Carthage, frappées dans cette île; il fallait plutôt l'assigner à Cephaloedium ou à Solus, dont les monnaies de bronze offrent une tête casquée. Il est cependant à remarquer que le catalogue de la collection De la Torre, composée principalement de monnaies trouvées ou acquises en Espagne, contient 7 exemplaires de cette monnaie qui est d'ailleurs fort rare, ce qui porte à croire qu'elle a été frappée par une ville phénicienne de ce pays.

- 4. Æ. 7-6. Tête de Minerve, couverte d'un casque à trois aigrettes. R. Cheval debout. Quelques exemplaires offrent a devant la tête, ou 9 dessous le cheval. 1)
 - 5. Æ. 41. Même tête. R. Palmier. Sur un exemplaire, devant la tête, et. 2)
- 6. Æ. 3. Tête de Minerve couverte d'un casque à un seul panache. R. Cheval debout, la tête retournée. 8)

Les n° 4-5, qui dans l'ouvrage de Mionnet avaient été décrits sous Panorme, ont dernièrement été classés à Carthage par M. De Witte 4) et M. Gaillard 5); dans le catalogue laissé par Falbe ils se trouvent également parmi les monnaies de Carthage. Les têtes, qui par le caractère et par le casque diffèrent essentiellement de celle sur le n° 3, sont d'un style qui interdit de rapporter ces monnaies à la Sicile, mais qui ressemble à celui que nous offrent beaucoup de monnaies africaines; la position du cheval sur le n° 6 est la même qu'on voit sur un nombre de monnaies carthaginoises. On peut donc bien rapporter ces monnaies à Carthage; mais avec tout autant de raison on peut les attribuer à quelque autre ville africaine. Il faut enfin ajouter que dans le catalogue de la collection De la Torre, on trouve 14 exemplaires du n° 4, qui se rencontre rarement dans d'autres collections, d'où l'on peut être tenté de croire que ces monnaies sont sorties d'une ville phénicienne en Espagne.

- 7. A. 3. Tête de Cérès. R. Taureau marchant; au-dessus, un astre; au-dessous, le croissant renfermant le disque. Devant, sur un exemplaire, 16.
- 8. Æ. 4. Même tête. R. Même taureau surmonté de l'astre; au-dessous, f, quelquefois, ou 7.7)
 - 9-10. Pot. & Æ. 5. Même tête. R. Même taureau; au fond, un épi très haut. 8)
- 11. Æ. 6-4. Même tête. R. Trois épis, surmontés du croissant renfermant le disque. Au droit, quelquesois, A. Au revers, deux lettres phéniciennes: Λ , Λ , Λ ou Λ Λ .
- 12. R. 4. Tête imberbe diadémée. R. Taureau marchant; au-dessus, le disque radié flanqué de deux urœus. 10)
- 13-14. Pot. & Æ. 6-5. Même tête. R. Même taureau; au fond, un épi très haut. Au dessous: 19 ou 90.11)

 ²⁵ exemplaires de différentes collections. Cf. Mionnet I p. 271 nº 528.

 ⁶ exemplaires de différentes collections. Cf. Mionnet I p. 275 nº 578.

⁸⁾ Cab. de Copenhague. — Il faut rapprocher de ces monnaies la pièce publiée dans le Museum Hunter tab.15,18, avec une tête de Minerve et pour revers une tête de cheval.

⁴⁾ Cat. de la coll. de l'abbée G(reppo) nº 1646.

⁵⁾ Cat. de la coll. De la Torre nº 1494-1497, 1502 et 1504; Cat. de la coll. de Gaillard nº 670-671.

⁶⁾ Cab. de Paris (Mionnet S. I p. 410 nº 330) et mus. brit.

^{7) 20} exemplaires de différentes collections.

⁸⁾ Bulletino Sardo IV p.108 nº 38, tav. I.

^{9) 51} exemplaires de différentes collections

¹⁰⁾ Musée britannique.

^{11) 7} exemplaires de dissérentes collections.

CARTHAGE. 147

Les nºº 7-8 et 11 ont été à tort rapportés à Panorme 1); le style montre à l'évidence qu'ils n'appartiennent pas à la Sicile. Falbe, dans son catalogue, a classé toutes ces monnaies à En effet, elles se rattachent sous plusieurs rapports aux monnaies carthaginoises, frappées hors de la capitale: par la tête de Cérès, par les signes du soleil et de la lune, par le symbole égyptien, ensin par le travail médiocre ou demi-barbare. Il ne faut cependant pas réunir ces monnaies avec celles de Carthage. Les pièces du nº 11 proviennent surtout de la Sardaigne; elles composaient une grande partie du dépôt déterré à Scano?), qui consistait principalement en monnaies de bronze aux types carthaginois, frappées sans doute dans cette lle (voyez p. 108); celles des monnaies décrites sous les nºº 8-10 et 13-14 dont on connaît la provenance, ont de même été découvertes en Sardaigne.⁸) Il n'y a pas de doute que les monnaies de cette série n'appartiennent toutes à un même pays, ce qu'on est autorisé à admettre par ces raisons, que la tête de Cérès est commune aux nºº 7-11, la tête diadémée, aux nºº 12-14, et le taureau, au revers de tous les nºº excepté le nº11, parce qu'elles sont toutes d'un travail plus ou moins médiocre ou barbare, enfin, et c'est ce qu'il faut surtout prendre en considération, parce que les mêmes couples de lettres se répètent sur les monnaies aux différents types; an est inscrit aux no 7, 11 et 13-14, wax no 11 et Il est donc vraisemblable que ces monnaies appartiennent à la Sardaigne, mais il faut statuer qu'elles y ont été émises par les villes autonomes, non par le gouvernement de Carthage, attendu que la tête de Cérès est le seul type qu'elles aient de commun avec les monnaies de cet Elles ont probablement succédé aux monnaies carthaginoises frappées en Sardaigne, dont nous avons fait mention plus haut (p.108), et elles datent apparemment de l'époque où cette île n'était plus sous la domination de Carthage. Dans le volume suivant nous reviendrons aux nºº 12-14, parce que récemment un savant numismate a cru voir dans la tête diadémée celle du roi Masinissa. 4)

- 15. Æ. 5. Tête de Cérès. Br. Un épi. 5)
- 16. Æ. 5. Tête de Cérès. R. Une charrue; à côté, H. 6)

C'est encore sous Panorme que ces monnaies ont été classées par Mionnet; dans le catalogue de Falbe le n°15 est décrit sous Carthage; M. Gaillard a aftribué le n°16 à la même ville. Le travail du n°15 est très médiocre, celui du n°16 presque barbare; il ne faut donc pas les rapporter à la Sicile. Ces monnaies se rapprochent des monnaies carthaginoises par les têtes, mais elles en diffèrent par les types du revers; pour cette raison elles doivent plutôt être séparées des monnaies de l'état carthaginois et attribuées à des villes autonomes qui ont eu quelque relation avec Carthage. Sur les monnaies de la Sardaigne, on rencontre parmi d'autres types aussi un seul épi et une charrue 7); mais comme il ne s'est trouvé aucun exemplaire de ces monnaies dans les riches dépôts de monnaies en bronze de la même époque qui ont plusieurs fois été déterrés en Sardaigne (cf. p. 108), il est plus probable qu'elles appartiennent à des villes de l'Afrique ou de l'Espagne; on sait que les monnaies de ce dernier pays nous présentent également comme types l'épi et la charrue.

¹⁾ Voyez: Combe Mus. Brit. p.73 nº 25, Mionnet Suppl. nº 330, 385-388 et 394-395, Mus. Lavy nº 749-750 et 753-754.

Bulletino Sardo IV p. 65 Tav. I nos 9-12 et 25-26, p. 100-101. Cf. Eckhel Sylloge I p. 23.

³⁾ Bulletino Sardo l. c. nºs 36-38, cf. p.102.

Duchalais Monn. de la Numidie dans Mém. de la société des ant. de France vol. XIX, Extrait, p.18 suiv., pl. 1,6.

^{5) 6} exemplaires de différentes collections. Mionnet S. I p. 416 n°s 390-391.

^{6) 10} exemplaires de différentes collections. Mionnet I p.273 nº 549; S. I p.416 nº 392. Mus. Lavy nº 752. Cat. de la coll. de Gaillard nº 678 (avec la lettre 4)?).

⁷⁾ Voyez Bulletino Sardo IV p. 65 tav. 1, 6 et p. 199.

Remarquons enfin que les monnaies frappées par les rois numides avant Juba I, ont plusieurs fois été classées sous Carthage, même au dernier temps; il en est ainsi dans le Museum Hunter et dans les catalogues rédigés par M. Gaillard et par M. Delgado. 1) Il sera traité de ces monnaies au volume suivant.

M. Fr. Lenormant, en prenant un monogramme sur quelques uns des tétradrachmes des Lagides pour celui du nom de Carthage, a émis l'opinion que Carthage, pour des motifs mercantils, a fait frapper des tétradrachmes aux types ptoléméens. ²) C'est là une conjecture qui nous paraît trop hasardée. Le monogramme en question peut indiquer d'autres villes appartenant à l'empire des Ptolémées, ou bien un nom de magistrat.

CARTHAGE, colonie romaine.

Vingt-quatre ans après la destruction de Carthage, le sénat romain envoya C. Gracchus avec 6000 colons en Afrique pour bâtir une ville sur l'emplacement qu'avait occupé la rivale de Rome; mais, par suite des mauvais présages survenus lorsqu'on était occupé à tracer l'enceinte du nouvel établissement, le projet fut abandonné. Jules César reprit le plan; en 44, la même année où il reconstruisit Corinthe, il sit relever Carthage. La colonie nouvelle, à ce qu'il semble, ne prospérait pas. Lépide en expulsa une partie des habitants, parce qu'ils s'étaient établis sur l'emplacement même de l'ancienne ville, lieu interdit par le sénat au nom des dieux. 8) En 29 av. J. Chr. Auguste y envoya 3000 citoyens romains; dépuis ce temps, la population des environs étant aussi reçue dans la ville, la colonie s'accrut si rapidement qu'elle était déjà vers la fin du règne d'Auguste, au dire de Strabon, une des plus florissantes villes de l'Afrique. fondé la nouvelle ville à quelque distance des débris restant de l'ancienne; mais peu à peu, sans se laisser intimider par la malédiction énoncée jadis par le sénat, on faisait construire des édifices partout indifféremment, de sorte, que la Carthage romaine envahissait successivement le même terrain qu'avait occupé la ville punique. Le proconsul de la province y fixa sa résidence. Après la mort de Néron, Clodius Macer proclama à Carthage le rétablissement de la république romaine, mais il fut bientôt accablé par Galba (voyez plus bas les nº 380-392). Dans les siècles suivants Carthage était une des villes les plus importantes et les plus populeuses dans tout l'empire, rivalisant avec Alexandrie et avec Constantinople même. Occupée par Genserich en 439, elle devint læ capitale des rois Vandales jusqu'en 533, où Bélisaire la reconquit pour l'empire. En 647 les Arabes s'emparèrent de Carthage et la détruisirent de fond en comble. 4)

- Mus. Hunter p.83 no 11 et p.85 no 35-36. Cat. de la coll. De la Torre no 1483-1491. Cat. de la coll. de Gaillard no 664-667 et 673. Cat. de la coll. de Lorichs no 2088-2091.
- 2) Revue num. fr. XIX p. 240 suiv.
- 8) Plusieurs savants, se reférant au récit d'Appien (VIII,136), ont été d'avis que l'idée qu'avait conçue J. César en 44 de rétablir Carthage, avait été empêchée par sa mort, ou n'avait pas reçu sa pleine exécution, et que ce n'est qu'en 29, sous Auguste, que la colonie a été fondée, ou que l'organisation en a été achevée; voyez: Géogr. de
- Mannert p. Marcus p. 335; Pauly Real-Encycl. II p. 171; Zumpt Comment. epigr. p. 380; Becker Röm. Alterth. III, 1, p. 227. Mais dans Plutarque Cæsar c. 57, Strabon XVII p. 833, Pausanias II, 1 et Dion Cassius XLIII, 50 et LII, 43, il est dit en termes précis que la colonie de Carthage fut fondée par J. César, et il résulte du dernier passage dans Dion que c'était une colonie nouvelle qui y fut amenée sous Auguste en 725 u.c.
- 4) Voyez, sur la Carthage romaine, la Géographie de Mannert p. Marcus p. 334 suiv. La littérature y appartenant a été citée dans Forbiger Geogr. 1 p. 525-527.



CARTHAGE. 149

Au moyen âge il existait encore des ruines considérables de Carthage, parmi lesquelles Edrisi relève un théâtre magnifique; mais dans le cours des siècles les blocs en marbre et les colonnes furent emportés en différents lieux, de sorte que de l'ancienne ville il ne resta enfin que des fragments d'édifices méconnaissables, un grand aqueduc et des citernes. Des fouilles entreprises de nos jours, surtout pendant le dernier temps, ont fait reparaître des fondements de quelques temples et d'autres édifices, des parties des anciennes murailles de la Byrsa, l'intérieur de tombeaux, des pavés en mosaïque, un nombre de stèles à inscriptions puniques, et différentes antiquités de l'époque romaine. 1)

MONNAIES DE LA CARTHAGE ROMAINE.

Avant le règne d'Auguste.

319. ARISTO · MVTVMBAL · RICOCE · SVF Deux têtes imberbes et nues (de J. César et d'Auguste) accolées, à dr. R. KAR VENERIS Temple tétrastyle; dans le frontispice, un aigle.

 $E. 9-8. 40,2-24,2 \text{ gr.*}^2$

320. Autre semblable; le portrait à dr. est représenté en buste, la poitrine couverte de la toga.

Æ. 8. 23,6 gr. 8)





Sous le règne d'Auguste.

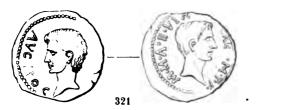
321. AVG...O C...... Tête d'Auguste nue à g. Grenetis.

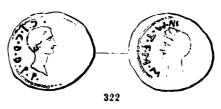
R.CAE(S) · M · T · F · M · M ·

A · II · VIR Tête de J. César nue à dr.

Æ. 7. 12,8 & 9,8 gr. 4)

322. C·I·C·D·D·P·P Tête d'Auguste (?) nue à dr. Grenetis. Br. (O) N·M·T·
F·M·M..... Tête de J. César laurée (?) à g. Grenetis. Æ. 6: 6,4 gr. 5)





323. IMP·C·D·F·A·P·M·P·P Tête d'Auguste nue à g. Grenetis. R. P·I·SP·D·V·SP·IIVIR·C·I·C Au milieu du champ: P·P·D·D. Grenetis. Æ. 6. 9,7—5,7 gr.*6)

- 2) 24 exemplaires de différentes collections.
- 3) Cab. de Milan.

- 4) Cab. de Paris (Mionnet VI p. 662 nº 352 incorr. décr.) et coll. de Rauch.
- 5) Cab. de Paris (Mionnet S. IX p. 209 nº 12 incorr. decr.).
- 6) 13 exemplaires de différentes collections.

Georgii Alte Geogr. 1 p. 525-527. Beulé Fouilles de Carthage (1860). Franks Archæol. Britann. XXXVIII (1860)
 p. 202 suiv. Davis Carthage and her remains (1861).

324. Autre semblable, avec la tête tournée à dr.

Æ. 6. 8,4—6,5 gr.* 1)

325. TI·C·A·F·IMP·V· Tête de Tibère, nue à dr. Grenetis. R. Le même que le revers précédent. Æ. 6. 8,5—5,0 gr.* 9)

326. Autre semblable, avec la tête tournée à g.

Æ. 6. 6,8 gr. 8)



Sous le règne de Tibère.

327. TI·CAESAR IMP·P·P· Tête de Tibère, nue à g. Grenetis. R. L·A·FAVSTVS D·C·BASSVS IIVIR· Junon (ou Livie) assise à dr., tenant de la main dr. une patère et appuyant la gauche sur un long sceptre. Dans le champ: PPD D. Grenetis.

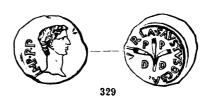
Æ. 6. 9,7—5,6 gr.* 4)

328. Autre semblable, avec la tête tournée à dr.

Æ. 6. 9,7-4,6 gr.* 5)

329.IMP·P·P Tête de Tibère nue à dr. Pr. L·A·FAVSTVS D C BA......VIR Trois épis liés. Dans le champ: P P D D. Grenetis. Æ. 4. 4,1 gr. 6)





Nºº 319-320. Quant à la légende de la face, il se présente d'abord la question, si SVF est abrégé de SVFETES de sorte que les trois noms indiquent les deux suffètes de Carthage, ou s'il faut le suppléer en SVFES et regarder les noms comme ceux d'un même individu. Sous la domination de Rome les deux magistrats suprêmes des villes puniques furent appelés par ce nom phénicien, répondant aux duumvirs dans les colonies romaines. Les inscriptions lapidaires nous ont conservé les noms de suffètes appartenant aux villes de Apisia, Siaga, Timilaga et Themetra 7); de ces inscriptions c'est uniquement celle de la première ville qui offre les noms de tous les deux suffètes; dans les autres, il n'y est fait mention que d'un seul suffète. Il faut ensuite faire remarquer que les monnaies frappées par les autres villes de la Zeugitane ne portent que le nom d'un des duumvirs, de celui qui avait l'administration du monnayage, et qu'on trouve des magistrats puniques à trois noms dans les inscriptions lapidaires que nous venons de citer. Cependant, comme les

^{1) 7} exemplaires de différentes collections.

^{2) 20} exemplaires de différentes collections.

³⁾ Cab. de la Haye.

^{4) 8} exemplaires de différentes collections.

b) 20 exemplaires de différentes collections.

⁶⁾ Cab. de la Haye.

Gruteri Inscr. p. 470. Orelli Inscr. no 3693. Maffei Mus Veron. p. 472. Cf. Movers Phönizier II, 1, p. 534.

monnaies suivantes frappées dans la Carthage romaine, présentent les noms de l'un et de l'autre duumvir, il est assez probable que les noms de tous les deux suffètes ont de même été inscrits sur ces monnaies. Mutumbal et Ricoce sont des noms phéniciens, dont le premier se rencontre dans Plautus comme celui d'un Africain punique 1); Aristo peut être le nom grec Aploren; il est cependant à remarquer que Tite-Live fait mention d'un Tyrien de ce nom²), et que le même, comme nom d'un homme de la Zeugitane, se trouve associé à d'autres noms puniques dans une des inscriptions citées. 8) Puisque tous les trois noms sont séparés l'un de l'autre par un point, on ne saurait dire si *Mutumbal* appartient à *Aristo*, comme nom de son père, ou s'il faut lier en pareil sens Ricoce au nom de Mutumbal. Quant aux deux têtes accolées, on pourrait les prendre pour les portraits des suffètes dont les noms sont inscrits autour d'elles. Il est cependant plus probable qu'elles représentent Jules César, fondateur de la colonie, et Octave. 4) A la vérité, la ressemblance en est assez imparfaite; mais il en est souvent ainsi des effigies des empereurs et des personnages de leur famille qu'on voit figurées sur les monnaies des provinces; le caractère principal de ces têtes est bien celui des deux hommes célèbres, et l'une offre l'aspect d'un homme plus agé que l'autre. Selon l'opinion de Bayer, Eckhel, Sanclementi et Guignaut⁵), le temple est celui de Vénus, consacré à cette déesse comme aïeule et tutélaire de la famille Julia à qui appartenait César; le premier des savants cités réfère au temple le mot Veneris de l'inscription. Cependant, comme un aigle est placé dans le frontispice, il faut plutôt regarder le temple comme celui de Jupiter ou Baal, qui avait son sanctuaire dans la Carthage romaine 6) de même que dans la ville punique 7, à moins qu'on ne soit inclin à supposer que l'aigle y a été figuré comme le symbole de Rome. Le mot Veneris est sans doute une épithète de Carthage. Il se peut que la colonie ait recu ce surnom d'après la déesse qui fut regardée comme tutélaire de J. César et de sa famille ⁸); mais il nous paratt plus probable qu'elle a pris le nom de Veneris d'après Astarte, déesse tutélaire de l'ancienne Carthage, à laquelle on consacra le temple principal dans la nouvelle ville 9), et qui fut identifiée par les Romains avec Vénus. C'est ainsi que la ville de Sicca en Numidie était appelée Veneria d'après le culte d'Astarte qui y était prédominant 10); de même le surnom de Junonia, qu'aurait porté la première colonie romaine que Gracchus allait fonder sur l'emplacement de Carthage 11), se rapportait, à ce qu'il semble, à Astarte, qui fut assimilée aussi à Ces monnaies ont sans doute été frappées à la première époque, avant l'année 29 av. J. Chr. pendant laquelle la ville acquit un accroissement de nouveaux colons, et où son état fut sans doute réorganisé par Auguste; c'est ce qu'on peut déduire d'une comparaison établie avec les mon-

1) Pœnulus Act. V sc. 2 v. 35-37. Sur l'étymologie de ces deux noms, voyez Gesenius Monumenta p. 411 et 413 s.v.

2) Tite-Live XXXIV, 61.

- Cf. Mus. Sanclementi Il p. 5. Précédemment ces têtes avaient été prises pour celles des césars Caius et Lucius.
- 5) Voyez 11. cc. note précédente et p. 152 notes 2 et 3.
- 6) C'est ce que l'on peut déduire d'un passage dans Optatus De schism. Donatist. (Dupin Monum. vet. ad Donatist. hist. p. 163, ed. 1702), où un duumvir de Carthage est appelé sacerdos Jovis optimi maximi. Conférez, sur ce temple, Beulé Fouilles à Carthage p. 76-77 (Extrait du Journ. des sav. 1861). Le savant français pense qu'un

temple sculpté sur un petit relief votif, dont un fragment a été trouvé à Carthage (pl. II, 6), représente celui de Jupiter; cet édifice est d'architecture romaine et tout différent de celui figuré sur les monnaies. Mais la conjecture de M. Beulé nous paraît peu fondée; aussi n'a-t-elle pas été admise par M. Franks (Archæol. brit. 1860 p. 236) ni par M. Davis (Carthage p. 375-376).

- 7) Conférer plus haut p.119 note 4.
- 8) C'est dans ce sens que M. Zumpt croit que Carthage a eu le surnom de Veneris. Comment. epigr. p. 380.
- 9) Mûnter Religion der Carthager p.76.
- 10) Valerius Maximus II, 6, 15.
- 11) Plutarque Gracchus c. 11. Solin c. 30.

Gruteri Inscr. p. 470, 1. Conférer Gesenius Monum. p. 396 note et p. 401 s. v.

naies suivantes, frappées, selon les inscriptions, sous le règne d'Auguste. Tandis que ces dernières sont entièrement romaines, l'empreinte des monnaies dont il s'agit, accuse une époque où l'on tâcha de former la colonie d'après le modèle de la ville punique; on voit que ce furent alors des Africains indigènes qui la gouvernèrent sous l'ancien nom de suffètes, qu'on appela la colonie d'après la déesse de l'ancienne Carthage, et qu'on y reconstruisit les temples en style punique 1).

Des monnaies précédentes on a publié plusieurs spécimens dont le revers présente des Une gravure dans l'ouvrage de Guignaut fait voir des cyprès à l'intérieur du temple, représentation qui a été réproduite par Creuzer et M. Gerhard. 9) La même gravure, ainsi qu'une autre publiée par P. Bayer d'après une monnaie de sa collection, et citée par Eckhel, Mionnet et Gesenius 8), offre la légende VEN COL KAR; sur un exemplaire de la collection de Wiczay l'inscription, selon Caronni, est VENERIS COL KAR, selon Sestini, COL KAR4); Sanclementi enfin a donné la gravure d'une pièce inscrite: KAR COL .. NERIS. 5) Nous n'avons adopté aucune de ces variétés dans notre catalogue, parce qu'il y a lieu de douter que les pièces citées soient cor-Parmi 24 exemplaires de différentes collections qui ont été mises à la disporectement rendues. sition des auteurs de cet ouvrage, aucun n'offre ni les cyprès du temple ni de telles légendes. Comme sur la plupart de ces monnaies, les compartiments entre les colonnes du temple ne se présentent pas distinctement, et que les lettres sont le plus souvent effacées en partie, on comprend facilement qu'on a pu s'y méprendre. Sestini fait observer que la légende est indistincte sur l'exemplaire de la collection de Wiczay; la pièce de la collection de Bayer est sans doute la même qui a été publiée par Guignaut⁶). En rapprochant les gravures en question des monnaies dont la légende est claire, on s'aperçoit que dans celles publiées par Bayer et Guignaut, les lettres COL occupent exactement la même place que ERI, et que dans celle de l'ouvrage de Sanclementi COL sont placés là où se trouvent ailleurs les lettres VE. Il y a donc quelque raison pour croire que les éditeurs ont eu sous les yeux des exemplaires imparfaits qu'ils ont restitués d'une manière peu juste.

Il est enfin à remarquer que Sestini a publié sous Carthage une monnaie ayant au droit deux têtes imberbes laurées et accolées, au revers, les dioscures à cheval et les lettres KAR. 7) Une telle pièce ne se trouve dans aucune collection; c'est peut-être un exemplaire mal conservé ou surfrappé de la monnaie d'Utique n° 341, qui a été décrit ainsi par Sestini; les catalogues de ce numismate contiennent, comme on le sait, beaucoup de monnaies erronément décrites 8).

N° 321-322. Mionnet a publié le premier de ces n° parmi les monnaies incertaines, le second sous Utique. 9) Il faut rapporter ces deux monnaies à une seule et même ville, comme

- 1) Ce temple ressemble par son architecture à celui qui est représenté sur les monnales puniques de Thæna, voyez p. 40, et sur une monnale de la Sardaigne, île qui avait été longtemps soumise à Carthage, voyez Della Marmora Voy. en Sard. I p. 396 et Bull. Sardo I p. 74 et IV p. 199.
- Guignaut LIV, 208 b. Creuzer Symbolik N. Ausg. 2 Th. Taf. II, 15. Gerhard Kunst d. Phon. Taf. III, 19, p. 31 no 19.
- 3) Bayer Sallustius esp. p. 367. Gesenius Paläogr. Stud. p. 43 Taf. III, 2; Monum. tab. XVI, c. Eckhel Doctr. IV p. 138. Mionnet VI p. 581 no 3.
- 4) (Caronni) Mus. Hederv. nº 7097. Sestini Mus. Hederv. e piu musei III cont. p. 80 nº 2.
- 5) Museo Sanclementi II p. 5, tab. XIII, 3.
- 6) Nous en jugeons ainsi par une comparaison des deux gravures. N'ayant pas l'ouvrage de Guignaut à notre disposition, nous ne savons s'il y est indiqué d'où la gravure a été tirée.
- 7) Mus. Hederv. III cont. p. 80 no 3.
- 8) Voyez dans ce volume p. 46-47, 48-49 etc.
- Li. cc. p. 149 notes. Dans le catalogue de Falbe, ces monnaies et les monnaies suivantes dans ce volume,

CARTHAGE. 153

on le voit par les lettres inscrites au revers, qui présentent les initiales des mêmes duumvirs: M·T·F et M·M·A. Les lettres au droit du n° 322, C·I·C, qui ont sans aucun doute aussi été inscrites au n° 321, se retrouvent sur les n° 323-326; il sera démontré plus loin qu'elles désignent probablement la colonie de Carthage. Le commencement de la légende au droit du n° 321 doit être suppléé en AVGVSTO.¹) Ce n° présente les effigies d'Auguste et de J. César, et il faut croire que ce sont les mêmes que porte le n° 322, où les têtes sont peu distinctes, et où les légendes qui en ont indiqué les noms, sont effacées. Mionnet a pris les têtes de ce dernier n° pour celles de Tibère et de Livie; mais la tête du revers paraît être laurée, et les lettres qui précédent les initiales des duumvirs, semblent être ON, sans doute la fin du PON, abrégé de Pontifex.

Nºº 323-326. Eckhel inclinait à croire que ces monnaies ont été frappées à Utique, par la raison qu'elles portent dans le champ du revers les mêmes quatre lettres que les monnaies de Quant à la légende circulaire du revers, ce savant numismatiste, ne connaissant d'autres exemplaires que celui du cabinet de Vienne, qui est mal conservé, et ceux du musée Arigoni, qui sont incorrectement décrits, ne réussit pas à en trouver la juste explication. Repoussant l'interprétation hardie de Havercamp, il proposa de lire sur quelques-unes de ces monnaies C I(ulius) CRISPVS IIVIR, sur d'autres CRISPDVS, en prenant ce nom pour une forme provinciale et barbare de Crispus; mais en même temps il reconnut que cette lecture était peu satisfaisante, et qu'il n'était pas certain que ces lettres se trouvent réellement sur les monnaies. la juste manière d'expliquer cette légende, en démontrant que CIC expriment le nom de la ville, et que les huit lettres qui précèdent IIVIR, renferment les noms des duumvirs; il interpréta CIC Plus tard le comte de Borghesi a approuvé l'explication due à par Colonia Julia Carthago. 3) Sestini; en faisant observer qu'il n'a trouvé sur aucun exemplaire les lettres SP séparées par un point, il lit les noms des duumvirs: P·I·SP et D·V·SP. 4) Il n'y a pas de doute que ces lettres ne présentent les noms abrégés des duumvirs municipaux 5), et que C·I·C n'indique le nom de Il est ensuite vraisemblable que cette colonie a été Carthage. D'abord, elle a dû être située dans cette partie de l'Afrique, car les lettres PPDD se trouvent inscrites de la même manière sur les monnaies d'Utique, et les monnaies dont il s'agit ont surtout été rapportées de Tunis et de Tripoli. 6) Sous le règne d'Auguste, on frappait monnaie dans la plupart des villes de quelque importance dans la province de l'Afrique; il fallait donc s'attendre qu'il en eût été de même à Carthage, qui fut agrandie sous Auguste et où un atelier monétaire avait déjà été établi auparavant (voyez p. 151); mais il n'y a pas d'autres monnaies que celles-ci qui ont pu être émises à Carthage pendant le règne d'Auguste. Aussi la quantité qui nous est parvenue de ces monnaies, nous porte-t-elle à en admettre une grande émission comme a dù l'être celle de l'atelier de la

celles exceptées qui portent les noms d'Utique et de Hippo, sont décrites sous le titre: Monnaies coloniales incertaines, attribuées à Carthage, Clypea ou Utique.

- Conférez l'inscription DRVSO sur les nºs 333 et 340 de Clypea.
- 2) Doctrina IV p.144.
- 3) Mus. Fontana I p.130. Mus. Hederv. III cont. p.80.
- 4) Decade X Osserv. IV. Le savant italien ajoute la remarque que ces initiales peuvent désigner les noms:
- P. Junius Spendo (cf. Muratori Inscr. p. 605, 3) et Decimus Valerius Speratus.
- 5) Quant à l'interprétation de ces initiales, proposée par Borghesi, il faut faire observer que les dernières lettres SP sont séparées par un point sur un exemplaire du n° 323 au cabinet de Copenhague, et sur un autre du n° 325 au cabinet de Stockholm.
- 6) Cf. Sestini Mus. Fontana I p.130.

Il paraît enfin assez croyable que Carthage a reçu le surnom de Julia d'après J. César, capitale. de même qu'il en fut de l'autre grande colonie, celle de Corinthe, fondée par lui dans la même année. Eckhel, n'admettant pas l'explication en Carthage des lettres C·I·C, a objecté que sur les monnaies ce nom a généralement pour initial un K1); mais on verra plus bas qu'un denier de Clodius Macer porte Carthago, et sur les monnaies de Carthage neuve en Espagne le nom est quelquefois également écrit par C. A la vérité les nº 321-326 aux lettres C·l·C diffèrent beaucoup des nº 319-320 au nom KAR; mais cette différence s'explique naturellement par ce qu'ils ont été émis après que la colonie avait été réorganisée par Auguste 2), peut-être bien longtemps après les autres qui portent tous les indices de la première époque de la colonie. Au moins les nº 323-326 appartiennent à la fin du règne d'Auguste et ont du être frappées entre les années 763 et 765 u. c.; c'est ce que nous apprend l'inscription IMP V sur les nº 325-326, portant la tête et le Tibère reçut le titre d'Imperator V en 763, après la guerre dans la Dalmatie, où il partageait le commendement avec Germanicus, et c'était sans doute déjà en 764-765, après la victoire remportée sur les Pannoniens et les Dalmatiens, qu'il fut pour la VIme fois salué Imperator. 3) Les nº 323-324 au nom d'Auguste datent de la même année que ceux au nom de Tibère, puisqu'ils portent les noms des mêmes duumvirs, magistrats dont la fonction était annuaire.

Nºº 327-329. Ces monnaies, dépourvues des initiales du nom de la colonie, furent encore rapportées à Utique par Eckhel. 4) Sestini préféra de les attribuer à Carthage, en donnant pour raison qu'elles portent dans le champ les lettres P.P.D.D, tandis que les monnaies d'Utique ont ces lettres transposées en D·D·P·P⁵); mais on trouve ces quatre lettres écrites de l'une et de l'autre manière sur les monnaies d'Utique ainsi que sur les nº 321-326 signés C·l·C. cependant une autre considération qui milite en faveur de l'attribution de ces monnaies à Carthage, c'est que les noms de tous les deux duumvirs y sont inscrits, de même que sur les nos précédents, tandis que les monnaies d'Utique, ainsi que les autres monnaies coloniales de la Zeugitane, ne présentent que le nom d'un seul magistrat communal. Le type des épis, que nous offre le nº 329, était un emblème qui convenait bien à la Carthage romaine, à l'égard du commerce des blés dont elle était la place principale; sous l'empire, comme on le sait, Carthage était le grenier de Rome et du reste de l'Italie; aussi Cérès y était-elle vénérée comme elle l'avait été dans l'ancienne ville La déesse figurée sur les nº 327-328 est sans doute Livie représentée en Junon, comme sur d'autres monnaies de la province d'Afrique, frappées sous Tibère. 7) remarquer comme une chose insolite qu'on a ajouté au nom de Tibère sur ces monnaies P P, qui, selon l'emploi vulgaire de ces lettres, ne peuvent signisser que Pater patriæ. Les historiens, Suétone, Dion et Tacite, d'accord entre eux, rapportent que Tibère persista à refuser ce titre d'honneur qui lui fut plusieurs fois offert par le peuple, et Eckhel dit qu'il n'existe pas de monnaies de Tibère où on le rencontre 8); on voit donc par ces monnaies qu'en Afrique ce titre a été conféré à Tibère, malgré ses refus réitérés. Comme cette épithète honorisique n'a pu être donnée à Tibère qu'après la mort d'Auguste, il s'ensuit que ces monnaies ont été frappées sous son règne,

¹⁾ Doctrina IV p.142.

C'est peut-être lors de cette réorganisation, en 29 av.
 J. Chr., que le surnom Veneris a été changé en Julia.

³⁾ Eckhel Doctrina VI p.185-186 et 200-201.

⁴⁾ Doctrina IV p.144.

⁵⁾ Mus. Fontana I p.130.

⁶⁾ Münter Religion d. Carthager p.109-110.

⁷⁾ Voyez plus haut p.13 et 48, et plus bas sous Hippo.

Doctrina VI p. 200, où l'on trouve cités les passages des anciens auteurs, nommés ci-dessus.

CLYPEA. 155

tandis que les n° précédents, qui portent également son nom et sa tête, appartiennent au règne d'Auguste, comme nous l'avons fait remarquer plus haut.

DD, répété sur les n° 321-329, est le sigle connu des monnaies coloniales, indiquant Decreto decurionum; la signification des lettres PP qui y sont ajoutées, est moins certaine; nous y reviendrons sous les monnaies d'Utique.

Les numismatistes du siècle passé ont encore rapporté à la Carthage romaine un nombre de monnaies différentes qui n'y appartiennent assurément pas; on les trouve citées dans l'ouvrage d'Eckhel, qui a démontré que la classification à Carthage de ces monnaies est inadmissible 1); plusieurs d'entre elles seront mentionnées sous la ville de Clypea, à laquelle elles paraissent appartenir.

CLYPEA.

Sous le règne d'Auguste.

330. AVGVSTVS IMP Tête d'Auguste nue à g.; derrière, le simpulum. Le tout dans une couronne de laurier. R. CIP·IIIIVI(R) Mercure, la tête couverte du pétase ailé, assis sur un rocher, à g.; la main dr. tient le caducée, la gauche est appuyée sur le rocher. Grenetis.

Æ.11. 37,3 & 32,6 gr. 9)



Sous le règne de Tibère.

- 331. TI CAE DIVI AVG F AVG IMP VIII COS IIII Tête de Tibère nue à g. Grenetis. R. PER-MISSV L·APRONI·PROCOS III·C·SEX·POM·CELSO· Le même type qu'au revers précédent. Dans le champ: CPI.

 Æ. 10. 35,5—24,5 gr. 8)
- 332. Même légende et même tête. Br. Même légende. Cérès (ou Livie) voilée assise à dr., tenant dans la main dr. deux épis, la gauche appuyée sur un long sceptre. Dans le champ:

 CPI.

 Æ. 8. 20,4 gř. 4)
- 333. DRVSO CAESAR(I) Tête de Drusus Junior nue à g. Grenetis. R. PERMISSV L APRONI PROCOS III. Buste de Mercure à g., couvert du pétase ailé et de la paenula; derrière, le caducée. Grenetis.

 Æ. 6. 8,0 & 6,6 gr. 5)

¹⁾ Doctrina IV p.139 nº 1, p.140-141 nº 15-22 et p.144-145.

²⁾ Cab. de Copenhague (Cat. de Ramus I p. 391, Utica nº 1, tab.VIII, 15 incorr.) et de St. Pétersbourg (Sestini Mus. Chaudoir p. 114 nº 1; Med. di mus. Hederv. e piu musei III cont. p. 77 nº 9, tab. XXIII, 12, incorr.; Mionnet S. IX p. 199 nº 6).

³⁾ Cab. de Paris (Pellerin Lettres II p 152 pl. II, 3; Mionnet VI p. 585 nº 26, incorr. décr.), de Vienne et de la Haye.

⁴⁾ Cab. de Milan.

Cab. de Paris (2 ex., Thes. Morell. Apronia p. 32 tab. fig. B, Imp. p. 521 tab. 76, 25-26; Mionnet l. c. nº 27).

334. Autre semblable, avec la tête de Mercure tournée à dr.

Æ. 6. 1)

335. Même face qu'au n° 331. R. PERMIS.P. DOLABELLAE PRO COS.C.P.G.CAS.D.D. Mercure assis sur un rocher comme aux n° 330-331. Dans le champ: C.P.I. Grenetis. Æ. 12. 54,4 & 41,4 gr. 9)



- 336. Autre semblable, mais au revers: PERMIS P CORNELI DOLABELLAE PROCOS· C· P· CAS· D· D. Æ. 11. 36,6 gr. ³)
- 337. Autre semblable, mais au revers: PERMIS·P·DOLABELLAE PROCOS C·(P·) GAVIO CAS.

 Æ. 11. 3)
- 338. Même face. Br. PERMIS P DOLABELLAE PROCOS·C·P·G·CAS· La même déesse assise qu'au n° 332. Dans le champ: C P 1. Æ. 8. 22,4—15,4 gr.*5)



339. Autre semblable, mais les dernières lettres de la légende sont P·GAVIO CASCA.

Æ. 8. 14,9 gr. 6)

340. DRVSO CAESARI Tête de Drusus Junior à g. B. PERM. DOLABELLAE PROCOS. C. P. G. CAS. Buste de Mercure comme au n° 333. Æ. 6. 9,5 & 6,7 gr. 7)



- Havercamp Méd. de la reine Christine Tab. 48,32 (Vaillant N. Col. p. 92, fig. 3).
- Cab. de Copenhague (fig.), de Paris (Pellerin Rec. I p.VI-VII, Mionnet VI p. 584 nº 23) et de Christiania.
- Cab. de Berlin (Thes. Brandenb. III p. 92; Thes. Morell. Imp. I p. 588 tab. 88, 17; Mionnet 1. c. nº 22, etc.).
- 4) Mazzoleni Mus. Pisano 1 p. 265 tav. V, 1 (Pellerin Rec. 1 p. VIII, Eckhel Doctr. IV p. 139, 3, Mionnet 1. c. nº 24).
- 5) Cab. de Paris (2 ex.; Vaillant N. col. p. 91 fig. 1; Thes. Morell. Imp. p. 163 tab. 92, 28; Mionnet 1. c. nº 25), de la Haye, de Copenhague et coll. de Rollin.
- 6) Cab. de la Haye. La légende de cette pièce a été refaite au burin, et on y a substitué un autre nom au lieu de Dolabella.
- Cab. de Vienne (Pellerin Mél. 1 p. 260; Eckhel Doctr. IV p.140,7; Mionnet l.c. nº 28) et de la Haye.

Cette ville fut fondée par Agathocle à l'époque où il sit son invasion en Afrique; elle était située sur une élévation du cap de Taphitis qui avait quelque ressemblance avec la forme d'un bouclier, d'où il reçut le nom grec Aspis, traduit plus tard en Ciypea ou Clupea par les Romains. Après le départ d'Agathocle, les Carthaginois conservèrent cette place forte; Régulus, l'ayant occupéé dans la première guerre punique, la prit pour base de ses opérations; dans la dernière guerre que firent les Romains contre Carthage, le consul Calpurnius Piso mit le siège devant elle, mais sut forcé de se retirer. Selon Pline, Clypea était une ville libre. Elle avait un port excellent, dans lequel la slotte romaine vint se mettre à l'abri, et qui par sa position était importante pour la navigation. On voit encore les ruines de l'ancienne ville entre la colline et la mer et des restes de fortisications romaines dans l'enceinte d'une citadelle moderne, élevée au haut de la colline; il reste aussi des parties considérables du quai et du môle de l'ancien port. Une bourgade située dans ce lieu, porte encore aujourd'hui le nom de Clybea ou Kalibiah. 1)

N° 330. Les deux exemplaires existant de cette monnaie, n'ont pas été justement expliqués; le premier, au cabinet de Copenhague, a été classé sous Utique par Ramus, qui lisait VT dans le champ du revers à gauche; le deuxième, au cabinet de St. Pétersbourg, a été attribué à Leptis par Sestini, qui prenait pour un A grec la lettre V, la seule visible sur cet exemplaire. 2) En examinant l'exemplaire de Copenhague, on parvient à se persuader qu'il faut lire les caractères à gauche conjointement avec les traits en haut: IIII VIR. Quant aux trois lettres à droite de Mercure, la 1^{re} est distinctement C, les deux autres paraissent être I P; ces lettres pourraient désigner la même colonie que C P I sur les n° suivants, mais il paraît plus probable qu'elles nous présentent les initiales du nom du IIIIvir que celles du nom de la colonie. Cette monnaie appartient sans doute à la même ville que les n° 331 et 335-337, attendu qu'elle porte le même type de Mercure assis sur un rocher, et qu'elle est de la même fabrique et du même grand module.

N° 331-332 et 335-339 aux lettres C P I. Parmi les numismatistes d'une époque antérieure, Beger, Schlegel, Havercamp et Mazzoleni attribuaient ces monnaies à Carthage, en interprétant chacun de sa manière les lettres dernières de la légende circulaire et les lettres dans le champ du revers. h Mais par les initiales du nom de la colonie, par les magistrats y inscrits et par le type de Mercure, elles diffèrent des n° 322-329 qui sans doute appartiennent à Carthage. Pellerin les rapporta à une ville du nom de Parada, en expliquant les lettres C I P par Colonia Julia Parada; Eckhel a déjà démontré que cette explication n'est pas admissible, attendu que Parada, située au milieu des montagnes entre Utique et Thapsus, n'était qu'une bourgade qui n'a été mentionnée qu'occasionnellement par Hirtius dans son histoire de la guerre africaine, mais qui est d'ailleurs inconnue. Le savant Viennois supposa que Clypea était le lieu de l'émission à cause du type de Mercure assis sur un rocher, parce que Pline a dit que cette ville était située sur le promontoire de Mercure 6). Le classement à Clypea a été adopté par Sestini et puis par le

Sur les restes de l'ancienne ville et sur son histoire, conférer: Mannert Géogr. par Marcus p. 302-304 et Barth Wanderungen p.134-137. Les textes anciens y appartenant, se trouvent cités dans C. Muller Geogr. gr. min. p. 470 note ad Stadiasmos § 117.

²⁾ Ll. cc. p. 155 note 2. Dans le catalogue de Falbe cette monnale est décrite sous Utique.

³⁾ Voyez les Il. cc. p.155-156 dans les notes et Eckhel Doc-

trina IV p.141. Perizoni rapporta ces monnaies à Saldæ ou Sabrata, Harduin, à Patræ en Achaïa.

⁴⁾ Lettres II p.152 suiv. La quatrième lettre A, que Pellerin a cru lire dans le champ du n° 331, ne se rencontre sur aucun exemplaire.

⁵⁾ Doctrina IV p.143.

⁶⁾ Hist. nat. V, 3: Liberum Clupea in promontorio Mercurii.

C I peut désigner Clypea Julia, et P un autre surnom, qui a pu être Pia, savant Borghesi. 1) Pulchra, Pax ou Pacensis, épithètes données à d'autres colonies romaines. pourraient y être opposées, l'une, que la ville de Clypea, selon le stadiasme, était à 200 stades du promontoire dit de Mercure, l'autre, que Clypea, étant, selon Pline, une ville libre, a dù posséder le droit de battre monnaie, et n'a pas, pour en faire usage, eu besoin de requérir la permission du proconsul, mentionnée dans l'inscription des monnaies. A la première objection il faut répondre que le rocher peut très bien se rapporter au promontoire avec l'élévation à la forme de laquelle la Quant à la dernière objection, il est à remarquer que la ville n'a peut-être pas encore acquis la liberté sous le règne de Tibère; comme dans la dernière guerre punique elle fit résistance aux Romains²), elle ne fut probablement pas au nombre des villes qui reçurent leur liberté après la chûte de Carthage 3). Le type de Mercure nous renvoie à la côte à l'est de Carthage, où se trouvait le promontoire, portant le nom de ce dieu, et où étaient situées les villes, appelées Emporia à cause de leur commerce, parmi lesquelles Leptis et Alipota frappaient des monnaies aux types empruntés à Mercure. Il n'y a donc pas de ville à laquelle ces monnaies conviennent mieux qu'à Clypea.

Nºº 333-334 et 340 sans nom de ville. Havercamp et Vaillant ont rapporté à Leptis les deux premiers nºº, à cause de la tête de Mercure que portent aussi les monnaies de cette ville; pour le dernier nº, Pellerin en a regardé le lieu d'émission comme incertain. 4) Mionnet a classé ces nºº, ainsi que les nºº précédents, parmi les médailles incertaines de la Zeugitane. Ces monnaies se rattachent à celles dont nous venons de traiter, par la tête de Mercure et par les noms des proconsuls; le nom du magistrat communal, P. Gavius Casca, qui est inscrit au nº 340 de même qu'aux nºº 335-339, sert à prouver qu'elles ont été frappées dans la même ville que les autres.

Les proconsuls L. Apronius et P. Cornelius Dolabella, avec la permission desquels ces monnaies ont été frappées, sont connus par la guerre que les Romains eurent à soutenir contre le Numide Tacfarinas, qui sous le règne de Tibère souleva plusieurs tribus numides. Apronius, comme nous l'apprend Tacite 5), fut nommé proconsul de l'Afrique après Furius Camillus, qui en 770 u. c. avait supprimé la première révolte de Tacfarinas; sous son gouvernement, en 773, le chef numide recommença la guerre et avança jusqu'à la côte, mais fut vaincu et contraint de se retirer au désert. En 774 Apronius eut pour successeur Junius Blæsus, qui pendant deux années continuait la guerre avec Tacfarinas. C'était ensin, selon Tacite 6), Dolabella qui termina cette guerre septennale, lorsqu'en 777 Tacfarinas sut attaqué à l'improviste près d'Auzea où il trouva la mort. Donc, les monnaies au nom d'Apronius, auquel est ajouté PROCOS III, datent de l'an 773 u. c., celles portant le nom de Dolabella, des années 776-777 u. c.; la monnaie n° 340, comme elle porte le nom de Drusus, fils de Tibère, mort en 776, a été émise dans cette même année.

Les lettres qui sur les n° 335-340 succèdent au PROCOS, ont été mal comprises et interprétées de différentes manières assez étranges par les numismatistes des siècles passés. Des légendes plus complètes des n° 337 et 339 montrent que P G CAS et P CAS désignent le nom du

¹⁾ Sestini Classes gen. p.176. Borghesi Decade X Osserv. IV.

²⁾ Appien VIII, 110.

³⁾ Voyez plus haut p. 39 note 3 et p. 44 note 7.

⁴⁾ Ll.cc. p. 155 note 5 et p.156 note 1.

⁵⁾ Annales III, 20-21. Cf. Eckhel Doctrina IV p.148.

⁶⁾ Annales IV, 23-26. Cf. Eckhel Doctrina IV p.142.

⁷⁾ Voyez Eckhel Doctrina IV p.141.

UTIQUE. 159

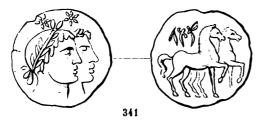
magistrat municipal *P. Gavius Casca*, qui correspond au nom de S. Pomponius Celsus sur les n° 331-332. La lettre précédente C, comme on le voit par les formes d'ablatif CELSO et GAVIO, signifie curante et offre le même sens que F C sur les monnaies d'Utique n° 356-357 et sur les n° 363-366, comme Eckhel l'a déjà fait remarquer. Il est incertain si ces deux personnages ont été du nombre des IIIIvirs, comme ont été appelés, selon le n° 330, les magistrats préposés à l'administration de cette ville, ou s'il faut y voir d'autres magistrats communaux.

UTIQUE.

- 342. Autre semblable, frappée sur une monnaie de Carthage avec la tête de Proserpine et un cheval debout.

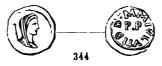
 Æ. 8. 14,5 gr. 2)
- 343. Autre semblable, aux chevaux allant à gauche.





Sous le règne de Tibère.

344. Buste de déesse (Livie), voilée à dr.; derrière, un sceptre. Rr. M M IVL VTI D D. Au milieu du champ: P.P. Filet au pourtour des deux côtés. Æ. 2. 2,5 gr. 4)



345. TI CAESAR AVG F A(VG) Tête de Tibère nue à g. Grenetis. R.TIC PP DD. Déesse (Livie) voilée assise à dr., tenant une patère dans la main dr., la gauche appuyée sur un long sceptre. Grenetis.

Æ. 6½. 12,1 gr. 5)





- 26 exemplaires de différentes collections. Il y en a plusieurs de fabrique barbare.
- 2) Cab. de la Have.
- 8) Coll. particulière de Copenhague.

- 4) Cab. de Naples (Thes. Morell. Imp. I p. 485 tab. 70, 5-6; Eckhel Doctr. IV p.148,9; Mionnet nº 61).
- 5) Cab. de la Haye.

- R. M MVN IVL VTICEN D D P P 346. TI CAE DIVI AVG F AVG IMP VII Même tête. Grenetis. Même type. Grenetis. AE. 6. 9,1-5,3 gr.*1
- 347. Autre semblable, mais la tête est à dr., et au revers: M M IVL VTI... DDPP.

 $AE. 6. 8,9 & 7,1 gr.^2$

- 348. Autre semblable, dont la légende au revers finit par PPDD.
- Æ. 6. $7,0 \text{ gr.}^3$)

- 349. Autre semblable; au revers: M MVN IVL VTIC DDPP.
- Æ. 6. 7,7 & 5,5 gr. 4)
- 350. Autre semblable. Au droit: TI CAESAR DIVI AVG F A I(MP).... Au revers: M MVN IVL VTIC PPDD.
 - Æ. 6. 9,1 gr. 5)

351. Autre semblable, mais le droit est comme au nº 346.

- Æ. 6. 7,2 gr. 6)
- 352. Semblable au précédent, mais la légende du revers finit par: DDPP.
- Æ. 6. 6,9 gr. 7)
- 353. Légende presque effacée. Même tête à dr. Rr. MVDDPP au milieu d'une couronne de laurier. Æ. 3. $3,3 \text{ gr.}^{8}$
- 354. Tl......IMP VII Même tête à g. Rr. Le même que le revers précédent. Æ. 3. 3,2 gr. 9)



- 355. TI CAESAR DIVI AVG F AVGVST IMP VIII Tête de Tibère nue à g. Grenetis. VIBIO MARSO PROCOS II L CAECILIVS PIVS IIV La même déesse assise que sur les nºs 315-352. Dans le champ: M M I V. Grenetis. Æ. 9. 22,8 gr. ¹⁰)
- 356. Autre semblable, mais au revers: C VIBIO MARSO PR COS II L CAECILIVS PIVS IIV F C. $AE. 8. 16,2-12,2 \text{ gr.*}^{11}$
- 357. Autre semblable, mais au revers: C VIBIO MARSO PR COS II Q CAECILIVS IOVIN IIV F C. Æ. 8. 16,2 gr. ¹²)
- 358. Autre semblable. Au droit: TI CAESAR DIVI AVG F AVG IMP VIII. Au revers: C VIBIO MARSO PR COS II SEX TADIVS FAVSTVS IIV. Æ. 8. 14,5 & 12,3 gr. 18)
- 359. Autre semblable. Au droit: TI CAESAR DIVI AVG F AVGVST IMP VIII. Au revers: C VIBIO MARSO PR COS III C SALLVSTIVS IVSTVS II. Æ. 8. 17,8—10,1 gr.* 14)
- 360. Autre semblable, mais dans la légende du droit, AVGVSTVS, et à la fin de celle du revers: IIV. Æ. 8. 22,4 & 16,0 gr. 15)
- 1) 12 exemplaires de dissérentes collections.
- 2) Cab. de Copenhague (de la coll. Wiczay, Sestini Mus. Hederv. III cont. p. 82 nº 6, incorr. IMP VIII) et de Milan. Mionnet nº 52.
- a) Cab. de Paris.
- 4) Cab. de Copenhague et de Florence.
- b) Cab. de Paris (Mionnet nº 51).
- 6) Coll. de Thomsen à Copenhague.
- 7) Cab. de Copenhague.
- 8) Cab. de Copenhague.
- 9) Cab. de la Haye (2 ex.).

- 10) Cab. de Stockholm (Cat. de Skiöldebrandt p.105).
- 11) 13 exemplaires de différentes collections.
- 12) Cab. de Florence.
- 13) Cab. de Stockholm et de Vienne (Eckhel Doctr. IV p.148,5; Mionnet nº 56). Muselli I Imp. tab. 14, 6. Vaillant N. col. p. 88 tig. 2. Morelli Fam. Tadia fig. 11. Sestini Mus. Hederv. III cont. p. 82 nº 1-2.
- 14) 11 exemplaires de différentes collections.
- 15) Cab. de Vienne (Eckhel Doctr. IV p.148, 8) et de Paris (Mionnet nº 59).

UTIQUE. 161

361. Autre semblable. Au revers: C VIBIO MARSO PR COS III M TVLLIVS IVDEX II VIR.



- 362. TI CAESAR DIVI AVG FAVG IMP VIII Tête de Tibère nue à g. Grenetis. Br. C V MARSO PROCOS NER CAES Q PR A M GEMELLVS Déesse (Livie) voilée, assise à dr., tenant une patère dans la main dr., la gauche appuyée sur un long sceptre. Dans le champ: D D P P. Grenetis.

 Æ. 8. 15,8—10,7 gr.* 2)
- 363. Autre semblable. Dans la légende du droit: AVGVST. Au revers: C VIB MARSO PR COS

 NE CAE Q PR A M GEMELLVS F C.

 Æ. 8. 13,8—11,9 gr.**
- 364. Autre semblable. Au revers: C VIB MARSO PR COS DR CAE Q PR T G RVFVS F C.

 Æ. 8. 14,5 9,8 gr.* 4)
- 365. Autre semblable. Au revers: C VIBIO MARSO PR COS DRV CAE Q PR A T G RVFVS F C.

 Æ. 8. 17,8—10,0 gr.* 5)
- 366. Autre semblable, mais dans la légende du revers DR au lieu de DRV. Æ. 8. 14,0 gr. 6)
- 367. Autre semblable. Au revers: C VIBIO MARSO PR COS C CASSIVS FELIX A II VIR.



- 368. Autre semblable, mais dans la légende du revers PR COS III.
- Æ. 8. 14,3—10,8 gr. 8)
- 369. Autre semblable. Au revers: C VIBIO MARSO PR COS III C CAELIVS PAX AVG II VIR.

Æ. 8. 12,9 gr. 9)

- 1) Cab. de Vienne et de Paris (Mionnet nº 60).
- Cab. de Vienne (Eckhel Doctr. IV p.147, 2), de Paris (Mionnet nº 53), de Copenhague (2 ex.) et de Stockholm (2 ex.).
 Vaillant N. col. p. 87 fig. 1. Morelli Imp. I p. 614, tab. 93, 1-2.
- 3) 9 exemplaires de dissérentes collections.
- 4) 32 exemplaires de différentes collections.
- 5) Mus. brit., cab. de Paris, de Vienne (Eckhel Doctr. IV p.147, 3, Cat. mus. Vind. I p. 284 no 4), de Gotha et de Christiania. Vaillant N. col. p. 87 fig. 2.
- 6) Cab. de Florence.
- 7) Mus. brit. (de la coll. Ainslie, Sestini Descr. n. v. p. 564 nº 4), cab. de Paris (Mionn. nº 57a), de St. Pétersbourg, de Milan et coll. de Thomsen à Copenhague.
- 8) Cab. de Paris (Mionnet nº 57 b), de Copenhague (2 ex.) et de Stockholm. Havercamp Méd. de la reine Christine Tab.VIII,11. Vaillant N. col. p. 98 fig. 1. Morelli Imp. I p. 615, tab. 93, 8-9.
- 9) Cab. de la Haye.

370. Autre semblable, mais la légende du revers finit par A II VIR.

Æ. 8. 13,7 gr. 1)

371. Autre semblable, la tête tournée à dr.

Æ. 8. 13,9—12,2 gr. 2)

372. Autre semblable, mais la légende du revers finit par AV II VIR.

Æ. 8. 15,2 & 13,8 gr. 8)

373. TI·CAESAR AVG Même tête à g. B. C·APRON II VIR Au milieu du champ: D·D·(PP).

Au-dessus, deux points.

Æ. 3. 3,4 gr. 4)



Utica, la plus ancienne des colonies phéniciennes en Afrique, fut fondée avant Carthage, en l'an 1100 de J. Chr., par les Tyriens. 5) Dans le cours du temps elle sut réduite en dépendance de Carthage, sa puissante voisine; elle gardait cependant son ancienne constitution libre, et était plutôt une ville alliée à Carthage que soumise à elle. La tutelle que Carthage s'arrogea sur Utique, avait pour résultat que les citoyens de cette ville nourissaient de la haine contre elle; voilà ce qui nous explique comment Agathocle parvint sans difficulté à s'en emparer lorsqu'il débarqua en Afrique; aussi plus tard prit-elle le parti des troupes mercénaires dans leur insurrection contre Carthage, et dès le commencement de la 3me guerre punique elle s'allia avec Rome. la chute de Carthage, elle regagna d'abord en récompense la liberté, et obtint encore une grande partie du territoire carthaginois, savoir la contrée fertile des deux côtés du fleuve de Bagradas jusqu'à Hippo Diarrhytus. Le commerce de Carthage passa dès lors à Utique. Tant que Carthage restait ensevelie dans ses ruines, elle était la première ville de l'Afrique, et le proconsul y résidait avec les légions romaines. Pendant les guerres civiles des Romains, elle fut plusieurs fois le théâtre d'événements graves; elle servit de place d'armes et de dernier réfuge au parti républicain contre César; Caton s'y donna la mort. Carthage ayant été reconstruite, le proconsul y transféra sa résidence; néanmoins Utique continuait de se trouver dans un état florissant, et sous l'empire elle tenait le second rang parmi les villes de l'Afrique. Les Arabes la détruisirent, on ne sait à quelle époque.

Utique était située sur le golfe de Carthage à l'embouchure du fleuve de Bagradas. Cette partie de la côte africaine s'est complétement changée dépuis l'antiquité; où jadis la mer oreusait une baie profonde, on voit de nos jours une vaste plaine d'un sol ferme, quoique marécageux. A une longue distance du rivage, dans la localité qui s'appelle aujourd'hui Bouchatter, on trouve différentes ruines dispersées sur une large étendue, qui sont sans doute celles de l'ancienne Utique. On y voit de grandes citernes, les restes d'un aqueduc, des murailles de la ville, d'un théâtre,

¹⁾ Cab. de Copenhague.

Cab. de Vienne et de Copenhague; coll. de Freund à Copenhague.

Cab. de Paris (Mionnet nº 50, S. nº 11) et de Copenhague (de la coll. Wiczay, Sestini Mus. Hederv. Ill cont. p. 82 nº 4). Vaillant N. col. p. 89 fig. 2. Morelli Imp. I p. 615, tab. 11, 10. Eckhel Doctr. IV p. 148, 7. Cat. du cab. Mag-

noncour nº 845.

Cab. de Copenhague (Cat. de Ramus I p. 390, Hippo nº 4, tab.VIII, 14).

⁵⁾ Voyez, sur l'époque de la fondation d'Utique, Movers Phônizier II, 2, p. 148-149 et p. 512. L'histoire d'Utique se trouve exposée dans la Géographie de Mannert par Marcus p. 343 suiv.

UTIQUE. 163

d'un amphithéâtre et de l'ancien port; les fouilles qu'on y a faites récemment, ont mis au jour des pavés en mosaïque. 1)

N° 341-343. La légende punique de ces monnaies a été lue אשק par Bellermann 9), אשק par Gesenius³) et and par Scott⁴); mais tous les exemplaires bien conservés portent distinctement les lettres את ; nous pouvons donc passer sous silence les explications données par ces savants. Dans l'ouvrage de Mionnet ces monnaies sont décrites sous Panorme 5; Duchalais, sans essayer d'en interpréter la légende, les a rangées parmi les monnaies des rois numides. 6 ensin lu justement אחג, UTG, qu'il a pris pour le nom d'Utique. 7) Lindberg était déjà auparavant parvenu à la même explication; dans le manuscrit qu'il a laissé ⁸), en renvoyant aux passages puniques dans Plautus, où aleph est souvent rendu par les voyelles u et y, il fait remarquer que a probablement été prononcé Ytig, prononciation dont se rapproche autant le nom romain Utica que le grec Ἰτύκη. 9) En effet, il n'y a aucune ville punique dont le nom s'adapte mieux à la légende de ces monnaies que celle d'Utique; la permutation de la lettre douce G avec la forte C ou K, comme on le sait, se rencontre assez fréquemment dans les noms phéniciens et puni-Les caractères en sont carthaginois. Les types, qui nous présentent les têtes des ques. 10) Dioscures et leurs chevaux, conviennent bien à une ville maritime, comme l'était Utique. deux Cabires que les Phéniciens regardaient comme inventeurs et protecteurs de la navigation, attendu que sous ce rapport ils répondaient à Castor et Pollux, furent généralement figurés comme ces derniers, ainsi qu'on le voit par les monnaies des villes de la Phénicie. 11) M. Judas a émis la conjecture que c'est à l'occasion de la mémorable victoire, remportée sur Régulus par le Lacédémonien Xantippe pendant la première guerre punique, que la ville d'Utique, par reconnaissance envers les divinités protectrices de la patrie du général étranger, a empreint ces types sur ses monnaies. Mais la fabrique interdit de rapporter les monnaies à une époque si reculée; elles sont d'un travail très grossier, souvent même barbare, par lequel elles dissèrent entièrement des monnaies frappées dans la Carthage punique; aussi la pièce nº 342 est-elle frappée sur une monnaie carthaginoise. Elles datent sans doute de l'époque romaine. Bien que la légende et les types, comme nous avons taché de le démontrer, conviennent assez à Utique, il faut cependant faire remarquer que

- 1) Voyez: Barth Wanderungen p. 108-112; Davis Carthage and her remains, chap. XXIII. Mannert était d'avis qu'Utique n'avait pas en de port, et que l'ancienne ville a disparu sans laisser de traces, Géogr. p. Marcus p. 346-348. Blaquière a cru découvrir les ruines d'Utique dans un autre endroit, conférez Forbiger Alte Geogr. II p. 852 note 14.
- 2) Bemerk. üb. phon. Münzen IV p.8.
- 3) Monumenta p. 328 nº 5.
- 4) Num. Chronicle XIV p.145; cf. XV p.91.
- 5) Descr. nº 545 et Suppl. nº 397.
- 6) Extrait du XIXº vol. des Mém. de la soc. des antiquaires de France p. 29 nº 20, pl. nº 11.
- 7) Revue num. fr. 1856 p. 224-225.
- 8) Ce manuscrit date de l'an 1842.
- 9) Lindberg, rapportant le nom punique à la racine בות, pense qu'il a signifié la couronne. La dérivation habituelle est celle proposée déjà par Bochart, de תיקח, l'ancienne, nom qu'on aurait donné à cette ville en op-
- position à Carthage, fondée plus tard, voyez Gesenius Monum. p. 429, Barth et Forbiger II. cc. Movers, rejetant cette dérivation par la raison qu'il en résulterait qu'Utique aurait primitivement eu un autre nom, l'a interprété par non, diversorium, statio nautarum, Phōnizier II. 2, p. 340 et 512. M. Olshausen ensin a donné au nom d'Utique la signification de colonia, de poy, translatus est, Rhein. Museum VIII (1853) p. 329 note. Aucune de ces dérivations ne s'accorde avec les lettres inscrites sur ces monnaies.
- On en trouvera des exemples cités dans Gesenius Monumenta p. 433, 2.
- Noyez les monnaies de Béryte, Tripolis, Tyr, Orthosia et Paltus. La ville de Béryte était consacrée aux deux Cabires; sur les monnaies de Tripolis le nom ΚΑΒΙΡΩΝ a été ajouté. Sur ces deux Cabires et leurs noms propres, voyez Movers Phönizier I p. 653-654 et Alig. Encycl. Sect. III Th. 24, p. 395-396.

la qualité du travail que nous venons de relever, éveille des doutes sur la justesse de cette attribution; il y a lieu de s'étonner que des monnaies d'une fabrique barbare aient été frappées dans une ville si opulente, qui était la capitale de la province jusqu'à la reconstruction de Carthage. Si l'on prend l'A initial pour l'article ou pour une lettre servant à faciliter la prononciation, cette légende pourra désigner d'autres villes puniques dont les noms avaient pour premières consonnes T et G ou T et C, notamment Tacatua ou Tucca, villes situées sur la côte numide à l'olest de Hippo regius.

M. Judas a encore attribué à Utique quelques monnaies puniques, savoir une monnaie d'argent, ayant pour types une tête laurée et un éléphant avec la lettre N, et une pièce de bronze à deux têtes avec les lettres PN. 1) Ces monnaies, dont la dernière, à cause de sa conservation imparfaite, n'est pas correctement décrite par M. Judas, appartiennent sans doute à la Numidie et seront discutées dans le volume suivant.

Nº 344-361. Ces monnaies portent toutes l'inscription Municipium Julium Uticense, plus Le titre de Municipium fut adopté par Utique, lorsqu'Auguste conféra à ses on moins abrégée. habitants le droit de citoyens romains (civitas) 2), et la ville garda ce titre jusqu'au règne d'Hadrien, où, par suite d'une pétition adressée à l'empereur, elle fut élevée au rang d'une colonie.³) de même que d'autres savants avant lui, a interprété M·MVN par Municipes municipii. en faisant observer que d'après cette interprétation la légende M·MVN renferme un pléonasme qui s'accorde peu avec les inscriptions monétaires, si concises en général, est d'avis que MVN est une épithète de M(unicipium), et que la ville a reçu cette épithète à cause des fortifications admirables dont elle fut munie par Caton. 4) La déesse assise sur un trône, est sans doute la mère de Tibère, qu'on trouve souvent figurée dans cette attitude sur les monnaies des villes africaines; le nom de l'impératrice est ajoutée à la même image sur une monnaie de la ville voisine Hippo. nº 344, comme elle est voilée et a pour attribut un sceptre, de même que la déesse trônante, représente probablement encore Livie. Il se peut que cette monnaie, dépourvue du nom de l'empereur, ait été frappée sous Auguste; il paraît cependant plus probable qu'elle appartient au règne de Tibère, de même que toutes les autres monnaies d'Utique inscrites en latin, vu que ce n'était qu'après la mort d'Auguste que Livie reçut les honneurs divins 5). Les monnaies n° 345-354, sur lesquelles le titre IMP VII est ajouté au nom de Tibère, sont frappées pendant les 7 premières années de son règne, les nº 355-361, portant IMP VIII, à l'époque après l'an 774, où Tibère prit La date de ces dernières monnaies peut encore être précisée à l'aide du nom du proconsul C. Vibius Marsus. Pendant les 4 premières années de la dite époque, 774-777, Blæsus et Dolabella, comme il a déjà été remarqué (p. 158), étaient proconsuls de l'Afrique; par un passage dans les annales de Tacite 7) on apprend que C. Vibius Marsus était en fonction à Rome en 779; les monnaies suivantes, nº 362-363, frappées dans la 1º année de son proconsulat, présentent en outre le nom de Néron, fils de Germanicus, qui en 783 fut déclaré ennemi de la patrie et relégué

¹⁾ Revue num. fr. 1856 p. 225.

Dio Cassius XLIX,16: τοὺς Ἰτυχησίους πολίτας ἐποιήσατο.
 Plinius V, 30: Utica cicium romanorum.

³⁾ Gellius Noct. att. XVI, 13. Dans une inscription lapidaire Utique est appelée Col. Jul. Ael. Hadr. Aug. Utik. Janssen Inscr. Mus. Lugd. Bat. p.79. Cf. Zumpt Comment.

epigr. p. 421.

⁴⁾ Hirtius Bell. afr. c. 88: Cato Uticam mirificis operibus munierat. Borghesi Decade X Oss. IV.

⁵⁾ Voyez plus haut p.13 note 14.

⁶⁾ Conférez Eckhel Doctrina VI p. 200-201.

⁷⁾ Annales IV, 56.

à l'île de Pontia, où il mourut l'année suivante 1); Marsus a donc été nommé proconsul de l'Afrique entre 780 et 783, et les monnaies en question, sur lesquelles on lit PROCOS II et III, appartiennent à l'époque 781-785. 2) Sur les monnaies au nom de ce proconsul on trouve encore les noms des duumvirs, présidant à l'administration de la ville, dont trois, comme on le voit, ont été en fonction pendant son 2^{me} proconsulat, deux sous son 3^{me} proconsulat. Les lettres F·C·, faciundum curavit, ajoutées aux noms des IIvirs sur les n° 356-357, indiquent qu'ils ont été préposés à la fabrication des monnaies; Havercamp et d'autres savants d'un temps passé supposaient que ces lettres se réfèrent à la statue de l'impératrice, représentée sur les monnaies, supposition qui a déjà été refutée par Eckhel. 8)

Nº 362-372. Ces monnaies, bien qu'elles ne présentent pas le nom d'Utique, ont généralement été attribuées à cette ville; c'est ainsi que les ont classées Eckhel 4), Sestini 5), Mionnet 6) En effet, il n'est pas invraisemblable qu'elles aient été frappées à Utique à cause de leur conformité avec les monnaies précédentes; elles nous offrent l'image de la même déesse, le nom du même proconsul, le nom d'un Ilvir ou d'un autre magistrat municipal, enfin les lettres D.D.P.P. Il y aurait néanmoins quelques objections à faire à cette classification. monnaies nºº 368-372, signées des noms des Ilvirs C. Cassius Felix et C. Cælius Pax, ont été frappées sous le IIIme proconsulat, de même que les nes 359-361, portant le nom d'Utique et les noms de deux autres Ilvirs; il faut donc admettre que pendant l'époque d'une année quatre Ilvirs, magistrats annuels, ont été en fonction à Utique, et que dans le cours d'une année l'administration municipale a frappé des monnaies avec et sans le nom de la ville, ce qui est en effet bien possible, mais qui peut cependant faire nattre des doutes. Si l'on s'avise de classer à Utique cette série, il faut placer les nºs 362-367, appartenant au Iºr proconsulat de Marsus, entre les nºº 354 et 355. Les nºº 362-366 offrent les noms des césars Néron et Drusus, fils de Germanicus, avec le titre Q PR, Quæstor proprætore, titre honorifique du genre de ceux qui dans les provinces furent souvent conférés aux personnages de la famille impériale. 8) Ces mêmes monnaies, selon les légendes, sont frappées sous la direction de A. M. Gemellus et T. G. Rufus; il est incertain s'il faut entendre par ces deux personnes les Ilvirs de la ville ou un autre magistrat communal, vu que seulement F·C· (faciundum curavit) y est ajouté, et non II VIR, comme sur les nºº 367 suivants. C. Cassius Felix, comme on le voit par les nº 367 et 368, a été deux fois Ilvir, dans le ler et le IIIme proconsulat de Marsus. 9) Le cognomen du IIvir C. Cælius Pax sur les nº 369-372 a souvent été incorrectement rendu par Tax. 49) Dans les légendes des nºº 365-372 on trouve encore ajoutée

- 1) Cf. Eckhel Doctrina VI p. 216.
- 2) Cf. Eckhel Doctrina IV p.148.
- 3) Doctrina IV p.149-150. Conférez plus loin p.166.
- 4) Doctrina IV p.147 nos 2-3 et p.148 nos 6-7.
- 5) Mus. Hederv. III cont. p. 8 no 3-7. Classes gen. p.176.
- 6) Descr. VI p. 589-590 nos 53-54 et 57-58, Suppl. IX p. 208 no 11.
- 7) Decade X Osserv. IV.
- 8) Spanheim et d'autres numismatistes des siècles précédents ont expliqué Q PR par Quæstor provinciæ; Eckhel a démontré que ces lettres désignent Quæstor proprætore, Doctrina IV p. 247-249. Conférez Vol. 1 La Cyrénaique p. 163.
- 9) Il n'y a pas lieu de croire que sur le nº 367 le chiffre III, par une faute, ait été omis après PR COS, car III ne paraît point sur quatre exemplaires dont les coins ont été exécutés par des graveurs différents.
- 10) Voyez les ll. cc. p. 162 note 3. Cette faute a déjà été rectifiée dans l'ouvrage de Mionnet. Du reste les légendes sur les monnaies d'Utique sont assez souvent inexactement reproduites dans les catalogues publiés. Dans la liste qui en a été donnée par Eckhel, Doctrina V p.147-148, on trouve au n° 3 le nom de famille de Rufus indiqué par C au lieu de G, et au n° 7 Tax au lieu de Pax.

la lettre A ou les lettres AV, AVG, qui sur les nº 365-366 se rapportent à Drusus, sur les autres nº au IIvir¹); ces sigles, qu'on rencontre fréquemment comme indication d'un titre dans les inscriptions lapidaires, signifient sans doute *Augustalis*, dénomination par laquelle, à ce qu'il semble, on désignait dans les municipes soit ceux qui appartenaient à un ordre supérieur répondant à l'ordre équestre romain, soit ceux qui étaient membres d'un collége sacerdotal voué au culte d'Auguste et de la famille de Julia. ⁹)

Le n° 373, qui ne se trouve qu'au cabinet de Copenhague, a été classé sous Hippo dans l'ancien catalogue de ce cabinet publié par Ramus, qui y a donné pour motif de ce classement, que le nom Apronius se rencontre sur une monnaie de Hippo. Mais le nom qu'on lit sur cette monnaie (n° 378), est L. Apronius, sans doute celui du proconsul qui se rencontre aussi sur les monnaies de Clypea (n° 331-334), tandis que sur la monnaie en question APRONIVS est précédé par un C distinct et par IIVIR est désigné comme magistrat municipal d'une ville. Par les lettres DDPP, placées au lieu d'un type au milieu du champ, cette monnaie se rapproche de celles d'Utique du même poids, n° 344 et 353-354; pour cette raison nous l'avons rattachée à la série précédente.

Les lettres DDPP ou PPDD, inscrites sur les monnaies précédentes ainsi que sur celles décrites plus haut sous Carthage, n° 322-329, ont été l'objet d'interprétations bien différentes. lant, Havercamp et Sanclementi ont expliqué ces lettres: Decuriones posuere, ou Decreto decurionum publice posita, ou Decreto decurionum pecunia publica, en supposant qu'elles se rapportent à la statue de Livie représentée sur les monnaies. 8) Eckhel a démontré que cette supposition n'est pas admissible, déjà par la raison que plusieurs monnaies, signées de ces lettres, ne présentent pas l'image de Livie; ce savant incline lui-même à interpréter les lettres par Decuriones probavere, inscription par laquelle il aurait été indiqué que le collège des décurions ou le sénat de la ville a sanctionné la monnaie frappée par ordre des duumvirs. Sestini a proposé de lire ces lettres dans le même sens: Pecunia probata decreto decurionum 4). A l'égard de ces explications le comte de Borghesi a fait remarquer que l'indication qu'une monnaie a été approuvée par la même autorité qui l'a fait frapper, paraît peu conforme à la convenance; à l'explication donnée par Eckhel il a spécialement objecté qu'à l'époque de Tibère ce n'était pas encore usage de doubler une lettre pour désigner le pluriel, et qu'on trouve assez souvent PP placé avant DD. Le savant italien préfère de suppléer PP en Permissu proconsulis, qui se lit sur les monnaies de Clypea (nº 331-340). Il y a cependant quelques considérations qui s'opposent encore à cette interprétation. Une telle indication paraît superflue sur des monnaies qui présentent le nom et le titre du proconsul, ce qui est le cas des nº 362-372; par une pareille raison Borghesi lui-même a été porté à ne pas admettre l'interprétation de M MVN par Municipes municipii (voyez p. 164). De plus, Utique était une ville libre, qui a dû jouir du droit monétaire; il n'y a donc pas lieu de croire que les monnaies de cette ville ont été imprîmées de lettres indiquant que la permission de battre monnaie a été accordée par le proconsul (cf. p. 35-36).

- 1) La lettre A sur les nos 362-363 ne doit pas être rapportée au césar Néron, mais il faut la considérer dans ces pièces comme le prénom de Gemellus, attendu que le prénom du Ilvir est indiqué sur tous les autres nos. Sur le no 364 A n'est pas ajouté au titre de Drusus.
- 2) Pour ce titre, qui a été tant discuté, voyez surtout
- Becker Römische Alterthümer III, 1, p. 375-382.
- 3) Ces opinions ont été citées et discutées par Eckhel Doctrina IV p.149-151 et par Borghesi Decade X Oss. IV, où l'on trouvera aussi ultérieurement motivées les explications suivantes.
- 4) Mus. Fontana I p.130.

HIPPO DIARRHYTUS.

374. LIBERA Tête de déesse (Astarte), diadémée et voilée, à g. Grenetis. B. HIPPONE Déesse (Thuro-Chusartis) debout, vue de face, la tête surmontée du modius; elle tient de la main gauche étendue un caducée et deux épis, la droite est levée et ouverte. Grenetis.

Æ. 5. 6.9 - 3.9 (us.) gr.* 1)

375. HIPPONE Tête de déesse (Cérès), couronnée d'épis, à dr. Grenetis. R. LIBERA Tête de déesse diadémée (Junon) à dr. Grenetis. Æ. 3. 3,6—2,7 gr. 2)





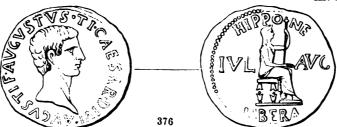


375

Sous le règne de Tibère.

376. TI-CAESAR DIVI AVGVSTI F-AVGVSTVS Tête de Tibère nue à dr. R. HIPPONE LIBERA Julie (Livie) assise à dr., la tête voilée et couronnée d'épis; elle tient de la main dr. une patère, la gauche est appuyée sur un long sceptre; des côtés, IVL AVG en gros caractères.

Æ. 10. 23,2 & 20,0 gr. 3)



- 377. Même légende et même tête. Br. DRVSVS CAESAR·HIPPONE LIBERA Tête de Drusus junior nue à dr. Æ. 8. 13,3—12,6 gr. 4)
- 378. Même légende et même tête; devant, le *lituus*; derrière, le *simpulum*. R. L. APRONIVS. HIPPONE · LIBERA Tête de Drusus junior nue à dr. Grenetis. Æ. 6. 7,5—6,8 gr. 5)



- Cab. de Milan, de Paris (Seguin Sel. num. p.13; Harduin Num. vet. p. 67; Mionnet nº 45), de Copenhague (Ramus Cat. I p. 390 nº 2), de Vienne (cet exemplaire, appelé nitidissimus par Eckhel Doctr. IV p. 146, est retouché au burin) et mus. brit. Mus. Pembrock II tab. 10.
- 2) Cab. de Copenhague (2 exemplaires; sur l'un, voyez Ramus Cat. l. c. nº 1 fig.; sur l'autre, qui est de la coll. Wiczay, voyez Sestini Mus. Hedery. III cont. p. 81 nº 1). Cab. de Paris.
- 3) Mus. brit. et cab. de Munich. Gat. d'Ennery p.447 n° 2519. Le Blond Acad. des inscr. XXXIX p. 549 (Eckhel Doctr. IV p.147, Mionnet n° 47).
- 4) Cab. de Copenhague (Ramus Cat. I. c. n° 3), de Vienne (Eckhel Doctr. IV p. 147) et mus. brit. Cat. d'Ennery p. 517 n° 3320. Le Biond I. c. (Mionnet n° 48).
- 5) Cab. de Berlin, de Paris (Mionnet nº 49) et de la Haye. Mus. Pembrock III tab. 48 (Cat. de vente nº 1386, b; Eckhel Doctr. IV p.147).

Sous le règne de Cl. Albinus.

379. IMP·CAES·D·CLO·SEP·ALB·AVG Tête d'Albin nue à dr. R. HIPPONE LIBERA Déesse assise à g., tenant de la main dr. une patère, de la gauche, un sceptre. Æ. 5. 1)

Hippo était une colonie phénicienne, fondée par les Sidoniens à une époque assez reculée. 2) Elle était située, non loin d'Utique, à l'embouchure étroite d'un vaste lac, nommé Hipponitis, qui pouvait servir de port à une grande flotte et était riche en différents poissons; les environs en étaient très fertiles, ainsi que de nos jours. 3) Elle était dépendante de Carthage, à la
domination de laquelle elle tàchait en vain de se soustraire en prenant le parti des troupes mercénaires lorsque elles se révoltèrent après la 1^{re} guerre punique. 4) Agathocle s'étant emparé de la
ville pendant sa guerre contre Carthage, la fortifia et y construisit un port pourvu de chantiers. 5)
Dans le moyen âge arabe, Hippo était encore une ville considérable et florissante. 6) Une bourgade nommée Benizert ou Bizert 1) occupe actuellement la place; on y trouve encore quelques
restes épars de l'ancienne ville.

On voit cette ville appelée par des noms très différents dans les anciens auteurs. Scylax, qui le premier en fait mention, la nomme Innov nólis ou Innov árça; dans les auteurs postérieurs elle est en outre appelée Hippagreta et les habitants Hippacritæ. Les 3 derniers noms dérivent sans doute du punique Ippo acheret (NAN), l'autre Hippo, nom qu'on a donné à cette ville pour la distinguer d'avec Hippo regius en Numidie.) Les Grecs donnaient au même Hippo le surnom Diarrhytus, c. à d. traversée par l'eau, à cause de sa position, surnom qui, altéré dans la prononciation, fut transformé en Dirutus, Diaritus) et Zarythus 10). Le nom inscrit aux monnaies, Hippone libera, ne se rencontre dans aucun texte ancien; on ne saurait cependant douter que les monnaies n'appartiennent à cette ville, et non à la ville numide nommée Ilippo, en considérant la conformité qu'elles présentent avec les monnaies d'Utique et d'autres villes de la Zeugitane. L'épithète Libera a causé des difficultés à plusieurs savants, comme à Le Blond, à Eckhel et à Mannert, attendu que cette ville est appelée colonia par Pline le jeune 11); il est assez probable, comme le savant philologue Zumpt à tàché de le démontrer, que c'est à l'époque entre Pline l'ancien et Pline le jeune qu'elle est devenue colonie romaine. 12)

- 1) Mionnet Suppl. IX p. 207 nº 9 (de la coll. de Cadalvène).
- 2) C'est ce que Movers a démontré par l'inscription d'une monnaie de Sidon, voyez Phônizier. II, 2, p. 134 et 144. Sur cette monnaie le nom est écrit en phénicien NDN, qui, selon Movers, a été prononcé NDN et signifie un lieu ceint de murailles, de la racine PDN.
- a) Voyez la description dans Barth Wanderungen p. 202-203. Cette ville et ses monnales ont été l'objet d'une monographie par Le Blond dans Acad. des Inscr. XXXIX p. 549 suiv. Voyez en outre sur cette ville: Mannert Géogr. par Marcus p. 352-356 et C. Muller Geogr. gr. min. I p. 89 ad Scylax § 111 notes.
- 4) Polybe I, 82.
- 5) Appien Pun. c.110.
- 6) Edrisi éd. Jaubert I p. 264.
- 7) Au dire de ceux qui ont fait une étude de la langue berbère, ce nom a une signification répondant à Diar-

- rhytus, voyez Mannert Géogr. par Marcus p. 354 et 676. M. Barth I. c. pense qu'il tire son origine de l'ancien nom *Hippo Zarytus*.
- 8) Voyez Movers Phonizier II, 2, p. 511.
- 9) Ptolémée IV, 3 (ed. Wilberg p.261): Διάξδυτος. Pline V, 4:
 Oppidum quod Hipponem Dirutum vocant, Diarrhytum a
 Græcis dictum, propter aquarum irrigua.
- 10) Tab. Peutinger, Itin. Antonini et plus tard.
- 11) Epist. IX, 33, 1. Le Blond (l. c. p. 557-558) et Mannert (l. c. p. 355) supposent que Pline a été dans l'erreur. Eckhel (Doctrina IV p.146) fait remarquer que la ville, tout en étant colonie romaine, a bien pu avoir le surnom de Libera, mais il ajoute que ce n'est peut-ètre qu'après le temps de Tibère qu'elle a reçu le titre de colonie.
- 12) Comment. epigr. p. 407.

La déesse debout au revers du nº 374 a été prise pour Venus Urania par Eckhel¹); mais les épis et le caducée n'appartiennent pas à cette divinité. La déesse représentée par cette figure est sans doute punique, car les deux attributs réunis ne conviennent à aucune divinité grecque ni romaine, et l'attitude paratt propre aux images africaines; on voit Sérapis et le dieu des blés figurés de la même manière sur les monnaies de Sabrata et d'Adrumète²), aux bras levés, la main droite faisant voir la paume et la gauche tenant l'attribut. C'est probablement la déesse phénicienne qui selon Sanchoniaton fut appelée Thuro avec le surnom de Chusartis, et qui fut vénérée à Gabala sous le nom aramaïque de Dotho. 8) Cette divinité, comme on le voit par la signification des noms 4), était une personnification de la loi et de l'ordre du monde, et fut confondue avec Harmonia par les Grecs. Harmonia, selon plusieurs auteurs, tirait son origine d'Atlas, et près du lac de Triton on célébrait ses noces avec Cadmus⁵), d'où l'on peut déduire qu'elle a été l'objet d'un culte en Afrique. Sous le nom de Thuro cette déesse interprétait les livres sacrés de Taut; sous celui d'Harmonia elle était épouse de Cadmus; le nom d'Harmonia est, à ce qu'il semble, le féminin répondant à Hermès 6); Taut-Cadmus était le dieu phénicien qui fut identifié avec Hermès-Mercure et figuré comme celui-ci 7); on en comprend, que le caducée a été donné comme attribut Harmonia fut aussi vénérée en qualité de mère et de nourrice universelle, παμà cette déesse. μήτωρ et παντρόφος, comme elle est appelée par un auteur grec 8); elle s'est donc encore rapprochée Demeter-Cérès, comme on le sait, fut honorée de pareils surnoms et était la déesse de Cérès. qui avait introduit, avec l'agriculture, l'ordre et les lois dans la société humaine (θεσμοφόρος, legifera); c'est ainsi qu'on est venu à représenter Thuro-Harmonia tenant dans la main aussi les épis de Cérès et portant sur la tête le modius, symbole de la fertilité.

Les nº 374 et 375 présentent trois têtes de déesses qui sont différemment coiffées. a vu dans celle du nº 374 la tête de Livie ou Julie, mère de Tibère; mais on voit par le nº 376 qu'à Hippo cette impératrice a été représentée en Cérès, couronnée d'épis. C'est probablement la tête d'Astarte, qu'on voit de même diadémée et voilée sur les monnaies d'Adrumète et de Tysdrus 9); comme la divinité figurée au revers est punique, on est porté à croire qu'il en est de même de celle que présente la face. La tête du nº 375, couronnée d'épis, ne doit non plus être prise pour celle de Livie, attendu qu'elle est dépourvue du voile dont est couverte la statue de l'impératrice sur le nº 376; elle représente sans doute Cérès, qui était en grande vénération dans l'Afrique romaine, comme on peut le déduire de plusieurs passages dans Tertullien. 10) Enfin, quant à la tête diadémée au revers du nº 375, on pourrait y voir Astarte, qui est probablement figurée ainsi sur plusieurs monnaies de la Byzacène; cependant, puisque elle ne porte pas de voile comme la tête du nº 374 qu'on a lieu de rapporter à Astarte, il faut plutôt la prendre pour celle de Junon, qui paraît également représentée par l'image du n° 379. La statue de la déesse assise, sur le nº 376, est par l'inscription IVL(ia) AVG(usta) désignée comme celle de Livie, qui après la mort d'Auguste sut vénérée en déesse sous le nom de Julie. 11) La monnaie nº 378, qui porte la tête

¹⁾ Doctrina IV p.146. ·

²⁾ Voyez p. 29 nº 63 et p. 52 nº 29.

Voyez, sur cette deesse phénicienne, Movers Phonizier I, p. 507 suiv., Alig. Encycl. Sect. III Th. 24 p. 393.

⁴⁾ Thuro et Dotho dérivent de חורת et אָרוא, lex, Chusartis de המאר, ordo.

⁵⁾ Movers I. c. note 3.

⁶⁾ Movers Phonizier I p. 522.

⁷⁾ Conférez plus haut p. 34.

⁸⁾ Nonnus Dionysiaca XLI, 277 et 314.

⁹⁾ Voyez plus haut p. 51 nº 21 et p. 58 nº 34.

¹⁰⁾ Voyez Münter Religion der Carthager p.109-110, notes 6-8.

¹¹⁾ Conférez plus haut p.13.

de Drusus, fils de Tibère, et le nom de L. Apronius, est frappée au cours des années 771-773 u.c., pendant lesquelles Apronius était proconsul de la province; voyez les monnaies de Clypea p. 158.

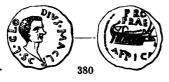
La pièce nº 379 est unique et assez remarquable; comme il n'existe pas d'autres monnaies frappées par les villes de la province d'Afrique après Tibère, ce qui porte à croire qu'après le règne de cet empereur elles ont été privées du droit monétaire, on s'étonne de trouver une monnaie émise par Hippo au nom de Cl. Albinus. Nous n'avons pas vu cette monnaie; c'est sur l'autorité de Mionnet que nous l'avons adoptée. L'authenticité en est consirmée par une monnaie en bronze du même module au cabinet de Dresde. Cette pièce porte deux têtes affrontées et laurées, l'une barbue, l'autre imberbe, qui représentent ou Sept. Sevère avec l'un de ses fils, ou Op. Macrinus avec Diadumenianus; de la légende circulaire il ne reste que quelques lettres qui ne permettent pas de restituer avec certitude les noms de l'empereur et de son fils; il nous semble cependant qu'elles s'adaptent le mieux à Macrinus et à son fils. 1) Le revers porte pour type un vaisseau à pleines voiles, sous lequel on lit LIBERA. On ne connaît, outre Hippo, aucune autre colonie romaine de ce surnom; la fabrique est africaine; un vaisseau semblable forme le type sur une monnaie de Césarée en Mauritanie; la pièce porte la contremarque CR, la même qu'on voit imprimée sur une monnaie de Leptis Magna, et qui nous offre sans doute le nom d'un proconsul ou d'un autre magistrat de la province d'Afrique?); il paraît donc probable que cette monnaie a été frappée par Hippo en Zeugitane. Il mérite d'être relevé que les empereurs dont il est question ici. étaient des Africains natifs; Albinus était né d'une famille patricienne à Hadrumète et élevé dans cette ville 3); Leptis était la ville natale de Sept. Sevère, qui avait été proconsul de l'Afrique 4); Macrinus était natif de Césarée de la Mauritanie et avait passé longtemps en Afrique 5); il est donc bien possible que ce soit par suite de certaines relations ayant eu lieu entre l'un ou l'autre de ces empereurs et Hippo, que le droit monétaire a été de nouveau accordé à cette ville.

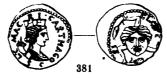
L. CLODIUS MACER.

- 380. L·CLODIVS·MACER Tête de Clodius Macer nue à dr.; dessous, S.C. B. PROPRAE AFRICAE en trois lignes. Galère à rames. Grenetis. AR. 4. Den. 3,70—2,86 gr. 6)
- 381. L·C·MACRI·CARTHAGO Buste tourelé de Carthage à dr.; derrière, une corne d'abondance; dessous, S C. Grenetis. R. SICILIA Tête de Gorgone de face servant de centre à trois jambes humaines, entre lesquelles trois épis. Grenetis. R. 4. Den. 3,30 gr. 7)
- 1) Sur l'empreinte au moins qui m'a été envoyée de cette monnaie, je n'ai pas été à même de lire la légende du droit d'une manière certaine; pour cette raison je n'ai pas jugé à propos d'en donner une gravure. En haut on remarque un O distinct et 3 lettres peu claires; derrière la tête du césar à droite on lit ... E CAE. Il se peut que le nom HIPPONE se soit trouvé en haut; je suis cependant plus enclin à déchissrer la légende:(Macri)NO DI(adum)E CAE. Le revers a pu porter en haut le nom HIPPONE. Par un examen de la monnaie elle-même, on parviendra peut-être à une interprétation certaine.
- 2) Voyez plus haut p. 7 nº 25 et p.14-15.

- 3) Capitolinus, Albinus c. 1 et 4.
- 4) Spartianus, S. Severus c. 1 et 2.
- 5) Dion LXXVIII, 16. Capitolinus, Macrinus c. 4.
- 6) Cab. de Paris, de Vienne, du roi de Sardaigne, de Lavy à Turin et du comte de Salis (de la coll. de Herpin). Num. Mediobarbi p. 98. Patin Imp. p. 124. Harduin Num. ant. pop. p. 13. Gesner Imp. tab. 50, 13. Eckhel Doctrina VI p. 288. Mionnet VI p. 583 nº 19. Sestini Classes generales p. 176 nº 9. Mus. Lavy nº 1275. Akerman Roman coins I p. 168 nº 10, pl. 5, 1. Cohen Médailles impériales I p. 217 nº 10, pl. XIII.
- 7) Cab. de Paris (de la coll. de Gosselin; Mionnet nº 18, Sestini nº 8, Akerman nº 9, Cohen nº 8, incorr. décr.).

382. Tête casquée de Rome à dr.; devant, ROMA; dessous, S.C. Grenetis. R. L. CLODI MACRI Trophée. Grenetis. R. 4. Den. 3,04 gr. 1)







- 383. L. CLODI MACRI Femme (Libertas) debout à g., tenant de la main dr. un bonnet, de la gauche, une couronne; dans le champ, S. C. Grenetis. R. Aigle légionnaire entre deux enseignes de cohorte; dans le champ, LEG I; autour, LIB MACRIANA. Grenetis. A. 4. Den. 2,79 gr. 2)
- 384. L·CLODI·MACRI·LIBERATRIX Tête de l'Afrique à dr., couverte d'une peau d'éléphant; audessous, S C. Grenetis. R. Semblable au revers précédent. R. 4. Den. 8)
- 385. Même face. R. Aigle légionnaire entre deux enseignes de cohorte. LEG III AVG LIB, écrit entre les enseignes. Grenetis.

 R. 4. Den. 3,80 gr. 4)
- 386. Autre semblable; derrière la tête de l'Afrique, deux javelots.

 A. 4. Den. 5)
- 387. Semblable au nº 385; mais sur la face, LIBERA, au revers, AVG écrit à l'exergue.

AR. 4. Den. 3,15 gr. 6)









- 388. L·CLODI MACRI écrit en deux lignes à g. et à dr. Tête de lion; au-dessous, S C. Grenetis.

 R. 4. Den. 3,50 gr. 7)
- 389. Autre semblable; mais la légende de la face est circulaire, et au revers AVG est écrit à droite des enseignes.

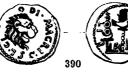
 R. 4. Den. 3,59 & 3, 22 gr. 8)
- 390. Autre semblable, mais au revers AVG est écrit à droite et LIB à gauche des enseignes.

AR. 4. Den. 3,35 gr. 9)

- 391. Semblable au nº 389, mais sur la face, L·C·MACRI.

 AR. 4. Den. 2,70 gr. 10)
- 392. L·CLODI·MACRI Buste de la Victoire à dr.; des côtés, S.C. Grenetis. R. Semblable au revers du n° 389. Æ. 4. Den. 4,05 gr. 11)









- Cab. de Copenhague (Falbe Recherches p.122 pl.VI, 23; Mionnet S. IX p. 207 n°8).
- 2) Cab. de Paris (Mionnet nº 12, Sestini nº 2, Akerman nº 3, Cohen nº 2). Num. Mediobarbi p. 98. Morelli Num. fam. p. 472, Miscell. tab.VI, 19. Conférer: Akerman nº 1 et Cohen nº 1, avec la légende incomplète.
- 3) Khell Suppl. à Vaillant p. 27 fig. 1 (Mionnet nº 11, Sestini nº 1, Cohen nº 7, Akerman nº 2, incorr. décr.).
- 4) Cab. de Stockholm (Cat. de Skiöldebrandt p.111).
- 5) Coll. de Schellersheim à Florence (Mionnet n° 15, Sestini n° 5, Akerman n° 6, Cohen n° 6).
- c) Cab. de Paris (Seguini Sel. num. p.410, Morelli Fam. p.472

- et Miscell. tab.VI,17, Mionnet nº 13, Sestini nº 3, Akerman nº 4, Cohen nº 3). Conférer: Mionnet nº 16, Sestini nº 6 et Akerman nº 7, avec la légende incomplète.
- 7) Cab. de Paris (Mionnet nº 17. Sestini nº 7, Akerman nº 8, Cohen nº 5 fig.; le droit en a été retouché au burin).
- 8) Cab. de Paris et de St. Pétersbourg.
- 9) Coll. de Thomsen à Copenhague.
- Cab. de Gotha (Liebe Gotha num. p.245 fig., Morelli Fam. Miscell. tab.VI, 18).
- Mus. brit. et cab. de Paris (Mionnet nº 18, Sestini nº 4, Akerman nº 5, Cohen nº 4).

22.

L. Clodius Macer, comme nous l'apprenons par Suétone, Tacite et Plutarque 1), gouvernait l'Afrique sous la fin du règne de Néron et se révolta en 68, au même temps que Galba. Instigué par Calvia Crispinilla, qui avait été la maîtresse de Néron en débauches, il retint les vaisseaux aux blés destinés pour Rome, afin de provoquer par ce moyen la disette et une révolte dans Il se faisait hair par sa cruauté et par son avarice. Son pouvoir ne fut que de courte durée; Galba, ayant été proclamé empereur, l'emporta sur lui et le fit mettre à mort, par Trebonius Garucianus. C'est là tout ce que hous ont rapporté les historiens sur Clodius Macer et sur son insurrection. De l'empreinte de ses monnaies on pourra encore tirer quelques éclair-Il est permis d'abord d'en déduire que Clodius Macer a simulé d'avoir pour but de rétablir la république romaine, car Africa et les légions de Macer y portent les surnoms Liberatrix et Libera, comme étant destinées à restituer la liberté perdue, et la déesse de la liberté y est aussi représentée. L'inscription S · C · montre que Macer a voulu faire croire qu'il agissait d'après l'ordre du sénat. Ensuite les monnaies nous apprennent que Macer a eu sous son commandement deux légions, dont l'une a porté, d'après lui, le nom de Macriana, tandis que l'autre a été la Illme légion, nommée Augusta, qui, selon le rapport de Dion et une inscription trouvée en Afrique 2), avait sa station dans ce pays. Enfin, par le symbole et le nom de la Sicile que présente le nº 381, on est porté à croire que Macer a eu des partisans dans cette île, ou qu'il a eu l'intention d'y faire une expédition.

Macer est nommé *Proprætor Africæ* sur le n° 380. On pourrait s'étonner de ce titre, parce que l'Afrique, après la répartition des provinces romaines entre Auguste et le sénat, fut gouvernée, comme on le sait, par un proconsul. M. Mommsen suppose que Macer, pour rappeler la république, s'est fait inscrire sur ses monnaies comme *proprætor*. Mais il est à remarquer que les empereurs, à commencer déjà par Auguste, permutaient les provinces impériales et proconsulaires, lorsque les circonstances l'exigeaient, ou envoyaient au proconsul un *legatus proprætore* pour lui assister comme conseiller ou en qualité de vicaire pendant son absence. Caligula partagea en deux le gouvernement de l'Afrique, en séparant le commandement de l'armée et l'administration de la Numidie de la préfecture de l'Afrique proprement dite. De plus, on apprend par les historiens ainsi que par les inscriptions lapidaires que les empereurs firent souvent gouverner l'Afrique par un *legatus proprætore*; une inscription nous fait connaître que l'installation d'un tel gouverneur arriva sous Vespasien, peu de temps après la mort de Macer. S

Les monnaies de Macer ressemblent aux deniers romains, surtout à ceux de la république. Il n'en existe qu'un petit nombre, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, puisqu'elles ont été frappées pendant le cours de moins d'une année et seulement dans la province de l'Afrique; mais l'empreinte en présente beaucoup de diversité. La galère et les enseignes, les mêmes types que portent les deniers de Marc-Antoine aux noms de ses légions, ont dû montrer le pouvoir dont Macer pouvait disposer par mer et par terre. La tête de Rome, le trophée et la liberté personnifiée sont empruntés aux monnaies romaines; le buste de la Victoire et la tête de l'Afrique se trouvent également sur les monnaies de la république romaine, mais ces types peuvent aussi être considérés

¹⁾ Suétone Galba c.11. Tacite Hist. 1,7,11, 37 et 73; II, 97; IV, 49. Plutarque Galba c. 6,13 et 15.

²⁾ Voyez Eckhel Doctr. VI p. 290. Tacite (I, 11 et II, 97) fait mention des légions de Macer sans en citer les noms.

³⁾ Gesch. des rom. Münzwesens p.745 note 17.

⁴⁾ Tacite Hist. IV, 48. Dion LIX, 20.

⁵⁾ Muratori Inscr. p.766, 5. Voyez l'exposition approfondie et detaillée dans Eckhel Doctrina IV p. 239-242.

comme africains, puisqu'ils figurent sur les monnaies des rois de la Numidie et de la Mauritanie 1); le lion, dont les 388-391 offrent la tête, forme également le type sur plusieurs monnaies de ces rois, comme un symbole de l'Afrique. La tête de la Carthage personnifiée, que porte le n° 381, ne se rencontre pas ailleurs. La représentation au revers de ce dernier n° figure sur plusieurs monnaies frappées dans la Sicile ou ayant rapport à cette lle. Ce symbole, appelé triquetra ou triskèle, a communément été considéré comme faisant allusion à la forme triangulaire de la Sicile ou aux trois promontoires d'où elle tirait le nom de Trinacria 2); mais c'est sans doute, ainsi que l'ont démontré, d'abord le duc du Luynes 3), puis M. Beulé 4), un symbole religieux d'origine asiatique qui désigne les trois déesses régnant tour à tour sur la lune, Diane, Proserpine et Minerve, triade divine d'où se développait la triple Hécate; la tête de Gorgone est le signe de la pleine lune et d'Hécate, et les trois jambes courant l'une après l'autre se rapportent à la rotation du globe céleste. Les trois déesses nommées furent vénérées par préférence dans la Sicile conjointement avec Cérès, qui est désignée par les épis, ajoutés au symbole.

Dans le système numismatique, les monnaies de Clodius Macer ont été classées sous les empereurs romains par Eckhel et dernièrement par MM. Akerman et Cohen, mais sous la Zeugitane par Mionnet et Sestini. Cette dernière classification nous paraît préférable. Macer ne s'arrogea pas le nom d'empereur; son pouvoir était restreint à l'Afrique, et il n'a pu battre monnaie que Ses monnaies, il est vrai, ressemblent aux monnaies romaines, mais c'est à celles de la république, et non aux monnaies des empereurs, parmi lesquelles on les a rangées; elles ne portent pas la tête de Macer, à l'exception d'une seule qui la présente sans aucun insigne ni titre impérial, et le nom de Macer est mis au génitif, tandis que les monnaies impériales offrent en général la tête de l'empereur et son nom au nominatif; on y rencontre enfin les têtes de l'Afrique et de Carthage ainsi que d'autres types ayant rapport à l'Afrique. Si dans le système on donne place sous l'Afrique aux monnaies frappées par des magistrats romains dans la Byzacène et dans la Cyrénaïque, comme nous l'avons fait dans cet ouvrage 5), il faut par analogie ranger à la Zeugitane les monnaies de Macer.

Chez les numismatistes d'une époque antérieure à notre siècle, on rencontre, concernant les monnaies de Cl. Macer, différentes interprétations et remarques, qu'il faut repousser. Vaillant était d'avis que la lettre désignant le prénom de Macer est un C et non un L, en faisant observer que la famille Claudia n'aimait pas le nom de Lucius; mais la plupart des monnaies présentent un L distinct; aussi Liebe a-t-il démontré, à l'aide des inscriptions, qu'on trouve des Clodii qui ont eu ce prénom. (a) Morelli, Havercamp et Liebe lisaient LIBERTAS devant la tête de l'Afrique sur le n° 387; Eckhel a déjà démontré que cette leçon est incorrecte, et qu'il ne se trouve pas auprès de cette tête d'autres légendes que LIBERA et LIBERATRIX, épithètes données à l'Afrique personnifiée, parce que c'était à l'aide de cette province que la liberté de l'état romain serait restituée

nes p. 22-23.

Sur les monnaies de Juba I et II, de Ptolémée et de Bogud. Les deux javelots derrière la tête de l'Afrique sur le n° 386 se retrouvent sur un sesterce de Juba I.

Rasche Lexicon rei num. T.V, P. II p. 3 et 109. Eckhel Doctrina I p.184.

³⁾ Études num. sur le culte d'Hécate p. 84 suiv.

⁴⁾ Revue num. fr. 1856 p. 356 et 358 suiv. Monnaies d'Athè-

b) Voyez plus haut p. 61 et dans le ler volume p.152.

⁶⁾ Gotha numaria p. 246-247. Récemment M. Cohen (I. c.) a lu C au lieu de L sur l'exemplaire du n° 387 dans le cabinet de Paris; mais par un examen attentif on parvient à se persuader que ce caractère est bien un L, tracé, il est vrai, d'une manière négligée.

après la tyrannie de Néron. 1) Havercamp interprétait les légendes au revers des n° 383-392 par Libertas Macriana et Libertas Augusta²); Harduin suppléait l'inscription de l'avers des nºº 384 suiv. ainsi: L(egio) CLOD(iana) MACRI(ana) LIBERATRIX 8); ces interprétations n'ont pas besoin d'une Vaillant, Spanheim et Liebe ont regardé comme fausse la monnaie nº 380 à la tête de Macer 4), et Eckhel est de la même opinion 5); il paratt en effet que le spécimen que ces savants ont étudié, a été une contrefaçon moderne 6); mais à présent on connaît plusieurs exemplaires de cette monnaie dont on ne saurait contester l'authenticité. 7)

Les catalogues des monnaies de Cl. Macer, rédigés par Mionnet, Sestini, M. Akerman et M. Cohen 8), présentent plusieurs mésentendues et inexactitudes que nous allons indiquer. inscrit au nº 381 est rendu par L CLODI MACRI dans le catalogue de Cohen nº 2; mais il n'existe sans doute qu'un seul exemplaire de cette monnaie, celui du cabinet de Paris, déposé autrefois dans la collection de Gosselin et publié par Mionnet, et cet exemplaire porte la légende L C MACRI. MM. Akerman et Cohen 9) ont pris pour une patère l'objet que la Liberté tient de la main gauche baissée sur le nº 383; mais d'après la manière dont la déesse tient cet objet, on peut juger que ce n'est pas une patère; il faut y voir une couronne; sur des monnaies contemporaines, de Vitellius et de Vespasien, la Liberté est représentée levant une couronne de la main droite. 10) déesse est appelée femme debout, sans aucune indication des attributs, dans la description de Mionnet nº 12 d'après la pièce mal conservée du cabinet de Paris (nº 383 fig.); M. Akerman, supposant que la monnaie, décrite ainsi par Mionnet, est une autre que celle offrant la déesse de la Liberté, qui est le nº1 de son catalogue, l'a rendue séparément, sous le nº3. revers du nº 383 est donnée par LEG | MAC dans le catalogue d'Akerman nº 1 et de Cohen nº 1; mais la pièce décrite ainsi est sans doute incomplète; les restes de la légende, LIB et RIANA, étant placés à gauche et à droite près du bord de la pièce, ont facilement pu disparaître. monnaie pareille à notre nº 387 au nom de la IIIme légion, mais sans LIB, a été décrite dans Mionnet au nº16 et adoptée plus tard par Sestini sous le nº6 et par Akerman sous le nº7; ce spécimen, à ce qu'il semble, est également incomplet et ne differe pas de notre nº 387; les lettres LIB, écrites en haut, sont peu distinctes sur l'exemplaire du nº 385 au cabinet de Stockholm, ainsi que sur celui du nº 387 au cabinet de Paris, et sur l'exemplaire du nº 389 au cabinet de St. Pétersbourg on n'en découvre que les extrémités. Sur toutes les monnaies de Macer que nous avons examinées, soit la I^{re} soit la III^{me} légion portent le surnom LiBeratrix. Le nº 2 du catalogue d'Akerman présente une pièce semblable à notre nº 384, mais dont le revers a LEG deux fois répété; il faut croire que cette pièce a été deux fois frappée, à moins qu'il n'y ait une erreur typo-Il est ensin à remarquer que dans les catalogues cités on trouve décrites des monnaies analogues à nos nº 383, 385, 387 et 388, mais ayant pour type du revers trois enseignes au lieu de l'aigle entre les deux enseignes, voyez la description de Mionnet nºº 11, 12, 16 et 17, et celles de Sestini nº 1, 2, 6 et 7, d'Akerman nº 2, 3, 7 et 8 et de Cohen nº 7. Il est de toute pro-

¹⁾ Voyez Eckhel Doctrina VI p. 289.

²⁾ Morelli Num. fam. p. 472.

a) Cf. Eckhel Doctrina VI p. 289.

⁴⁾ Morelli Imp. II p.181. Gotha num. p. 245-246.

⁵⁾ Doctrina VI p. 290.

⁶⁾ Le musée britannique possède un exemplaire de cette 10) Rasche Lexicon rei num. T. II P. II p. 1713 et 1715.

monnaie qui est très-suspecte.

⁷⁾ Cf. Cohen I. c. p. 216 notes 1-2.

s) Voyez les livres cités p.170 note 6.

⁹⁾ Ll. cc. p.171 note 2. On trouve la même description de cette monnaie dans Eckhel I. c. p. 288.

babilité que la description de ces monnaics n'est pas exacte, et que les monnaies légionnaires de Macer, de même que les monnaies correspondantes de Marc-Antoine, ont sans exception porté l'aigle, signe de la légion romaine, entre deux enseignes de cohorte; par conséquent le n° 16 de la description de Mionnet ne diffère pas du n° 13 qui précède, et les n° 3 et 6 du catalogue de Sestini se rapportent à une seule et même monnaie.

Système monétaire de la Zeugitane à l'époque romaine.

Les seules monnaies en argent de l'époque romaine qui se laissent classer sous la Zeugitane, sont celles de Clodius Macer. Ces monnaies sont des deniers romains; elles pèsent de 4,0 à 2,8 grammes, dont le poids moyen, 3,4 gr., est le même que celui des deniers qui furent frappés sous l'empire depuis le milieu du règne de Néron jusqu'à Septime Sévère. 1)

Les monnaies de bronze des différentes villes présentent des poids ou des groupes de poids différents, d'où l'on voit que les villes n'ont pas frappé en bronze les mêmes espèces ni donné aux espèces un poids conforme. Nous allofis examiner d'abord quel a été le nombre et le poids des divisions monétaires émises par chacune des villes en spécial, puis, s'il faut les rapporter à un système africain ou au système romain.

Quant à la colonie de Carthage, les monnaies autonomes ainsi dites offrent 22 pièces pesant depuis 31 jusqu'à 23 grammes, sans aucun saut dans la succession de ces poids, et une seule pièce pesant 40 grammes; les premières ont donc constitué une même division, tandis que la dernière a pu appartenir à une division supérieure. Pour les monnaies impériales de Carthage, les pièces des nº 321-328, pesant 9,7-4,6 gr., n'ont fait qu'une seule et même division, puisque les poids s'en suivent tout près l'un de l'autre; mais on peut regarder comme des divisions à part un exemplaire du nº 321, pesant 12,8 gr. 2), et le nº 329, ayant au revers un type particulier et pesant 4,1 gr. Les monnaies de Clypea, qui toutes sont impériales, ont formé au moins 3 divisions, distinguées par les types et les poids, dont la 1re a compris les nº 330, 331 et 335-337 au Mercure assis, de 54-24 gr., la 2me, les no 332 et 338-339 à la statue de Livie, de 22-14 gr., la 3me, les no 333 et 340 à la tête de Mercure, de 9,5-6,6 gr. Dans chacune des deux dernières divisions les pesées se rapprochent l'une de l'autre, mais dans la 1re elles sont si divergentes et offrent de si grandes lacunes a) qu'il est assez probable qu'il y en a eu plus d'une division. Les monnaies puniques attribuées à Utique présentent une série continue de poids de 17-11 gr., et ont par conséquent constitué une seule et même espèce. Dans les monnaies impériales de cette ville on peut distinguer 3 ou 4 divisions. Les nº 365-372, de 22-10 gr., ayant pour type la statue de Livie, en ont formé la 1^{re} division. 4) Les n° 346-352, de 9,1-5,3 gr., ont sans doute appartenu à une division

¹⁾ Voyez Mommsen Gesch. d. rom. Münzwesens p. 756-757.

²⁾ On rencontre le même poids dans le nº 345 d'Utique et le nº 377 de Hippo, qui ont sans doute appartenu à une division à part.

³⁾ Voici les pesées: 54, 41, 37, 36, 35, 33, 32 et 24 gr. Les pièces du poids le plus haut et le plus bas sont égale-

ment corrodées, et ont dù perdre en poids originaire.

⁴⁾ Deux pièces de ces nºº pèsent 22 gr., tandis que toutes les autres forment une série cohérente de 17 à 10 gr.; on pourrait donc être tenté de rapporter les 2 premières à une division supérieure. Il faut cependant les assigner plutôt à la même division que les autres, à en

inférieure, bien qu'ils portent la même image de Livie; ils se distinguent d'avec les autres par l'inscription circulaire du revers. Le n° 345, de la même empreinte, pesant 12,1 gr., peut être rapporté à la même division; mais il se peut aussi qu'il ait fait une division à part répondant au n° 377 de Hippo. Les n° 344, 353-354 et 373, qui pèsent 3,4—2,6 gr. et portent au revers le nom de la ville au lieu d'un type, ont constitué la plus petite espèce des monnaies d'Utique. Les monnaies autonomes de Hippo présentent 2 divisions séparées par les types et les poids, l'une de 6,9—3,8 gr., l'autre de 3,6—2,7 gr. Les monnaies impériales de la même ville ont apparemment été de 3 divisions; la 1° nous fournit le n° 376 à la statue de Livie, pesant 23-20 gr., la 2^{me}, le n° 377 à la tête de Drusus au revers, pesant 13-12 gr., la 3^{me}, le n° 378 à la même tête, de 7,4—6,3 gr.; la dernière division se distingue d'avec la 2^{me} par les attributs ajoutés sur le droit de la pièce et par la légende du revers. Lorsqu'on prend le moyen des pesées appartenant à une même division, les monnaies des villes dont il s'agit, présentent les divisions suivantes:

	Monnaies autonomes.	Monnaies impériales.	
Carthage.	2 divisions à: 40; 27.	2 div. à:	8,7; 4,1; ou 3 div. à: 12,8; 7,1; 4,1.
Clypea.		3 div. à: 39; 18;	8,0; ou 4 div. à: 47; 31; 18; 8,0.
Utique.	1 division: 14.	3 div. à: . , 16;	8,7; 3,0; ou 4 div. à: 16; 12,1; 7,2; 3,0.
Hippo.	2 divisions à: 5,3; 3,1.	3 div. à: 21; 12,9;	; 6,9.

Dans l'ouvrage approfondi de M. Mommsen sur le système monétaire romain 1), on trouve énoncée l'opinion, que dans la province de l'Afrique, depuis le commencement de la domination de Rome, les monnaies romaines ont exclusivement eu un cours légal et autorisé, et qu'il va sans dire que les monnaies frappées par Utique, par la colonie de Carthage ainsi que par d'autres communautés, ont été réglées d'après le système romain. Quant à la monnaie d'argent et d'or, il est assez probable qu'il en a été ainsi; mais pour ce qui regarde la monnaie de cuivre, il y a lieu d'en douter. Comme les monnaies de cuivre étaient destinées à circuler seulement dans la ville qui les faisait battre, ou dans la province, il se peut bien qu'on ait continué à les frapper d'après l'ancien système carthaginois; en considérant combien est grande la quantité qui nous est parvenue des monnaies carthaginoises en bronze, on est porté à croire qu'elles ont eu cours longtemps après la chute de Carthage. Il paraît assez vraisemblable que les monnaies autonomes, surtout celles inscrites en punique ou dont l'empreinte disfère entièrement de celle des monnaies romaines, n'ont pas appartenu au même système que ces dernières. Ce serait par la comparaison des poids qu'il fallait décider si les monnaies émises par les villes de la province de l'Afrique ont été adaptées au système carthaginois ou romain; mais il est très difficile de parvenir par cette voie à un résultat sùr, soit parce qu'on ne connaît pas avec certitude les divisions des monnaies de bronze frappées par la Carthage punique²), soit parce qu'en général dans la fabrication des monnaies de bronze beaucoup de négligence et d'arbitraire avait lieu par rapport au poids des pièces. monnaies frappées par les villes de la Syrtique et de la Byzacène, ne s'accordent pas bien, pour la plupart, avec les monnaies romaines par rapport au nombre ou au poids des divisions; voyez les En rapprochant du système romain les monnaies des villes de la Zeugitane dont nous avons essayé d'établir les divisions, on trouvera qu'il se présente de même une discordance

juger par l'analogie des n°• 338-339 de Clypea aux mêmes 1) Gesch. des rôm. Mûnzwesens p. 671. types, qui offrent une série non interrompue de pesées 2) Voyez plus haut p.139-140. de 22-14 gr.

assez essentielle, au moins pour les monnaies autonomes de la Carthage romaine et pour les monnaies de Clypea. Les monnaies de bronze qu'on frappait dans l'état romain pendant l'époque à laquelle appartiennent les monnaies impériales et peut-être aussi les autonomes dont il s'agit, étaient les suivantes: le sesterce (de 4 asses), le dupondius, l'as, le semis et peut-être le quadrans, dont les poids normaux étaient respectivement: 27, 13,5, 6,7, 3,3 et 1,7 gr. 1) On voit que la plus grande espèce du système romain était d'un poids de beaucoup inférieur à celui des grandes espèces sorties des ateliers de Carthage et de Clypea, qui montent jusqu'à 54 gr. et présentent en poids moyen 47 ou 40 gr.; selon le système romain les pièces de ces poids auraient eu la valeur d'un quinaire (= 8 asses) ou de 6 asses, mais il n'existe pas de monnaies romaines en bronze qui offrent ces espèces.

 Ce fut sous les triumvirs que ce système fut introduit.
 A l'époque immédiatement précédente on ne frappait pas le sesterce en cuivre, et les autres espèces avaient alors un poids doublement plus grand. Voyez le Ier volume p.169-170 note 6.

APPENDICE

Petits bronzes phéniciens au type d'un crabe.

1. Crabe. Rr. Crabe; dessous, 1 (1).

Æ. 3. 3,0 gr. 1)

- 2. Charrue; dessous, 19 (בב). Le tout dans une couronne de laurier. Grenetis. Br. Crabe; dessous, 1 cou בור). Grenetis. Æ. 3½. 2,8 gr. 2)
- 3. Héros, armé d'un casque, d'un bouclier et d'un glaive; il s'avance à dr., mettant la droite sur la garde du glaive. Des deux côtés, les mêmes lettres qu'au droit précédent. Grenetis.
 R. Le même que le revers précédent. Æ. 3½. 8)



- 4. Memes types. Au droit, nulle légende; au revers, ₹9 (≈2). Æ. 3½.
 - Æ. $3\frac{1}{2}$. 3,2-2,4 gr. ⁴)
- 5. Mêmes types. Au droit, les mêmes lettres qu'au droit des n° 2-3; au revers, X9 (83).

Æ. $3\frac{1}{2}$. ⁵)

6. Mêmes types. Au droit, nulle légende; au revers, 9 7 ou 9 ₹ (⊃₹).

Æ. $3\frac{1}{2}$. 3.0 gr.^6)

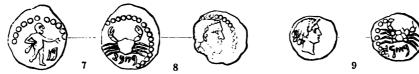




- 1) Cab. de Milan.
- 2) Cab. de Copenhague.
- 3) Musée britannique.
- 4) Cab. de Paris (Mionnet V p.472 nº 913) et de Copenhague (3 ex); coil. part. de Copenhague, de M. Rollin à Paris et de M.Walter à Berlin. Neumann N. vet. ined. II p.117, tab. 4,8. Eckhel Doctr. III p.419. Mus. Hederv. I nº 1556. Sestini III di cont. p. 88 nº 11 (la légende du revers est
- différente). Lindberg De inser. Melit. p.60 note 143 el.VII-VIII. Rauch Cat. de la coll. de Heydecken nº 624.
- b) Della Marmora Monete fen. d. isole Baleari p. 17 note 2, tav. I, n.
- e) Mus. Argoni III Numi punici tab. III, 24. Coll. de Judas (Étude p.179 pl. II, 35).
- 7) 22 exemplaires de différentes collections.

- 8. Tête barbue (d'Hercule) à dr. Grenetis. Rr. Le même que le revers précédent. Æ. 3. 1)
- 9. Tête imberbe (de Bacchus), couronnée de lierre (?), à dr. Br. Le même que le revers précédent, avec la légende écrite ainsi: 45mg.

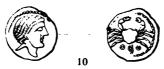
 Æ. 2. 2,0-1,7 gr. 2)



10. Tete imberbe à dr. Grenetis. Rr. Crabe; au-dessous, •9• (ערע). Grenetis.

Æ. 3 & $2\frac{1}{2}$. 3,6 & 1,9 gr. 8)

11. Autre semblable; entre les pinces du crabe, un petit autel; au-dessous qo (ער). Æ. 3.4)



- 12. Héros, armé d'un casque, d'un bouclier et d'une lance; il s'avance à dr., en élevant la lance. Grenetis. Fr. Crabe; entre les pinces, un petit autel; au-dessous, ★ (פורף). Grenetis. Æ. 4. 3,9—2,8 gr. 5)
- 13. Tête barbue (d'Hercule) à g. Grenetis. B. Le même que le revers précédent.

 $AE. 2\frac{1}{2}$. 2,2 & 1,8 gr. 6)



14. Caducée; des côtés: nin mn; le tout entouré d'une couronne de laurier. R. Crabe; audessous, On (VII). Grenetis. Æ. 4. 3,8—2,9 gr. 7)

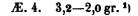


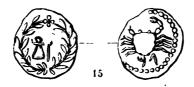
- 15. Symbole de Baal et caducée, dans une couronne de laurier. R. Crabe; au-dessous, 41 (21).

 Grenetis. Æ. 4. 2,8—2,2 gr. 8)
- 1) Coll. de Delgado à Madrid et coll. Inconnue.
- Cab. de Paris (2 ex., Pellerin Suppl. III p. 91 pl. IV, 1; Mionnet V p. 472 no 914), musée britannique et cab. de Dresde.
- 3) Cab. de Copenhague (2 ex.).
- 4) Cab. de Paris.
- Cab. de Copenhague, de la Haye et de M. Judas à Paris (Revue archéol. 1860 p. 654 fig.).
- 6) Cab. de Florence et de Paris.

- 7) Cab. de Copenhague, de Vienne (Eckhel Sylloge I p. 80 tab.VII, 11) et de M. Rauch à Berlin. Lindberg De inscr. Melit. p. 60 note 143 cl.VI. Au cabinet de Copenhague il y a un bronze du même module, dont l'empreinte de la face est entièrement effacée, ayant au revers un caducée et 49 dans une couronne.
- 8) Cab. de Copenhague (2 ex.), de Dresde, de Milan et mus. brit. Lindberg 1. c. Cl.V. Sestini Classes gen. p. 23 Lopadusa.

16. Memes types; au revers, אומום).







Les monnaies précédentes ont, comme on le voit, beaucoup de ressemblance entre elles; ce sont des bronzes de petit module ayant tous pour empreinte un crabe et des légendes phéniciennes. Nous avons jugé à propos de les adopter dans ce volume parce qu'il y a des raisons qui portent à croire qu'une partie en ont été frappées par des villes des provinces précédentes; nous en traitons dans un appendice, attendu que ces raisons ne nous paraissent pas décisives.

Plusieurs monnaies de cette série n'ent pas été publiées, savoir les nºº 1-3, 8, 10-11 et 13; les autres en ont été rapportées à des lieux d'émission très différents. Neumann attribua le nº 4 à la même ville en Bruttium que le nº7; le général Della Marmora est d'avis que les monnaies aux types des nºº 3-6 ont été frappées en Malte, par la raison qu'on les a trouvées dans cette île; M. Rauch a classé une de ces pièces sous Cossura. 2) M. Judas, déchiffrant en אגר la légende de la pièce sigurée sous le nº 6, assigne cette monnaie à Agrigente. Les nºs 7 et 9 furent attribués à une ville du nom de Brettia en Bruttium par Pellerin et Neumann, qui interprétaient la légende en Birt ou Bert 3); Bellermann y a lu רחפי , qu'il prend pour le nom de la ville de Raphia en Palestine 4); Gesenius a repoussé ces explications sans y substituer aucune autre 5). Dans le Muséum Hedervarianum 6) et le catalogue de la collection de Welzl de Wellenheim 7), le nº 7 est classé aux îles près de la Sicile et à Cossura. M. Judas enfin, lisant l'épigraphe de cette monnaie בשבי, l'attribue à Bésippo, ville de l'Espagne, située en dehors du détroit gaditain. 8) Le nº 12 a été donné à Himéra en Sicile par M. Judas qui en transcrit la légende en חבר, en faisant remarquer qu'on trouve les mêmes types sur les monnaies de cette ville. 9) Le nº 14 a été rapporté à quelqu'une des îles entre la Sicile et l'Afrique par Eckhel, et les nº 15-16, à l'île de Lopadusa, par Sestini et Dans l'ouvrage de Mionnet les nº 4, 7, 9 et 16 sont classés parmi les médailles incer-Fiorelli. 10) taines de la Phénicie. 11)

Parmi les attributions que nous venons de citer, il faut d'abord rejeter celles des n° 7 et 9 à Brettia et Raphia, déjà par la raison que les lettres de la légende s'y opposent. On ne saurait non plus admettre que ces n° appartiennent à Bésippo; la première lettre, comme nous le ferons voir plus loin, est sans doute un resch et non un beth; aussi le crabe est-il un type qui ne se rencontre pas sur les monnaies de l'Espagne. Quant aux n° 6 et 12, rapportés à Agrigente et à

- Mus. brit. (Mus. P. Knight p. 219 nº 4), cab. de Paris (Mionnet V p. 472 nº 912), de Vienne (Eckhel Sylloge I p. 80, tab. VII, 12), de Munich, de Copenhague (2 ex., Lindberg l. c. cl. V) et de la Haye. Fiorelli Mon. di città gr. p. 68, tab. II, 15. Judas Étude p. 179 pl. II, 37.
- 2) Ll. cc. p.178 note 4.
- a) Pellerin I.c. p.179 note 2. Neumann N. vet. ined. I p. 27, tab. I,13, où Hercule est figuré en sens inverse et pris pour une plante ou un poisson.
- 4) Bem. üb. phon. Münzen IV p.10-12.
- 5) Monumenta p. 327 nº 4.
- 6) Cat. de Wiczay I nº 1957.
- 7) Vol. I nº 1179.
- 8) Étude p.162.
- 9) Étude p.197; Revue archéol. fr. 1860 p.654.
- 10) Voyez les Il. cc. p.179 note 8, et note 1.
- 11) Descr. V p. 472 nos 910-914.

Himéra par M. Judas, il faut convenir que le type du crabe est en faveur de ces attributions; mais il est très douteux que les légendes offrent les noms de ces villes; le caractère du n° 6, que M. Judas a pris pour une ligature de 2 et N, ne paraît être qu'un N négligemment figuré, et contre l'interprétation du 2^{me} caractère sur le n° 12 par D, on aura à objecter qu'on ne trouve point un mem de cette forme postérieure sur les monnaies phéniciennes de la Sicile. Mais pour ce qui regarde le classement de ces monnaies aux îles entre la Sicile et l'Afrique, il n'y a rien qui s'y oppose; les types, l'écriture et la fabrique y conviennent assez bien.

Lindberg a attribué la plupart des monnaies précédentes à des villes africaines, savoir les n° 1-3 à Gergis en Syrtique, les n° 7-9 à Ruspæ en Byzacène, les n° 10-11 à Gurra dans la même province, le n° 12 à Carpis en Zeugitane et le n° 14 à Choba en Mauritanie. Mon docte devancier n'a pas motivé ces attributions. 1) Nous tâcherons de démontrer qu'il y a des raisons assez plausibles pour rapporter un certain nombre de ces monnaies aux provinces de l'Afrique, dont nous avons traité la numismatique dans ce volume.

Le crabe, symbole maritime²), que l'on rencontre sur les monnaies de plusieurs villes de la Sicile occidentale, de Motya, d'Agrigente et de Himéra, fut, de même que d'autres types monétaires, transmis de là aux villes de la côte africaine, comme on le voit par les monnaies frappées à Sozusa (Apollonie) de la Cyrénaïque et à Gergis de la Syrtique 3); les villes citées étaient toutes situées sur la mer. Les nºº 1-3 présentent au revers des lettres qui peuvent fort bien être 1 et de manière à signifier Gergis; on pourrait aussi rapporter ces lettres à Gerra (ou Girba) dans l'île de Meninx, voisine de la côte où était situé Gergis; mais attendu que la monnaie de Gergis que nous venons de citer, porte le crabe comme signe de la ville, il faut lui accorder la préférence. L'épigraphe des nos 7-9 doit être lue רשבר, qui répond exactement au nom de Ruspæ, écrit Pονσπαι et Ruspe dans les textes anciens 4), ville située entre Thæna et Achulla. 5) M. Judas, interprétant ce nom par Besippo, à pris l'initiale pour un béth de même que la 3me lettre; à la vérité, elle ressemble le plus souvent à cette dernière; mais sur quelques exemplaires elle s'en distingue par le trait droit qui la fait prendre pour un resch⁶), et l'on voit encore par les formes différentes que présentent le 1er et le 3me caractère dans la légende du nº 9 qu'ils ne désignent pas une seule et même lettre; sur les monnaies de Sabrata de la Syrtique et d'Abdéra de l'Espagne, beth et resch, employés aux noms de ces villes, offrent souvent l'apparence d'une même lettre. têtes des nºs 8 et 9 représentent sans doute Hercule et Bacchus 7), c. à d. les dieux phéniciens qui furent figurés comme ceux-ci; on trouve les têtes des deux mêmes divinités sur les monnaies de Leptis Magna. Le nº 10 porte la légende distincte ערע, qui peut très-bien offrir le nom de

a) Dans le catalogue de Falbe, où ces monnaies sont décrites sous les îles appartenant à la Sicile, Lindberg a transcrit les lettres puniques en hébreu et y a ajouté les noms des villes, mais il n'a laissé aucun commentaire sur ces monnaies. Précédemment Lindberg avait classé plusieurs de ces monnaies à Gossura, voyez De inscr. Melit. p. 60.

Proprement symbole d'un port, muni de môles, χηλαί, comme s'appelaient également les pinces du crabe, cf. volume 1 p. 95.

³⁾ Voyez le ler volume p. 93 et dans ce volume p. 35.

⁴⁾ Ptolémée IV, 3 (ed. Wilberg p. 262). Table de Peutinger.

⁵⁾ A l'époque chrétienne cette ville était le siége d'un évêque; à présent un village nommé Schebbah en occupe la place. Géogr. de Mannert p. Marcus p. 650. Barth Wanderungen p.177. Selon Fortia d'Urban (Itin. ad Tab. Peuting. p.290) c'est le Gilgel actuel qui répond à Ruspæ.

⁶⁾ Il en est ainsi sur un exemplaire du cabinet de Paris, dont la légende est la 2me figurée dans la description du nº7.

⁷⁾ La tête de Bacchus a été prise pour celle d'Hercule, couverte de la peau de lion, par Eckhel (Doctr. III p. 419), pour laurée par Mionnet (V p. 472 n° 914); mais elle paraît être couronnée de lierre.

Gurra, ville sur la côte de la Byzacène au nord d'Adrumète 1); la lettre y, comme on le sait, sut souvent rendue par G et prononcée en U par les Grecs et les Romains. Il est bien possible que le 2^{me} caractère, inscrit aux nº 12-13, soit composé de net de sorte que la légende présente le nom de Carpis (ou Carpi, Carpe), ville située sur le golse de Carthage, où il y avait des eaux thermales. 2) Quant au nº 14, attribué à Choba (Bougie) de la Mauritanie par Lindberg, il saut saire observer que cette ville était très distante des villes précédentes, situées toutes sur la mer lilybéenne, et qu'il y a une autre ville qui paraît présérable, savoir Curubis ou Curubi 3) sur la côte de la Zeugitane, un peu au sud de Clypea. 4) Comme la permutation des lettres C et Ch est fréquente dans les noms puniques, et que aîn sut souvent prononcé en U, les lettres yn conviennent assez bien comme initiales au nom de cette ville. Mercure et le caducée sont représentés sur les monnaies d'autres villes de cette côte, celles de Clypea, Leptis et Alipota. 5)

Il y a cependant d'autres considérations qui ne plaident pas en faveur de l'attribution de ces monnaies aux villes que nous venons de citer, et qui conduisent à les rapporter plutôt aux îles de la mer lilybéenne. On ne rencontre ni un héros combattant ni un Hercule debout sur les mon-Quant à l'attribution des nºs 1-3 à Gergis, nous avons à relever que la lettre naies de l'Afrique. sur le n° 1 est peu distincte, et qu'on ne saurait décider si le 2me caractère au revers des deux autres no est resch ou beth. Les no 2-3 appartiennent sans aucun doute au même lieu d'émission que les nº 4-6, puisque ils portent tous deux au droit les mêmes lettres que le nº 5, et que le nº 3, par les types et par la fabrique, ressemble aux nº 4-6; mais ces derniers nº ont au revers des couples de lettres différant de גר. La circonstance qu'on a déterré en Malte ces monnaies au héros combattant, nous fait pencher en faveur de cette île. Pour les n° 12-13, rapportés par Lindberg à Carpis, nous faisons observer que le même héros qui est représenté sur le nº 12, se retrouve sur les monnaies grecques de l'île de Gaulos, voisine de Malte; aussi est-il peu certain que le 2^{me} caractère soit une ligature de ¬ et ¬. Mais si les nº 2-6 et 12-13 appartiennent à Gaulos ou Melita, on aura lieu de douter que les nºº 7-9 et 10-11 aient été émises à Ruspæ et à Gurra, car la tête d'Hercule du n°13 est semblable à celle que porte le n°8, et l'autel placé entre les pinces du crabe sur les nº 12-13 se trouve de même sur le nº 11. Nº 14 enfin se rapproche par le droit, des nºs 15-16; mais ceux-ci se rattachent aux monnaies de Cossura et de Melita, qui portent le symbole de Baal et ce même symbole combiné avec le caducée. Quant à la concordance que présentent plusieurs des légendes avec les noms des villes africaines, tandis qu'elles ne s'adaptent pas aux noms des îles de la Méditerranée, il ne faut pas trop y insister, tant que nous ignorons quels ont été les noms phéniciens de Melita, de Gaulos, de Lopadusa, des Ægades ⁶), et des

Table de Peutinger. Cette ville était plus tard le siège d'un évêque chrétien. Voyez la Géographie de Mannert p. Marcus p. 419 et 699. Suivant l'opinion de Fortia d'Urban (ltin. p. 294), elle était située où se trouve aujourd'hui Koudiah.

²⁾ Elle était à une époque postérieure le siége d'un évèque; dans le village Gurbos ou Kurbos, situé à l'endroit occupé par elle, on rencontre encore des thermes et quelques débris d'antiquités. Voyez: Mannert Géogr. p. Marcus p. 311 et 661; Barth Wanderungen p. 130-131; C. Muller Geogr. gr. min. 1 p. 471.

³⁾ Écrit Κούρουβις dans Ptolémée, Curubis dans Pline et dans une inscription, Curubi dans Itin. Ant.

⁴⁾ Sous les empereurs cette ville était colonie romaine, surnommée Fulvia; dans le village, qui en occupe aujourd'hui la place et s'appelle encore Gurba, on découvre des ruines de l'ancienne ville. Voyez: Géogr. de Mannert p. Marcus p. 302, Barth Wanderungen p. 138.

⁵⁾ Voyez p. 42, 49 et 330 suiv.

⁶⁾ Les îles Ægades étaient phéniciennes et soumises aux Carthaginois tant qu'ils possédaient la partie occidentale de la Sicile. Movers (Phonizier II, 2, p. 346) regarde le nom Ægades comme phénicien, mais l'interprétation qu'il en donne, est douteuse. Il est de même incertain si 1388 a été le nom de Gaulos, cf. Gesenius Monum. p. 303, Movers l. c. p. 360.

villes y situées; de toutes les îles entre la Sicile et l'Afrique, on ne connaît avec certitude que le nom phénicien de Cossura, qui différait entièrement du grec 1; il se peut donc que quelques-unes des légendes offrent le nom de l'une ou de l'autre de ces îles. Remarquons enfin qu'il n'est pas certain que les légendes au-dessous du crabe désignent le lieu de l'émission, comme on l'a supposé; il est même probable qu'au moins quelques-unes d'elles se rapportent à des magistrats. nºº 2-6 on ne trouve au droit qu'une même couple de lettres (22 sur les nºº 2, 3 et 5), tandis qu'il y en a 3 ou 4 différentes sous le crabe; on est donc porté à expliquer les légendes au revers de ces monnaies par des noms de magistrats, et à en rapporter plutôt au lieu de l'émission celle qui se Au revers des monnaies de la série dont nous nous occupons, on trouve indirépète au droit. qués au moins 9 noms différents; si tous ces noms désignaient les lieux d'émission, il faudrait admettre qu'il eût existé un pareil nombre d'îles ou de villes qui ont frappé de petites pièces en bronze au type d'un crabe sans émettre d'autres monnaies, ce qui paraît peu vraisemblable. monnaies carthaginoises en général ne présentent pas le nom de Carthage, mais on y rencontre souvent des lettres qui désignent sans doute des magistrats 2); on connaît plusieurs petits bronzes au type d'un crabe, qui appartiennent indubitablement aux îles mentionnées ou à Motya en Sicile, mais qui sont dépourvus de légendes 3); il se peut que de même la plupart des monnaies dont il s'agit, ne renferment pas le nom du lieu de l'émission.

Ce qui paraît certain, c'est que les monnaies que nous venons d'examiner, ont été frappées par des villes situées sur la mer lilybéenne; mais s'il faut chercher ces villes sur la côte de l'Afrique, ou dans les îles de cette mer, ou peut-être dans la Sicile occidentale, ce sont là des questions qu'il est difficile de décider par les moyens dont dispose en ce moment la science.

Sur le nom phénicien que présentent les monnaies de Cossura, voyez: Gesenius Monumenta p. 298-299, De Saulcy Acad. d. inscr. T. XV P. II p. 179 suiv., Movers Phōnizier II, 2, p. 360, Judas Revue archéol. fr. XVI p. 648 suiv.

²⁾ Voyez plus haut p.126 et 128.

Ugdulena Mon. punico-sicule p. 43-44 no 1-3. Cf. Torremuzza Tab. 8,5-6.

Système monétaire de Carthage.

T. signifie Tèle. Les lettres A-E, ajoutées à la tête de déesse et au cheval, se rapportent au \$3 p.112-114 et 116. St., Dr. et Ob. désignent:
Statère, Drachme, Obole. Le petit trait — est employé pour éviter la répétition de ce qui précède.

MONNAIES D'OR.

MONNAIES D'ARGENT.

	MUNNAILS	D O II.							
Yor	Types monétaires.	Or.	Electrum.	Espèce.	Nos.	Types monétaires.	Argent.	Potin.	Espèce.
	Système phénicien.			1		Système phénicien.			
74 - 75	T. de Cérès A. R. Cheval E.	7,51.		St.	125.	T. de Cérès D. R. Cheval E.	45,9 - 44,7.		12 Dr.
58 - 59.	— A-E. R. — A, N	3,92.		l St.	127.	— D. R. Cheval ailé.	38,6 - 35,0.		10 Dr.
60.	- E. R A.		2,83. 2,44.		128.	— D. Br. —	29,8.		8 Dr.
61.	T. de Proserpine G. R. Cheval A.		2,92 - 2,66.	<u> </u>	129.	— D. Br. T. de cheval.	22,1.		6 Dr.
62.	- G. Br A.	1	,	⅓ St.	107 - 108.	— D. R. Cheval B, polmier.	8,10 - 6,87.		2 Dr.
57.	T. de Cérès D. Br. Cheval A,	2,07.		-	. 109.	T.de Proserpine G. R. Cheval B,	7,36 .		-
67 - 68.	— A-D. Br. — B.	1,95 —	- 1,31.	-	126.	— H. R. Cheval E,	7,29.		-
69.	T. de Proserpine G. R. Cheval B.	;	1,74.	· —	84 - 85.	T. de Cérès B. R. Cheval A, palmier.	3,90 - 3,29 .	١	Dr.
	Système olympique.				11	T. de Proserpine H. B. Cheval A, symbole egyptien.	3,92 - 3,42.		-
45-47.	T. de Cérês A, D. R. Cheval A.	9,56 - 9,24.		St.	110.	— G. Br. Cheval B.	3,61. 3,46.		· -
48 - 53.	— D. Br. — A.		7,74 - 7,20.	_	86.	T. de Cérès B. R. Cheval A.	2,07 - 1,84.		1 Dr.
54 - 55.	— A, D. R. — A,	4,82 - 4,62.		St.	90-91.	T. de Proserpine G, H. B. Cheval A.	2,17 - 1,62.		. –
	palmier.				130.	T. de cheval. R. Palmier.	0,70. 0,59.		Ob.
5 6.	— D. Br. — A,	• • • •	3,71 - 3,55.	_	94.	T. de Cérès E. R. Cheval A, setre.	ı . <i>.</i> .	15,0-11,0	4 Dr.
78.	— A. R. Palmier.	2,52 - 2,30.		} St.	111.	— Е. В. — В.		14,3.	—
79 - 83.	1		- 0,51.	i St.	112.	E. Br B.		7,29 - 6,54.	2 Dr.
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		1,10	٠,٠٠٠		96-98.	— Е. В. — А.		7,27 - 5,50.	-
	Système éginétique.			ļ	115.	T. de Proserpine G. R. Cheval C.		6,89.	-
76.	T. de Cérès D. Rr. Cheval E,		22,6.	2 St.	95.	T. de Cérès E. R. Cheval A, sstre.		2,80.	Dr.
66.	A - D. R B.	12,5.		St.		Système olympique.			
63 - 65.	— E. Rr. — A, symbole égyptien.		11,4 - 10,4.	<u> </u>	93.	T. de Cérès D-E. B. Cheval A,	9,36 - 8,75.		2 Dr.
70 - 72.	— C. Br. — D.	3,05 - 2,92.		↓ St.	106.	— A-D. B. Cheval B.	4,53.		Dr.
73.	- C. Rr D.		2,86 - 2,70.	¦ —	H	Système asiatique.			
77.	— C. Br. T. de cheval.	1,57 - 1,52.	١	₹ St.	116-123	T. de Cérès C. R. Cheval D.	13,6 - 11,6.	١	4 Dr.
					124.	— C. Rr. — D.	6,85		2 Dr.
					92.	C. Rr A, 2 épis.	6,29.		-
					99.	— E. R. — A,		23,0	8 Dr.
					100 - 102.	— E. R. Cheval A,		19,0 - 16,1.	6 Dr.
					103 - 104.	- E. R. Cheval A, polmier (su milieu).	١	12,1 - 10,3.	4 Dr.
					105.	T. de Proserpine G. R. Cheval A.	l i	11,2-9,4.	_
					ĺ	Système perse.	!		
					113-114.	T. de Cérès A - D. Rr. Cheval C.	5,54 - 4,85.		Dr.

Supplément aux poids des monnaies.

Dans cette table sont spécifiés les poids des monnaies appartenant à un même numéro, dont sculement le poids le plus baut et le plus bas sont indiqués dans le catalogue. S'il y a plus d'un exemplaire du même poids, le nombre en est ajouté. Conférer les remarques faites à la table parallèle dans le 1^r volume p. 175.

Nos.	Polds.	Nos.	Poids.	Nos.	Polds.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Polds.	Nos.	Poids.
	RTICA.		6,2.		8,8.		16,6.		23,7.		12,0.		16,87.		17,23.
		Ĭ	5,9.		8,7.		15,9.		20,2.	35.	•	i	16,80.		17,05.
1.	31,6. Æ.		5,7.		8,5.		15,5.	i	20,0.	33.	8,9.	l	16,78. (2es.)		17,04. (2 ex.)
	27,5.		5,3.		8,4. (2es.)		14,7.	!	19,7.	l l	8,0.	}	16,76.		17,01.
	25,6.		4,7.		8,3.	ŀ	14,1.	53.	18,9.	1	7,6.	1	16,61.	ŀ	16,98.
	24,8.		4,6.	1	8,1.	ļ	14,0.	30.	18,2.		7,0.	1	16,50.		16,70.
	23,8.	H	4,5.	-	8,0.	ŀ	13,9.	l		37.	9,7.	}	16,49.		16,69.
2.	7,9.	i	4,4.		7,7.	ļ	13,8.	ļi .	16,5.	ĺ	8,8.		16,47.	ŀ	14,41.
	6,7.		4,1.		7,5.	1	13,2.	İ	15,2.		7,4.	İ	16,35.		1
	6,4.		3,8.		7,4.	1	13,1.		14,5.		7,2. (2 es.)		16,07.	15.	17,22.
	6,0.	l	3,6.		7,1.		12,7.		13,3.	Ä	7,0.	,	15,85.		17,14.
	5,0.		3,3.	1	7,0. (2e1.)	H	12,5.	56.	11,0.		6,7.		· ·		17,10.
	5,7. (tex.)		1	35.	15,3.	l	12,0.	!	10,7.	ì	6,6.	13.	17,50.		16,84.
	5,6. (4 ex.)	14.	23,8.	33.	11,0.	Ï	11,6.	ŀ	9,5.	ij	6,5.		17,40.		16,80.
	5,5. (2 ex.)	l	21,2.	1	10,8.		10,1.	ľ	9,3.	ji	5,9.	l	17,86.	17.	17,31.
	5,1.		20,2.	1	10,0.		8,3.		9,2.	1	•		17,29.	•••	17,20.
	5,0. (2 e1.)	ł	18,4	l		1	0,5.	ļi .	9,0.	ZE	UGITANA.		17,25.		17,17.
	4,9.	H	14,7.		9,8.	38 .	21,3.	Ų.	8,7.	Į.	arthago.	l	17,23. (1 ex.)		17,14.
	4,8. (2 er.)	15.	12,8.		8,3.	1	21,0.	[8,6.	1)	•	ł	17,22.		17,00.
	4,7.	l	11,8.	1	8,1.		19,1.	Ï.	8,5.	1.	17,50. A .	ĺ	17,18.		16,95.
	4,6.	1	10,3.		7,7.	ı	19,0.	1	8,1.	1	17,38.		17,17.		1
	, ,		9,8.		7,2. (2 es.)	41.	6,7.	į	· 8,0.	1	17,30.	i	17,16.	18.	17,24.
	4,4.	ļ	8,8.		7,1.	41.	1 '	ŀ	7,8.	<u> </u>	17,10.	1	17,14.	İ	17,22.
	3,8.	l	1	36 .	15,7.	ľ	5 ,9 .	li	7,6.	į	17,02.		17,12.		17,13.
	3,7.	30.	7,6.	Ì	15,6.	li	5,5.	1	7,1.	i	16,90.	į.	17,10. (tex.)	1	17,12.
3.	20,4.	ľ	7,4.	1	14,9.	li	5,4.	i	6,6.		16,78.		17,09.	ĺ	17,11.
	16,0.	i	7,3.	H	14,7.		5,0.	58.	11,5.	2.	17,47.	i	17,03. (3ex.)		17,10.
	15,9.	ļ	7,2.		13,8.	ļ	4,9.	30.	•	L	17,30.		17,02. (3 es.)		17,00.
	14,4.		6,5.		13,6.	į!	4,8.		9,4.	h	17,20.	1	17,01.		16,97.
	12,1.	1	6,4.		13,2.	43.	18,2.		9,2.	1	17,20.	ļ	17,00. (3 ex.)		16,87.
		l	6,3.		12,9.	li .	15,0.		9,0.	l		l	16,98.		16,85.
4.	14,0.	l	6,2.		12,7.	!	13,1.	l	8,8.		17,08.		16,97.		16,54.
	12,7.	ļ.	5,4.	İ	12,5.	1	12,8.		8,5.	ľ	17,02.		16,98.		16,81.
	11,8.	ł	5,0.		12,4.	44.		62.	5,9.	Į.	16,73.		16,91. (2es.)		16,67.
	11,4.	l	4,9.		12,0.	44.	17,1.		5,4.	"	16,62.	li	16,90. (4 es.)		16,47.
	9,7.	1	4,6.		11,7.	1	15,8.	N .	5,1.	1	16,60.	ļ	16,89.		16,45.
	9,8.		4,1.		11,6.	ļ.	14,7.		5,0.	3.	17,30. (2 ex.)		16,83.		16,30.
	8,9.	31.	7,7.	ŀ	11,8.		13,8.		4,6.		17,03.	İ	16,87.		16,13.
6.	9,6.		5,7.		11,2.	1	13,8.	l	4,4.		16,97.		16,81. (2ex.)		1
	9,1.]	4,8.	1	11,0.	ļ	12,3.	1	4,3.		16,87.		16,90. (tes.)	20.	17,08.
	8,5.		4,6.		10,8.	46.	10,5.	1		!	16,73.		16,79.		16,84.
	8,4.		4,5.	ļ	.10,6.	1	9,5.	BY	ZACENE.	8	17,88.	l	16,78.	H	16,32.
	8,8.		4,1.	ı	10,0.		9,4.	II .	17,8. Æ.	. 0.	17,27.		16,73.		15,50.
	7,9.		3,6.		9,7.		9,3. 201.)	"	15,9.	1	16,90. (1 ex.)		16,67.	21.	16,77.
	7,4.	7.		37.	1	1	9,0.		13,5.	!	16,87.	1	16,52.		16,70.
	6,9.	34.	9,8.	31.		1	8,9.		13,2.	į	16,71.	ŀ	16,47.		16,65.
			9,7.		18,8.		8,2.		11,5.		16,70. (201.)		15,85.	H	16,54.
7.	8,1.		9,5.		17,3.		7,2.		1		16,45.	ľ	13,70.	l	15,55.
	7,8.		9,8.		17,1.	40		29.	i ,	Ι,	15,84.		12,80.	0=	ì
	7,1.	l	9,2.		17,0.	48.	27,7.		16,1.	1			1	23 .	17,19.
	6,3.	H	8,9. (201.)	ũ	16,9.	ĮĮ.	25,0.	II	14,4.	ı y .	17,17.	II 14.	17,24.	ii .	17,09.

Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Polds.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.
	17,09.		9,29.	54-	4,82.		1,76.		0,84. (2 ex.)		1,74.	114.	5,54.		5,4.
	17,03.		9,27.	55.	4,73.		1,75.		0,79.	Į.	1,69.		5,16.	ľ	5,1.
	17,01.		9,25.	!	4,64.		1,72.		0,74.	07			4,95.		5,0. (1 ex.)
	17,00.	48.	7,63.	ij	4,62.	[1,64.		0,73. (2 ex.)	93.	9,86. AL		4,94.		20
	16,94.	10.	7,61.	61.	0.00.0	1	1,60.	i	0,72.		9,30.		4,92.	143.	23,5.
	16,93.		7,56.	01.	2,92. (3 et.) 2,86.	i	1,59.	l	0,65.	1	9,17.		4,85.	ĺ	22,2.
	16,87.		7,55.		, ,		1,59.		0,59.		9,09.	110	10		21,0.
	16,73.		7,50. (3 e1.)	1	2,83.		1,58.		0,51.	ı	8,88.	116.	1 -		18,2.
	16,59.		7,45.	l	2,82.	1	1,49.			l	8,87.	1	12,80.	145.	6,1.
	16,36.		7,44.		2,80.	1	1,46.	84.	3,85.	1	8,75.		12,73.	li	5,5.
	13,88.		7,42. (2 ex.)		2,75. 2,66.	H	1,37.	1	3,81.	94.	15,07.		11,64.		4,7.
24.	17.40		7,41. (3ex.)		2,00.		1,31.	1	3,74.	l	15,00.	117.	13,17.		4,6. (3 e1.)
24.	17,10. 16,97.		7,40.	62.	1,97.	70	2 00	1	3,68.	H	14,82.		12,99.		4,8.
	16,91.		7,39.	1	1,96. (1 es.)	70.	, ,	1	3,64.		14,60. (2 e1.)		12,93.		,
	16,88.		7,36.		1,95. (4es.)		3,01.		3,48.	l	14,58.		11,85.	147.	22,0.
	16,77.		7,35. (5 er.)	l	1,94. (4 es.)		2,99.	1	3,28.]	14,21.	125.	1		20,7.
	16,77.		7,32. (3ex.)	1	1,93. (2ex.)		2,92.	86.	2,07.	1	13,80.	125.	45,99.		20,2.
	1		7,24. (2 ex.)		1,92. (3ex.)	73.	2,86. (3es.)		2,04.		12,33.		45,50.		19,8.
28.	17,32.		7,04.	l	1,91. (i es.)	1	2,84.		2,02.	l	12,00.		45,41.		18,8. (2 ex.)
	17,81.	40	,		1,90 (4 ez.)		2,80.	i	1,86.		11,80.		44,70.		18,6.
	17,23.	49.	7,74.	1	1,89. (8 es.)		2,70.	i	1,84.		11,86.	127.	38,65.		17,9.
	17,18.		7,67. (2 es.)		1,87. (8 es.)	77.	1			l	11,07.		37,47.		17,8. (tex.)
	17,11.		7,52.	1	1,86. (4 es.)	".	1 -	87.	3,92.		4.0		37,85.		17,7.
	17,10.	50.	7,55.	1	1,85. (5ex.)		1,56.		3,90.	103.	,		37,20. (Pes.)		17,5.
	16,50.		7,52.	il	1,84. (2 ex.)		1,55. (2 er.) 1,52.	li	3,85.		11,40.		37,05.		17,3.
	16,45.	l	7,43.	ij.	1,83. (4 ex.)	l l	1,34.	ŀ	3,80.		10,50.	İ	36,83.		15,8.
	15,55.		7,87.		1,82.	78.	2,52.	l	3,78,	ļ	10,40.		36 ,60 .		14,6.
	14,70.		7,31.	1	1,81.	1	2,33. it et.	Į.	3,76. (tex.)	ł	10,85.		36,55.	i	14,5.
33.	17,21.	51.	7,61. (2 es.)	63.	11,40.	1	2,31. (2 ex.)		3,65. (3 ex.)	107.	8,10.		36,50.	150.	22,5.
	17,10.	J	7,59.	J 55.	11,12.	1	2,30.		3,64.		7,29.		36,00.		20,7.
	16,85.	l	7,56.		11.00. (2 ex.)	79-	1,15.		3,60.		7,23. (2 er.)		35,0 9 .		20,6.
	16,71.		7,54.		10,85.	80.	1,10.		3,42.		7,22.	134.	25,0. Æ.		20,4.
40.			7,53.	ł	10,82.	ļ	1,02.	90.	2,07.		7,04.		24,2.	l	19,9.
40.	17,20. 17,16. (2ex.)	i	7,51. (2 es.)	1	10,70.		1,01.	H	1.99.		7,02.		23,0.		19,8.
	17,12.	1	7,50.		10,64. 2ex.		1,00.		1,94.	100			21,1.		18,3.
	17,12.)	7,46.	64.	1		0,99.	1	1,89.	108.	7,58.	137	-		18,0.
	16,09.	1	7,45.	04.	10,70.	i	0,97.	l	1,83.		7,48.	137	26,4.	1	17,6.
	16,85.		7,42. (3 e1.)		10,69.		0,96. (2 ex.)	1	1,81.		7,47.		25,6.	1	17,0.
	16,80.		7,39.		10,63.		0,95. (2 ex.)		1,80.		7,45.		24,9. 23,9.		14,9.
	16,42.		7,38. (2 ex.)		10,57.	l	0,94.		1,74.		7,36.		23, 3 . 22,7.	154.	23,5.
	i -		7,35.		10,55.		0,93. (3ez.)		1,68.		7,30. 7,21.		19,1.		20,5.
41.	17,15.		7,30.	ll .	10,54.	1	0,92. (4 ex.)		1,62.		7,08.		19,0.		20,0.
	17,10.		7,20.				0,90. (2 ex.)	91.	2,17.				-		19,6.
	16,90. (2 ex.)	52.	7,51.		10,41.		0,87.		2,15.		6,87.	138.	-		19,5.
	16,82.		7,50.	65.	11,00.		0,85. (tes.		2,05.	112.			6,7.		19,4.
45.	9,56. A.		7,46.		10,94.	l	0,84. (tex.)		1,97.		7,25.		5,8.		19,3.
	9,50.		7,44.	1	10,75.		0,82.		1,96.		7,05.		5,5.		19,1.
	9,49.		7,42.		10,71.	1	0,60.		1,90.		6,87.		5,3. (1 ex.)		19,0.
	9,45.		7,40.	67-	1,95.	l	0,76.		1,89. (2 ex.)		6,86.		5,2. (Lex.)		18,8.
	9,43.		7,39.	68.	1,90. (2 er.)		0,69.		1,81. (2ex.)		6,54.		4,7.		18,5.
	9,10.		7,88.		1,89. (4 ex.)	1	0,68.		1,93.	113.	5,88.		4,6.		18,4.
	9,39.		⁷ ,85.		1,83.	82-	0,95.		1,82.		5,80.	142.	7,5.		18,8.
	9,36.		7,83.		1,82. (4 er.)	83.	0,90. (2ex.)		1,81.		5,05.		7,4.		18,1.
	9,32.		7,31.		1,60. (2 ex.)		0,99.		1,60.		4,98.		6,8.		17,9.
	9,30. (ž ex.)	i I	7,25.		1,78.	l	0,87. (tex.)	1	1,78.		4,88.		6,7.	1	17,8.

Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.
	17,7.		3,8:		5,4. (ter.)	199.	7,7.		5,0.		9,3.		19,4.		9,9.
	17,6.		3,2. (2 et.)		4,8. (2 er.)		7,3. (2 oz.)	1	4,7. (2 es.)	1	9,2.	1	18,9.		9,4.
	17,5.		3,1. (3e1.)		4,7.		7,0.		4,2.		9,1.	J.	18,5.]	8,9.
	16,0.		3,0.		4.4.		6,8. (2 ez.,				9,0. (2 er.)	ì	18,4.		7,6.
	15,2.		2,9. (tex.	l			6,3.	216.	8,5.	ŀ	8,9. (2 er.)	1	18,3.		,,,,,,
	10,0		2,5.	189.	8,5.		6,2.		8,0.	ŀ	8,5.	ł	18,0. (ter.)	268-	6,7. (2 ex.)
155.	19,7.	İ	2,3.		8,1.		5,4.		7,9. (tes.)		8,4. (3er.)	ii	17,7.	269.	6,2.
	18,8.		2,2.	l	7,6.			l	7,5.	ŀ	7,9. 2ei.	i	17,4. (2ex.)	1	6,1.
	18,7.	i			7,5.	ı	4,8.		7,4.		7,2.	1	15,9.	1	6,0.
	18,5.		2,1.	[7,4.	200.	14,4.		7,2.	1	1 -	!	10,9.		5,9. (2 ez.)
	18,3.	168.	2,9.	1	7,1.		11,3.	l	6,9.	i	6,9.	250.	19,0.	4	5,8.
	18,1.	1	2,8.	l	6,8. (3ex.,		9,7.]	6,7.	3	6,6.		18,3.		5,7.
	17,1.		2,6. (2ex.)		6,7.		8,4.		6,3. (ter.)	1	6,4.	i	16,2.	1	5,6.
	16,5.		2,5.	1	6,5. (tel.)		1 1		6,1. (1er.)	Ħ	6,0.	1	15,6.		5,5.
	16,4.		2,4.	1	6,1.	201.	7,9.		6,0.	Ì	5,9.	1			5,4.
			2,3.		5,8.	l	7,7.		5,8.	235.	8,6.	255.	6,7.	H	5,3. (2 es.)
160.	12,0. (3 et.)				J,6.	ll .	7,4.		5,7. (1 el.)	t	8,4.	lį	6,6.	1	5,2. (3ex.)
	11,9.	169.	15,9.	190.	9,4.		7,0.		1 -	ı	7,5.	li .	4,3.	ľ	5,1. (3er.)
	11,6.	l)	15,4.		8,0.		6,9.		5 ,2 .	ľ	7,2.	1	4,0.		1 '
	11,8.		15,0.		7,7.	1	6,6.		5,0.	1	6,8.	258-	15,6.	1	4,9. (101.)
	11,0. (3 ez.)		14,9.	l	7,4, (2es.		6,3. '2es ,	1	4,2.		6,7.	260.	15,4.	l	4,8. (tes.)
	10,9.	170.	3,8.		7,8. (3ez.	l l	6,2, /2 er	Ϊ	4,1.	H	5,8.	-001	15,0.	,l	4,7
	10,7.	1.00	3,5.		7,2. (2 01.)	1	5,9.	217.	10,2.	ļ	1 -	l	, -		4.5. (2 ez.)
	10,3. (2 er.)	1	2,9.		7,0.	l	5,7.		9,9.	i	5,6.		14,1.	l	4,4. (3ex.)
	10,2. (3es.)		2,6.		6,8.	1	5,6.	1	8,3.	i	5,3.		13,9. teL)		4,3. (4 ex.
	9,3.	H	1		1 -		5,2. (2et.)	ļ ,	7,0.	237.	8,1.	1	12,8.	1	4,2. (3ex.)
	9,2.		2,4.	j	6,6.		4,8.		1 -	l	7,9.	il	11,8.	l	4,1. (2 er.)
	1	171.	15,6.	1	5,9.		4,6.	1	6,4.	i	7,5.	ļļ	10,7.		4,0.
162.	7,9.		15,1.	1	5,7. (2 e1.)		4,5.		6,3.		7,3.	1	10,5.		
	7,7.		14,5.	192.	8,8.		1 -	1	6,2.	i i	6,5.	P	9,4.	271.	
	7,3.	l	13,8.		8,2.	!	4,4.	1	5,8.		1	ľ	8,2.	1	5,5.
	7,0. (ter.)	ĺ	13,4.		7,9. (2e1.)		4,3. (lei.,	ı	4,8.	240.	8,0.	1	8,0. (tes.)	Ϊ	5,8.
	6,9. (ter.)		13.0.	ļ	7,8. (ter.)		4,2.	219.	8,8.	1	7,0.	ii .	7,6. tei.,		5,2. (2er.)
	5,8.		11,0.	1	7,6. /2e1	203.	13,5.		7,8.		6,9.	il	7,5.	1	5,1.
	4,9.	١	1		7,4.		10,8.		7,7.	1	5,8.	li .	7,8.		4,9.
167	1	174.	3,4.		7,2.		9,7.		7,6.	İ	5,1.	i i	7,2.		4,7.
163.	4,0. (2e1.)		3,0.	1	6,9.		9,2.		5,6.		4,0.		6,7.		4,6.
	3,5. 12es.)		2,9. (3 ez.)	l	6,7.		'		1	241.	8,5.	1	5,7.		4,3.
	3,4. 3er.)	Ⅱ.	1,9.	1	6,1.	211.	. *	226.	3,8.	241.	7,8.	11	5,3.		4,2.
	3,2. (4 et.)	184.	6,2.	ĺ	5,7.		8,1.		2,9.		6,7.	il	5,2. (8es.)	200	
	3,1. (3 ex.)		5,4.		1	ŀ	8,0.		1,6.	ll .	6,1. (2e1.)	1	5,1. (ter.	272.	, -
	3,0. (Hex.)	1	5,0.	195.		H	7,8.		1,5		1		4,8. 12 es.	1	16,0.
	2,9. 4 ex.)	1	4,8.		8,0.	Ĭ	7,7.		1,3.	242-			4,6.	1	15,1.
	2,8. (45 er.)	#	4,7.		7,5.		7,6.	230.	l	243.	18,1.		4,5.	H	14,0, 1e1.)
	2,7. (7 et.)	H	1		7,3.	1	7,5.	230.	9,3.	1	18,0.		4,4.		12,1.
	2,6. 8et.)	H	4,5.		7,2.		7,3.			1	13,2. tei.	1		1	12,0. 201.)
	2,5. (2 ez.)	1	4,4.		6,7.	1	7,2.		9,0.	1	12,4.	261-	13,9.	07.	9.0
	2,4. (6ex)	186-	8,9.		6,3.	Í	6,9.	'i	8,5.	٠		262.	13,1.	274.	
	2,3. 4ei.)	187.	7,4. (4e1.)		6,2.		6,8. (3ez .	I	8,4.	244.	19,4.	li	12,8.	11	1,8.
	2,2. (6 oz.)	1	7,3. (2e1.)	11	Ī	1	6,7.	1	8,2.		18,6.	Ï	12,5.	l	1,6.
	2,1. (6 ez.	I	6,9.	196.	1 '		6,5.	.1	8,1.	Ĭ	17,9.	1	12,3.	1	1,4. (3ex.)
	2,0. (7ex.)		6,8.	1	7,8.	1	6,2.		7,4.]	17,5.	li .	12,2.		1,2.
	•	1	6,7.		7,5.		6,1. (ter.)	1	7,0.		16,8.	li .	12,1.	276-	5,8.
164.	1 -		6,5.		5,9.		6,0.	231.	9,9.		16,5.	1	12,0.	277.	5,7.
	3,2.	l	6,8.	197.	6,9.		5,0, (4 er.)		9,8.	1	14,9.	[11,8.	il	5,6.
	2,7. 3ez.)	I	6,2.		6,5.		5,8.	i	9,7.	245.	20,2.		11,6.		5,5.
	2,4.		6,1.	1	6,3.		5,7. (iei.)		9,5.	- 20.	20,0.	li	11,2.	1	5,4.
167.	3.6.		5,7.	j	4,9.		5,6.	H	9,4.		19,9.	1	11,0.	1	5,3.
	,-,	-			7,0.		υ, σ.	- •.	. 091.				,		. ~,~

Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.
	5.1. (tex.,		4,1. (2 oz.)		5,2.		9,0.		6,3. (3ex)		7,8.		16,2.		13,5.
	5,0.		3,9.		5,1.		8,7.	i	6,2. (2es.)	ļ	7,6. (2 ex.)		16,0.		13,2.
	4,9. (Lez.)		3,5,		4,7.		8,ո.		6,1. (3ex.)		7,4.		15,8.		13,0.
	4,8. (3ez.		'	Î	4,6. (2e1.)	H	8,3.		5,6. (2 er.)	1	7,1. (tex.)		15,5.		10,7.
	4.7. (201.	286.	6,1.		3,000		8,2.	1	5,5.		7,0		15,8. (3er.)		
	4,6. (5 ex.;		6,0.	296.	15,0.		7,7.	1	5,4.	1	6,5.		15,1.	363.	13,8.
	4,5. (2e1)		5,9. (3 es.)		13,3.	1	7,6.		5,3. (2et.)	1	6,1. (4 er.)		15,0.		13,5.
	4,4. (2 es.	l	5,8.		12,3.	j	7,3.		5,1.		6,0.		14,6.		13,1.
	4,8. (4ez.,	i	5,6. (2 ex.)		12,0.		5,4.		4,9.		5,9.		14,2.		12,3.
	4,2.	}	5,5. (201.)	300.	10-		1		4,8.		5,8.		14,1.		11,9.
	4,0.		5,4.	200.	16,7.	313.	8,1.		4,7.	1	5,6.	1 1	13,7.	364.	14,5.
	2,0.	l	5,3. (ies.)	·	16,1.		7,7.		4,6. (2ex.)		5,1.		13,4.	304.	13,4. (201.)
278 .	5,6.	i	5,2.		15,5.	Ï	7,4.	l	4,5.		5,0.		13,2.		
	5,2.]	5,1. (tes.)		13,9.		7,2.		1,0.		0,0.		13,1.		13,3. 13,1. (2e1)
	4,9.	l	5,0. (\$11.)	304.	6,8.		6,2. (tel.)	319.	40,2.	327.	9,7.		12,8. (1et.)		13,1. (201)
	4,6.	1	4,9. (i er.)		6,1.	ŀ	5,4, (2es.)	i	31,0.		8,8.		12,1.		12,9.
	4,5. (2 ex.)		4,8. (3ex.)		5,7.	315.	4,8. (2e1.)		30,2.	i i	8,0.		11,8.	İ	12,7. (tel.)
	4,4.	i i	4,7. (6e1.)		5,6. 201.)		4,6.		30,0.		7,5.		11,0.		12,6.
282.		1	4,6. (201.)		5,4. (1ex.,	ļ	4,2.		29,6.	i	7,4:	346.	9,1.		12,5. (4ex.)
202.	5,9. /2ei.		4,5. (4 er.)		5,3.	ŀ	4,1.		29,3.		6,8.		8,3. (2ex.)		12,3. (tel.)
	5,7. 201.	1	4,4. (3e1.)	•	5,2.		4,0.		29,2.	1	5,6.		8,2.		12,3. 2ei.)
	5,6.	ii.	4,3.	ļ	5,1.	H	3,9. (3e1.)		29,0. (tea.)	i i			7,2.		12,1.
	5,4.		4,0.	İ	5,0. (4 03.)		3,8.		27,8. (tei.)	328.	9,7.		5,8.	ļ	11,8. (3ei.)
	4,9.		3,6.		4,9. (2 e1.)		3,7. (7ex.)		27,4.		7,4.		5,5. (2 e1.)		11,5. (2 ex.)
	4,8. (2 et.)	200	1		4,7. (6e1.)		3.6. (ter.)		27,1.	i i	7,2.		5,4. (2 ez.)		11,3. (241.)
	4,7.	289.	15,4. (2e1.)		4,6. (2 es.)		3,5.		26,6.		7,1.		5,3.		1 ,
	4,5.	l	13,8.		4,5. (401.)	1	3,4.		26,4.	Ì	6,9. (2 ex.)		•		10,9.
283.	5,7.		13,7.		4,4.	ŀ	3,3.		26,2.	į	6,8. (2 ex.)	356.	16,2.		10,7.
	5,5.	290.	5,5.		4,3. (3er.)		3,2. (3ex.)		25,5. (2es.)		6,7. (2 ez.,		15,4.		10,6.
	4,4.	ļ	5,0.		4,2. (tel.,	l	3,1. (3ex.)		25,3.		6,6.		14,9.		9,8.
	4,0.		4,9. 2ei.		4,1. (3et.)	l .	1		24,7.	l	6,2.		14,8.	365.	17,8.
204	1	l	4,6.		4,0. (3et.)	l	3,0.		24,2.		6,1.		14,6.		14,3.
284.	15,4.	1	4,1.		4,0. (301.,		2,8. 4ei.,		~ ·,-·		6,0.		13,6.	į	12,9.
	14,9.	1	4,0. (2 es.)	305.	5,5.		2,7,	323 .	9,7.		5,9.		13,0.		12,4.
	14,7.	207	'		5,4. (ter.	l	2,6. (tex.)		7,3.	ľ.	5,6.		12,9.		10,0.
	13,5.	293.	6,6.		5,1. (3ex.)	317.	8,1.		7,2. (2 ez.)	1	4,9.		12,7.		10,51
	13,1.		5,0.		4,8.		7,6.		7,0.		4,6.	j	12,2.	367.	13,9.
	13,0.	ļ	4,9.	•	4,6.	l	7,5. (2e1.)		6,6.	_		359.			12,6,
285.	6,8.	H	4,6.	1	4,5.	ļ	7,4. (2es.)		6,3. (2 es.)	338	22,4.	33¥.	17,8.		12,0.
	6,1.		4,4.		4,4. 1201.	1	7,3. (ter.)		6,1.	330.			16,6.		(11,9, (tet.)
	6,0.		4,8.		'	l	7,1. (2 er.)		5,7.	I	22,2. 18,2.		14,9.	374.	6,9.
	5,7. (3 er.)	į	4,1.	309.	11,1.	i	7,0.						12,0.	314.	1 -
	5,2. 2ei.	ļ	3,8.		10,8.		6,9 (3ex.)	324.	8,4.		15,4.		11,7.		6,8.
	5,1. der.;	l	3,0.		8,6.		6,7. (3er.)	l	7,2.	341.	17,9.		10,6.		6,6.
	4,9.	294.	7,1.		8,1.		6,6. (2e1.)	ŀ	6,7. (Per.)	I	16,6		10,1.		6,4.
	4,6. (2et.,		6,1.	310.	9,8.		6,5. (4 ex.)	11	6,5.		16,5.	362 .	15,8.		3, 9.
	4,5.	1	5,6. (2es.)		9,2.	ļ.	6,4. (301.		8,5.	H	16,3.		14,4.		













